

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

COMPTE RENDU INTEGRAL — 35° SEANCE

Séance du Lundi 29 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 5964).

2. — Loi de finances pour 1983. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5964).

Défense et service des essences (p. 5964).

MM. Charles Hernu, ministre de la défense, Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances (exposé d'ensemble et dépenses en capital); Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances (dépenses ordinaires); Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances (budget annexe du service des essences); Jacques Genton, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section commune); Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section Forces terrestres); Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section Air); Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section Marine); Michel Caldaguès, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section Gendarmerie).

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères; Pierre Matraja, Roger Poudonson, Emile Didier, Serge Boucheny, Yvon Bourges, Albert Voilquin, Philippe Madrelle, Jean-François Pintat, Louis Longequeue, Pierre Noé, Robert Pontillon, le ministre, Jacques Habert.

Art. 31 (p. 5999).

Rejet, au scrutin public, des autorisations de programme et des crédits.

Rejet de l'article.

★ (1 f.)

Art. 32 (p. 5999).

Rejet, au scrutin public, des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V.

Rejet des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre VI.

Rejet de l'article.

MM. Louis Longequeue, le président.

Articles additionnels (p. 6000).

Amendement n° 135 rectifié de M. Jean Garcia. — MM. Jean Garcia, Jean Francou, rapporteur spécial; le ministre. — Retrait.

Amendement n° 136 de la commission des affaires étrangères. — MM. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis; Jean Francou, rapporteur spécial; le ministre. — Irrecevabilité.

Amendement n° 137 de la commission des affaires étrangères. — MM. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis; Jean Francou, rapporteur spécial; le ministre, Yvon Bourges. — Irrecevabilité.

Service des essences (p. 6002).

Crédits de l'article 34. — Rejet (p. 6002).

Crédits de l'article 35. — Rejet (p. 6002).

M. le président.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

Services du Premier ministre.

I. — Services généraux (p. 6017).

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme; MM. André Labarère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; Anicet Le Pors, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives; Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, Robert Guillaume, rapporteur spécial de la commission des finances; Mme Brigitte Gros, rapporteur

pour avis de la commission des affaires culturelles (formation professionnelle continue) ; M. Jean Colin, Mmes Marie-Claude Beau-deau, Geneviève Le Bellegou-Béguin, M. Pierre Salvi, Mme Cécile Goldet, M. René Regnault.

Sur les crédits du titre III (p. 6017).

M. Jacques Eberhard, Mme Danielle Bidard.

Vote réservé.

Crédits des titres IV, V et VI. — Vote réservé (p. 6019).

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Ordre du jour (p. 6019).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à neuf heures cinquante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du 27 novembre 1982 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1983

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale [n° 94 et 95 (1982-1983)].

Défense et service des essences.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la défense et le budget annexe du service des essences.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Hernu, *ministre de la défense*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, chaque année, l'examen du budget représente l'occasion la plus favorable pour prendre la mesure des efforts consentis par la nation pour sa défense.

Le budget que je vous présente aujourd'hui définit une volonté, une action, des choix. J'ajouterai que ce n'est pas un budget subi, qui ne serait que la conséquence de la crise économique ; il est la résultante de choix qui, en tout état de cause, auraient été identiques avec des ressources supérieures.

Mon intention est donc, à la lumière de l'action menée depuis plus d'un an et de la politique que le Gouvernement entend mener en matière de défense, d'examiner avec vous les caractéristiques essentielles du projet de budget pour 1983.

Ces caractéristiques, je les résumerai, si vous le voulez bien, en deux phrases : c'est un budget qui préserve notre potentiel de défense ; c'est un budget qui poursuit l'effort de changement entrepris depuis plus d'un an dans nos armées.

Le budget pour 1983, en maintenant à un niveau élevé les ressources allouées aux armées, préserve notre potentiel, conformément à la politique de défense définie par le Président de la République.

Cette politique consiste à faire reposer la sécurité de la France sur la dissuasion. Il s'agit d'une notion globale qui met en jeu toutes les composantes de notre système de forces, même si les forces nucléaires en assument la plus grande part.

J'entends dire ici ou là qu'à la suite des annulations de crédits qui ont affecté mon budget en 1982 il n'y a plus d'intérêt à donner la priorité aux forces nucléaires puisque la dissuasion n'aura plus l'appui de forces conventionnelles d'un niveau suffisant. On dit également que ces annulations mettraient en péril la crédibilité de notre défense et que le Gouvernement braderait nos forces armées. J'ai même lu, dans un quotidien de ce matin, que j'étais en train de « déménager l'armée française ».

Qu'en est-il en réalité ? Je ne dissimulerai aucun chiffre, aucun report de commande car la représentation nationale a droit au langage de la vérité. La défense est chose trop sérieuse pour devenir un enjeu partisan que l'on se disputerait à coups de chiffres incomplets ou d'approximations trop commodes.

Je rappelle donc les chiffres tels qu'ils figurent dans l'arrêté du 18 octobre : 3,3 milliards de francs de crédits de paiement inscrits au titre V de mon budget. J'observe d'abord que ces chiffres, qui peuvent paraître importants en eux-mêmes, le sont moins si on les rapporte à l'ensemble du budget militaire. Ils ne représentent, en effet, que 5,7 p. 100 d'un titre V qui s'élève à plus de 56 milliards de francs. Le titre V, après annulation, augmente néanmoins de 11,2 p. 100, soit sensiblement plus que la dérive monétaire prévue pour 1982.

Je souhaiterais maintenant faire le point de façon détaillée, armée par armée.

Pour l'armée de l'air, il est exact que vingt-cinq Mirage 2000 ne seront pas commandés en 1982. Mais, en 1983, quinze Mirage 2000 « version nucléaire » et quinze Mirage 2000 de défense aérienne le seront. A la fin de 1983, la loi de programmation sera exécutée à 99 p. 100 en termes de livraisons d'avions de combat aux unités, au prix d'une substitution de Mirage 2000 par des Mirage F1.

En ce qui concerne l'armée de terre, il est vrai que six AMX 30, quarante-sept AMX 10 RC, vingt-six canons de 155 à grande cadence de tir, cinquante véhicules de l'avant blindé, ne seront pas commandés. Il reste que les objectifs de la loi de programmation seront atteints dans l'ensemble et même dépassés pour le Famas, le V.A.B., le mortier de 120, le Milan, le Roland. Seuls les véhicules tactiques et l'artillerie lourde enregistrent un important retard dont j'avais hérité — chacun le sait — lorsque j'ai pris mes fonctions.

Reste la marine. Il est exact que le budget de 1982 enregistrera des étalements de fabrication qui se traduiront par des reports de livraisons. Mais aucune commande de bâtiment majeur n'est supprimée, ni même reportée. C'est ce qui importe pour l'avenir.

Ainsi nous ne renonçons à rien ; nous étalons dans le temps des commandes et des livraisons, comme de nombreux ministres de la défense furent contraints de le faire avant moi.

Mais revenons à l'essentiel : le budget de la défense pour 1983. Je vous confirme que ce budget sera accompagné d'une réserve de régulation. Mais, afin que les engagements pris ne puissent être remis en cause, je vous rappelle ce qu'a indiqué M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale : « La réserve de régulation sera, l'an prochain, proposée et maîtrisée par le ministre de la défense. Il en sera responsable, à charge pour lui de la gérer en fonction des résultats de la conjoncture économique ». Chacun appréciera, je crois, cette garantie donnée par M. le Premier ministre.

Le projet de budget pour 1983 donne la priorité aux forces nucléaires. A cet effet, les sommes consacrées à l'équipement nucléaire s'élèvent à 25 milliards de francs en autorisations de programme et à plus de 19 milliards de francs en crédits de paiement.

Les autorisations de programme connaissent une progression sensiblement plus forte que celle de l'ensemble du titre V, puisqu'elles sont en augmentation par rapport à 1982 de 24,6 p. 100. Leur part dans le total du budget d'équipement s'élève donc, passant de 27,8 p. 100 à 32 p. 100.

En crédits de paiement, la progression est de 14,2 p. 100, ce qui porte la part du titre V consacrée aux forces nucléaires à 31,6 p. 100.

En 1983 encore, les crédits les plus importants seront affectés à la force océanique stratégique. Ils permettront de financer la construction du missile M. 4 qui, à partir de 1985, équipera les sous-marins nucléaires lance-engins. Ce programme représente la priorité absolue du budget d'équipement de la défense. Songez que le premier sous-marin doté des seize missiles M. 4, *L'Inflexible*, représentera à lui seul un potentiel de frappe supérieur à l'ensemble des cinq sous-marins nucléaires actuellement en service.

En attendant, dès le début de l'année prochaine, trois sous-marins nucléaires lance-engins seront en permanence à la mer, marquant ainsi que notre vigilance, fondement de la dissuasion, ne se relâche pas. J'ai décidé à cet effet que les patrouilles seraient allongées et que les périodes d'entretien seraient réduites par une utilisation intensive des installations de l'île Longue. Il fallait demander et obtenir plus des hommes et des matériels. Je l'ai fait ; je crois que mes prédécesseurs auraient pu le faire avant moi !

L'armement nucléaire tactique a pris tout son développement au cours des dernières années. En 1983, les 4 milliards de francs en autorisation de programme et le 1,5 milliard de francs en

crédits de paiement qui lui sont affectés permettront de commander quinze avions Mirage 2000 « nucléaire » qui, à partir de 1988, seront à même de délivrer le missile « air-sol moyenne portée », porteur d'une charge nucléaire tactique pouvant atteindre des objectifs situés à plus de 850 kilomètres de la base de départ de nos avions.

Les décisions qui ont été prises l'an passé par le Président de la République traduisent la poursuite de cet effort en faveur des forces nucléaires pour l'avenir. Le remplacement du Pluton par le Hades est, à cet égard, exemplaire. Ce système opérationnel à partir de 1991 aura un effet militaire très significatif. Il permettra, mieux que le Pluton, de donner à l'adversaire l'ultime avertissement qui est la justification de l'armement nucléaire. Sa portée de 350 kilomètres représente à cet égard un avantage décisif.

Je viens de parler de nos forces nucléaires ; les forces classiques ne seront pas pour autant délaissées, et leurs matériels continueront d'être modernisés. Ainsi, sans entrer dans le détail des commandes prévues pour 1983, l'armée de terre poursuivra-t-elle son équipement en blindés, avec notamment la commande de quarante-quatre AMX 10 RC, quarante-trois AMX 10 P et PC et deux cent vingt-cinq véhicules de l'avant blindé.

Quant à l'armée de l'air, pour ne parler que de l'aviation de combat, elle commandera trente Mirage 2000 tandis que la marine complètera ses bâtiments de combat par la commande de deux corvettes anti-aériennes.

J'ajouterai que pour les porte-aéronefs nucléaires, 100 millions de francs d'autorisations de programme et 30 millions de francs de crédits de paiement seront consacrés aux études et au développement de l'appareil propulsif. La date du lancement du premier de ces bâtiments, fonction des disponibilités financières, sera en tous cas fixée dans la future loi de programmation 1984-1988.

Comme vous pouvez en juger, mesdames et messieurs les sénateurs, le budget pour 1983 maintient à un haut niveau les dépenses d'équipement. Mais commander des matériels n'aurait guère de sens si, dans le même temps, les études et recherches sur les matériels futurs n'étaient pas poursuivies à un rythme soutenu. M'associant à la politique du Gouvernement en la matière, dont vous connaissez l'ambition, j'ai maintenu à leur niveau très élevé les études en amont, c'est-à-dire la recherche fondamentale financée par le ministère de la défense.

En autorisations de programme, les études en amont rapportées au montant global des titres V et VI représentent, comme en 1982, 5,8 p. 100. Ce ratio n'était — je vous le rappelle — que de 5,52 p. 100 en 1981. C'est donc plus de 4 500 millions de francs en autorisations de programme et 3 500 millions de francs en crédits de paiement qui seront consacrés à ces études en 1983.

Je signale, en particulier, que les études en amont au profit de l'armée de terre augmenteront de plus de 20 p. 100 en autorisations de programme en 1983, alors qu'elles s'étaient déjà accrues de 24 p. 100 en 1982. Hélicoptère anti-char et char futur justifient, à eux seuls, cet effort exceptionnel.

A cet égard, je puis vous confirmer que je lancerai en 1983, au seul échelon national, les études de définition du char futur, successeur de l'AMX 30. Je suis évidemment prêt, comme le rappelait M. le Premier ministre, à accueillir toute proposition émanant de nos partenaires européens, sans aucune exclusive, de façon à multiplier les chances de réaliser en coopération ce matériel essentiel.

Ce nouveau char sera plus mobile, plus compact, plus précis et mieux armé. C'est la première fois qu'il m'est donné d'en parler et je voulais réserver la primeur de cette information à Mmes et MM. les sénateurs.

L'ergonomie et l'automatisation des postes de ce char seront particulièrement étudiées et autoriseront un équipage à trois. Les premiers travaux ont permis de préciser toutes ses caractéristiques. Il était donc nécessaire, pour ne pas perdre de temps, de lancer la phase de ce programme, dite phase de définition qui précède les phases de développement, d'industrialisation et, enfin, de la production en série.

La phase de définition s'étale sur quatre ans. Elle comporte essentiellement un développement des composants de première génération et l'expérimentation de grandes fonctions sur banc roulant ; à l'issue de cette phase, seront arrêtés les principaux choix.

La phase de développement sera marquée par des essais officiels, en corps de troupe, d'un nombre élevé de prototypes. Je répons ainsi aux questions qui m'ont été posées lorsque j'ai été entendu par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat.

Le maître d'œuvre désigné est le G. I. A. T., le groupement industriel des armements terrestres. Il va donc se mettre immédiatement au travail. De nombreuses sociétés françaises partici-

peront évidemment à la construction de ce char. L'organisation retenue est telle qu'elle reste et restera ouverte — cela, jusqu'à un stade avancé de l'étude — à toute coopération avec tel ou tel pays qui voudrait se joindre à nous. Je peux vous assurer que toute proposition émanant de nos partenaires européens sera accueillie très favorablement et étudiée dans le sens le plus positif.

Nous nous trouvons, comme l'ont fait remarquer plusieurs sénateurs, en commission, dans une situation telle que le ministre de la défense et le Gouvernement ne pouvaient pas attendre la réponse de nos partenaires ; nous aurions pris trop de retard. Il importe, en effet, que l'Europe produise elle-même les matériels de défense dont elle a besoin et cela au meilleur prix. La coopération est certainement une des meilleures voies pour doter nos armées des meilleurs équipements dans les meilleures conditions.

Le premier ministre, M. Pierre Mauroy, a annoncé le lancement de la phase de définition du nouveau char destiné à prendre la relève, dans les premières années de la décennie 1990, des matériels AMX 30 aujourd'hui en service. Je tenais à vous donner ces informations concernant ce nouveau char.

Ces mesures en faveur de l'équipement de nos armées qui doivent aboutir à maintenir la qualité de notre outil militaire ne doivent pas nous faire oublier qu'en matière de défense les activités du temps de paix de nos unités ont une importance vitale car elles préparent les hommes à être des soldats et — ne l'oublions pas — des combattants.

Dans les domaines de l'instruction et de l'entraînement qui sont les éléments majeurs de la condition opérationnelle de nos forces, j'ai veillé à ce que l'armée de terre porte ses jours de sortie avec matériels en 1983 de quarante-sept jours à cinquante et que, parallèlement un effort tout particulier soit consenti au profit de l'entraînement au tir. Pour les autres armées, les taux d'entraînement seront strictement maintenus.

Ces résultats seront obtenus grâce à des crédits de carburant maintenus au niveau très élevé qu'ils avaient atteint en 1982, soit 4,8 milliards de francs. La stabilisation, voire la baisse du prix du pétrole importé qui se conjuguent avec l'entrée en service de matériels plus économes en carburant permet cette reconduction.

Mais l'effort dans lequel nous sommes engagés, qui doit aboutir à maintenir notre potentiel de défense n'aurait — quelques-uns parmi vous l'ont remarqué avec raison — guère de sens s'il négligeait d'adapter notre outil militaire à la diversité des menaces comme à l'évolution des comportements au sein de notre société. C'est pourquoi le changement intervenu depuis un an ne doit pas subir et ne subira pas de ralentissement en 1983.

Les menaces qui pèsent sur notre sécurité sont — vous le savez bien — multiformes. Aujourd'hui le terrorisme, une forme d'agression nouvelle constitue un péril réel. On va chercher parfois bien loin d'autres explications mais celle-là est essentielle ; c'est parce que le terrorisme existe et qu'il est un fait réel que je tiens à ce que la gendarmerie, chargée traditionnellement de la défense des points sensibles, accomplisse dorénavant plus complètement ses missions militaires. C'est d'ailleurs ce que j'ai annoncé au conseil supérieur de la fonction militaire, voilà trois jours.

Un plus grand nombre de gendarmes d'active doivent donc être affectés à des tâches opérationnelles en étant remplacés par des gendarmes auxiliaires — c'est-à-dire du contingent — plus nombreux.

Le projet de budget pour 1983 contient au moins deux mesures qui vont dans ce sens. La première prévoit la création de 1 000 postes de gendarmes d'active qui iront renforcer les unités existantes. Je rappelle ici qu'avant 1981, de 500 à 700 emplois de gendarmes étaient créés dont, soulignons-le, la moitié de gendarmes auxiliaires. Je réalise le double.

La seconde mesure consiste à transférer de l'armée de terre à la gendarmerie nationale 3 268 postes d'appelés en vue d'augmenter le nombre de gendarmes auxiliaires. Si cela apparaît nécessaire, les textes fixant les conditions d'emploi des gendarmes auxiliaires seront modifiés et à ce moment là, je viendrai vous en parler.

Je ne voudrais pas quitter le sujet de la gendarmerie sans vous faire part des mesures prises en faveur de l'amélioration sensible des logements des gendarmes.

En 1982, j'avais décidé l'inscription d'une somme de 30 millions de francs en autorisations de programme et crédits de paiement au titre VI du budget, destinée à accompagner par des subventions en capital l'effort d'autofinancement que réalise — il faut les en remercier — les collectivités locales ; 543 unités-logement ont bénéficié de cette aide au cours de cette année. En 1983,

cette somme qui sera portée à 51 millions de francs permettra d'aider à la construction de 800 unités-logement, qui s'ajouteront aux 1 210 prévus au titre V du budget de la défense.

Enfin, le Gouvernement, à la demande expresse de M. le Président de la République, a décidé que la loi de finances rectificative contiendra un article permettant aux veuves de gendarmes tués au cours d'une opération de police de bénéficier d'une pension de reversion au taux de 100 p. 100. Il entend marquer ainsi sa solidarité avec les familles de ceux qui sont touchés, de ceux qui parfois tombent en protégeant la sécurité des Français. Au nom du Gouvernement, je rends hommage au dévouement de notre gendarmerie nationale.

J'en arrive maintenant à l'armée de terre. Ses missions sont triples : la défense des frontières de la France et des intérêts vitaux du pays ; la défense en surface du territoire national ; l'assistance rapide à l'extérieur.

La défense des frontières nécessite un corps de bataille solide, à base d'unités blindées modernisées, installé de part et d'autre du Rhin. Sa mobilité doit être accrue grâce à un renforcement sensible de ses moyens aéroterrestres. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au groupe de planification et d'études stratégiques d'abord, aux états-majors ensuite, d'étudier la validité et les possibilités de ce concept.

Si pour l'instant aucune décision définitive n'a été prise, je confirme que des études poussées sont en cours de réalisation, portant sur la constitution d'une F. H. A. C. — force d'hélicoptères antichars — regroupant des moyens aujourd'hui relativement dispersés.

En tout état de cause, la tâche de défendre en surface le territoire national doit être mieux partagée entre la gendarmerie et l'armée de terre : à la gendarmerie, le renseignement, la protection des installations, la neutralisation des commandos infiltrés ; à l'armée de terre de combattre les éléments les plus importants et les agressions en profondeur sur le territoire national.

Pour l'assistance rapide à l'extérieur, il est bien évident que les moyens ne doivent pas être réduits, bien au contraire ! La mission d'interposition que remplissent nos unités à Beyrouth prouve d'ailleurs le rôle important que peuvent être amenées à jouer nos forces dans le rétablissement de la paix, en plus des missions qui leur sont habituellement dévolues.

J'entend bien et je lis bien, ici ou là, que l'on s'émeut du sort futur de l'armée de terre, de sa taille et de ses missions. Laissez-moi vous dire que les principaux intéressés, les cadres de l'armée de terre, ses chefs, ne s'émeuvent pas. Ils savent parfaitement que si la future loi de programmation militaire peut introduire des inflexions dans les concepts d'emploi des forces, ce ne sera pas — je tiens à le dire ici — au détriment de leur armée.

Qui ne serait acquis, parmi les états-majors, les chefs, les militaires, l'armée de terre, la représentation nationale, l'opinion publique, à l'idée d'une armée de terre bien équipée, dotée d'une capacité de feu accrue — je veux dire qu'il faut accroître — plus mobile — je veux dire qu'il faut rendre encore plus mobile — où la polyvalence des forces doit être absolument renforcée ?

Aujourd'hui, c'est vrai, l'armée de terre travaille sur ces concepts à partir d'une directive que je lui ai fait parvenir. Elle le fait, selon son habitude, avec sérieux et détermination. Plusieurs projets, plusieurs études, plusieurs hypothèses sont avancés. Quelquefois, la presse — et c'est bien son droit — publie une hypothèse. Mais, là où c'est moins son droit, c'est de dire que cette hypothèse est celle qui sera retenue.

Pour l'instant, nous en sommes aux études ; préjuger celles-ci pour avancer des informations irresponsables sur la taille d'un tel ensemble est — je ne crains pas de le dire — un abus de confiance à l'égard de nos armées. Je fais observer simplement que le projet de budget pour 1983 ne prévoit aucune réduction des effectifs militaires, en France ou à l'extérieur de la France.

Mais le changement ne doit pas seulement exister dans l'étude des concepts ; on doit aussi le trouver sous une forme plus immédiatement perceptible dans les mesures prises en faveur du personnel et plus particulièrement des appelés. Vous savez, je l'ai suffisamment répété, que, pour moi, le contenu du service prime sur sa durée. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé, à la fin de l'année dernière — et vous les aviez approuvées — trente mesures pour le service national qui sont toutes entrées en application.

Quant à la vie dans les unités, elle a fait l'objet de diverses autres dispositions.

Une réforme du règlement de discipline générale qui date du 13 juillet dernier a eu pour effet d'éliminer de la condition militaire ce qui pouvait apparaître comme excessivement contrai-

gnant ou inutilement rigoureux, en tenant compte de l'expérience acquise et également de l'évolution des mentalités. Ainsi, le régime des punitions disciplinaires a été modifié, notamment par la suppression des arrêts de rigueur et la réduction à quarante jours de la durée maximum des arrêts. Mais cette réforme a pour principal effet de créer un style nouveau dans les relations hiérarchiques : tout militaire peut dorénavant, une fois épuisées les voies de recours hiérarchique, saisir directement de sa réclamation le ministre.

Les commissions régimentaires ont été — vous vous en rendez compte quand vous visitez les unités — réactivées. Elles existent désormais dans toutes les unités des trois armées et leur compétence a été étendue à l'hygiène et à la sécurité. Ainsi, le principe de l'autorité hiérarchique n'est pas remis en cause — il ne peut d'ailleurs en être autrement — mais l'association des personnels aux décisions concernant leur cadre de vie est mieux assurée.

Tous les échos que nous recueillons indiquent que ces mesures ont été bien acceptées par les appelés comme par les cadres.

Cette volonté de réforme se poursuivra en 1983. Des travaux sont en cours, en vue d'une toilette approfondie du code du service national. Comme vous le savez, ce code a déjà été modifié par l'adoption de la loi d'origine parlementaire du 29 juin 1982, qui améliore très sensiblement le régime des reports d'incorporation puisqu'il permet d'obtenir un report jusqu'à vingt-trois ans pour terminer un cycle d'études et même jusqu'à vingt-quatre et vingt-cinq ans pour les titulaires de brevets de préparation militaire ou de préparation militaire supérieure.

Les prochaines réformes viseront également à mieux adapter le service national aux aspirations de notre jeunesse et aux besoins de notre défense. Certaines des mesures déjà annoncées concernent, vous le savez, la possibilité d'un appel à dix-neuf ans, la situation des objecteurs de conscience, le service volontaire féminin.

Je voudrais, à cet égard, vous indiquer que j'ai pris, après une large procédure de consultation, associant notamment les états-majors, une série de mesures pour améliorer la situation des femmes militaires et leur offrir un plus large accès à des spécialités auxquelles jusqu'ici elles ne pouvaient prétendre. Ces mesures consacrent l'effort fait par les armées pour répondre aux légitimes aspirations de leurs personnels féminins et pour tendre progressivement, mais avec détermination, à une réelle égalité partout où cela est possible.

Pour en revenir aux appelés, j'indiquerai que le budget pour 1983 me permet de poursuivre la hiérarchisation du prêt, de façon que l'augmentation de un franc par jour, qui prendra effet au cours de l'année prochaine, soit accompagnée d'un élargissement de l'éventail des soldes entre l'homme du rang et l'aspirant.

À titre indicatif, je dirai qu'un soldat de deuxième classe percevra, au 1^{er} juillet 1983, 12,50 francs par jour, soit une augmentation de 8,6 p. 100 par rapport à 1982, un sergent percevra 25 francs, soit une augmentation de 30 p. 100 par rapport à 1982. Je compte sur ces mesures pour favoriser l'accès des jeunes appelés aux postes d'encadrement et leur donner ainsi, dans nos armées, plus de responsabilités afin que l'idée de défense soit encore mieux admise par notre pays.

Enfin, j'ai prévu dans mon budget la rémunération de jeunes appelés qui, dans le cadre des dispositions législatives actuelles, seraient volontaires pour un service prolongé au-delà de douze mois. Cette expérimentation, sur laquelle je compte beaucoup, fera partie des travaux qui permettraient, une fois la loi de programmation discutée et votée, d'entraîner, comme l'a annoncé le Premier ministre, une réforme plus profonde des modes d'exécution du service national. Il est clair, en effet, que le choix des options sur la durée du service est fonction du modèle d'armée retenu et non l'inverse. C'est là un langage que nous tenions dans l'opposition et que je continue à tenir aujourd'hui.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je dirai, non pas pour conclure — un débat sur la défense n'est jamais conclu — mais pour mettre un terme à mon propos d'aujourd'hui, que la part de notre richesse nationale consacrée à la défense n'a pas baissé. Elle place la France au premier rang des démocraties occidentales de taille comparable.

Ce haut niveau de ressources allouées aux armées en 1983 permet au Gouvernement de mener une politique de défense claire, cohérente, solide, une politique qu'inspire la volonté de maintenir au service de la France des forces armées qui, ainsi que le rappelait le Président de la République à Canjuers, possèdent deux vertus auxquelles nous sommes tous attachés : la disponibilité et l'unité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. MM. Bonnefous et Voilquin applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Francou, rapporteur spécial.

M. Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (exposé d'ensemble et dépenses en capital). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen par le Sénat du budget militaire pour l'année 1983 s'ouvre au milieu d'une conjoncture internationale toujours pesante et d'une situation de notre économie particulièrement difficile.

Il est donc normal que ces deux contraintes soient présentes à notre esprit.

En même temps, nous devons nous rappeler que cet examen s'inscrit, ou devrait s'inscrire dans le cadre d'une loi de programmation militaire votée par le Parlement, qui n'a pas été abrogée mais qui n'a pas non plus été respectée.

Cet examen s'apprécie également dans la perspective de l'exécution du budget de 1982, que nous avons, à une très large majorité du Sénat, approuvé il y a un an.

Au-delà de l'examen des chiffres et des pourcentages, qui sont longuement analysés dans mon rapport écrit et qui feront l'objet, de la part de mon collègue M. Legouez ainsi que de tous les rapporteurs pour avis de la commission de la défense, d'explications très complètes, je crois que le problème qui nous était posé l'année dernière, tel en tous cas que l'avait compris notre commission des finances, était d'avoir une appréciation d'ensemble sur le budget militaire.

Notre première interrogation était donc, l'année dernière, celle-ci : l'élection en 1981 d'un nouveau Président de la République allait-elle changer les objectifs de notre politique militaire et, en fonction de ces changements d'objectifs, cette élection allait-elle entraîner un redéploiement ou une diminution des moyens de notre défense ou une nouvelle orientation de celle-ci ?

Dès le mois d'octobre 1981, M. Pierre Mauroy, Premier ministre, vous-même, qui veniez de prendre en charge la défense, et M. le Président de la République lui-même confirmiez que les objectifs de notre défense demeuraient inchangés et seraient poursuivis. Les seules réserves que vous faisiez vôtres étaient des réserves de calendrier sur certains programmes majeurs ; la réalisation de la programmation, disiez-vous, avait pris des retards et vous estimiez, non seulement ne pas pouvoir les rattraper dans le budget de 1982, mais devoir étaler notre effort en 1983, époque à laquelle vous proposeriez au Parlement une nouvelle loi de programmation militaire.

Ce n'était pas la première fois, hélas ! que le fossé s'élargissait entre des objectifs affirmés et les moyens mis à la disposition de nos armées pour les atteindre. Déjà, dans le passé, nous avons dû faire ce constat. Mais les efforts accomplis par vos prédécesseurs, monsieur le ministre, tendaient à combler ce fossé au plus vite, plutôt qu'à étaler les délais. Lors de l'examen à mi-parcours de l'ancienne loi de programmation militaire, il avait même été décidé que l'on fixerait désormais à 0,09 p. 100 l'effort annuel de progression que les crédits des armées devraient atteindre par rapport au produit intérieur brut marchand — P. I. B. M. — pour parvenir aux objectifs fixés.

Vous-même, monsieur le ministre, ainsi que M. Darinot à l'Assemblée nationale indiquiez, avant que le Président de la République ne le confirmât lui-même, que votre objectif était que le budget de la défense atteigne, par paliers successifs, 4 p. 100 du P. I. B. M., ce minimum étant, disiez-vous, compatible avec nos objectifs de défense.

C'est dans ces conditions, à la suite de toutes ces déclarations, que nous propositions donc à notre assemblée de voter votre budget pour 1982, bien que l'augmentation que vous nous proposiez alors ramenât de 25 p. 100 à 12,5 p. 100 environ l'accroissement des autorisations de programme, seules véritables indicatrices des intentions d'un gouvernement en matière de défense. Nous concluions alors, en effet, au nom de la commission des finances, dans les termes suivants : « Il n'est pas d'usage dans notre assemblée de se prononcer en fonction d'intentions supposées, même si des arguments précis rendent plausibles la plupart de nos suppositions. Mais il est toutefois loyal envers le Gouvernement et envers le pays de mesurer les risques, quitte à vérifier plus tard si les actes suivent les paroles et, si nécessaire, à dénoncer un jour les manquements. Pour le moment, prêtant au nouveau pouvoir la bonne foi qui lui est due, nous recommandons à nos collègues de voter le projet militaire pour 1982. »

Nous étions alors d'autant plus inclinés à le faire que, malgré les inquiétudes que nous pouvions avoir sur le budget militaire, les prises de position du Président de la République sur la solidarité européenne en matière de défense, sur le déséquilibre des forces classiques que faisait courir à l'Europe la supériorité des armements de l'Union soviétique, ses déclara-

tions très affirmées sur le déploiement des Pershing en Europe, confortaient le consensus qui semblait se dégager entre vous et nous sur les problèmes de défense.

Nous ne pouvons pas vous garder la même confiance après le déroulement de l'année budgétaire 1982 pour les armées, déroulement qui est venu justifier certaines de nos craintes, aviver nos inquiétudes et soulever en nous de graves interrogations pour l'avenir.

En effet, le blocage, dès le début de 1982, d'une vingtaine de milliards de francs d'autorisations de programme et de crédits de paiement dans le budget des armées nous avait déjà préoccupés. Mais la totale annulation, voilà quelques semaines, de quelque 13,5 milliards de francs d'autorisations de programme et de plus de 3 milliards de francs de crédits de paiement a ravivé nos inquiétudes, et la procédure qui a été suivie pour en arriver là n'est pas, elle-même, sans poser problème : un arrêté d'annulation signé par le ministre du budget et paru au *Journal officiel* sans que le Parlement ni ses commissions n'aient été saisis peut donc remettre en cause dans des proportions très importantes une loi votée ?

Le budget exécuté en 1982 n'est donc pas le budget voté par le Parlement à la fin de l'année 1981, et rien ne nous dit que le budget de 1983 que vous nous demandez de voter aujourd'hui ne subira pas d'aussi importantes amputations en cours de route.

Ces annulations de crédit sont-elles, en effet, le fait d'une incapacité de nos industriels et de nos arsenaux à répondre aux commandes qui devaient leur être passées ? Sûrement pas. Au contraire, de telles annulations d'autorisations de programme pèsent lourdement sur le devenir de ces industries et de ces arsenaux.

C'est un retard supplémentaire dans la loi de programmation qui n'a plus beaucoup de raison d'être, car celle-ci fixait des quantités et des dates qui ni les unes ni les autres ne seront respectées.

C'est donc dans cette perspective que nous avons examiné vos propositions.

Certes, comme l'année dernière, une partie du discours est rassurante. Mais les crédits, eux, sont en diminution importante et la baisse du pouvoir d'achat des armées est assez évidente.

Il existe un écart de plus en plus affirmé entre les discours et les possibilités données par le budget.

Essayons de préciser les conséquences de cet écart. C'est au niveau des programmes, donc du titre V, que ces conséquences apparaissent.

Le projet de budget de la défense pour 1983 présente, selon notre jugement, des motifs d'inquiétude, des abandons purs et simples, des retards irratrapables.

Un premier motif d'inquiétude résulte, me semble-t-il, de la modification apportée, cette année, aux structures budgétaires. Pour la première fois, la section Air comporte une ligne spéciale pour les appareils Mirage 2000 N, c'est-à-dire les futurs vecteurs de la composante pilotée de l'arme nucléaire tactique.

Je demande aux non-initiés de me pardonner ce jargon quelque peu hermétique, mis il est difficile de ne pas citer le terme technique juste.

C'est une situation que la marine connaît bien. Depuis plusieurs années déjà, son « enveloppe » propre est amputée, pour une part croissante, par les sous-marins de la force océanique stratégique. J'y reviendrai tout à l'heure.

Pour le moment, je tiens à souligner que les crédits « nucléaires », si vous me permettez cette tournure elliptique, sont, cette année pour la première fois, gonflés par des sommes destinées à l'étude, aux essais et à la fabrication d'une version particulière du Mirage 2000.

Il en résulte d'ailleurs, mais c'est un moindre mal, quelques difficultés pour l'analyste qui essaie de suivre, d'une année à l'autre, l'évolution de la charge probable des bureaux d'études.

Plus sérieuse est la réserve que l'on doit faire sur l'évolution réelle, à structure comparable, des crédits affectés à l'étude et à la fabrication des armes nucléaires, au sens propre du mot : je veux parler ici des travaux relatifs aux têtes nucléaires, ainsi qu'aux combustibles destinés aux sous-marins à propulsion atomique.

Les crédits en cause sont transférés au Commissariat à l'énergie atomique, qui les utilise pour le fonctionnement de ses centres de recherche, pour les expérimentations du Pacifique et pour le maintien en condition des armes.

Or, de 1982 à 1983, les autorisations de programme augmentent de 6,2 p. 100 seulement, et les crédits de paiement de 7,25 p. 100.

Si l'on isole parmi ces crédits ceux du chapitre 51-38 relatif aux études de base et au développement des armes nouvelles, la constatation est encore plus flagrante : l'augmentation n'est que de 6,3 p. 100 en autorisations de programme comme en crédits de paiement.

Or, il faut savoir que la « production » du C. E. A. est, par la force des choses, extrêmement intégrée : l'élasticité des besoins de crédits est donc plus faible que dans d'autres secteurs industriels. Le taux d'accroissement de 6,3 p. 100 correspond donc, si l'on considère comme incompressibles les rémunérations et les frais de fonctionnement des centres d'études, à une dramatique compression des possibilités d'expérimentation.

Etes-vous sûr, dans ces conditions, monsieur le ministre, de pouvoir développer l'arme à rayonnement renforcé ?

A côté des sujets d'inquiétude, nous trouvons des abandons certains et des retards irrattrapables.

On dira qu'il s'agit du budget pour 1982 et non de celui pour 1983. Mais je vous prie de noter que la décision a pour effet de diminuer, d'un montant important, les crédits dont disposent les armées en cette fin d'année. Il est donc parfaitement logique de l'examiner en même temps que l'acte d'ouverture de crédits, je veux parler du budget pour 1983.

Or, les commandes ont dû être amputées par suite de l'arrêt du 18 octobre dernier de quantités importantes de matériels, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre.

Pour l'armée de terre, il s'agit de 6 chars AMX 30 ; 47 AMX 10 RC et 55 AMX 10 P, soit la totalité de la commande envisagée : 26 canons à tir rapide de 155 sur 30 ; 730 véhicules tactiques ; 50 véhicules de l'avant-blindé.

Pour l'armée de l'air, sont visés 25 Mirage 2000, soit la totalité de la commande annuelle prévue ; 4 hélicoptères légers ; 16 batteries anti-aériennes ; 80 missiles divers. Et pour la marine, qui a été moins touchée, sont concernées 64 torpilles seulement, si l'on ose dire, puisqu'il s'agit, là encore, de la totalité de la commande annuelle.

La presse a mis l'accent, à juste titre, sur la suppression des Mirage. Car cette année 1982 est la première, depuis la fin de la dernière guerre, où le fabricant n'aura reçu aucune commande nouvelle de l'armée de l'air.

Cette situation me paraît lourde de conséquences à deux points de vue.

J'exprimerai, d'abord, celui des aviateurs. L'état-major estime à 33 le nombre d'appareils qui doivent être commandés annuellement pour pouvoir maintenir en ligne la flotte jugée minimale de 450 avions de combat, compte tenu de leur durée de vie et de l'attrition normales.

Bien entendu, la barre de 450 peut être abaissée. Pourquoi pas 420 avions demain, 400 ensuite, alors que le chiffre souhaité au départ était de 450 appareils de combat ?

Mais il faut savoir que le « trou » des commandes ne se rattrapera pas. Compte tenu du cycle d'approvisionnement et de fabrication, la diminution du nombre d'avions est d'ores et déjà inscrite dans les faits pour les années 1985-1990.

Prenons maintenant le problème des industriels. J'ai rencontré, avant-hier, deux dirigeants d'un de nos grands avionneurs, pas celui que nous venons d'évoquer, mais l'autre.

La situation de l'industrie aéronautique dans son ensemble est, aux yeux de l'opinion, plutôt bonne actuellement. On parle des succès du Mirage 2000 aux Indes et en Egypte, de l'Alphajet, de l'Airbus, sans compter les Exocet et autres engins.

Mais la réalité qui se fait jour ou va se faire jour prochainement est différente et, malheureusement, beaucoup plus sombre. Les compagnies aériennes sont en plein marasme financier, en partie du fait de la dérégulation américaine, mais aussi de la crise mondiale.

Or, l'aviation commerciale présente une caractéristique bien connue des économistes. Compte tenu de la durée de vie du parc, une réduction de 10 p. 100, par exemple, des besoins en sièges entraîne une diminution beaucoup plus forte des commandes d'appareils neufs. Il se produit, comme dans les transports maritimes notamment, un effet d'amplification de la conjoncture en remontant la chaîne logistique, si je puis employer cette expression militaire.

La réduction des commandes militaires affecte notre industrie nationale en concordance de phase, ce qui est rarissime, avec la déflation des commandes civiles. Il y a risque, et le mot est faible, que les industriels concernés et leurs sous-commandiers soient contraints de réduire leurs effectifs et d'affecter les équipes constituées à d'autres tâches.

Une conséquence également grave des annulations de crédits — ou, si l'on préfère, de l'insuffisance des crédits ouverts en 1983 — est la suppression pure et simple du samro, le satellite

militaire de reconnaissance optique, dont l'étude était avancée depuis plusieurs années, en coopération industrielle, par nos spécialistes de l'espace.

Un enseignement indiscuté du conflit anglo-argentin des Malouines est l'importance primordiale du renseignement. Une opération militaire à longue distance ne s'improvise pas. La surprise est un facteur essentiel de succès si on l'obtient, d'échec si elle est éventée.

Pouvons-nous priver nos forces d'intervention, nos forces stratégiques d'un outil irremplaçable de connaissance de la situation militaire sur le globe ?

La question se pose aujourd'hui. Si les équipes sont dispersées, les études oubliées, se posera-t-elle encore demain ?

Ce sont, mesdames, messieurs, des sujets de réflexion dont on ne saurait trop souligner la gravité.

Il y en aurait d'autres, que vous avez présents à l'esprit et qui sont d'ailleurs notés dans mon rapport écrit, mais que le temps m'empêche d'aborder devant vous maintenant.

Je citerai — pour ne pas avoir de remords — la réduction des crédits destinés à la flotte « conventionnelle », c'est-à-dire aux commandes de navire hors flot : les crédits en cause diminuent en francs courants, c'est-à-dire que la baisse du pouvoir d'achat sera, cette année, supérieure à l'érosion monétaire. Et j'en resterai là.

Ce qui nous inquiète le plus, monsieur le ministre, au moment de conclure, c'est que les insuffisances que je viens d'examiner, semblent indiquer un changement dans notre politique de défense.

Si la force océanique stratégique est préservée dans votre budget, celui-ci ne saurait en être réduit peu à peu à une telle prédilection du nucléaire, sans qu'il entraîne un changement profond dans notre stratégie militaire, dans nos possibilités de peser dans le monde et, par conséquent, dans toute notre politique extérieure.

Dans les précédents budgets, pour éviter, malgré sa modernisation et ses adaptations, le contournement de notre dissuasion nucléaire stratégique, les forces classiques, les forces d'assistance et la marine de surface recevaient suffisamment de crédits pour que nos forces soient équilibrées.

Il risque de ne plus en être ainsi, surtout lorsque les compressions budgétaires actuelles sont présentées, non pas comme un passage difficile de nos finances et de notre situation économique, ce que nous saurions tous admettre, mais au contraire comme tout à fait compatibles avec les intentions politiques affichées au début du septennat pour l'effort de défense.

De plus, il faut bien le constater, la plupart des budgets des autres départements ministériels n'ont pas été soumis à la même rigueur, ce qui semble bien indiquer que l'ordre des priorités n'est plus tout à fait ce qui avait été annoncé.

Pour l'avenir, il apparaît dans votre projet de budget, monsieur le ministre, un certain nombre de lacunes dont l'effet immédiat sera peu sensible, mais qui peuvent compromettre gravement notre capacité de défense dans les prochaines années.

Je me réfère ici à la diminution en pouvoir d'achat des crédits attribués au centre d'études du C.E.A., qui ne sont pas tout à fait conformes aux affirmations répétées en faveur de la dissuasion nucléaire, à la diminution du pouvoir d'achat des crédits d'études de la section air, à la diminution en valeur nominale d'une dotation consacrée aux forces navales en dehors de la force océanique stratégique, à la suspension du crédit pour le satellite militaire, au report ou au retard dans la commande de l'Awax, de l'Atlantic nouvelle génération, du Mirage 2000.

Toutes ces inquiétudes pour l'avenir, nos collègues socialistes de l'Assemblée nationale les ont exprimées aussi bien que moi, qu'il s'agisse de M. Ledrian, de M. Huygues des Etages, qui vous ont fait savoir, à la tribune de l'Assemblée nationale, leurs réserves sur ce point.

M. Ledrian estime qu'il est difficilement acceptable que la défense soit touchée davantage. M. des Etages écrit que le projet de budget pour 1983 ne répond pas à la situation internationale.

Etait-il possible pour nous qui ne sommes pas liés par la solidarité politique de ne pas tirer de ces inquiétudes, de ces contradictions, de ces ambiguïtés la conséquence logique qui s'impose et qui est celle d'un refus de budget que vous nous présentez ?

Nous souhaitons de tout notre cœur, monsieur le ministre, d'abord, que vous ne croyez pas que ce refus marque une défiance personnelle à votre égard : il marque simplement notre inquiétude et nous vous assurons, au contraire, de tout notre concours pour vous soutenir demain et après-demain dans toutes les mesures que vous pourrez proposer pour améliorer la situation de nos armées.

Ensuite, nous souhaitons que ce refus désolé que nous vous opposons ne soit qu'un passage dû à des circonstances économiques particulièrement difficiles et dont on comprendrait bien que les armées partagent le fardeau et que nous puissions, dès le printemps prochain, au moment du vote de la nouvelle loi de programmation militaire que vous préparez, vous apporter, à nouveau, le concours dont notre politique de défense a besoin. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Legouez, rapporteur spécial.

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (*Dépenses ordinaires.*) Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon ami M. Francou vient de vous présenter, d'une façon excellente, à son habitude, le projet de budget de la défense.

Venant après lui, je verrai ma tâche simplifiée à plusieurs égards.

Elle est certainement plus simple, puisque vous connaissez maintenant les grandes lignes du budget de 1983. Vous savez qu'il reste au premier rang parmi les budgets des autres ministères. Mais vous savez aussi que sa croissance est inférieure à celle des budgets de l'éducation nationale, des transports, de la recherche et de l'industrie.

Qu'on le veuille ou non, le problème de la priorité donnée à la défense se pose dans des termes très simples : la rigueur s'impose à tous, c'est un fait ; mais elle s'impose à certains plus qu'à d'autres ; c'est aussi un fait.

A l'intérieur du budget de la défense, le titre III occupe une part d'environ la moitié, exactement 54,3 p. 100. L'an dernier, cette même part était de 54,1 p. 100, donc légèrement inférieure, du moins si l'on s'en rapporte au budget initial.

Vous savez qu'il en est autrement depuis que des annulations de crédits ont amputé le titre V. M. Francou y a longuement fait allusion tout à l'heure. C'est un point sur lequel je devrai revenir ; vous vous en doutez.

Si nous comparons au budget pour 1982, nous voyons que le titre III augmente de 8,62 p. 100. C'est peu, c'est même trop peu, si l'on se réfère aux hypothèses d'évolution économique générale mentionnées dans la présentation de la loi de finances.

Une analyse plus fine montre que cette modération provient de la baisse des provisions pour hausses de rémunérations. Provisions comprises, le titre III augmente de 8,62 p. 100 ; hors provisions, il augmente d'un peu plus de 11 p. 100, ce qui est tout de même plus vraisemblable. C'est aussi un point sur lequel j'aurai à revenir.

Vous me permettez d'arrêter là cette présentation du titre III au sein du budget militaire. Il nous faut maintenant aller un peu plus loin dans l'analyse, c'est-à-dire examiner les principales dotations par nature de dépenses et éventuellement par section.

Vous savez que le titre III est celui des « dépenses ordinaires ».

C'est une expression que je n'aime pas beaucoup, parce qu'elle pourrait, pour des esprits non avertis, donner l'impression qu'il s'agit seulement de « l'intendance », au sens un peu péjoratif que l'on met parfois dans ce terme. Que les intendants me pardonnent : on sait l'excellent travail qu'ils font pour l'armée de terre, tout comme leurs homologues commissaires pour l'armée de l'air et la marine.

En fait, le titre III est celui des personnels, du fonctionnement, de l'entretien des matériels et des immeubles. Vous reconnaîtrez avec moi qu'il s'agit là de thèmes majeurs, qui conditionnent tout à fait le moral, l'entraînement des forces, c'est-à-dire finalement leur qualité opérationnelle.

C'est sous cet éclairage de la qualité opérationnelle qu'il faut examiner le budget : les chiffres n'ont d'intérêt qu'en raison de la réalité qu'ils recouvrent.

Or, le projet qui vous est soumis présente, à cet égard, des points forts et des faiblesses.

Commençons par les premiers.

Vous avez, monsieur le ministre, pris depuis votre arrivée au département de la défense un certain nombre de mesures en faveur des appelés. On m'assure — vous l'avez d'ailleurs rappelé tout à l'heure — qu'il y en a trente. Mais je me méfie des chiffres ronds : peut-être en a-t-on omis une ou ajouté une autre.

Quoi qu'il en soit, vous avez manifesté, vis-à-vis des jeunes gens appelés sous les drapeaux, une attention soutenue lors des votes des deux budgets que vous avez présentés et poursuivie entre-temps sur les points qui n'avaient pas d'incidence financière.

Un autre point sur lequel nous pouvons donner notre accord, c'est l'ensemble de la section gendarmerie.

Vous savez que c'est une question à laquelle les membres de cette assemblée, qui occupent pour la plupart des fonctions électives au niveau communal, sont extrêmement sensibles : le gendarme, c'est la sécurité, c'est le secours rapide, c'est surtout la prévention des accidents et des incidents.

Or, le budget pour 1983 apporte plusieurs satisfactions, d'abord au sujet des effectifs. Notons l'augmentation du nombre des gendarmes auxiliaires, par transfert de 2 000 postes d'appelés de l'armée de terre à la gendarmerie ; un amendement gouvernemental, déposé devant l'Assemblée nationale, a encore majoré ce chiffre de 1 268 emplois. C'est une précision que vous nous avez apportée tout à l'heure.

La gendarmerie est le seul corps militaire qui connaisse une augmentation d'effectifs : le budget prévoit, en mesure nouvelle, 1 000 emplois de sous-officiers de carrière, continuant, par conséquent, avec une constance que nous devons saluer, l'évolution amorcée en 1977 sous l'empire de la nouvelle loi de programmation.

Sur la base de ces accroissements d'effectifs dans le grade de base, on aurait pu conclure à une détérioration de la pyramide des grades, déjà moins favorable que ses homologues de l'armée de terre ou de la police nationale. C'est d'ailleurs ce que j'avais indiqué, dans un premier temps, dans mon rapport écrit.

Mais nous apprenons en dernière minute qu'un autre amendement a « rectifié le tir », si j'ose employer cette expression de circonstance : 500 postes de gendarmes sont, en effet, supprimés et 500 postes de gradés créés en remplacement, avec un transfert de crédits d'environ 5 millions de francs au chapitre des rémunérations.

Un mot pourtant, en conclusion, sur la section gendarmerie : l'augmentation des effectifs est une bonne chose, mais ne suffit pas. Nous en sommes venus maintenant au point où l'amélioration des moyens mis à la disposition des brigades est aussi nécessaire que l'accroissement du nombre de gendarmes. Je pourrais — mais le temps m'est mesuré — donner des exemples récents, dont j'ai été le témoin attristé, de l'état de fatigue où sont rendues certaines Renault 4 ou fourgonnettes 500 kg employées dans les brigades.

Je n'insiste pas, d'autant moins qu'il s'agit en fait de crédits d'équipement. Mais je tenais à signaler, à toutes fins utiles, les soucis et les difficultés qui se présentent aux commandants de brigade.

A côté des points satisfaisants, votre rapporteur se doit aussi, avec le même esprit d'objectivité, de souligner les insuffisances et les lacunes.

En premier lieu, les rémunérations et charges sociales. On sait qu'il s'agit d'un poste très important du titre III.

Dans le passé, on a toujours constaté que son évolution, soit du fait des soldes, soit du fait des charges sociales, avait tendance à suivre, sinon à dépasser le rythme de l'érosion monétaire.

Or, nous constatons que, pour la première fois depuis trois ans, les provisions pour hausses de rémunérations diminuent.

De quoi s'agit-il ? Pour essayer d'être bref dans ce domaine complexe, disons qu'il s'agit de provisions destinées à couvrir les hausses de rémunérations qui interviendraient en 1983, au-delà de l'étiage admis pour le calcul des rémunérations.

Autrefois, ces provisions étaient inscrites au budget des charges communes. Elles n'étaient donc pas incluses dans l'enveloppe de la défense. Depuis 1980, il a été admis, sur arbitrage du Premier ministre, d'inscrire lesdites provisions au budget de la défense et, par conséquent, de les prendre « sous enveloppe », si je puis employer cette expression elliptique, mais imagée.

Quelle en est la conséquence ? Elle dépend étroitement de la conjoncture générale en cours d'exécution du budget. Si les prix restent stables, comme c'est le cas cette année du fait du blocage, les provisions restent inutilisées. On peut même, comme nous le voyons aujourd'hui, transférer des crédits de rémunérations à d'autres postes déficitaires. Mais, si les prix sont moins sages — nous pouvons le redouter — la situation s'inverse : les rémunérations doivent alors être financées sur des crédits prévus pour d'autres usages.

Nous venons de voir un premier « risque » décelé dans le budget pour 1983.

Le niveau des crédits de carburants en apporte un second.

Si l'on excepte la section gendarmerie, qui est dotée en léger accroissement, en liaison évidente avec l'augmentation d'effectifs, les crédits de carburants sont, dans le budget pour 1983, purement et simplement reconduits : les chiffres sont les mêmes dans le « bleu » de 1982 et dans celui de 1983.

Cette décision — il faut en convenir — comporte en fait un double « pari » : sur le prix du pétrole et sur le cours du dollar.

Les carburants ont été acquis ou sont encore acquis en 1982 à un prix au mètre cube inférieur au prix estimé à la fin de l'année 1981. C'est ce qui justifie sans doute l'optimisme du Gouvernement. Mais le cours moyen du dollar était également bien inférieur à celui que nous constatons en ce mois de novembre.

Je m'interroge. Le dollar va-t-il, l'année prochaine, se maintenir à ses cours records ? L'économie américaine pourrait-elle le supporter ? Notre économie le pourrait-elle ? Autant de questions dont la réponse paraît tout à fait incertaine, autant de risques pour notre balance extérieure, mais aussi pour le budget de la défense. Vous savez que nos armées sont grandes consommatrices de carburants, les premières pour le carburacteur. Leur budget est donc, pour ce poste, extrêmement sensible à la conjoncture internationale.

Autre sujet d'inquiétude pour votre rapporteur, le niveau des crédits d'entretien, des matériels et du casernement. Pour les matériels, les crédits de paiement sont très justes en ce qui concerne l'entretien courant ; ils sont un peu plus élevés pour l'entretien programmé. Mais les autorisations de programme sont à un niveau très faible, correspondant à une baisse du volume des commandes pour les armées de l'air et de terre. En faveur des immeubles, les armées doivent accomplir un effort particulier à deux titres : d'abord, parce que l'image que garderont les jeunes gens de leur temps de service dépend beaucoup des conditions de leur hébergement, ensuite parce que l'armée a toujours eu un rôle éducatif et qu'elle doit y faire face.

Enfin, plusieurs exemples que chacun garde à l'esprit montrent que nos forces ont très souvent à intervenir pour des raisons humanitaires et diplomatiques dans des régions lointaines ; vous en avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre. Leur présence est source de sécurité pour le pays assisté, mais elle sert aussi la sauvegarde des intérêts politiques et économiques de la France.

Il n'est donc pas dans mon propos de condamner telle ou telle mission outre-mer, encore moins de rejeter le principe de ces interventions. Cependant, votre rapporteur, au nom de la commission des finances, se doit de remarquer que ces déploiements de force à grande distance de la métropole sont des opérations extrêmement onéreuses. Il n'est donc pas normal que leurs charges reposent exclusivement sur le budget de la défense. Les relations extérieures, nous semble-t-il, devraient en prendre aussi leur part.

Pour résumer les diverses remarques faites sur le titre III, je dirai, d'une façon générale, que les charges à la fois incompressibles et imprévisibles devraient être exclues de l'enveloppe. Je pense aux achats de carburant, aux interventions outre-mer et, surtout, aux hausses de rémunérations de la fonction publique.

Lorsque les estimations sont dépassées, l'excédent devrait être attribué soit par collectif, soit par prélèvements sur les charges communes. Il y va de la bonne gestion des affaires, mais aussi de la portée de l'approbation parlementaire. Notre vote s'applique à une certaine structure de dépenses ; c'est en faussant le sens que d'exécuter un autre budget que celui qui nous a été présenté.

Mes chers collègues, j'en resterai là pour cette partie de mon exposé. Vous avez pu constater qu'à côté de quelques satisfactions, le projet du titre III suscite interrogations et inquiétudes. Les unes et les autres doivent être mises en balance pour se former un jugement d'ensemble. Le fléau de la balance penche-t-il vers l'accord ou vers le rejet ? Il est difficile, en toute objectivité, d'avoir une réponse tranchée. Au seul examen du titre III, l'hésitation serait permise car nous savons que la perfection n'est pas humaine : toute décision — et le budget en est une au premier chef — peut être le fruit d'un compromis entre des impératifs contradictoires.

Mais, en la circonstance, une autre considération sera décisive pour nous : il s'agit de l'interaction entre le titre III et le titre V. Dans un article récent de la revue *Défense nationale*, Georges Outrey, faisant état du récent conflit entre la Grande-Bretagne et l'Argentine écrivait : « Une enquête technique permettra seule de savoir si les bâtiments qui ont brûlé aux Malouines ont été détruits par une suite d'erreurs de construction ou de faiblesses dans leur matériel de sécurité et dans l'entraînement du personnel. C'est cependant un avertissement grave pour toutes les marines qui devront reviser la formation de leurs hommes et de leurs installations. »

Oui, il faut en être persuadé, le budget de la défense constitue un tout. Il ne peut y avoir un bon titre III et un mauvais titre V. L'homme et l'arme ne peuvent rien l'un sans l'autre.

Sur le titre V, mon collègue, M. Francou, vient de vous donner son avis. Le budget actuel, amoindri par l'amputation toute récente du budget pour 1982, ne permet pas d'assurer le lien entre l'ancienne loi de programmation et celle que l'on nous promet pour le printemps prochain.

La conviction qui résulte de cette simple constatation nous contraint, mes chers collègues — cela nous en coûte d'ailleurs — à prendre pour la première fois le parti extrême de rejeter le budget de la défense. Nous considérons en outre comme anormal qu'un arrêté vienne altérer aussi profondément le budget que nous avons voté et ce, sans aucune consultation préalable du Parlement.

Je note d'ailleurs que, à l'Assemblée nationale, le rapporteur spécial de la commission de la défense nationale, M. Le Drian — M. Francou l'a cité tout à l'heure — a lui-même déclaré que cette annulation était « contestable et désastreuse ». C'est pourtant l'un des représentants socialistes de l'Assemblée nationale !

Nous voulons croire que le ministre de la défense a été, en la circonstance, obligé de subir une décision illogique qu'il n'approuve que par devoir de solidarité. C'est donc au Gouvernement tout entier que nous nous adressons par notre vote négatif. Nous avons pris cette décision à la grande majorité de la commission des finances. C'est ce qu'on appelle, en termes militaires, un « coup de semonce ». (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Manet, rapporteur spécial.

M. Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (budget annexe du service des essences). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en 1983, le service des essences des armées disposera du monopole pour l'approvisionnement, le stockage et la distribution des carburants pour les matériels terrestres — environ 290 000 mètres cubes par an — et aériens, environ 1 070 000 mètres cubes par an en Europe et dans le Pacifique.

Quels commentaires peut-on faire sur ce projet de budget ?

Tout d'abord, le fonds des approvisionnements généraux, dont le rôle était d'apporter un « fonds de roulement » nécessaire à une gestion commerciale, fait l'objet d'une suppression de fait depuis le 31 décembre 1981.

Ce fonds — je vous le rappelle — avait été créé, ainsi que le fonds d'amortissement pour le financement des investissements et le fonds de réserve — imputation des excédents ou déficits en fin d'année — par la loi de finances du 30 décembre 1978 portant création d'un budget annexe particulier au service des essences.

L'avoir du fonds a été réintégré dans la comptabilité générale du service des essences des armées.

Cette évolution de fait, dont je me permettrai de souligner à nouveau que nous y sommes très favorables, devrait être entérinée par la loi dans un délai plus ou moins long.

En matière d'achats de carburants, le chiffre le plus remarquable est le maintien au même niveau du crédit ouvert pour les achats de carburants : 4,5 milliards de francs environ.

Les consommations prévues étant tout à fait comparables à celles des années précédentes, les dépenses réelles dépendront essentiellement, comme l'a indiqué M. le rapporteur spécial, de deux facteurs : le prix du pétrole en dollars et le taux de change du dollar.

Les prévisions ont été réalisées sur la base d'un cours du dollar de 6,40 francs, alors que chacun sait qu'il dépasse actuellement 7 francs.

Par ailleurs, le prix du pétrole a été extrêmement « sage » en 1982, par suite de la réduction de la consommation mondiale.

Il existe donc une possibilité que les deux facteurs ci-dessus restent stables, ou que leurs évolutions se compensent.

Mais le risque existe aussi d'une évolution d'ensemble défavorable, qui entraînerait dans le courant de 1983 une insuffisance des dotations.

Le Sénat, bien entendu, sera très attentif à ces questions.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles restent à un niveau modeste, par rapport au poste « achat de carburants » ; on notera que leur valeur relative passe de 3,7 à 5,3 p. 100 de ce poste.

Cet accroissement important s'explique en grande partie par l'augmentation du coût des transports.

Il semble dans le rôle de la commission des finances d'attirer l'attention du ministre sur cette évolution légèrement défavorable.

Comme les années précédentes, en matière de stocks de crise, il faut remarquer que les crédits nécessaires à la reconstitution d'un stock de crise n'ont pu être inscrits au budget pour 1983.

L'effort à réaliser en priorité devrait concerner le carburant nécessaire à l'armée de l'air et à l'aéronavale et les combustibles de navigation, étant donné la faible importance des stocks civils nationaux dans ces deux domaines. Mais peut-être M. le ministre pourrait-il nous dire s'il n'a pas pu reconstituer, grâce à des économies sur le prix des carburants en 1982, une partie de ces stocks de crise.

En conclusion, votre rapporteur, au nom de la commission des finances, après avoir noté les efforts accomplis par le Gouvernement en vue de la simplification des comptes du service des essences des armées, a pris acte des économies opérées, par rapport aux prévisions, sur les achats de carburants effectués en 1982; elle souhaite que la conjoncture de 1983 justifie les hypothèses assez rigoureuses qui ont présidé au projet soumis au Parlement.

La commission des finances s'en remet à l'appréciation du Sénat pour approuver, éventuellement par un vote favorable, le budget annexe des essences pour 1983. Pour sa part, le rapporteur y est personnellement favorable. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Genton, rapporteur pour avis.

M. Jacques Genton, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune). Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, dix minutes permettent, à la rigueur, de présenter les arguments justifiant un avis favorable, mais le même délai ne peut convenir à l'exposé complet des motifs qui ont conduit la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à exprimer de substantielles réserves!

M. le président. Monsieur Genton, je vous ai accordé un délai supplémentaire; ne perdez donc pas de temps!

M. Jacques Genton, rapporteur pour avis. Merci, monsieur le président!

Votre rapporteur s'en tiendra donc à l'essentiel en priant le Sénat de consulter le document écrit qui, s'il n'est pas exhaustif, fait état des principaux problèmes relatifs aux grandes directions dont les crédits sont inscrits à la section commune du budget de la défense: délégation générale pour l'armement, service d'information et de relations publiques des armées, service de santé entre autres.

Nous ne vous en proposons pas l'examen systématique, considérant qu'après les travaux de l'Assemblée nationale il est préférable de compléter l'exercice du contrôle parlementaire en concentrant nos observations sur le chapitre intitulé: « La capacité nucléaire de la France ».

L'étude du document budgétaire relatif à la section commune donne dès l'abord un sentiment jusqu'ici inconnu d'incertitude et d'inquiétude.

Déduction faite de la somme très importante représentant les participations du ministère de la défense au fonds spécial des ouvriers de l'Etat et aux charges des pensions, cette partie du budget s'élève, en crédits de paiement, fonctionnement et investissement, à 32 462 millions de francs, en accroissement de 4,20 p. 100 et en autorisations de programme de 20 440 millions de francs, soit 11,21 p. 100 de plus qu'en 1982.

Il y a un an, en constatant une progression de 12 p. 100 par rapport à 1981, nous exprimions déjà nos craintes.

Dans l'ensemble du projet de budget de la défense, la section commune est attributaire de 24,31 p. 100 des autorisations de programme et de 25,35 p. 100 des crédits de paiement.

On note une certaine constance dans les dépenses des secteurs difficilement compressibles, mais les fabrications ne passent que de 14,8 à 18 p. 100 alors que les études accusent une baisse de 5 p. 100. Ce dernier chiffre ne laisse pas d'être inquiétant car il conditionne évidemment l'avenir.

Dans leur masse, les dépenses de fonctionnement peuvent être comparées avec précision à celles du budget voté pour 1982. En revanche, il est difficile d'apprécier à coup sûr les dépenses d'équipement et les autorisations de programme par référence à l'exercice précédent et aux prévisions de la loi de programmation.

A ce point de la présentation — monsieur le ministre, vous entendrez fréquemment ce rappel, je le crains, au cours de cette matinée — disons qu'il est nécessaire de faire état de l'arrêté

pris le 18 octobre par le ministre délégué chargé du budget et qui porte annulation d'autorisations de programme dans une mesure que nous considérons comme très importante: 16,9 p. 100 d'autorisations de programme et 12,5 p. 100 de crédits de paiement inscrits dans le budget 1982. La justification juridique de cette mesure tient dans le fait que ces crédits pouvaient être annulés « avec l'accord du ministre compétent », parce qu'ils étaient devenus « sans objet ».

Votre commission, n'ayant pas donné son aval à cette présentation insolite, a considéré que les comparaisons de chiffres entre le budget de 1982 et le projet pour 1983 en ce qui concerne les crédits d'équipement perdraient une grande part de leur utilité.

Elle a, en outre, tenu à rappeler que l'application intempestive de cette disposition réglementaire constituait un défi à l'égard du contrôle du Parlement.

Vous avez, tout à l'heure, évoqué la déclaration de M. le Premier ministre en ce qui concerne le budget de 1983. Le ministre de la défense aura le contrôle de la régulation des crédits. J'en prends acte au nom de la commission et je souhaite que cela ne se termine pas par des annulations aussi importantes que celles que nous venons de constater.

Vous êtes informés, mes chers collègues, de la place occupée par la direction générale de l'armement dans ce secteur particulier de l'industrie française et dans l'économie du pays. Je vous renvoie à nos documents écrits. Nous y consacrons des développements assez complets.

Il convient d'attendre le prochain « plan militaire » pour formuler une estimation sur ce que pourrait être la charge des établissements industriels, en particulier dans quelles conditions seront maintenus les effectifs, les fabrications et le niveau de sous-traitance des arsenaux après 1983. Nos interrogations rejoignent d'ailleurs celles qui ont été exprimées par nos collègues de l'Assemblée nationale.

D'autre part, votre commission m'a chargé de demander au Gouvernement si le faible accroissement des crédits inscrits au chapitre « Recherches et développement », hors « Etudes spéciales atome », devait être considéré comme la traduction d'un ralentissement des études et recherches.

Vous le savez, mes chers collègues, la section commune prend en compte les personnels en activité et les retraités. La commission a remarqué avec intérêt l'augmentation et la hiérarchisation du prêt des appelés au service national. Elle a tenu à souligner que, le 21 juin 1982, le Sénat avait adopté à l'unanimité une proposition de loi relative à la garantie au travail des militaires quittant l'armée avant l'âge de la retraite civile. Se souvenant des déclarations favorables du ministre de la défense nationale, elle a exprimé avec insistance le souhait que l'Assemblée nationale examine et adopte cette proposition de loi qui garantit de manière précise et juridique le droit au travail des officiers et sous-officiers obligés de quitter l'armée avant soixante ans.

Au chapitre des pensions, la commission a manifesté sa volonté d'obtenir du Gouvernement qu'il trouve les voies et moyens pour que l'indemnité de sujétion attribuée aux personnels de la gendarmerie soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions, ainsi qu'il a été décidé sur proposition du ministre de l'intérieur pour les fonctionnaires de la police nationale. Mais le rapporteur pour avis du budget de la gendarmerie vous entretiendra plus longuement de cette question.

Après l'évocation de ces divers sujets inscrits dans la section commune, nous devons traiter plus longuement de l'un d'entre eux, le plus important: la capacité nucléaire de défense de la France à travers sa projection budgétaire.

La note de présentation établie par le ministère de la défense affirme que ce budget donnera la priorité au développement des forces nucléaires, « élément fondamental de notre politique de défense » et que « l'effort soutenu en leur faveur ne subit donc aucun ralentissement ». Vous l'avez rappelé voilà quelques instants, monsieur le ministre.

A titre liminaire, et compte tenu des nouvelles méthodes de calcul des crédits affectés aux forces nucléaires, il me semble indispensable, ainsi que l'a fait tout à l'heure notre collègue M. Francou, rapporteur spécial de la commission des finances, de présenter trois remarques.

D'abord, la progression, en 1983, des crédits affectés à la force océanique stratégique, liée à l'état d'avancement des programmes M. 4 et des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, est de 17,4 p. 100 en autorisations de programme et de 16,8 p. 100 en crédits de paiement par rapport au budget initial de 1982.

En deuxième lieu, les dépenses relatives aux systèmes déjà opérationnels — forces sol-sol balistiques stratégiques, Pluton et même Mirage IV, malgré les travaux d'adaptation de l'air-sol

moyenne portée à cette arme — stagnent ou sont parfois même en baisse sur certains chapitres.

Enfin, l'accroissement très important des crédits de l'arme nucléaire tactique-air, principalement en autorisations de programme, est dû à la prise en compte du Mirage 2000 nucléaire dans cet agrégat de crédits.

Au total, les autorisations de programme pour les forces nucléaires dans leur ensemble représentent environ 31,9 p. 100 des autorisations de programme du budget général des armées et le total des crédits de paiement environ 31,6 p. 100 des crédits de paiement au titre V.

Je me suis réjoui, tout à l'heure, monsieur le ministre, de constater que nos observations coïncidaient avec les vôtres, ce qui prouve que nous avons eu les mêmes sources d'information.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Heureusement ! (Sourires.)

M. Jacques Genton, rapporteur pour avis. On observe que l'écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement est pratiquement nul. La commission de la défense considère que cet état de chose ne constitue pas précisément une raison d'espérer pour l'avenir.

Les crédits propres à la section commune affectés à notre capacité nucléaire figurent, pour l'essentiel, aux chapitres « Etudes spéciales atome », « Etudes spéciales engins », « Direction des centres d'expérimentations nucléaires — études spéciales », « Armement nucléaire tactique ».

Les augmentations prévues aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement sont très inférieures à celles du budget de 1982 pour les trois premiers chapitres. Elles sont supérieures pour l'armement nucléaire tactique — il s'agit évidemment de programmes en cours d'exécution.

On ne peut pas omettre de souligner que les crédits consacrés au nucléaire dans la section commune sont la traduction de l'effort de base de la France dans ce domaine ; ce sont eux qui assurent le financement de la recherche et de la fabrication en matière d'armement.

Prises globalement pour les trois chapitres, les autorisations de programme s'accroissent de 9,2 p. 100 et les crédits de paiement de 6,6 p. 100 par rapport à 1982. Ces comparaisons mettent brutalement en évidence une sorte de stagnation, pour ne pas dire de diminution en valeur absolue de notre effort en matière nucléaire.

La majorité de votre commission est d'accord pour reconnaître que l'équipement des forces qui servent les armements nucléaires stratégiques ou tactiques se poursuivent. Elle reconnaît que l'ensemble de cet effort couplé avec celui de la recherche et de la fabrication garde la plus grande part proportionnellement — je souligne ce dernier mot — dans le budget des armées.

Mais dans sa spécificité et sans entrer dans le domaine des autres rapports pour avis, votre commission estime que les crédits nucléaires de la section commune connaissent actuellement un dangereux niveau de « basses eaux ». L'inquiétude que nous en éprouvons ne peut qu'être accrue à la suite des dispositions de l'arrêté du ministre du budget du 15 octobre, auquel j'ai déjà fait référence. Il nous paraît, en effet, difficile d'approuver que sur un total d'annulations de 19 943 millions de francs en autorisations de programme et de 5 638 millions de francs en crédits de paiement, 13 441 700 000 francs et 3 253 000 000 francs respectivement concernent le budget de la défense !

Les budgets civils d'équipement ne sont pénalisés que 6 501 918 117 francs en autorisations de programme et de 2 385 545 810 francs en crédits de paiement !

La proportion de la pénalisation imposée au budget de la défense de 1982 paraît à votre commission pour le moins surprenante. Ce qui nous surprend plus encore, c'est l'ampleur des crédits annulés précisément dans le domaine nucléaire couvert par la section commune. Sur l'ensemble des trois chapitres : « Etudes spéciales - atome », « Etudes spéciales - engins », « Direction du centre d'études spéciales », c'est 13 p. 100 d'autorisations de programme et 8 p. 100 de crédits de paiement qui sont annulés. Votre commission a considéré que ces chiffres se passaient de commentaire.

La conjonction de ces données chiffrées ne permet guère d'imaginer l'avenir. En ouvrant la trente-cinquième section de l'institut des hautes études de défense nationale, le 20 septembre, le Premier ministre confirmait la décision prise l'an dernier de construire un septième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, qui sera mis en service au cours de la prochaine décennie, armé d'un missile nouveau, successeur du M. 4. Il confirmait

également pour 1985 l'achèvement du programme M. 4, portant plusieurs ogives à 4 500 kilomètres. Le principe d'une nouvelle composante sol-sol balistique mobile, le système S.X., fait l'objet d'études en cours, en vue d'une mise en service dans la prochaine décennie. De même, a dit le Premier ministre, les études continuent pour le programme du système d'arme Hadès, successeur du Pluton. Enfin, les réflexions sur l'arme à rayonnement renforcé, c'est-à-dire la « bombe à neutrons », seront poursuivies.

Certes, personne ne pouvait attendre de données chiffrées dans un exposé de cette nature. Mais il est tout de même frappant d'observer, en dehors de la décision exprimée clairement de terminer le programme M. 4, déjà engagé depuis longtemps, le programme A.S.M.P. — air-sol moyenne portée — qui doit aboutir en 1986, et de mener à bien le programme du septième S.N.L.E., qui ne débouchera qu'en 1995, que tous les autres programmes cités par le Premier ministre sont soit à l'état d'études, soit du domaine de la réflexion.

Actuellement, par exemple, nous savons — et ce n'est pas un secret — que depuis 1977, le C.E.A. a entrepris des études visant à établir la « faisabilité » d'une arme à rayonnement renforcé répondant à des critères opérationnels en utilisation tactique. Des expérimentations ont été effectuées pour vérifier le bien-fondé des évaluations théoriques relatives à différentes formules nucléaires envisageables, mais aucun essai d'une arme proprement dite n'a été effectué même si, ainsi que vous l'avez déclaré le 9 mai 1982, vous avez assisté, monsieur le ministre, à des expériences sur le mécanisme d'explosion neutronique. Nous savons tous que la mise au point d'un tel système d'arme en vue de sa mise en service couvre un délai de dix ans environ et qu'elle entraîne la mise en fabrication simultanée d'un stock suffisant pour être significatif.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Moins longtemps, heureusement !

M. Jacques Genton, rapporteur pour avis. Je répondrai tout à l'heure. Je ne suis pas actuellement en mesure de contester votre contestation ! (Sourires.)

Le même délai semble devoir être envisagé pour ce qui est du système Hadès. Nous savons, et nous ne sommes certes pas les seuls, que l'on réfléchit à deux versions possibles : l'une qui serait celle d'une charge nucléaire du type actuel, de l'ordre d'une centaine de kilotonnes, voisine de celle du Pluton ; l'autre qui serait de puissance bien moindre, mais à rayonnement renforcé. Quel est donc l'avenir envisagé, compte tenu des délais obligés du développement et de la fabrication, dans la mesure où une décision aura été prise quant aux définitions ?

Dans la pratique, quelle peut être l'incidence des mesures de réduction de crédits en valeur constante observée dans le projet de budget pour 1983 s'ajoutant aux amputations opérées sur les programmes par l'arrêté du 18 octobre 1982 ?

Dans la pratique, quelle peut être l'incidence de telles mesures sur un plan de charge prévu pour une année quand, en fait, elles interviennent dès le début de l'exercice, en bloquant brutalement un certain nombre d'activités ?

Le Gouvernement peut-il, dans ces conditions, nous assurer que les indispensables essais nucléaires effectués par la direction des centres d'expérimentations nucléaires se poursuivent au rythme nécessaire, et grâce aux moyens nécessaires ? Les capacités de forage pour les tirs « en zone centrale » à Mururoa seront-elles complétées comme il convenait impérativement de le faire pour assurer leur pleine efficacité ? Les fabrications de charges suivent-elles la cadence qui serait indispensable pour garder nos armements à un niveau pleinement opérationnel ?

L'activité des moyens de recherche et de fabrication semble avoir déjà été frappée durement et devoir l'être encore pour l'avenir : si le court et le moyen terme sont à peu près sauvegardés, grâce à l'exécution des programmes déjà lancés et en cours d'exécution, en revanche le long terme ne nous paraît pas avoir été très défini ni, à plus forte raison, mis sur ses rails.

Ces diverses constatations se résument par une phrase lapidaire : « En matière de défense, nous allons vivre sur l'héritage ! » Mais, en ce domaine, les héritages sont fragiles quand on ne les valorise pas.

Annulations et réductions des crédits en valeur constante donnent l'impression d'une attitude de légèreté à l'égard de notre politique de défense.

Toutefois, l'indigence de ce budget — toutes choses égales — est comparable à celle du budget présenté fin 1968 pour l'exercice 1969. Cette indigence est due sans aucune doute à la situation économique du pays.

On peut, en le présentant au Parlement et à l'opinion, dire que « les crédits les plus importants sont affectés au maintien de la puissance nucléaire de la France », mais l'argument n'est pas convaincant car — n'est-il pas vrai ? — un pourcentage n'a de valeur que relative.

L'incertitude étant la marque dominante du budget de la défense pour 1983, nous sommes enclins à penser qu'il s'agit d'hésitations de la part du Gouvernement, préfaçant, de mauvaise manière, l'amorce d'une nouvelle politique pour la défense.

Vous avez dit, monsieur le ministre, en le présentant, que ce budget était voulu et non subi. Mais, alors, pourquoi tant tarder à définir cette nouvelle politique et nous laisser dans ce que j'appellerai un « brouillard complice » ? C'est un mauvais présage pour la future loi de programmation militaire !

Nous voulons croire, cependant — personnellement, je le crois très volontiers — que le ministre de la défense aurait préféré présenter de meilleurs comptes pour son département ministériel. Mais il nous faut bien édifier notre jugement sur les documents qui nous sont soumis. Nous sommes nombreux, au sein du Parlement, à n'avoir jamais refusé d'adopter les crédits militaires, en notre qualité de députés ou de sénateurs. Les scrupules que nous éprouvons aujourd'hui peuvent être surmontés si, comme la majorité des membres de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, nous estimons qu'un avis défavorable du Sénat est susceptible d'aider la cause de la défense et ceux qui ont mission de la soutenir.

C'est cette signification que votre rapporteur veut donner aux conclusions négatives qu'il devait vous présenter, mes chers collègues. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Chaumont, rapporteur pour avis.

M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (Section forces terrestres.) Mes chers collègues, en 1982, votre rapporteur vous avait invités à adopter le budget de la défense, budget qui lui semblait marquer, à l'époque, une pause dans notre effort de défense, mais non pas un mol abandon de cet effort.

Pour 1983, les conclusions de votre commission vont à l'inverse de la position adoptée en 1982. Je regrouperai en cinq observations, dont toutes, au demeurant, ne sont pas critiques, le point de vue de votre commission et de son rapporteur.

Ma première observation — elle ne vous surprendra d'ailleurs pas, puisque je rejoins le point de vue de ceux qui m'ont précédé à cette tribune — est que le Sénat estime avoir été gravement trompé par les annulations de crédits qui ont été appliquées au budget de 1982.

Pour le budget de l'armée de terre de 1982, les crédits annulés représentent 3 712 millions de francs en autorisations de programme et 678 millions de francs en crédits de paiement. Ces annulations ont porté sur les fabrications d'armement ; les commandes annulées concernent 26 canons de 155, 55 AMX 10 P, 47 AMX 10 RC, 728 véhicules tactiques, 108 V.A. B, ainsi que pour 633 millions de francs de munitions de guerre.

Cette annulation a, par conséquent, profondément modifié l'aspect du budget de 1982 et retire sa crédibilité au budget pour 1983. En effet, pourquoi voter un budget qui ne sera peut-être pas exécuté ? Cette question se pose d'autant plus qu'une partie des crédits pour 1983 n'est pas affectée et reste à la disposition du ministre dans le cadre d'une réserve de régulation dont on peut espérer — hypothèse optimiste — qu'elle sera affectée par le ministre à tel ou tel secteur jugé prioritaire, mais dont on peut redouter — hypothèse pessimiste — qu'elle ne soit annulée, une telle annulation soulevant moins d'indignation que si les crédits en cause étaient affectés.

Ma deuxième observation sera pour préciser que le retard apporté à la modernisation des équipements de l'armée de terre est amplifié en 1983, puisque les fabrications d'armement ne bénéficieront que d'une augmentation de 2,7 p. 100, ce qui, compte tenu de l'inflation, représente, en francs constants, une amputation sensible du pouvoir d'achat de l'armée de terre.

Dans mon rapport écrit, mes chers collègues, vous trouverez un tableau qui fait le point sur la réalisation de la loi de programmation militaire et vous constaterez que si certains objectifs ont été atteints, d'autres ne l'ont pas été.

En toute honnêteté, on ne peut reprocher au ministre les retards intervenus pour le canon de 155, celui-ci ayant connu des difficultés de mise au point, ou pour les véhicules tactiques. En revanche, les commandes subissent des déficits graves qui retarderont la poursuite de la modernisation de l'armée de

terre en moyens de manœuvre et de choc, qu'il s'agisse des chars AMX 30 B2, des engins blindés de reconnaissance AMX 10 RC, des véhicules de transport de troupes blindés AMX 10 P, des feux sol-sol ou des véhicules de transport tactique.

C'est, en fait, la puissance de feu de notre armée de terre qui se trouve atteinte, ce qui nous semble grave. Cette réduction des fabrications d'armement paraît relativement incompréhensible alors que le chômage continue de sévir dans notre pays et que, selon un certain nombre d'experts, les reports de commandes sur l'ensemble du budget de la défense correspondent à la suppression, en deux ans, de 20 000 emplois.

Ma troisième observation porte sur le fait que beaucoup de cadres de l'armée de terre s'interrogent sur leur avenir. Les déclarations vagues et incertaines sur le devenir de notre armée de terre, l'amorce d'une déflation des effectifs, l'absence de décision quant au concept d'emploi des forces et aux ressources financières futures, les réductions drastiques de commandes de matériel, le fait que la défense ne soit plus une priorité nationale, entretiennent, chez les cadres, une inquiétude lancinante et, chez les appelés, une interrogation sur le sens, la nature et la durée du service national.

Le chef d'état-major de l'armée de terre, dans un texte remarqué qui est paru dans la revue *Informations Terre*, invite les cadres à conserver leur sang-froid. S'ils sont invités à garder leur sang-froid, c'est sans doute qu'ils risquent de le perdre ! Vous ne pouvez pas l'ignorer et il convient, monsieur le ministre, que le Gouvernement — je le dis sans acrimonie — réponde rapidement par des actes, des décisions et des crédits à cette angoisse diffuse.

Mes deux dernières observations porteront sur les évolutions futures de l'armée de terre — vous en avez évoqué certaines ce matin — qui nous semblent fondamentales.

D'abord, j'estime que le volume de notre corps de bataille ne doit pas être substantiellement réduit.

Certaines rumeurs de projet, l'existence d'une littérature pourfendant les « gros bataillons » et vantant les mérites de la « dissuasion populaire », ainsi que la prise en compte des contraintes budgétaires peuvent laisser craindre une possible réduction du volume de nos forces de manœuvre.

Cela présenterait, à mon sens, trois inconvénients.

Premièrement, une réduction du volume du corps de bataille impliquerait un glissement vers le « tout ou rien » nucléaire et comporterait un abaissement du seuil d'emploi du nucléaire tactique.

Ce risque serait d'autant plus grand que les partisans de la réduction des « gros bataillons » ne manqueraient pas, en contrepartie, de prôner une compensation de cette réduction par une augmentation de la puissance du feu nucléaire tactique.

Deuxièmement, la portée de l'engagement de la France à la défense de l'Europe risquerait de s'en trouver affectée et les conséquences militaires, diplomatiques, mais aussi psychologiques d'un repli sur l'hexagone seraient très lourdes.

Troisièmement, la souplesse de manœuvre de nos armées serait réduite. Or, une réduction du corps de bataille en-deçà des douze divisions ferait certainement glisser la France vers un autre type de stratégie qui ne garantirait que de manière très aléatoire notre sécurité.

J'en arrive à ma dernière observation : l'effort d'équipement, de préparation de nos forces terrestres doit être poursuivi. Dans la loi de programmation, cet effort a été bien conduit, mais il existe un certain nombre de domaines dans lesquels il doit être engagé.

Je pense, d'abord, à l'aptitude au combat en atmosphère contaminée, notamment sur l'arrière du dispositif. Je m'étais permis d'attirer votre attention sur ce problème, l'année dernière, et je sais que c'est l'une de vos préoccupations.

Je fais référence, ensuite, au très grave problème de l'absence de moyens chimiques offensifs. Notre infériorité dans ce domaine est-elle acceptable ? Pouvons-nous nous garantir contre des agressions chimiques ou biologiques en affichant qu'une agression de cette nature serait *ipso facto* justifiable d'une riposte nucléaire ? Faut-il même, à titre dissuasif, nous doter d'armes chimiques offensives ou faut-il accepter une telle contrainte en cas d'offensive ? Un choix doit être opéré, mais je n'ignore pas qu'il est difficile.

Enfin, je pense à la couverture anti-aérienne du corps de bataille. Nous y avons réfléchi en commun. Les lacunes dans ce domaine ne peuvent vous être imputées, mais il est certain qu'un effort important doit être accompli, par le choix d'un successeur au système Hawk, par l'augmentation des dotations en missiles Roland — à cet égard, vous avez pris de bonnes

mesures — mais aussi par l'entrée en service accéléré et en quantité suffisante du S. A. T. C. P. Nous espérons que, dans ce domaine, on n'enregistrera pas de recul.

Je conclurai en vous disant qu'il faudra évidemment, dans un autre cadre, que nous nous interrogeons sur la durée légale du service national. Le Sénat s'était prononcé voilà trois ans et il ne peut que craindre le danger des solutions intermédiaires.

Votre rapporteur considère qu'en adoptant le budget pour 1982 le Sénat avait montré qu'il ne manifestait aucune défiance à votre égard, monsieur le ministre, et qu'il souhaitait que le budget de la défense échappât aux querelles partisans. La tromperie qu'a constatée le Parlement avec l'annulation des crédits, les retards importants et cumulatifs qui interviennent dans la modernisation de l'armée de terre, les incertitudes sur l'avenir, ont conduit votre commission et votre rapporteur à recommander un vote négatif dont le sens est une invitation solennelle au Gouvernement à ne pas aller plus avant dans l'abandon de l'effort de défense qui a été engagé par la France voilà vingt-trois ans. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Voilquin, rapporteur pour avis.

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 4 décembre 1981, le ministre de la défense présentait à la Haute Assemblée son projet de budget pour 1982 en ces termes : « Préserver et développer notre outil de défense est une nécessité absolue pour faire face aux dangers d'un monde où les déséquilibres sont appelés à se creuser dans les années à venir. »

Cette déclaration comportait également des assurances pour 1983, et nous pouvions bien augurer de la volonté du Gouvernement de poursuivre dans la continuité la politique de défense de la France.

Cependant, la réalité budgétaire d'aujourd'hui se présente sous des aspects très différents de ceux qui étaient annoncés : le budget exécuté en 1982 est très en retrait de celui qui a été voté par le Parlement et l'armée de l'air a été particulièrement touchée ; quant au budget de la défense pour 1983, il est bien inférieur aux prévisions puisque, rapporté au produit intérieur brut marchand, il représente 3,895 p. 100 et non les 3,94 p. 100 promis.

Certes, nul ne saurait contester les difficultés que l'économie de notre pays rencontre et la rigueur qui s'impose dans les choix budgétaires. Nous devons plus que jamais nous interroger sur ce qui est essentiel et sur ce que l'on peut accepter de voir étaler dans le temps.

Mais je suis particulièrement préoccupé cette année en vous présentant mon rapport. Je constate le rôle prépondérant que joue l'aviation dans tous les conflits. Les affrontements sont dominés par le fait aérien. La puissance foudroyante des avions modernes est toujours la première engagée et elle doit durer, persister sans relâche dans son action, jusqu'à la limite des hostilités. Il faut donc qu'elle en soit capable.

En face de ces réalités qu'en est-il de notre armée de l'air ? Trouve-t-elle vraiment dans le budget de la défense pour 1983 les moyens qui lui sont nécessaires et la place qui s'impose ?

Non, l'armée de l'air n'a pas le poids budgétaire qu'elle devrait avoir ni l'importance prioritaire qui devrait être la sienne, au sein du budget de la nation, au sein du budget de la défense.

L'armée de l'air doit être capable, à tout instant, de faire quelque chose avant les autres, puis de faire quelque chose après les autres. En principe, elle commence. Il lui faut durer, donc avoir des moyens de qualité, une puissance et une capacité unitaires, en même temps que le nombre pour durer. C'est indispensable et déterminant, non seulement en crédibilité, mais également en efficacité.

Les problèmes de l'armée de l'air, armée qui est, à mon avis, trop modeste sans doute, sont trop souvent effacés par ceux des autres armes, comme on peut le constater. Elle doit constituer une force pour l'offensive et pour la contre-attaque, elle doit demeurer non neutralisable aussi bien en électronique qu'au sol, et, dussé-je me répéter, il lui faut une capacité unitaire plus la corpulence. On commence et on dure. Voilà, résumé, ce que doit être l'armée de l'air.

Face à ces besoins, je ne peux que regretter d'avoir à rapporter sur un projet de budget dans lequel l'avenir de notre aviation se présente comme incertain, voire en régression.

Dans la présentation qui va suivre, je me limiterai, mes chers collègues, à vous donner les chiffres les plus significatifs, le détail vous étant donné dans mon rapport écrit.

Les crédits de la section Air pour 1983 se montent à 28 619 millions de francs en crédits de paiement et à 22 609 millions de francs en autorisations de programme.

Pour comparer ces dotations à celles des années précédentes, il convient de rappeler les modifications de structures qui apparaissent dans la présentation du budget pour 1983 : au titre III, un article 30 « Service de l'infrastructure », au titre V, un article 60 « Forces nucléaires stratégiques air », enfin, un article 70 « Armement nucléaire tactique air » ont été créés.

Dans ma présentation du budget de 1983, les crédits concernés ont été replacés dans la structure des années précédentes pour rendre possibles les comparaisons.

En outre — la litanie continue — le 19 octobre 1982, un arrêté du ministre chargé du budget annulait un montant très important — trop important — de crédits pour l'année en cours. Comment des services votés peuvent-ils être amputés par arrêté, sans consultation des assemblées, alors que les problèmes demeurent et que les difficultés ne seront pas écartées ? On ne saurait, en matière de défense, lorsque l'on annule des crédits, discuter en pourcentage ; c'est l'unité de matériel qui importe.

Parmi les crédits les plus importants annulés en autorisations de programme pour l'armée de l'air, figurent 4,1 milliards de francs dont 3,5 milliards de francs pour vingt-cinq Mirage 2000, qui ne seront pas commandés ; quatre hélicoptères légers et quatre Mirage F1 qui ne seront pas livrés. J'y ajoute 374 millions de francs concernant les études, 91 millions de francs pour l'armement et les munitions — 16 bitubes de 20 mm disparaissent — et 100 millions de francs également pour l'infrastructure.

En matière de défense, je l'ai déjà dit, je le répéterai, il n'y a pas d'impasse à faire sur des matériels de cette importance, encore que je ne nie pas l'obligation pour l'armée de participer à certains sacrifices dus aux circonstances actuelles. J'ajouterai, ne faisant, quoique ancien fonctionnaire des finances, qu'une confiance relative à la Rue de Rivoli en la circonstance, que 1982 ne peut supporter déjà de telles annulations. *A fortiori*, la même mesure, que certains estiment déjà possible ou probable, ne doit pas être prise en 1983.

Le rattrapage est une vue de l'esprit. Les deux milliards de francs de l'impasse faite sur l'armée de terre, voilà plus de quinze ans, en sont encore un exemple qu'aucun de ceux qui connaissent le problème n'est prêt d'oublier.

Compte tenu de ces remarques, la progression du budget de l'armée de l'air est de 10,28 p. 100 pour l'ensemble de crédits de paiement et de 5,62 p. 100 pour les autorisations de programme.

La prédominance des investissements est encore maintenue en 1983 puisque la répartition est de 45,95 p. 100 pour les dépenses de fonctionnement et de 54,05 p. 100 pour les dépenses en capital.

Le titre III est en augmentation de 9,55 p. 100.

Certains chapitres — soldes, prestations sociales, alimentation, frais d'exploitation des services, entretien programmé des matériels — subissent une progression voisine des hausses prévisionnelles pour l'année 1983.

En revanche, la dotation du chapitre « Carburants et fluides », qui avait été très fortement accrue en 1981 et 1982 pour tenir compte de l'évolution du prix des carburants, est maintenue au niveau de 1982 dans l'hypothèse d'une faible augmentation des coûts en 1983, ce que nous ne pouvons qu'espérer.

Les effectifs budgétaires s'élèvent à 100 225 hommes ; 61 972 personnels d'active et 38 253 appelés du contingent. Une faible diminution porte sur 202 personnes qui sont transférées à la gendarmerie.

Dans ce contexte de stabilité des droits budgétaires, signaux que la gestion des différentes catégories de personnel est très influencée par le marché de l'emploi. C'est surtout vrai pour les sous-officiers car le ralentissement du flux des départs réagit sur le recrutement et l'avancement.

Le nombre des mesures catégorielles retenu cette année est modeste et se monte à quelque 9 millions de francs. Je citerai particulièrement la revalorisation de l'indemnité d'alerte opérationnelle qui concerne surtout les sous-officiers du personnel non navigant participant à la mise en œuvre des forces, car elle aura un impact psychologique certain.

Pour les hommes du rang, le pourcentage des appelés souhaitant effectuer leur service militaire dans l'armée de l'air demeure élevé et d'ailleurs très surabondant par rapport aux besoins.

Les appelés apprécient les mesures prises pour améliorer leur condition ; la revalorisation de la solde spéciale est celle qui suscite le plus d'intérêt.

En ce qui concerne l'activité aérienne, l'objectif de l'armée de l'air est avant tout de maintenir l'entraînement des pilotes opérationnels, et plus particulièrement les 180 heures de vol par an pour les pilotes de combat. Je sais qu'à ce propos, monsieur le ministre, vous mettez tout en œuvre pour rentabiliser les heures de vol.

L'hypothèse prise sur le coût des carburants, c'est-à-dire la stabilisation des prix, entraîne donc la reconduction en francs courants de la dotation du chapitre « Carburants et fluides », cet optimisme me paraît quand même un peu excessif.

Dans le domaine de l'entretien programmé des matériels, le maintien d'une politique d'économie a également permis de réduire, de façon très sensible, la part des dépenses dans l'ensemble du titre III puisqu'elle est passée de 14,5 p. 100 en 1978 à 11 p. 100 en 1982.

Pour le titre V, les autorisations de programme progressent de 5,62 p. 100 par rapport à 1982. Cette progression est inférieure à celle de l'ensemble des autorisations de programme du titre V de la défense dont l'accroissement est de 8,5 p. 100, ce qui vous montre la faiblesse de l'augmentation des crédits en faveur de l'armée de l'air. Les crédits de paiement s'élèvent à 15 470 millions de francs, en augmentation de 10,91 p. 100.

Des choix rigoureux se sont donc imposés pour préserver l'acquisition des matériels de série.

Les études et recherches ont été relativement préservées car elles conditionnent directement les capacités opérationnelles des matériels futurs de l'armée de l'air. Elles sont le garant de l'aptitude de l'industrie aéronautique française à concevoir, mettre au point et produire des matériels aériens réputés dans le monde pour leurs qualités et leurs performances.

Pour les matériels aériens de série, vous trouverez dans mon rapport écrit le point détaillé de l'avancement des différents programmes. Je me contenterai donc de vous rappeler les principales commandes.

Pour le Mirage 2000, trente appareils seront commandés : quinze avions de la version défense aérienne et quinze de la version nucléaire. Cela porte à soixante-dix-huit le nombre total des Mirage 2000 commandés, toutes versions comprises. Les objectifs de la programmation étaient de 127. Ainsi, même en ajoutant l'année 1983 à la programmation 1977-1982, le retard dans les prévisions de commandes s'élève à quarante-neuf appareils, soit 38 p. 100.

La commande de trente avions école de début Epsilon est également prévue ainsi que six hélicoptères légers.

Pour les livraisons, vingt-trois Mirage F1, huit Mirage 2000, vingt-trois Alphajet et trois Epsilon sont attendus en 1983.

En ce qui concerne l'environnement, la priorité donnée aux matériels aériens de série ne permet pas de maintenir au même rythme que les années précédentes, l'effort entrepris depuis plusieurs années sur l'environnement opérationnel.

Je regrette en particulier pour l'armement un ralentissement du nombre des missiles air-air commandé. Il est capital de maintenir le rythme d'approvisionnement de ces engins qui donnent à nos avions toute leur efficacité.

Je regrette également la diminution des acquisitions de canons de 20 mm anti-aériens, ainsi que, d'une façon générale, la réduction du programme d'infrastructure destiné à mettre sous abris nos avions de combat. De trente abris réalisés en 1981, nous tombons à vingt en 1983. Il en est de même d'ailleurs pour les portes de fermeture de ces abris.

Enfin, monsieur le ministre, permettez-moi de vous rappeler toute l'importance que nous attachons à la détection des avions pénétrant à basse altitude. Seule l'acquisition d'un système de détection aéroporté permettrait d'assurer une couverture totalement efficace. Il importe donc qu'un choix définitif soit fait dans ce domaine et qu'un programme d'acquisition soit lancé.

A cette remarque, j'ajouterai que l'avenir du transport aérien, en particulier sur les longues distances, me paraît mal assuré ; là encore des solutions sont à trouver.

Peut-être, monsieur le ministre, pourriez-vous, dans ces deux domaines, nous apporter des éclaircissements que nous souhaitons vivement.

Pour conclure, je dirai que l'analyse du projet du budget de la section Air nous conduit aux constatations suivantes : les crédits de fonctionnement ont été maintenus, avec beaucoup de rigueur, dans une enveloppe financière dont la progression est très limitée ; l'activité aérienne devrait pouvoir être maintenue à un niveau acceptable dans la mesure où la stabilisation

des coûts du carburant escomptée se réalise ; les dépenses d'investissement ont toutes été freinées, à l'exception des études et des commandes de matériels aériens, cela dans le but de préserver un nombre significatif de commandes d'avions de combat, essentiellement des Mirage 2000 et de ne pas hypothéquer l'avenir.

Dans cette opération, les améliorations de l'environnement sont ralenties à la limite du tolérable ; en particulier les travaux de durcissement, si nécessaires pour protéger des matériels de grande valeur, sont très réduits ainsi que l'acquisition de munitions de guerre dont la nécessité est une évidence.

En dépit de ces mesures, le nombre de trente Mirage 2000 commandés, dont seulement quinze sont destinés aux forces conventionnelles, est inférieur à celui qui convient au rythme de renouvellement des appareils de notre aviation.

A cela s'ajoute le fait que, en 1982, et pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, aucun avion de combat n'a été commandé.

Il faudrait acquérir un supplément d'environ cinq ou six appareils par an pendant toute la prochaine loi de programmation militaire pour redresser cette situation.

Certes, le rythme des livraisons d'appareils commandés dans le passé est satisfaisant, mais il ne doit pas nous abuser. Le manque de commandes implique d'ores et déjà un ralentissement des chaînes de production avec toutes les conséquences néfastes qui en découlent pour l'industrie aéronautique et pour la transformation des unités.

Bref, ce projet de budget semble marquer une régression des moyens opérationnels de l'armée de l'air, malgré des choix faits dans le sens de la rigueur et de l'économie. Votre rapporteur est donc amené à conclure que le niveau des ressources consacrées à l'armée de l'air, dans le budget de la défense, est très inférieur à celui qui serait nécessaire.

Dans ces conditions, votre commission n'a pu vous recommander d'accueillir favorablement ce projet de budget, espérant cependant que les portes de l'avenir sont ouvertes pour un vote plus favorable l'an prochain ou lors de la loi de programmation. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune, rapporteur pour avis.

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Marine). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, rapportant aujourd'hui la section « marine » du projet de loi de finances pour 1983, je présenterai mon exposé, afin de faciliter les comparaisons, en trois parties, comme les années précédentes : analyse du budget de la section « marine », situation actuelle et évolution des composantes de la marine, problèmes relatifs au personnel militaire.

En 1983, le projet de budget pour la marine nationale représente, au titre III, 11 583 millions de francs en crédits de paiement et, au titre V, 12 299 millions de francs en crédits de paiement et 14 822 millions de francs en autorisations de programme.

En crédits de paiement, la part du budget de la marine dans le budget de la défense pour 1983 est de 17,93 p. 100.

Le rapport du titre V au titre III, en crédits de paiement, diminue pour la première fois depuis 1977, passant de 1,10 p. 100 en 1982 à 1,06 p. 100 en 1983.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires du titre III, les crédits de paiement sont en augmentation de 10,7 p. 100 par rapport à 1982, alors que l'augmentation était de 17,25 p. 100 l'année précédente.

Deux remarques importantes résultent de l'examen du titre III : aucune mesure nouvelle n'est prévue en ce qui concerne les effectifs et les crédits affectés aux carburants et combustibles opérationnels restent constants en francs courants.

En revanche, les dotations des autres chapitres liés au fonctionnement suivent sensiblement les variations prévues pour les hausses économiques en 1983.

Examinons maintenant plus en détail le problème des carburants et combustibles.

Ce chapitre était en croissance de 80,45 p. 100 en 1981 et de 34 p. 100 en 1982. En 1983, il n'y a pas d'augmentation nominale. Malgré la situation favorable actuelle, et compte tenu des expériences antérieures, la commission se déclare préoccupée pour le niveau d'activité générale de la flotte, qui est lié en particulier aux achats de pétrole dans les ports étrangers où les transactions se font en dollars.

Puisque l'objectif est de maintenir ou même d'augmenter le taux d'activité lié à la mission prioritaire de dissuasion, il lui apparaît qu'il faudra bien se résoudre à une légère diminution du reste de l'activité générale, sauf à entamer les stocks reconstitués les années précédentes.

Un autre point mérite attention. Si les crédits d'entretien de la flotte progressent de 10,75 p. 100 par rapport à 1982, il ne faut pas oublier que le coût de la main-d'œuvre entre pour les deux tiers ou les trois quarts dans le coût total du devis d'entretien. Dans ces conditions, et compte tenu de l'augmentation des rémunérations des personnels, on peut nourrir une légitime inquiétude quant à la possibilité de réaliser totalement, en 1983, les programmes d'entretien actuellement planifiés.

Les autorisations de programme du titre V — dépenses en capital — sont, en 1983, en augmentation de 9,88 p. 100 par rapport au budget voté en 1982; les crédits de paiement sont en augmentation de 7,05 p. 100 par rapport à ce même budget.

Votre rapporteur faisait part, l'année dernière, de la préoccupation de la commission devant la faiblesse des autorisations de programme pour 1982 et, en particulier, devant la diminution de ces autorisations en ce qui concerne les constructions neuves de bâtiments. Cette faiblesse trouve sa traduction cette année dans le faible pourcentage d'augmentation des crédits de paiement pour le titre V en général — plus 7,05 p. 100 — et la diminution des crédits de paiement pour les constructions neuves de bâtiments — moins 2,95 p. 100 — et les bâtiments de service public — moins 6,25 p. 100. Il faut y ajouter les conséquences des annulations de crédits, qui s'élèvent à 1 848 490 000 francs en autorisations de programme et à 593 490 000 francs en crédits de paiement.

Les deux points les plus préoccupants concernent le chapitre « fabrications de l'aéronautique navale » et le chapitre « constructions neuves de la flotte ».

Le chapitre « fabrications de l'aéronautique navale, matériel de série » est le seul chapitre en diminution en francs courants au titre V — moins 10,61 p. 100 en crédits de paiement — et moins 13,66 p. 100 en autorisations de programme par rapport à 1982.

Cette diminution correspond essentiellement à la suspension du programme opérationnel de l'avion de patrouille maritime G2-Atlantic nouvelle génération — suspension qui n'est pas due à des considérations techniques, mais à la nécessité de rechercher des économies substantielles et rapidement réalisables.

L'annulation des autorisations de programme pour l'avion de patrouille maritime G2 pourrait retarder l'industrialisation de cet appareil d'environ dix-huit mois.

Le niveau global du chapitre des « constructions neuves de la flotte » — chapitre 53-71 — paraît satisfaisant, si l'on se réfère au budget voté en 1982 — autorisations de programme en croissance de 13,97 p. 100 et crédits de paiement de 9,61 p. 100. Mais il faut noter que le chapitre 53-71 recouvre en fait des aspects très différents des constructions neuves.

La priorité accordée par le Gouvernement à la force océanique stratégique se traduit bien au niveau des crédits de paiement et des autorisations de programme, respectivement en hausse de 26,24 p. 100 et 23,29 p. 100 par rapport au budget voté de 1982. En revanche, des abattements de ressources touchent l'ensemble de tous les autres chapitres, plus particulièrement les constructions neuves de bâtiments et les constructions pour le service public. Les conséquences sur le contenu physique des grands programmes se traduiront par une suspension, dès 1982, de programmes prévus ou lancés qui nécessitent d'importants financements en 1983, le report au-delà de 1983 de la plus grande partie des nouveaux programmes initialement prévus et quelques retards de livraison des programmes en cours. Il apparaît donc que, si ce freinage sur les investissements destinés aux forces classiques devait se poursuivre les années suivantes, la réalisation du modèle Marine ne serait pas possible à l'échéance 2000.

Il faut également noter la diminution — moins 1,42 p. 100 — des dotations en autorisations de programme pour les grandes refontes et modernisations et les dotations en forte baisse — moins 6,25 p. 100 — des crédits attribués aux forces de service public.

Un article nouveau apparaît cette année, au titre V, l'article 60 — armes nucléaires tactiques — qui est doté, en 1983, de 12,9 millions de francs au titre des crédits de paiement et de 21,6 millions de francs au titre des autorisations de programme.

Pour l'avenir, la marine s'est fixé pour objectif de réaliser à l'horizon 2000 un modèle Marine qui lui permettrait d'accomplir les missions fixées par le Gouvernement.

Ce modèle prend en compte la loi de programmation militaire 1977-1982 et la prolonge. Les programmes prévus jusqu'en 1981 ont été réalisés, à quelques glissements près, comme l'indiquait

le précédent rapport, mais la décision prise à l'été 1981 de construire un septième S. N. L. E., les annulations de crédits en 1982 et les ressources en retrait du projet de budget pour 1983 vont entraîner des décalages, voire des suspensions de programmes, qui augmenteront les devis en raison de l'impossibilité de réduire en proportion le personnel des arsenaux chargés des constructions neuves.

Il y aura : un décalage de quelques mois des dates d'admission au service actif des corvettes anti-sous-marines et des chasseurs de mines type « Eridan » ; un décalage d'un an pour le pétrolier ravitailleur type « Durance » n° 4 ; une suspension de la commande de quatorze petits bâtiments, en particulier pour le service public ; une suspension du lancement des phases d'industrialisation et de série du programme « Atlantic nouvelle génération ».

La situation et l'évolution de la force océanique stratégique sont pleinement conformes aux constats du précédent rapport ; le déroulement du programme reste conforme aux prévisions ; rappelons que la commande d'un septième sous-marin nucléaire lance-engins a été inscrite au budget de 1982 ; ce sous-marin doit être le premier d'une nouvelle génération ; son entrée en service est prévue en 1994. Au point de vue opérationnel, et conformément aux directives du Gouvernement, la permanence de trois S. N. L. E. à la mer sera assurée en 1983, grâce à une accélération des rythmes d'entretien.

S'agissant de la composante aéronavale, les considérations développées l'année dernière par votre rapporteur sur le rôle indispensable du porte-aéronefs à propulsion nucléaire de 35 000 tonnes, susceptible de mettre en œuvre des avions classiques, restent plus valables que jamais.

En 1982, 30 millions de francs en autorisations de programme et 11 millions de francs en crédits de paiement avaient été attribués à ce programme. Ces crédits sont à peu près triplés pour 1983. Mais ils ne représentent encore qu'une part très faible du prix global. Ils seront consacrés aux études et au développement de l'appareil propulsif.

Il n'en reste pas moins vrai que le lancement du programme porte-avions ne peut plus être retardé sans dommage. La guerre des Malouines a bien mis en valeur que, faute de disposer de porte-avions suffisamment puissants permettant l'interception des bombardiers par des avions à long rayon d'action, la flotte britannique a été mise en situation difficile et a subi des pertes importantes.

Par ailleurs, si la France ne construisait plus de porte-avions, elle abandonnerait en fait son rang de puissance mondiale et perdrait sa crédibilité sur le plan politique. Les départements et les territoires d'outre-mer seraient alors à la merci d'une simple tentative de déstabilisation, qui pourrait prendre, comme l'actualité le montre, les formes les plus inattendues. Enfin, la protection de nos lignes de communication, particulièrement pour ce qui concerne le pétrole en provenance du Moyen-Orient, ne serait plus assurée.

La garantie de deux porte-avions nucléaires de 35 000 tonnes est indispensable à la France. Il ne serait pas possible à la commission d'approuver un renoncement qui, en fait, lui apparaîtrait comme un véritable désengagement et un changement de dimension de notre marine.

En ce qui concerne l'aviation de patrouille maritime, l'Atlantic G2 est prévu pour remplacer les Atlantic MK 1 et les Neptune actuellement en service. Compte tenu des dotations du budget 1983, la décision a été prise de suspendre le lancement des phases d'industrialisation et de série de ce nouvel appareil jusqu'au 1^{er} janvier 1984. Toutefois, le développement de l'appareil se poursuit comme prévu afin de préserver l'avenir du programme.

La commission ne peut qu'attirer l'attention sur les conséquences d'un tel glissement de programme, alors qu'en particulier les missions de surveillance des forces maritimes voient leur importance grandir continuellement — trafic commercial, zone économique exclusive en Atlantique, renseignement, lutte contre la pollution — et que les missions anti-sous-marines sont plus importantes que jamais.

S'agissant enfin des missions de service public, toutes les commandes destinées à réaliser le programme prévu ont été suspendues, faute de crédits budgétaires.

L'augmentation progressive des effectifs, pour aboutir à mille hommes supplémentaires, qui avait connu un début d'exécution en 1982, ne recevra pas de suite en 1983.

En définitive, la liste des commandes et des livraisons, en 1983, pour l'ensemble de la marine nationale est la suivante.

Sont commandées deux corvettes anti-aériennes. La commande d'un porte-avions nucléaire de 35 000 tonnes demeure toujours en suspens. Les prévisions actuelles de la marine sont de

commander ce bâtiment en 1983 ; mais, si la commande était encore repoussée, la conséquence la plus immédiate serait que l'avenir de la composante embarquée de l'aéronautique navale serait compromis.

J'en viens aux livraisons : un sous-marin nucléaire d'attaque, une corvette C 70 ASM anti-sous-marine, neuf bâtiments de plus faible tonnage, deux avions Super Etendard, onze hélicoptères Lynx et sept appareils de surveillance ou d'instruction.

Si l'on compare l'année 1983 à l'année 1982, 12 460 tonnes seront livrées en 1983 contre 17 235 tonnes en 1982 ; 7 270 tonnes seront commandées en 1983 pour 14 255 tonnes en 1982. Le niveau des commandes apparaît donc particulièrement préoccupant.

Les effectifs budgétaires des personnels de la marine prévus au budget 1983 sont au total de 68 287 hommes, dont 4 497 officiers, 44 843 gradés ou hommes d'équipage de carrière, 17 694 hommes du contingent, 1 085 gendarmes maritimes et 168 élèves officiers, soit 50 593 militaires de carrière.

Si, en 1982, 408 emplois avaient été créés, dont 119 d'officiers, aucune mesure nouvelle d'effectifs n'est prévue en 1983.

Sans revenir sur le problème du « repyramidage » des grades, évoqué dans le rapport de l'année précédente, le problème de personnel crucial pour la marine nationale reste celui des effectifs. En effet, les insuffisances d'effectifs se traduisent par l'insuffisance des plans d'armement actuel dans les unités et par des difficultés prévisibles pour satisfaire les besoins nouveaux.

Les plans d'armement ont été réduits au strict minimum compatible avec les missions. Il en résulte que les bâtiments de surface, en particulier, ne disposent plus en cas d'activité prolongée que d'effectifs insuffisants pour le maintien d'un bon niveau d'efficacité opérationnelle. Dans des secteurs plus ponctuels, il faut également mentionner la faiblesse en encadrement et en effectifs des compagnies de protection, sauf celles qui sont liées à la force océanique stratégique, et des centres de transmissions.

Si la situation présente est difficile, elle ne peut que s'aggraver dans l'avenir, car de nouveaux besoins et de nouvelles contraintes apparaissent.

Il s'agit du développement de la force océanique stratégique, du programme de satellites de télécommunications, de la montée en puissance de la composante embarquée de l'arme nucléaire tactique, et enfin du détachement d'un certain nombre d'officiers et d'officiers-mariniers très compétents pour honorer nos contrats avec l'étranger.

Il faut enfin noter que la sophistication toujours accrue des équipements exige progressivement des temps de formation plus longs et donc des immobilisations de personnels en écoles plus importantes.

En conclusion, je livre ces quelques derniers chiffres à votre réflexion. La part du budget de la marine française en crédits de paiement dans le budget de la défense sera, en 1983, de 17,93 p. 100. Aux Etats-Unis, elle est en moyenne de 33 p. 100 ; en Grande-Bretagne de 29 p. 100.

La discussion en commission a provoqué les interventions de mes collègues Albert Voilquin, Georges Repiquet, André Bettencourt, Pierre Matraja, Jacques Genton et Jacques Ménard, interventions que j'ai résumées dans mon rapport écrit.

En dépit de la considération qu'elle a exprimée pour vos efforts, monsieur le ministre, la majorité de la commission a finalement refusé l'approbation des crédits présentés dans le projet de budget de la défense pour 1983, en raison de l'insuffisance des crédits et de la crainte qu'une nouvelle amputation ne frappe également l'exécution du budget de 1983.

Elle espère toutefois qu'un redressement interviendra dans la loi de programmation militaire, qui doit être soumise en 1983 à l'approbation du Parlement. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Caldaguès, rapporteur pour avis.

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Gendarmerie). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ayant été toujours particulièrement attentive aux dotations budgétaires de la gendarmerie, votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées se devait de l'être si possible plus encore cette année, c'est-à-dire en des temps où la violence, après nous avoir montré à plusieurs reprises au cours de l'été son visage le plus hideux, continue de se manifester sous des formes, si

j'ose dire, plus habituelles dans la vie quotidienne des Français, exerçant une menace latente dont il résulte que la revendication la plus exigeante chez nos concitoyens est aujourd'hui celle de la sécurité.

Or, s'il est vrai que la peur du gendarme est le commencement de la sagesse, l'image de la gendarmerie donne traditionnellement à tous ceux qui n'ont rien à se reprocher une impression de force sereine et rassurante. Ayant été instituée, selon les termes de son statut, pour « veiller à la sécurité publique, assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois », elle a toujours — il est vrai — parfaitement répondu à cette vocation.

Les réflexions de votre commission se sont principalement développées autour des trois questions suivantes : l'adaptation des effectifs aux missions, l'adéquation des moyens à ces effectifs et à ces missions, et, enfin, la condition des personnels de la gendarmerie.

Les missions de la gendarmerie sont en constante extension et cela à bien des titres. Pour ce qui concerne la montée de la violence, de la délinquance et plus récemment du terrorisme, je n'ai nul besoin d'insister sur une situation que vous connaissez et qui justifierait, à elle seule, les augmentations d'effectifs qu'au fil des années nous avons enregistrées et financées. Ces augmentations se montent à 4 286 emplois dans le budget qui nous est présenté et porte le total des effectifs à 89 278 dont 8 698 gendarmes auxiliaires.

Mais il existe aussi une tendance à l'accumulation de missions qui devraient normalement être assurées par des services civils, mais qui, du fait de la carence de ceux-ci, reviennent à la gendarmerie. Il s'agit, en quelque sorte, d'une compétence résiduelle qui met la gendarmerie exagérément à contribution.

Je n'en citerai qu'un seul exemple, particulièrement significatif. C'est la nécessité dans laquelle se trouvent les gendarmes de surveiller les crues, parce que les services des ponts et chaussées normalement chargés de cette tâche ne font pas de permanences suffisantes la nuit et les jours non ouvrables pour suivre la montée des eaux. C'est un exemple parmi d'autres. Or, voici qu'on annonce l'affectation à la gendarmerie de nouvelles missions de défense opérationnelle du territoire dont nous ne contestons pas *a priori* le principe, mais dont la définition est encore beaucoup trop floue pour que nous puissions nous prononcer formellement à ce sujet.

Nous savons qu'une commission a été créée pour y réfléchir, mais nous souhaiterions, monsieur le ministre, que d'ores et déjà vous nous communiquiez vos orientations si vous êtes en mesure de le faire.

Notre commission voudrait, en effet, que les augmentations d'effectifs de la gendarmerie ne résultent pas principalement d'un transfert d'emploi de l'armée de terre en contrepartie de l'abandon par celle-ci de certaines missions, abandon qui servirait de prétexte à l'allègement de ses propres effectifs. Il y aurait là, en quelque sorte, un jeu d'écritures qui pourrait rendre illusoire le renforcement apparent de la gendarmerie.

Sur le chapitre des effectifs, je voudrais évoquer la garde républicaine, qui a sa particularité au sein de cette arme spécifique qu'est la gendarmerie et dont il ne faudrait pas que, vue de loin, elle soit simplement regardée comme une distraction fastueuse offerte aux Parisiens lors des défilés du 14 juillet et des soirées de galas à l'Opéra.

La garde républicaine assume bien d'autres missions, telles que la sécurité de plus en plus exigeante des résidences présidentielles et des palais nationaux, le maintien de l'ordre et aussi des tâches d'intérêt civil, notamment, il faut le savoir, le transport d'organes destinés à des greffes pratiquées dans les hôpitaux parisiens.

Or, bien que l'ensemble de ces missions se soit sensiblement étendu, les effectifs de la garde républicaine restent à peu près constants et même en légère diminution depuis près de quarante ans. Cette situation lui cause de sérieux problèmes.

De façon générale, il faut observer que les mesures légitimement prises pour améliorer les conditions de vie des personnels de la gendarmerie — octroi de quarante-huit heures de repos hebdomadaire et de quatre semaines de congés en période estivale — ont entraîné une perte de potentiel de 8 p. 100 environ. C'est là un facteur à prendre en compte pour estimer la véritable portée des augmentations d'effectifs, l'incidence étant encore beaucoup plus ressentie lorsque ces effectifs n'augmentent pas, ce qui, comme je viens de le dire, est le cas de la garde républicaine.

J'en viens maintenant à l'adéquation des moyens aux effectifs et aux missions.

Au titre III, relatif aux crédits de fonctionnement, l'augmentation prévue dans le budget de 1983 s'élève certes à 14,5 p. 100 en taux brut, mais n'équivaut qu'à 12,8 p. 100 à effectif constant.

Cela ne signifie pas que la gendarmerie soit défavorisée à cet égard. Mais lorsqu'on s'enquiert de la situation auprès des hommes de terrain, on constate que la relative satisfaction des besoins doit s'entendre comme impliquant beaucoup d'ingéniosité et d'esprit d'économie dans les unités.

C'est sur les crédits d'équipement que portent les très vives préoccupations, je n'hésite pas à le dire, de votre commission. En effet, non seulement on assiste à un tassement sensible des dépenses d'équipement par rapport aux dépenses de fonctionnement : 8,3 p. 100 en autorisations de programme et 6,6 p. 100 en crédits de paiement.

Ce tassement survient après que les annulations de crédits militaires récemment décidées ont porté un coup très rude et nécessairement prémédité, eu égard à son ampleur et à sa date, au programme d'équipement de la gendarmerie, puisque ces annulations ont amputé les autorisations de programmes de 25 p. 100 en chiffres ronds.

Cela signifie, mes chers collègues, que nous avons voté à cet égard, en 1982, un budget largement illusoire. Ces annulations ont amputé de 395 unités-logements sur 1 390 le programme de casernement de la gendarmerie. Elles ont ralenti le renouvellement du matériel de transmission et des véhicules automobiles, ceux-ci devant franchir désormais le cap des 150 000 kilomètres avant la réforme, ce que les délinquants les plus véloces apprécieront certainement avec faveur.

Ces annulations ont enfin, et c'est particulièrement grave, ramené de quatre à deux les acquisitions d'hélicoptères Ecureuil en remplacement des Alouette 2, ce qui fait que le programme d'acquisition de trente appareils de ce type entre 1979 et 1985 ne sera réalisé qu'à concurrence de huit unités à la fin de 1983. A supposer que les deux unités inscrites au présent budget ne soient pas victimes d'annulations de crédits, comme cela s'est produit dans le précédent budget, les vingt-deux appareils restant n'ont aucune chance d'être financés en totalité en 1984 et en 1985.

Voici donc la gendarmerie, dont les missions de plus en plus sophistiquées appellent de plus en plus d'équipements modernes, confrontée à une situation qui devra malheureusement porter avant longtemps le nom de pénurie.

Ces quelques précisions auront suffisamment illustré, mes chers collègues, les vives préoccupations que j'évoquais en abordant la question des moyens.

J'évoquerai, pour terminer — trop brièvement à mon gré en raison du temps de parole qui m'est imparti, surtout à cette heure-ci ! — la question de la condition des personnels de gendarmerie.

Nous devons y être d'autant plus attentifs que — on ne le répètera jamais assez — les missions de la gendarmerie tendent à se multiplier et aussi à se durcir, bien malgré elle. Il est donc nécessaire de veiller au moral de ses personnels, ce qui implique au minimum de ne pas leur donner l'impression d'être traités de façon inéquitable. Or, vous savez combien la gendarmerie est attachée au principe de la parité avec les personnels de police. Il n'est donc pas possible de différer plus longtemps une mesure qui vient d'être accordée à la police et qui consiste en l'intégration de la prime de sujétion dans le calcul des retraites.

Votre commission a donc voté à l'unanimité un amendement dans ce sens et il ne lui suffit pas, monsieur le ministre, de savoir que vous êtes es qualités favorable à cette mesure. Vous représentez ici l'ensemble du Gouvernement et celui-ci doit prendre position très clairement, ce qui signifie que nous ne voudrions pas nous exposer à entendre l'année prochaine vos protestations très sincères de bonne volonté comme nous les avons déjà entendues l'année dernière. Il est temps de trancher !

Une autre mesure a été évoquée et l'on s'étonne de ne pas en trouver trace dans le budget. Il s'agit de l'augmentation à 100 p. 100 du taux de réversion des pensions versées aux veuves de gendarmes tués en service. J'indique à ce sujet que vingt-deux gendarmes sont tombés victimes du devoir en 1981 et dix au cours du premier trimestre de 1982. Il ne suffit pas de saluer ces sacrifices et nous nous honorerions, mes chers collègues, en votant le second amendement adopté à l'unanimité par votre commission dans ce sens et dont l'incidence budgétaire annuelle ne se monte qu'à 200 000 francs, ce qui est relativement peu.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur pour avis ?

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je pensais que vous étiez au courant, mais ce problème sera réglé dans le collectif.

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Je vous remercie de cette précision, monsieur le ministre.

Mes chers collègues, j'en aurai terminé en vous disant que les dotations de la gendarmerie ne nous paraissent pas être à l'échelle des ambitions fondées sur elle par le Gouvernement. En outre, on ne saurait nous demander de voter un budget en se réservant de ne l'appliquer qu'aux trois quarts, comme cela a été le cas en 1982 pour les crédits d'équipement.

C'est pourquoi votre commission a considéré que son appréciation sur les crédits dévolus à la gendarmerie allait dans le sens de la position qu'elle a prise en vous demandant de vous prononcer contre l'adoption des crédits militaires. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux jusqu'à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures cinquante, est reprise à quinze heures dix, sous la présidence de M. Etienne Dailly.*)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense et le budget annexe du service des essences.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Lecanuet.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je résumerai mon propos d'un trait. Dans le projet de budget de la défense, qui nous est présenté et que nous examinons, je crois pouvoir observer une modification radicale, mais inavouée : ma critique porte sur l'attitude du Gouvernement face aux problèmes de la défense en même temps que sur une contradiction entre cette politique et la politique étrangère.

Cette opinion — que je vais m'efforcer de justifier par des arguments, reprenant beaucoup de ceux qui ont été avancés par les rapporteurs, et je les en remercie, tant de la commission des finances que de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées — s'appuie sur la compétence de la commission sénatoriale, qui conjugue dans ses attributions le contrôle des crédits militaires et ceux de notre diplomatie. A la différence des méthodes utilisées au Palais-Bourbon — que l'on ne voit pas, dans mon propos, l'ombre d'une critique à l'adresse de l'Assemblée nationale — nous examinons dans la même commission les problèmes diplomatiques et les problèmes militaires.

Je voudrais, monsieur le ministre, vous faire part des inquiétudes que la majorité des membres de ma commission éprouve à l'examen de votre projet de budget. Je ne souhaite pas, en ce qui me concerne, élever un doute — et c'est l'opinion de la majorité des membres de la commission, que j'ai consultés — sur la défense de la France. Il y a dans ce comportement, j'allais dire de caractère moral, plusieurs raisons, et d'abord la raison qui s'attache au contexte international actuel qui, selon nous, implique une aggravation des risques encourus par notre pays.

Dès lors, même s'agissant d'une discussion sur les crédits militaires, toute apparence de division de la représentation nationale, et par là-même de la nation, sur les questions essentielles relatives à la défense de la France pourrait affaiblir — et nous ne le voulons pas — la position de la France dans une période d'ores et déjà très difficile sur le plan international, et dont nous redoutons qu'elle ne s'aggrave encore dans les mois et les années qui viennent.

Ensuite, parce qu'il existait — et, jusqu'à plus ample informé, il existe toujours — un large assentiment national sur les principes essentiels qui étaient, et dont le Gouvernement affirme — je vous ai écouté ce matin, monsieur le ministre — qu'ils sont toujours ceux de l'organisation de la défense nationale.

Enfin, parce que l'opposition nationale à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir et la majorité que vous représentez sont d'accord pour affirmer, comme vous le déclariez vous-même en novembre 1981, devant l'Institut des hautes études de défense nationale, que : « l'effort de défense de la France ne doit pas se démentir. »

Mais les trois raisons que je viens d'invoquer rapidement et qui, selon nous, interdisent la polémique, sont précisément celles qui soulèvent les graves interrogations qu'appelle le second projet de budget de la défense de l'actuel septennat : l'existence d'une menace pour notre sécurité, l'existence d'un assentiment national sur les principes affirmés de notre défense et la nécessité absolue de poursuivre l'effort de défense.

D'un côté, l'existence de menaces pour notre sécurité est hautement et clairement affirmée par notre diplomatie mais, d'un autre côté et dans le même temps, l'effort de défense diminue progressivement en termes réels depuis un an et demi. Dans ces conditions, nous sommes en droit de nous demander si la cohérence de notre système de défense ne risque pas d'être affectée et, plus grave encore, si nous ne risquons pas, pour les justifier, d'assister à des évolutions doctrinales susceptibles de porter atteinte au consensus national existant.

Ne parle-t-on pas ici et là — que valent ces propos ? — d'une déflation possible des effectifs du corps de bataille ? N'imaginait-on pas une réforme du service national qui ne pourrait qu'entraîner une réorganisation — je serais tenté de dire une désorganisation — fondamentale de notre armée de terre ? Ne parle-t-on pas, à l'occasion de ce budget, d'un abandon progressif des missions de la défense opérationnelle du territoire à la gendarmerie ?

Ces questions sont lourdes, graves. Je vous prie, monsieur le ministre, de bien vouloir y répondre.

J'ai dit que je me tiendrai sur une réserve de modération et que je m'abstiendrai de propos excessifs, si tant est que je puisse avoir la tentation d'y céder. Je ne tomberai pas dans ce travers parce que je tiens à déclarer — et cela est à mettre à votre actif — qu'avec 3,895 p. 100 du produit intérieur brut marchand consacré à la défense, on ne peut pas dire que le Gouvernement abandonne la défense du pays. Mais il reste que depuis bientôt deux ans, les chiffres — c'est l'objet même de notre délibération de ce jour — expriment sans dissimulation qu'un processus que nous estimons très grave est enclenché.

Ce processus est grave à plusieurs titres. Il l'est en soi parce qu'il affecte — je le rappellerai en reprenant un certain nombre des points évoqués ce matin par les rapporteurs — substantiellement et durablement l'équipement et la préparation de nos forces. Ce processus est aussi très dangereux car il s'inscrit dans une conjoncture internationale qui exige un rétablissement de l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest et, partant, un effort accru de défense. Vos réductions budgétaires sont en contradiction avec la fermeté proclamée de notre diplomatie et elles sont susceptibles d'en affecter la crédibilité.

Je ne vous rappellerai pas — nous l'avons fait en commission, monsieur le ministre, mais je tiens à signaler ce point en séance publique — les enseignements, qui nous paraissent être fondamentaux, à tirer des trois conflits qui ont marqué l'année 1982 : l'intervention de l'armée israélienne au Liban, l'affrontement entre les Anglais et les Argentins aux Malouines et l'embrasement dans le golfe Persique avec la lutte qui se poursuit entre les Iraniens et les Irakiens. Je me borne à en signaler l'importance, vous laissant le soin, si vous le souhaitez, d'en tirer quelques conclusions devant notre assemblée.

La défense — je porte là un jugement dont je mesure la sévérité — a cessé d'être une priorité nationale — les rapporteurs ont montré ce matin les priorités relatives établies dans le budget — puisqu'elle devient une victime prioritaire de la rigueur budgétaire. Je vous dis, tranquillement mais fermement, que la commission au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler ne peut l'admettre dans les circonstances internationales que nous connaissons.

Mes chers collègues, toute réduction du budget militaire est grave, mais elle l'est d'autant plus — et l'aspect que je vais souligner est trop souvent négligé — que notre système de défense est conçu pour être un système minimum. Notre doctrine de défense, pour aller à l'essentiel, est celle de la dissuasion dite « du faible au fort ». Mais une telle doctrine implique un système de forces cohérent, suffisant, mais non redondant, calculé au plus juste. En dessous de cette limite commence la défaillance.

Le maintien de la cohérence, et donc de la crédibilité de ce système de forces, implique, compte tenu de l'obsolescence rapide de certains matériels, une progression lente, mais constante, pendant plusieurs années, de la part du budget de la défense dans la richesse nationale, qui devrait se stabiliser, si nous en croyons la majorité des experts, autour de 4,5 p. 100 du produit intérieur brut marchand.

Je ne veux pas être cruel, mais vous me permettrez, monsieur le ministre, de rappeler les propos que vous teniez ici

même il y a un an : « Si l'on rapporte, disiez-vous, l'enveloppe budgétaire au produit intérieur brut marchand, ce budget représente 3,895 p. 100 contre 3,85 p. 100 en 1981. Cet effort se poursuivra en 1983 puisque M. le Premier ministre a décidé que le budget de la défense atteindra au moins 3,94 p. 100 du produit intérieur brut marchand en 1983. » Tels étaient vos engagements.

Nous avons regardé si ces engagements étaient tenus dans le budget que vous nous présentez. Or ce budget reste au même niveau que celui de l'année dernière — 3,895 p. 100 — mais d'un produit intérieur brut qui est lui-même en stagnation, pour ne pas dire en déclin, compte tenu de la situation économique que nous connaissons et que je préfère, pour ne pas alourdir mon propos, ne pas commenter en cet instant.

La première conséquence qui résulte de cette situation, c'est que la poursuite de l'effort indispensable au maintien à un seuil dissuasif suffisant du système actuel est entravée ; nous estimons que la cohérence même de notre système de défense s'en trouve menacée.

Déjà, dans la loi de finances pour 1982, le projet de budget pour la défense montrait clairement que la défense n'était plus — si j'ose ainsi m'exprimer — la priorité des priorités nationales.

Déjà, le budget de la défense augmentait de 17,63 p. 100, alors que le budget de l'Etat — c'était l'année des grandes largesses gouvernementales — augmentait de 29 p. 100 et que l'inflation était de 15 p. 100. Je rapproche ce taux d'inflation de 15 p. 100 de la progression de 17,63 p. 100 de votre budget, alors que celui de l'Etat augmentait de 29 p. 100. Déjà, l'année dernière, la défense n'était pas la priorité du Gouvernement. C'était, pour reprendre un mot alors à la mode, quoique contesté dans les rangs du Gouvernement, la « pause » et non la progression nécessaire souhaitée et promise dans l'effort de défense.

Mais nous considérons que la tendance que nous avons appréciée l'an dernier avec indulgence s'aggrave dans le budget pour 1983. Le projet de budget des armées n'augmente plus que de 8,44 p. 100 hors pensions, contre 15,11 p. 100 pour l'ensemble du budget de l'Etat hors pensions.

Ce n'est plus la pause dans l'effort de défense ; je suis bien obligé de dire que c'est le début d'une déflation de cet effort. Les chiffres parlent avec plus d'éloquence que toutes les démonstrations.

Cette diminution de l'effort dans le budget qui nous est soumis est d'autant plus inquiétante — je suis obligé d'y revenir parce que la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, monsieur le ministre, n'a pas pu accepter cette évolution — que le budget qui nous a été soumis a été amputé par décret : 13,4 milliards de francs de commandes de matériels et 3,2 milliards de francs de crédits de paiement ont été annulés.

Je pèse mes termes : il n'est pas convenable, à mon avis, que le Gouvernement tente de minimiser la portée de cette manipulation budgétaire, comme il a tenté de le faire à l'Assemblée nationale.

Il n'est pas convenable de se laisser aller à la facilité en comparant ces chiffres à la totalité du budget militaire de 1982, toutes dépenses confondues. On ne peut, en effet, comparer que ce qui est comparable.

J'ajoute que la manière dont cette amputation massive de crédits a été opérée est contestable. Il semble — à vous de m'éclairer ou de me démentir, monsieur le ministre, si les opinions que j'avance ne sont pas entièrement fondées — que, dès les premiers mois de l'année 1982, sitôt après la ratification par le Parlement des crédits que le Gouvernement avait proposés et sans que nulle instance parlementaire n'ait même été informée, une masse de crédits d'équipement a été « mise en réserve » ou, pour reprendre une expression du langage administratif, « gelée ». On a été jusqu'à citer les chiffres globaux de 18 milliards de francs d'autorisations de programme et de 5 milliards de francs de crédits de paiement, répartis entre les trois armées.

Il semblerait qu'une partie de ces crédits bloqués ait été débloquée en juillet. Et puis, par l'arrêté du 18 octobre dernier, nous avons appris que l'opération s'était achevée par une annulation définitive d'environ les trois quarts des sommes laissées en réserve.

La première question que je me permets de vous poser à propos de cette affaire porte sur la forme. Comment un démocrate comme vous peut-il accepter une telle méconnaissance des droits de contrôle du Parlement quand un budget, proposé par le Gouvernement et voté par le Parlement, est à ce point détourné, par l'ampleur des sommes amputées, de sa destination ?

La deuxième question, qui porte toujours sur la forme — mais elle est consubstantielle à l'esprit de notre démocratie — me conduit à m'interroger sur la portée des dispositions législatives invoquées par le Gouvernement pour procéder à cette opération.

Il s'agit des dispositions de l'article 13 d'une ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

Je vous en lis le texte, mes chers collègues, il est bref :

« Tout crédit qui devient sans objet en cours d'année peut être annulé par arrêté du ministre des finances après accord du ministre intéressé. »

Le Gouvernement osera-t-il prétendre que la masse des dépenses, dont j'ai rappelé le volume voilà un instant, a été annulée parce qu'elle était devenue sans objet ?

J'estime, là encore en pesant mes mots, que vous êtes allés aux frontières du détournement des pouvoirs qui vous sont confiés par la Constitution.

La troisième question que je me pose à propos de cette affaire est la suivante : la mesure annoncée par vous, qui consisterait à annuler par le prochain collectif environ 584 millions de francs de crédits de fonctionnement pour les reporter sur l'équipement, ne sont qu'une goutte d'eau dans la mer.

Lourdes sont les conséquences de cette évolution de l'attitude gouvernementale face à la défense de la nation.

Je voudrais d'abord examiner les conséquences de portée générale avant de souligner quelques conséquences de caractère particulier.

Les conséquences générales, tout d'abord. De graves tendances nouvelles apparaissent dans le budget que vous présentez. Les dépenses de fonctionnement augmentent désormais plus vite que les dépenses d'investissement. Plus grave encore, à nos yeux, est la déflation des crédits d'étude, des crédits de recherche et de développement, dont nous savons qu'ils conditionnent très largement l'avenir de nos forces armées. Les crédits d'étude pour les forces conventionnelles n'augmentent que de 4,3 p. 100 pour les trois armées. Quant aux crédits du commissariat à l'énergie atomique, ils n'augmentent que de 6,6 p. 100 dans leur ensemble.

J'en viens très rapidement à l'énumération d'un certain nombre de conséquences particulières, mais leur énumération suffit à en manifester l'importance.

Ne seront pas commandés : 42 chars lourds modernes AMX 30 B2, 66 engins de reconnaissance blindés AMX 10 RC, 75 véhicules de transport de troupe blindés AMX 10 PC, 100 canons de 155 tractés, 46 canons AUF1, sans compter de très nombreux véhicules tactiques ainsi que des munitions de guerre pour un montant de 633 millions de francs.

La marine, comme M. Max Lejeune le faisait remarquer avec force, subira de graves retards dans le domaine de la fabrication, pourtant urgente, des avions de lutte anti-sous-marine Atlantic nouvelle génération, indispensables à la surveillance de notre domaine maritime et à la protection des sous-marins nucléaires lance-engins qui sont l'élément essentiel de cette dissuasion que vous annoncez vouloir privilégier. Des crédits d'investissement pour la flotte de surface sont en diminution, en termes constants, avec pour conséquence : 7 300 tonnes commandées au lieu des 12 000 à 15 000 qu'il faudrait pour assurer le renouvellement de la flotte.

Pour l'armée de l'air : 25 avions de combat Mirage 2000 non livrés, le rythme de renouvellement de notre parc d'avions de combat — pourtant limité au niveau minimal de 450 appareils, M. Francou y insistait ce matin — gravement compromis ; la chaîne de l'avion de transport de troupes Transall amélioré arrêtée à 32 appareils au lieu de 42 prévus ; 80 missiles air-air non commandés cette année ; aucun crédit inscrit pour combler les lacunes de notre système de détection à basse altitude.

Tout cela, permettez-moi de le dire, est bien peu cohérent avec ce que vous nous disiez le 4 décembre dernier, à cette tribune, en affirmant que si « l'héritage » que vous aviez trouvé à votre arrivée présentait des aspects très positifs dans le domaine nucléaire, il souffrait de lacunes graves au niveau de l'équipement des forces classiques. Ces lacunes, conséquences des retards accumulés dans l'exécution de la loi de programmation, ne permettaient pas de mener l'exécution de cette loi à son terme en 1982.

Mais dix-huit mois se sont écoulés, et notre regard, avec ce budget, se projette sur l'année 1983. Qu'avez-vous fait pendant toute cette durée pour combler ce que vous estimiez être des lacunes ? Loin de les combler, je constate avec regret que vous les aggravez.

Ces remarques, qui ne portent que sur le volume et sur le nombre des équipements, pourraient en appeler d'autres sur

le maintien de l'activité de nos industries d'armement, tout particulièrement dans les domaines aéronautique et naval, ainsi que sur les conséquences sociales que pourrait avoir le ralentissement de cette activité industrielle.

Certes — et j'ai lu cette objection —, on pourrait rappeler que le Gouvernement a conclu deux accords pour la vente de 40 Mirage 2000 à l'Inde — le sujet est d'actualité — et du même nombre de ces appareils à l'Égypte. Mais y a-t-il beaucoup d'exemples de pays qui continuent d'acheter des armements à un vendeur qui tarde à s'en équiper par lui-même et pour lui-même ?

Je laisse de côté l'objection, que j'ai encore présente à l'esprit, de M. le Premier ministre avant qu'il n'accède à cette haute responsabilité et qui, dans un débat que j'ai eu avec lui aux approches de l'échéance de mai 1981, reprochait à la politique précédente d'avoir conforté la vente d'armes à l'étranger. Vous vendez, vous avez raison de vendre, mais vous avez tort de ne plus acheter.

En tout état de cause, il est possible de constater que le maintien des équipements majeurs de nos forces conventionnelles est gravement retardé, au point de paraître sacrifié.

Le maintien de la programmation jusqu'à son exécution ne s'effectue pas. Le seul fait, d'ailleurs, d'avoir délibérément ignoré le facteur temps dans cette exécution est en soi la négation même de la notion de programme.

Malgré ces faits et en faisant d'ailleurs écho aux propos de M. le Président de la République et de M. le Premier ministre, vous affirmez, vous continuez d'affirmer que votre projet de budget maintient la capacité de dissuasion de la France.

Permettez-moi d'observer, pour relever votre propos, qu'à nos yeux la dialectique de la dissuasion se fonde sur deux piliers : les matériels et les armements, d'une part, et les hommes, d'autre part.

Dans le domaine des matériels et des armements, votre projet de budget, en fait, maintient, vaille que vaille, la composante nucléaire de la dissuasion. Vous nous dites que cette dernière est même en augmentation de 25 p. 100 par rapport à l'an dernier, mais laissez-moi observer que vous calculez selon une structure budgétaire différente de celle qui était pratiquée dans les budgets précédents, en y incorporant la fabrication des vecteurs, c'est-à-dire des avions et bateaux.

Nous ne pouvons, avec l'esprit de rigueur qui est le nôtre, nous fonder sur des comparaisons dont les critères sont ainsi modifiés.

Une chose est certaine, ainsi que le rappelait notre rapporteur pour avis de la section commune : les crédits, fondamentaux pour l'avenir, en matière de recherche et de fabrication dans le domaine nucléaire ne permettent pas d'espérer pour le long terme, même s'ils assurent le court, voire le moyen terme, dans l'élan de « l'héritage ».

Qu'en est-il, en effet, des crédits relatifs aux études et au développement du missile M5 qui devra équiper ce fameux septième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, qui ne sera en fait que le sixième compte tenu du déclassement prévisible du *Redoutable* ?

Du satellite d'observation, *Samro*, pourtant si nécessaire à la recherche des objectifs, notamment ceux du *Hadès* et du missile air-sol moyenne portée ?

Qu'en est-il des crédits devant permettre la réalisation de la composante balistique mobile au sol SX, qui devrait compléter les missiles du plateau d'Albion pour assurer la sanctuarisation du territoire national ?

Sur tous ces points, j'aimerais obtenir une réponse de votre part, monsieur le ministre.

Concernant l'avenir des moyens nucléaires de la dissuasion, je me permettrai d'ajouter — interprétant en cela les sentiments exprimés à plusieurs reprises par de nombreux collègues membres de la commission de la défense — que j'éprouve quelques inquiétudes face aux progrès prévisibles dans le domaine de l'interception des missiles balistiques.

Mais la composante nucléaire de la dissuasion n'est pas en elle-même toute la dissuasion. Notre commission a dit et redit, elle répète aujourd'hui, la nécessaire continuité dans la composition et l'entretien de l'ensemble de la panoplie de nos moyens militaires. Les armements conventionnels sont partie intégrante des moyens de la dialectique de dissuasion, au même titre que les armements nucléaires qui les valorisent en leur donnant toute leur signification.

Or, nous venons de voir, par les chiffres que j'ai rappelés, que le maintien potentiel conventionnel peut faire l'objet de nombreuses interrogations, de nombreuses inquiétudes.

Devrons-nous penser que le Gouvernement, délibérément, va sacrifier la composante conventionnelle pour ne garder que le nucléaire, réduit alors au seul rôle de force de frappe paralysée du fait que, privée de la souplesse de manœuvre que lui aurait donnée un armement conventionnel suffisant, elle ne pourrait plus que frapper, et par là-même, devenir suicidaire ?

J'en viens aux hommes. Quelle prospective s'offre à l'occasion de ce budget ?

Le Gouvernement semble — vous me pardonnerez, monsieur le ministre, d'utiliser ces expressions ; si je le fais, c'est pour ne pas porter de condamnation définitive, mais aussi parce qu'il y a trop de flou dans les déclarations qui émanent du Gouvernement à cet égard — le Gouvernement semble, dis-je, vouloir restreindre le débat cette année au seul budget de l'année prochaine, en prenant argument du fait qu'une loi de programmation sera déposée devant le Parlement au printemps prochain. Mais l'expérience tirée des annulations de crédits, dont j'ai parlé dans le budget de 1982, incite à prendre dès maintenant nos précautions pour l'avenir et à vous interroger à ce sujet.

Il faut rappeler que, en matière de personnels, les 110 propositions de M. Mitterrand, lorsqu'il était candidat à la présidence de la République, comportaient une proposition n° 105 intitulée : « développement d'une stratégie autonome de dissuasion et organisation nouvelle du service national réduit à six mois ».

Or, en votre qualité de ministre de la défense, vous avez toujours affirmé que le contenu du service militaire vous importait plus ou autant — je ne sais quelle est l'expression exacte — que sa durée.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Plus !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Je prends acte de votre précision. Ainsi, le contenu vous importe plus que la durée ! C'est une formulation que nous allons méditer !

Quant à M. le secrétaire d'Etat à la défense, il est intervenu récemment devant les fédérations d'officiers et de sous-officiers de réserve républicains à propos du temps de service. Son auditoire, d'ailleurs, ne semblait pas partager entièrement ses vues !

Dans un autre domaine, le titre sous lequel a été publiée l'allocation de M. le Premier ministre devant l'institut des hautes études de défense nationale, le 20 septembre dernier, me paraît significatif. Il est le suivant : « Vers un nouveau modèle d'armée ». Avouez que nous avons de quoi vous poser des questions afin d'être éclairés au moment où vous sollicitez nos votes sur votre budget !

M. Sarre, qui joue son rôle dans un parti qui vous est cher, a récemment écrit — je le cite, mais je ne suis pas d'accord avec lui — que l'« indispensable réduction des effectifs est la conséquence de la dissuasion nucléaire ». J'avoue ne pas avoir compris, mais je pense que vos explications nous permettront de mieux saisir une idée que je repousse.

En regard de ces observations, l'on nous affirme que l'outil de défense, qui est entre vos mains, ne sera touché en rien. J'avoue que lorsque je fais l'addition, qui n'est pas exhaustive, de toutes ces déclarations, qui vont du Président de la République au secrétaire d'Etat à la défense, je ne sais plus où est la vérité ! Je m'accroche à la réalité des chiffres budgétaires pour tenter de me former une opinion aussi objective que possible.

Tout se passe comme si une contradiction apparaissait de plus en plus entre les postulats purement doctrinaires, affirmés par définition *a priori*, et la réalité d'un appareil de défense conçu en fonction d'un danger qui, lui, ne disparaîtra pas par la seule magie du verbe.

Or, dans la presse, dans les discours que les hommes politiques ont tenus au cours de ces derniers mois, il est fait allusion à des projets de réduction du service militaire qui seraient à l'étude. Comment ces projets n'entraîneraient-ils pas des réductions de l'effectif de nos armées ? Telle est la question très précise que vous me permettez de vous poser, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Il semblerait, d'après les informations convergentes que nous avons réunies, que ces projets seraient, d'ores et déjà, sans qu'on nous en parle dans ce budget, en cours d'examen. J'ai lu et j'ai entendu dire que 50 000 postes de personnel militaire seraient supprimés. Evidemment, une telle réduction concernerait principalement — je suppose — les postes d'appelés du contingent et porterait essentiellement — je l'imagine — sur l'armée de terre.

S'il en est ainsi, il faut nous en informer dès aujourd'hui. Selon quel schéma cela se passera-t-il ? Nul ne le sait, pas même votre commission, mes chers collègues, qui est chargée, en votre nom, d'assurer un contrôle permanent sur ces questions vitales pour notre pays. Tout permet de penser, eu égard à la politique actuelle de recrutement qui s'oriente vers l'incorporation des jeunes gens dans les unités de leur région — je n'ai pas le temps de porter un jugement sur l'intérêt de cette disposition — que la ponction se ferait principalement sentir dans les unités de la première armée stationnée en République fédérale d'Allemagne.

Si tel était le cas, nous n'aurions pas le choix : il ne pourrait plus s'agir — vous m'excuserez de cette expression un peu familière, mais qui se laisse aisément comprendre — de « dégraisser » des divisions ; il ne pourrait être question que de supprimer purement et simplement de grandes unités entières en faisant ainsi tomber un pan de notre dispositif de défense et, au-delà, en portant atteinte à l'un des aspects fondamentaux de la présence de la France dans le monde, après la dernière guerre.

Qui prendrait la relève si nous devions supprimer des unités en Allemagne ? Ce serait probablement l'excellente armée conventionnelle de la République fédérale d'Allemagne. Quel rôle serait alors celui des forces conventionnelles de la France ?

Il n'est pas permis d'affirmer, avant de vous avoir entendu, monsieur le ministre, que le Gouvernement auquel vous appartenez a fait ces choix décisifs. Mais quand nous examinons un budget, nous jetons notre regard sur l'année qui s'ouvre ; nous considérons l'avenir et nous n'aimons pas les choix implicites qui nous seraient dissimulés.

Or, en voyant les mesures que le Gouvernement prend et les tendances qu'il paraît suivre, nous pouvons être inquiets : avec la majorité des membres de ma commission, j'aperçois dans le projet de budget, malgré des intentions sincères dans votre esprit — j'en suis convaincu — et qui paraissent louables, un glissement indéniable en matière de programmes d'études, de recherches et de fabrication d'armements. Votre budget maintient les crédits de rémunérations et de charges sociales ainsi que l'ensemble des crédits de fonctionnement, mais il diminue la proportion des autorisations de programme qui sont les gages de l'avenir militaire et, par conséquent, de la sécurité de la France.

Dès lors, cette situation déséquilibre le jeu mutuel des forces nucléaires et des forces conventionnelles, auquel la loi de programmation de 1976 avait permis de parvenir dans de bonnes conditions.

Face à une priorité factice donnée aux armements nucléaires, face à la déviation du rôle de la gendarmerie — on semble vouloir la consacrer à une lutte antiterroriste et à une défense opérationnelle du territoire qui ne sont pas son véritable métier et auxquelles elle ne peut apporter qu'une participation bien spécifique — votre budget, dans l'environnement international que nous avons évoqué, semble amorcer un déclin du potentiel de combat de nos trois armées.

Une réduction des effectifs pourrait, à l'extrême rigueur, être compensée par l'acquisition de matériels d'une qualité beaucoup plus haute et toujours plus performantes. Tel n'est pas le cas avec les possibilités ouvertes par le titre V du projet de budget !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Mais si !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. M. Genton l'a démontré ce matin à cette tribune !

J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président. Je le dis avec peine : je crains que, désormais, notre défense n'aille en « traînant les pieds », car son budget a tout simplement été « banalisé ». Il perd la priorité qui doit être accordée à la défense nationale ; il est traité comme n'importe quel autre, et même moins bien que les autres ! Je me demande pourquoi, et comme je n'en trouve pas la raison dans vos intentions, j'en déduis qu'elle réside dans l'état de l'économie nationale, que votre Gouvernement a délabrée.

Que se passera-t-il si, un jour, les effectifs subissent vraiment la diminution que tout permet de redouter ? Un effectif de 30 000 hommes dans l'armée de terre correspond sensiblement à l'effectif de deux divisions soviétiques. Sachant que les Soviétiques considèrent que, pour assurer un équilibre conventionnel sur le théâtre européen, ils doivent mettre en œuvre des forces trois fois supérieures à celles d'en face, nombre pour nombre, la réduction d'effectif qu'opérerait la France — si, par malheur, vous la décidiez — libérerait le potentiel de six divisions soviétiques.

Je ne peux pas concevoir que votre Gouvernement, après sa déclaration de politique extérieure, accepte de faire un pareil cadeau aux forces du pacte de Varsovie !

Ce changement d'attitude à propos de l'effort de défense intervient au plus mauvais moment et altère singulièrement la crédibilité de la politique étrangère telle qu'elle a été affirmée.

On aurait pu souhaiter, dans l'environnement international actuel, et compte tenu des positions prises par le Gouvernement sur le nécessaire rétablissement de l'équilibre des forces en Europe, que notre défense fût épargnée par les conséquences budgétaires de la désastreuse gestion économique de la France depuis mai 1981. Or, comme les chiffres que je viens de rappeler le démontrent, nous venons de voir que, non seulement tel n'est pas le cas, mais que c'est l'inverse qui se produit : le budget de la défense est plus frappé que les autres par l'austérité qui semble désormais de mise après les excès inflationnistes du précédent budget.

Ce choix — si tant est qu'il en soit un — nous paraît inconséquent.

Il l'est au regard de la situation internationale. En effet, les années à venir, notamment l'année 1983, seront des années difficiles au cours desquelles l'affirmation de la volonté de défense sera essentielle.

Elle sera essentielle pour l'avenir de la cohésion de l'Europe occidentale, pour l'avenir des relations entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique, pour l'avenir du libre arbitre de l'Europe occidentale et, peut-être aussi, plus simplement et plus dramatiquement, pour l'avenir de la paix.

L'année 1983 marque, en effet, le terme de la « double décision » qu'ont prise, le 12 décembre 1979, les pays membres de l'organisation intégrée de l'Alliance atlantique sur le rétablissement de l'équilibre des forces en Europe. Le très précaire et très approximatif équilibre entre des systèmes de forces globalement dissuasifs — malgré certaines graves distorsions, notamment dans le domaine des forces conventionnelles — qui existait entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale a été rompu, en pleine détente, par l'Union soviétique qui a déployé massivement contre une Europe — dont on se demande vraiment qui elle menace ! — des armes d'un type nouveau, aux performances redoutables : les fusées SS 20, SS 21, SS 22 et les bombardiers dits « Backfire ».

Ces armes, qui n'ont pas leur contrepartie dans les systèmes de défense existant en Europe occidentale, sont un considérable moyen d'intimidation et peut-être, le cas échéant, d'action contre les peuples libres d'Europe occidentale.

Cette situation est insupportable pour les démocraties de liberté. L'équilibre, ou simplement un degré suffisant de dissuasion mutuelle, doit être rétabli. Le Chef de l'Etat l'a dit haut et fort — et je l'approuve pleinement sur ce point — mais ses déclarations sont restées, à ce jour, sans suite.

Il serait indispensable que l'équilibre soit rétabli au niveau d'armement le plus bas, grâce à des progrès décisifs dans le cadre des négociations qui se déroulent actuellement à Genève entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sur le problème des armes nucléaires à portée intermédiaire des deux superpuissances en Europe. Cependant, si ces négociations n'aboutissent pas — n'avons-nous pas le devoir d'envisager ce risque ? — l'équilibre devra être rétabli par l'introduction, dès la fin de l'année 1983, de nouveaux systèmes d'armes au sein du dispositif intégré de l'Alliance atlantique : les fusées Pershing II et les missiles de croisière.

Or, si ces systèmes d'armes sont effectivement déployés, comme on peut le penser en l'état actuel des positions soviétiques à Genève, la période que nous allons traverser sera caractérisée par une très forte tension Est-Ouest, au cours de laquelle chaque signe de faiblesse, chaque fissure dans la détermination et dans la solidarité occidentale seront évidemment exploités.

C'est dans un tel contexte international que s'inscrit la déplorable déflation de notre effort de défense. Celui-ci est inconséquent au regard de la politique étrangère affirmée.

Il ne fait aucun doute que le Gouvernement est conscient de ce qui se passe actuellement en Europe autour du problème, apparemment technique, du rétablissement au plus bas niveau, du côté occidental tout au moins, d'un équilibre mutuellement dissuasif entre l'Europe des démocraties de liberté et l'Europe des démocraties étouffées.

Le Gouvernement est sans nul doute également conscient que l'importance de ce qui est en jeu dans cette affaire laisse à penser que l'on s'achemine vers une période de tension et la France pourra difficilement échapper aux tensions montantes de formes très diversifiées que provoquera cette situation.

Dès la première conférence de presse de son septennat, le Chef de l'Etat a affirmé la nécessité de rétablir l'équilibre rompu. Il l'a constamment réaffirmé depuis. Le Premier ministre l'a souligné à plusieurs reprises, notamment lors de ses allocutions devant l'institut des hautes études de défense nationale en septembre 1981 puis en septembre 1982. Vous-même l'avez souvent rappelé en indiquant l'apparition prochaine de ce que vous avez appelé des « fenêtres de vulnérabilité au sein des systèmes de défense occidentaux ».

Quel crédit nos alliés, mais aussi nos adversaires potentiels vont-ils accorder à une politique qui affirme l'existence d'un danger, qui affiche, verbalement une certaine fermeté face à ce danger, mais qui interrompt l'effort militaire national, alors même que cet effort devrait être plus important pour compenser, par un signal de solidarité à l'égard de nos alliés, le fait que la France ne participe pas à la mise en œuvre de la décision de décembre 1979 ?

C'est dans un tel contexte international que le Gouvernement a cru pouvoir diminuer l'effort de défense de la nation. Je le déplore, nous le déplorons.

Il s'agit là soit d'une redoutable indication sur les orientations réelles et encore cachées de notre politique étrangère, soit d'une responsabilité que je n'hésiterai pas à qualifier d'historique.

Monsieur le ministre, face à un si grand enjeu, la commission au nom de laquelle j'ai l'honneur de m'exprimer...

M. Robert Pontillon. Au nom de sa majorité !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. ... n'est pas favorable à l'adoption de votre budget. Elle entend ainsi condamner l'insuffisance des crédits militaires. Elle ne cède pas un seul instant à un dénigrement partisan.

L'an dernier, la commission avait recommandé l'adoption de votre budget. Cette année, avec tristesse, mais après réflexion et débat, elle estime de son devoir, devant le Sénat et devant le pays, de repousser votre budget parce qu'elle refuse d'être complice d'un renoncement qu'elle condamne. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1982 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 27 minutes ;

Groupe socialiste : 27 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 38 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : 35 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 22 minutes ;

Groupe communiste : 19 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 17 minutes.

La parole est à M. Matraja.

M. Pierre Matraja. Monsieur le ministre, nous nous apercevons que l'opposition nationale vient d'installer aujourd'hui au Sénat son artillerie lourde pour lutter contre le budget que vous nous présentez. Ce n'est là qu'une conséquence des déclarations qui ont été faites hier à Pontoise.

En effet, depuis ce matin on essaie de prouver à l'aide de statistiques et de chiffres, que le budget qui nous est présenté est néfaste pour la nation. Or, la question qu'il convient de poser est la suivante : le budget de la défense pour 1983 permet-il d'assurer la sécurité de la France ?

Compte tenu de la situation qui nous a été léguée, de nos choix stratégiques fondamentaux et des difficultés économiques actuelles, nous estimons que, l'an prochain, la France pourra faire face aux dangers de guerre. En effet, non seulement notre pays continuera à disposer des moyens matériels nécessaires pour maintenir sa capacité de défense, mais encore la politique suivie par le Gouvernement tend à développer cet esprit de défense sans lequel cette capacité ne serait, à l'instar de la ligne Maginot, qu'une coquille vide.

Sous l'ancien septennat, nous avons assisté à une inflexion de la politique de défense. Peu à peu la dissuasion nucléaire a cessé d'être la priorité des priorités dans le budget de la défense. Les études préparatoires à la définition des nouvelles générations d'armement ont pris du retard, ce qui a entraîné le report de leur réalisation. Je pense en particulier aux hésitations constatées lors de la construction du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engin ou au choix du lanceur stratégique mobile.

Il nous semble donc quelque peu inconvenant, comme l'a fait remarquer M. le ministre devant l'Assemblée nationale, de venir aujourd'hui reprocher au Gouvernement de ne pas appliquer des décisions qui n'ont pas été prises lorsque vous étiez, vous messieurs de la droite, au pouvoir, notamment s'agissant des porte-aéronefs nucléaires.

Devant une telle situation, le Gouvernement ne pouvait combler tous les retards accumulés en une année. Malgré l'effort important consenti dans le budget de 1982 et reconnu par l'opposition comme par la majorité, il n'était ni possible ni souhaitable de mettre en œuvre en 1983 la nouvelle loi de programmation militaire de 1977-1983. Une année de plus permettra, selon nous, d'améliorer la transition entre les deux textes ; en effet, en 1976, celle-ci s'était révélée désastreuse pour le budget de la défense. Cela explique certaines stagnations ou certaines diminutions de crédits de paiement ou d'autorisations de programme.

Réjouissons-nous cependant qu'à la différence des gouvernements précédents qui n'avaient pas de doctrines stratégiques précises et qui semblaient abandonner peu à peu le principe de la dissuasion nucléaire, le Gouvernement actuel opte clairement en faveur de la stratégie dite « du fort au faible » en développant les moyens d'une dissuasion nucléaire indépendante et rejette le concept de la bataille de l'avant dans un dispositif intégré, sans cependant se priver d'armes tactiques qui ont leur place au sein de la stratégie globale de dissuasion.

Il est important que le Gouvernement, conscient du risque de désengagement américain, du surarmement soviétique et de la montée du pacifisme en Europe, ait refusé la banalisation du nucléaire et la riposte graduée qu'admettaient, au moins implicitement, ses prédécesseurs lorsqu'ils développaient les armements conventionnels et les forces nucléaires tactiques au détriment des armes nucléaires stratégiques.

Nous notons également avec satisfaction que, grâce au budget pour 1983, la loi de programmation militaire sera dans l'ensemble bien appliquée. Quoi que l'on en dise, l'armée de terre reste le poste le plus important du budget avec plus de trente-cinq milliards de francs. L'entraînement des troupes est amélioré : cent jours de sortie hors cantonnement dont cinquante avec matériels organiques pour 1983. Même si les crédits de fonctionnement n'augmentent que de 10 p. 100 et les dépenses d'équipement de 7,7 p. 100 en crédits de paiement et de 7,9 p. 100 en autorisations de programme, la loi de programmation est respectée, sauf en ce qui concerne les véhicules tactiques et les canons de 155 mm pour lesquels le retard était trop important.

Pour la marine, le Gouvernement a confirmé la priorité donnée à la force océanique stratégique. Nous espérons que cela se traduira rapidement par la décision de construire un porte-avions nucléaire dont la guerre des Malouines a amplement démontré l'utilité. La baisse du tonnage que l'on constate est essentiellement due au vieillissement de notre flotte dont les unités n'ont pas été remplacées en temps voulu par les gouvernements précédents ; mais la loi de programmation est tout de même respectée, sauf en ce qui concerne les bâtiments anti-mines et les Super Etendard, ou dépassée, par exemple en ce qui concerne les commandes de corvettes ASM, de corvettes AA et d'avisos.

De même, nous ne pouvons que souscrire à la réorganisation de la première armée dans le sens de son redéploiement en temps de paix et d'une augmentation de sa mobilité et de sa puissance de feu au détriment de l'augmentation de ses effectifs car, à l'époque de la dissuasion nucléaire, rien ne servirait d'avoir une armée pléthorique, insuffisamment entraînée et équipée. Les Américains et les Soviétiques l'ont bien compris : ils ont commencé à mettre l'accent sur l'accroissement de la puissance de feu, de la souplesse, de la rapidité et de la polyvalence de leurs divisions.

Cela doit entraîner une réorganisation du service national afin de mieux faire correspondre les effectifs de nos forces aux besoins et aux missions de l'armée française.

Sans cependant être obligé de faire un choix entre l'armée de conscription et l'armée de métier, il semble souhaitable d'arriver à une modulation du service national car il est quelque peu démagogique de faire dépendre notre capacité de dissuasion de l'effectif de nos troupes et non de notre puissance nucléaire stratégique.

De plus, à une époque où la rigueur est de mise, il est heureux que les économies budgétaires aient été réalisées sur le fonctionnement quotidien sans porter atteinte aux plans d'équipement, et sur les forces conventionnelles plutôt que sur les forces nucléaires.

En somme, au niveau des moyens, l'accent a été mis sur la qualité plutôt que sur la quantité car les moyens de la défense ne seraient rien sans l'esprit de défense et il nous semble

important de soutenir les efforts du Gouvernement en vue du rapprochement de l'armée et de la nation, véritable gage d'un renforcement de la sécurité collective.

Il faut rappeler et souligner ici que la puissance de la défense d'un pays est inséparable de la puissance de son économie et du niveau de son consensus national.

Face à la crise, le Gouvernement a engagé une politique de redressement économique.

Nous savons que le chômage et les inégalités sociales développent, chez les jeunes qui subissent ces deux fléaux de plein fouet, un sentiment d'exclusion de la société qui entraîne une absence de motivation pour la défense de cette société qui ne leur apporte pas ce à quoi ils ont droit.

Le Gouvernement a donc raison de faire de la solidarité le maître mot de sa politique sociale actuelle car seule une société solidaire peut trouver en elle suffisamment de force pour se défendre.

Cette solidarité se traduit, en particulier, dans le service national qui est un devoir pour tout citoyen. Or, aujourd'hui, une partie de la jeunesse échappe au service national et une autre partie estime que son organisation est inadéquate. Il faut donc repenser le problème de sa durée et de son contenu afin de rapprocher la nation de son armée.

Il est logique de régler le problème de la durée du service après la fixation des grandes orientations de la défense qui interviendra dans la loi de programmation 1984-1988.

Mais le Gouvernement a déjà procédé à l'amélioration du contenu du service. Il a pris un certain nombre de décisions qui doivent être approuvées : les trente mesures en faveur des appelés, l'augmentation du prêt, la plus grande hiérarchisation de celui-ci, le versement d'une prime de service en campagne, les mesures spéciales pour les forces françaises en Allemagne, la mise en place des commissions régimentaires, l'amélioration du règlement de discipline générale, l'aménagement des droits d'expression, de réclamation et d'information, la suppression des arrêts de rigueur, la limitation des arrêts simples à quarante jours, l'amélioration du régime des reports d'incorporation et la rémunération des appelés volontaires pour le service prolongé au-delà de douze mois.

Le Gouvernement a également fait voter la loi supprimant les tribunaux permanents des forces armées pour faire en sorte que les citoyens soldats ne soient plus jugés par des juridictions d'exception.

Il a permis une plus grande ouverture de l'armée aux femmes en encourageant le volontariat féminin car les citoyennes doivent également pouvoir participer à l'effort de défense.

Je passe sur les conventions signées entre le ministère de la défense et ceux de la culture et de l'éducation nationale.

Nous relevons avec satisfaction que le Gouvernement a engagé une réflexion sur le problème de la défense civile. C'est un domaine qui avait été très négligé jusqu'alors et il est très important que la population civile soit clairement informée et de mieux en mieux protégée contre les dangers et les dommages des guerres classiques ou nucléaires.

L'ensemble de ces mesures contribue à rapprocher la nation de son armée et à raffermir son esprit de défense ; elles viennent utilement compléter les mesures financières qui figurent dans le budget de la défense pour 1983.

Malgré la rigueur de la loi de finances, cet ensemble préserve et améliore même la capacité de dissuasion nucléaire de la France, assure l'application de la loi de programmation militaire 1977-1982, permet d'entreprendre la réorganisation de l'armée française et développe l'esprit de défense. Il garantit ainsi l'autonomie de décision et la liberté d'action de la France dans le monde, tout en assurant la sécurité des Français.

Depuis ce matin, j'ai entendu parler de « refus désolé », de « niveau de basses eaux », de « brouillard profond », de « mol abandon de l'effort », de « flou gouvernemental », de « déclarations vagues et incertaines » ou « d'attitudes inavouées ». On dit tout cela en termes délicats mais on le dit tout de même.

Nous réalisons combien l'opposition a décidé de porter son effort vers la tribune du Sénat.

Nous, socialistes, voterons le budget qui nous est proposé en rappelant à nos collègues de la majorité sénatoriale que déjà de tels débats se déroulaient avec force dans le passé puisque Jean Jaurès, dans une intervention faite en juin 1913 concernant la loi de trois ans, s'adressait à vos aînés de la droite en ces termes qui me serviront de conclusion : « Plus vos raisons de fond pour voter contre sont faibles, plus vous serez obligés de hausser le ton, de noircir les couleurs, de prononcer peut-être des paroles imprudentes. Nous avons, nous, socialistes, la conviction profonde que nous travaillons à la fois pour la force de l'armée nationale, pour la puissance défensive de

la patrie et pour la paix du monde à laquelle la République française doit donner son concours. » (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. La parole est à M. Poudonson.

M. Roger Poudonson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après avoir entendu les exposés particulièrement intéressants et documentés de nos rapporteurs et l'intervention du président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, auxquels mon groupe adhère totalement, mon propos sera bref.

Monsieur le ministre, je veux attirer votre attention sur un malaise.

En effet, si celui de la police a déjà fait couler beaucoup d'encre, celui de la gendarmerie, de son côté, est réel et risqué, si vous n'y prenez pas garde, de s'amplifier au cours des prochains mois.

Il est tout à fait symptomatique que, lors du congrès de l'une des associations représentatives de retraités de la gendarmerie — je veux parler de l'union nationale du personnel en retraite de la gendarmerie — un manifeste ait été édité ayant pour ambition « de faire prendre conscience aux élus de la nation des problèmes spécifiques de la gendarmerie, institution plusieurs fois séculaire dont la loyauté n'a jamais été mise en défaut mais qui a besoin, à l'heure actuelle, d'une redéfinition de ses principes d'action ».

Les gendarmes retraités qui s'expriment, en cette circonstance, pour leurs collègues en activité réduits au silence, sont tout à fait conscients de la nécessité d'un système policier pluraliste mais regrettent l'affaiblissement de la gendarmerie au profit de la police civile, notamment l'affaiblissement en effectifs et en capacité d'initiative.

Les effectifs de la police ont, en effet, connu des augmentations toujours plus importantes que ceux de la gendarmerie et, à cet égard, le projet de loi de finances pour 1983 n'échappe pas à cette règle.

Les gendarmes souffrent également de voir combien leurs compétences diminuent au fil des années, notamment par l'extension de la compétence des polices urbaines sur les communes suburbaines ou par la création de brigades routières de compagnies républicaines de sécurité sur les grands itinéraires.

Sur le plan matériel, il est évident que la gendarmerie est malheureusement sous-équipée pour les recherches judiciaires.

Les gendarmes pensent, en règle générale, que les contraintes imposées par leur statut spécifique devraient évoluer au même rythme que les conditions de vie de la société et, à cet égard, il est incontestable que les conditions matérielles faites aux gendarmes influent sur le moral de ce corps pourtant si dévoué et si disponible. Ce n'est pas vous qui le niez, monsieur le ministre.

Briser l'isolement du gendarme trop souvent affecté en milieu rural, mettre fin à l'obligation de vivre en caserne, augmenter les effectifs minima de chaque unité en instituant un rapport qui permette d'obtenir une meilleure disponibilité permanente, ne pas leur faire jouer les utilités au gré des circonstances — ils ne gardent vraisemblablement pas un souvenir impérisable des récents contrôles des prix — réviser les sanctions pouvant être prises contre les gendarmes qui sont manifestement exorbitantes par rapport à celles applicables dans la police...

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Poudonson ?

M. Roger Poudonson. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je vous écoute avec intérêt, monsieur le sénateur. Je ne serai pas le ministre qui « civilisera » la gendarmerie. Je suis surpris d'entendre dire que les gendarmes ne devraient plus vivre en caserne, que les associations de retraités seraient des sortes de syndicats de gendarmes. Je m'inscris en faux contre cette façon de voir les choses. Les gendarmes sont des militaires et ils le resteront. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Poudonson !

M. Roger Poudonson. Je suis bien d'accord avec vous, monsieur le ministre, mais j'ai cité les propos d'une de leurs associations, je ne les ai pas inventés, rendez-moi cette justice.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. D'une association de retraités !

M. Roger Poudonson. En effet, d'une association de retraités, je l'ai dit.

Dans mon esprit, il n'est pas du tout question de sortir la gendarmerie de son état, mais on pourrait sans doute apporter à celui-ci certaines améliorations. C'est ce que j'étais en train d'expliquer et j'espère que c'est ce que vous comprendrez.

Les gendarmes souhaitent donc l'ouverture d'un dialogue qui, pour l'instant, n'est mené que par les organisations de retraités — c'est vrai, vous avez raison de le souligner, monsieur le ministre — mais je crois que les gendarmes en activité souhaitent adhérer à ces organisations.

Une mesure prise récemment par le Gouvernement en faveur des retraités de la police nationale a eu, de son côté, indirectement pour conséquence d'accroître le malaise de la gendarmerie. Je veux parler de l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale que perçoivent les policiers en activité dans le traitement soumis à retenue pour pension.

Oh ! je sais bien que, dans un premier temps, le ministre de l'intérieur n'avait fait inscrire dans la loi de finances pour 1982 que 1 million de francs à titre conservatoire ; mais cette année, plus précisément lors de l'examen du budget de l'intérieur à l'Assemblée nationale, 58 millions de francs ont été ajoutés, ce qui devrait permettre d'inclure environ 10 p. 100 de cette indemnité dans les pensions de retraite servies aux anciens membres de la police nationale, cette opération devant s'étaler sur dix ans.

Or l'indemnité de sujétion spéciale est également perçue par les gendarmes en activité depuis fort longtemps, sous des appellations différentes.

Pendant un certain nombre d'années, cette indemnité a même fait l'objet de retenues pour pension et, aujourd'hui, un très grand nombre de gendarmes en retraite ont cotisé sur leur indemnité de sujétion spéciale sans pour autant en bénéficier dans leur retraite.

Vous avez été, à maintes reprises, interrogé sur ce problème, monsieur le ministre. Vous avez répondu chaque fois, que ce soit sous forme de réponses à des questions écrites, que ce soit au congrès de l'union nationale du personnel en retraite de la gendarmerie, que ce soit en commission de la défense de l'Assemblée nationale, que vous étiez personnellement favorable à cette mesure qui devrait également s'appliquer aux retraités de la gendarmerie.

Votre enveloppe budgétaire ne comporte aucun crédit qui permette l'intégration de cette indemnité de sujétion spéciale dans le traitement soumis à retenue pour pension des gendarmes. Or, comme je l'indiquais tout à l'heure, les contraintes imposées aux gendarmes sont au moins identiques sinon plus importantes que celles qu'ont à subir les membres de la police nationale. Je ne vois pas pour quelle raison, dès lors, le Gouvernement refuserait aux retraités de la gendarmerie ce qu'il accorde aux retraités de la police.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je voulais faire sur la gendarmerie. Il s'agit, certes, de questions de détail. Cependant, les gendarmes n'étant pas syndiqués, il faut bien que des parlementaires évoquent leurs problèmes du haut de cette tribune. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Didier.

M. Emile Didier. Prendre la parole dans la discussion du budget de la défense sera pour moi l'occasion non de débattre du problème qui nous préoccupe tous — assurer à notre pays une sécurité à la hauteur de notre désir d'indépendance — mais d'attirer votre attention, monsieur le ministre, sur une question qui intéresse plus particulièrement la gendarmerie. Et pardonnez-moi si mon propos constitue une redite.

Un système policier se doit, pour assurer un bon fonctionnement de la démocratie, d'être pluraliste, une police unitaire pouvant à son gré ou menacer la liberté des concitoyens ou constituer pour l'Etat une certaine inquiétude.

Or dans notre pays, ce pluralisme est bien assuré, puisque l'Etat dispose, sous la dépendance du ministère de l'intérieur, d'une police nationale, composée de 120 000 hommes, et d'une gendarmerie nationale, composée de 85 000 hommes et rattachée à votre ministère. Cette dernière a le grand mérite, nous devons le reconnaître, de n'avoir jamais manqué de loyauté envers l'Etat et, à quelque moment que ce soit de notre histoire, jamais elle n'a donné l'exemple d'une ingérence quelconque de l'armée dans la vie politique de notre pays. Qu'il y ait parfois concurrence entre policiers en civil et policiers en tenue, c'est possible. Mais n'est-ce pas là un gage d'une saine émulation plus que d'une nuisible concurrence ?

Mon propos ne tendra pas à alimenter un sujet trop facilement qualifié de « guerre des polices », mais tout simplement à évoquer un problème qui touche à l'équilibre entre une police de statut civil et une police de statut militaire, la gendarmerie nationale, à laquelle nous sommes tous très attachés.

Au cours du débat à l'Assemblée nationale sur le budget du ministère de l'intérieur, le Gouvernement a déposé un amendement à la loi de finances, afin de rendre applicable l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale de police dans les traitements soumis à retenue pour pension pour les personnels de son ministère, à savoir les policiers.

On aurait pu s'attendre à ce que, à l'occasion de la discussion du budget de la défense, même satisfaction soit apportée aux personnels de la gendarmerie. Il n'en a rien été.

C'est la raison pour laquelle il m'a paru nécessaire de demander que les gendarmes soient traités à l'égal des policiers. Je reconnais que, dans un contexte économique difficile, une mesure nouvelle prise en faveur des policiers ne doit pas apparaître comme créatrice d'une situation privilégiée par rapport à celle des autres fonctionnaires ; on doit considérer qu'elle correspond au règlement d'un contentieux, règlement dont le Président de la République s'était porté garant.

Mon propos n'a donc pas pour objet de discuter un avantage sérieux accordé aux policiers, qui, certes, cotiseront un peu plus pour leur retraite, mais seront assurés que celle-ci sera améliorée d'une façon assez importante.

Il est nécessaire aussi de préciser que les pensions concédées aux retraités de la police avant le 1^{er} janvier 1983 seront réajustées et que les dépenses nouvelles seront supportées par l'Etat.

Missions, contraintes, risques surtout ne sont-ils pas, hélas, les mêmes pour les uns et pour les autres ? Puisque c'est en compensation des dangers de leur profession que policiers et gendarmes reçoivent cette prime, perçue mensuellement et égale à 20 p. 100 de la solde de base, on peut se demander pourquoi il n'y aurait pas parité entre gendarmes et policiers.

C'est une revendication présentée dans la légalité et le respect de l'état militaire que je me devais de vous transmettre, monsieur le ministre, en vous rappelant les engagements pris l'an dernier, ici-même, à peu près à la même date, et qui avaient fait naître chez les gendarmes en activité ou en retraite et chez les veuves de la gendarmerie une espérance qu'il ne faudrait pas décevoir. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — M. Pintat applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au cours des discussions préparatoires du budget pour 1983, les crédits destinés aux armées ont alimenté des controverses dont les échos ont largement dépassé le cercle restreint des spécialistes. C'est, encore aujourd'hui, l'occasion pour la droite d'étendre son entreprise de critique destructrice à la chose militaire, d'attenter, en définitive, à la capacité de défense de notre pays.

Nous en sommes arrivés à un point tel de l'escalade, dont le but est de jeter le trouble au sein de l'armée, que le général Delaunay, chef d'état-major de l'armée de terre, a écrit récemment, dans le journal *Terre Information* : « Je vous demande instamment de garder votre sang-froid et de rester sereins face à des informations partielles. » « Conservez, ajoutez-il, le calme qui sied aux responsables de la défense de la France. »

La signification de ces paroles ne constitue sans doute pas un avertissement, mais le refus d'être l'objet de manœuvres politiques.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Très bien !

M. Serge Boucheny. En réalité, ce sont les hommes de la droite qui, responsables de la crise que traverse actuellement notre pays et, par conséquent, de ses répercussions sur nos capacités de défense, portent la lourde responsabilité de la situation actuelle.

Leur entreprise confine à la démoralisation. Pourquoi ces attaques contre la défense française et l'armée, à qui l'on refuse les crédits nécessaires ? Nous sommes devant une entreprise qui vise à nuire à notre défense, à lui refuser des moyens. L'agitation stérile à laquelle on tente d'habituer les Français a, malgré tout, le mérite d'ouvrir le débat au sein de notre pays sur les finalités de la défense et le rôle de l'armée dans la nation.

Mercredi dernier, lors du débat à l'Assemblée nationale sur la motion de censure, le Premier ministre a déclaré : « Un débat fondamental sur les orientations de la politique de défense aura donc lieu au printemps prochain lors du vote de cette loi. » —

il s'agissait de la loi de programmation militaire — « Ce texte sera capital puisqu'il précisera les choix, les priorités, la stratégie et la conception de notre outil militaire. »

Du haut de cette tribune, je souhaite donc apporter ma contribution au débat qui s'est ouvert et qui se conclura avec le vote de la loi de programmation, qui interviendra, comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, sans doute au printemps 1983.

En premier lieu, il faut donc tenter de répondre à la question suivante : le budget des armées est-il susceptible d'assurer ce qui est la mission première des forces armées : la sécurité et la paix pour le peuple français ?

La réponse à cette question est claire : le Gouvernement de la gauche unie s'est donné les moyens de garantir la paix pour réaliser son œuvre de reconstruction de la France.

Sans entrer dans les détails et le maquis des chiffres, il est des faits incontestables.

Le budget de la défense pour 1983, il est bon de le rappeler, est un budget de transition avant la loi de programmation, qui engagera notre défense pour cinq années. Ce budget augmente de 8,44 p. 100 par rapport à 1982 ; il représente, comme l'an passé, 3,89 p. 100 du produit intérieur brut marchand ; il maintient donc, en francs constants, les moyens alloués aux forces armées. Notons que les crédits destinés aux forces nucléaires progressent davantage : 21,77 p. 100 pour les autorisations de programme et 14,29 p. 100 pour les crédits de paiement.

Fait d'importance, sur lequel je voudrais attirer votre attention : l'aptitude opérationnelle des forces conventionnelles des armées de l'air, de terre et de la marine est maintenue.

Pour l'armée de terre, il est prévu de porter de quarante-sept à cinquante les jours de sortie avec matériels et d'augmenter de 16,6 p. 100 les crédits de munition afin, est-il dit, d'intensifier l'entraînement au tir. Ce fait est pour nous d'une très grande importance, car il exprime la volonté du Gouvernement de favoriser la formation des jeunes Français appelés sous les drapeaux.

Dans cette période de crise, où la nation française s'est attelée à la tâche de rénover le pays et de reconstituer des pans entiers de notre économie que la droite avait liquidés, les armées ont, elles aussi, à apporter leur pierre à la solidarité nationale.

Notre pays dispose donc actuellement des moyens suffisants pour assurer sa défense, assurer son indépendance, assurer son autonomie de décision.

Les récents événements qui se sont produits montrent que cela ne va pas de soi. M. Georges Busch, vice-président des Etats-Unis, n'a-t-il pas déclaré récemment : « Nous avons entendu bon nombre de protestations de la part de nos alliés européens. Désolé, les U. S. A. sont dirigeants du monde libre et sous ce gouvernement — celui de M. Reagan, je pense — nous commençons à agir comme tels ? » De telles prétentions sont, à notre avis, inadmissibles ; elles accompagnent les pressions sur notre économie, sur notre commerce extérieur, sur nos relations internationales, sur notre défense nationale.

Le pouvoir giscardien avait dévoyé les missions de défense de l'armée française : abandon de la stratégie tous azimuts et intégration larvée au sein de l'O.T.A.N. ; stratégie de la défense de l'avant ; amenuisement des capacités nucléaires nationales.

En fait, nous assistons à un rapprochement et à une acceptation de fait des théories américaines exprimées par M. Reagan et par le général Rogers, commandant en chef de l'O. T. A. N., de la guerre localisée en Europe.

Dans ces conditions, il est devenu compréhensible que l'affirmation, par le Premier ministre, de la notion de dissuasion et du refus de la bataille de l'avant ne fasse pas plaisir aux tenants du parti américain, dont parlait autrefois M. Chirac.

En assurant l'indépendance de la France, dans le cadre de ses alliances, l'armée française se fixe pour objectif de défendre le labeur pacifique de notre peuple qui a entrepris une grande œuvre de restauration de l'économie et de développement, dont il aura à bénéficier.

A l'ère de la dissuasion nucléaire, la défense n'est plus l'affaire des seuls militaires ; c'est la nation tout entière qui est partie prenante. La nation a donc son mot à dire, et elle le dit. Les Français ne veulent pas être engagés dans des aventures qui ne les concernent pas. C'est là une des raisons importantes de l'adhésion à la dissuasion nucléaire, à la conception globale de la défense. Ce concept ne s'oppose pas à la coopération. C'est la droite qui voudrait entraîner notre pays à modifier sa stratégie, à créer les conditions d'un conflit en Europe. Des forces puissantes poussent à la création d'une armée européenne, qui serait dominée par l'armée la plus puissante d'Europe, la Bundeswehr, ou à l'intégration atlantique ; présentement, ces orientations mèneraient tout droit au conflit localisé en Europe.

Nous sommes donc à même de mieux saisir les raisons de l'offensive contre la défense de notre pays et les campagnes outrancières sur le prétendu surarmement des pays socialistes, alors que les Américains ajoutent sans cesse armes sur armes en Europe. Cela fait des dizaines d'années que le surarmement s'alimente à de telles campagnes, faisant peser un danger de plus en plus grand sur la paix du monde.

Nous nous refusons au manichéisme d'amis ou d'ennemis parfaits; les récents événements le prouvent abondamment. Seul pour nous compte l'intérêt national. Nous nous refusons à fondre notre défense dans un magma supranational où nous perdriions notre identité et notre raison d'être.

M. Yvon Bourges. Comme le pacte de Varsovie!

M. Serge Boucheny. C'est dans ce sens que l'armée doit s'ouvrir aux grands problèmes de notre temps. L'affrontement idéologique pénètre aussi les conceptions de la défense. L'enjeu, c'est le développement de notre pays dans la paix. Tel est la politique affirmée par le Gouvernement. Les communistes font corps avec elle, nous ferons tout ce que nous pourrons pour qu'elle réussisse.

Lorsque le Gouvernement se propose d'augmenter le niveau de vie des Français et des Françaises, de développer notre potentiel industriel, scientifique et technologique, de combattre le chômage, il apporte beaucoup plus à l'esprit de défense qu'un pourcentage supplémentaire du produit intérieur brut. Nous savons bien que l'augmentation de celui-ci pourrait donner les moyens nécessaires à notre défense.

La recherche du mieux-vivre, du droit au travail est dans la logique de l'évolution humaine. Elle ne nuit pas à l'esprit de défense. Bien au contraire, elle le conforte. En 1936, ce n'est pas le Front populaire qui a mis la France sous la botte allemande, mais la trahison de la bourgeoisie.

M. Jean Garcia. Très bien!

M. Serge Boucheny. En revanche, la dévalorisation du service militaire, le refus de faire accéder au grade de sous-officier ou d'aspirant les appelés, la sélection politique, l'abandon de l'indépendance nationale, la désindustrialisation ont fait beaucoup sous le règne de Giscard pour affaiblir la France. C'est aussi cette politique que nous voulons élever au rang des menaces qui pèsent sur la France.

S'ouvrir aux grands problèmes de notre temps, c'est aussi pour les militaires tirer les enseignements des guerres coloniales. La réflexion sur l'établissement de nouveaux rapports internationaux, le nouvel ordre mondial, la recherche de la paix et du désarmement, les intérêts de la France se confondent avec la détente. Pourtant là où il y a confrontation, la France perd ses avantages et la possibilité de faire entendre sa voix traditionnelle de démocratie et de paix.

La lutte pour la paix n'est pas antinationale. Le Premier ministre lui-même a rappelé que la finalité de la politique gouvernementale est d'assurer la paix dans le monde. Que les citoyens français agissent pour la paix ne constitue pas un danger pour notre sécurité.

Nous sommes opposés au désarmement unilatéral, mais partisans résolus de la « désescalade » des armes. Nous écartons les vues simplistes ou illusoire, notamment celle qui rend l'armée, quelle qu'elle soit, responsable des guerres. Le responsable, c'est toujours le pouvoir politique.

L'armée et, par conséquent, les armements ne sont que des moyens entre les mains du pouvoir politique. Dans le cas de la France, supprimer l'armée française ou l'affaiblir n'aboutirait qu'à placer le pouvoir politique français sous la sujétion d'une autre puissance militairement plus forte.

La politique extérieure de la France se réclame de cette orientation; cela me semble positif et favorable à l'adhésion des citoyens qui mesurent le caractère uniquement défensif de notre politique militaire, renforçant ainsi la volonté de défense si, par malheur, notre pays venait à être l'objet d'une agression quelconque.

Il est bien certain que les Français sont beaucoup mieux disposés à se reconnaître dans leur armée, dans la mesure où celle-ci ne peut être l'instrument d'une agression, mais uniquement destinée à protéger le sol national.

Dans le monde trouble où nous vivons, la défense est donc une nécessité, mais elle ne s'oppose pas, bien au contraire, aux efforts pour construire un monde de paix. La politique indépendante de la France est un élément de l'effort qu'entreprend notre pays pour établir de nouveaux rapports dans le monde. L'armée de la France a pour tâche de garantir cette action voulue par la quasi-unanimité de notre peuple.

Pour justifier une autre orientation, le pouvoir ancien voulait faire jouer à l'armée conventionnelle un rôle qui n'est pas le sien, celui de la place au créneau. Cette théorie se nourrissait de l'utilisation de la menace, désignant en fait et par avance l'adversaire.

L'actualité montre que, plutôt qu'à une menace, nous avons à faire face à des risques nombreux et diversifiés. La variété des hypothèses et les scénarios possibles sont multiples. Cela démontre, il me semble, la nécessité pour notre défense d'être prête à répondre en toutes occasions, en toutes circonstances et en tous lieux.

En conclusion de cette partie, ne devons-nous pas agir pour que l'institution militaire, qui a déjà fait de grands efforts dans ce sens, participe toujours plus à ce mouvement vers le progrès plutôt que d'être un observateur, même bienveillant?

« Épouser son temps » me semble une belle formule, qui répond bien aux nécessités actuelles. N'est-ce pas cela, en définitive, une politique de défense efficace, la vraie dissuasion, quand elle s'appuie sur les moyens nécessaires, tant politiques que matériels?

Ces idées, j'en suis conscient, sous-tendent une réflexion approfondie; des nuances peuvent y être apportées. Les états-majors, des instituts y consacrent beaucoup de temps. Nous souhaitons vivement, monsieur le ministre, que tous ceux qui sont attachés à la défense de notre pays soient associés aux réflexions d'abord, aux décisions ensuite.

Avec les armes les plus sophistiquées, une chose est indispensable : réaliser la liaison la plus intime possible entre la nation et son armée. C'est la grande idée de Jaurès dans *L'Armée nouvelle*, ouvrage difficile à trouver dans les bibliothèques militaires.

En édictant « trente mesures pour le service national d'aujourd'hui » vous avez, monsieur le ministre, fait œuvre utile, car une armée est avant tout constituée d'hommes. Qu'ils disposent de l'équipement nécessaire, cela va de soi, mais cet équipement, même le plus moderne, est sans valeur si les hommes n'ont pas la conscience que leur mission est utile pour le pays.

Au titre des mesures positives, nous relevons l'effort réalisé pour rendre le service militaire actif et enrichissant. C'est, en effet, à partir du contingent que se réalise le mieux la liaison intime entre le peuple et son armée.

Les mesures qui ont été prises pour améliorer les conditions de vie des soldats sont bénéfiques. Le poids financier du contingent est bien faible dans le budget puisqu'il ne représente que 3,3 p. 100 des rémunérations et charges sociales et 1,2 p. 100 du total du budget de la défense. Il est donc possible d'améliorer encore la solde et les conditions de vie des jeunes Français sous les drapeaux. Nous vous soutenons, monsieur le ministre, pour tout pas en avant dans cette direction.

Oui, nous sommes attachés à la conscription. C'est une originalité de notre pays. Elle a fait ses preuves en maintes occasions pour la défense de la République. C'est sans doute pourquoi certains de vos censeurs d'aujourd'hui — le R. P. R. par exemple — prônaient le service à quatre mois, en fait, l'armée de métier. C'est dans la logique des déclarations de M. Galley pour qui « l'armée est le dernier recours de la société libérale ». Cette notion est refusée par la grande masse des Français, mais il est de notre devoir d'être vigilants devant l'agressivité des hommes du passé qui font flèche de tout bois dans leur lutte pour la sauvegarde des privilèges à l'infime minorité.

L'osmose armée-nation que nous recherchons passe aussi par la formation des sous-officiers et aspirants à partir du contingent. Le pouvoir giscardien avait dressé de nombreux obstacles devant les jeunes désireux de prendre plus de responsabilité dans la défense.

Je souhaite, monsieur le ministre, qu'après l'accord signé avec votre collègue de l'éducation nationale ces obstacles soient levés, surtout ceux qui relevaient de la sélection politique.

Je n'ai malheureusement pas le temps de traiter des problèmes des retraites et des gendarmes. Mon ami M. Jean Garcia le fera à l'occasion de la discussion de l'amendement que nous avons présenté.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur les problèmes des ouvriers des arsenaux. Je vous demande, monsieur le ministre, de favoriser au maximum la concertation afin d'aboutir rapidement à des accords de salaire et de conditions de vie acceptables.

En conclusion, le budget que nous allons voter est bon, car il maintient l'accent sur la conscription tout en assurant la capacité de dissuasion nucléaire. De même, il tient compte du contexte économique et social de l'affaiblissement du potentiel

industriel et de désorganisation de la recherche et de l'enseignement qui, du même coup, affaiblit la capacité de défense de la France.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, le groupe communiste votera le budget que vous nous avez présenté. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bourges.

M. Yvon Bourges. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà donc le deuxième budget de la défense du Gouvernement des socialistes et des communistes. Il nous amène à un certain nombre de constatations.

Première constatation, nous ne sommes toujours pas fixés sur la politique de défense du nouveau pouvoir. Nous savons, certes, qu'il s'est rallié à la dissuasion nucléaire qu'il a tant combattue, mais au-delà d'une adhésion de principe, nous ne savons ni les moyens qu'on y consacrera ni les conditions de sa mise en œuvre.

Le budget de 1983, comme celui de 1982, poursuit, à un rythme dangereusement ralenti, les programmes de la loi de 1976, mais cette poursuite ne s'inscrit dans aucune perspective. Le Premier ministre nous a prévenus, le 20 septembre dernier, à l'Institut des hautes études de défense nationale qu'il nous faudra attendre la future loi de programmation militaire de 1984 à 1988 pour savoir ce que le Gouvernement attend de nos armées, l'organisation, les effectifs et les armements qu'il leur consentira.

Il n'est pas normal, il est même inadmissible, que la représentation nationale soit, comme le pays, laissée dans une telle ignorance sur un sujet aussi grave. Plus du tiers du septennat de M. Mitterrand se sera écoulé avant qu'il n'engage sa politique de défense. Le budget militaire de 1983 n'est qu'un budget de prolongation, car on ne peut parler de continuité dans l'incertitude des intentions réelles du Gouvernement.

Deuxième constatation, l'effort qui était engagé pour le renforcement de notre défense nationale est stoppé. En présentant l'an dernier un budget pour 1982 correspondant à 3,895 p. 100 du P. I. B. M. — produit intérieur brut marchand — au lieu des 3,94 p. 100 prévus par la loi de programmation, vous nous avez dit, monsieur le ministre de la défense — M. Mauroy l'a dit aussi, M. Lecanuet l'a rappelé tout à l'heure — qu'il s'agissait d'étaler l'effort sur deux années pour rattraper des retards et qu'en 1983 le budget de la défense atteindrait le niveau prévu de 3,94 p. 100 du P. I. B. M. Nous savons aujourd'hui qu'il n'en sera rien, comme nous savons qu'en fait de rattraper des retards vous les avez aggravés, notamment par les annulations de crédits votés tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme.

Nous vous avons entendu protester qu'il n'y avait pas régression puisque le budget de 1983 était maintenu au niveau de 1982, soit 3,895 p. 100 du P. I. B. M. Mais ce que nous déplorons, ce que nous vous reprochons, c'est de ne pas tenir vos engagements, de ne pas appliquer la loi, d'avoir stoppé la progression de l'effort que nous avions entrepris, réalisé et poursuivi malgré deux chocs pétroliers et une crise économique dont vous mesurez aujourd'hui la rigueur ! Cela nous donne le droit de vous reprocher d'arrêter cet effort alors que la situation internationale — M. Lecanuet l'a bien souligné — l'exige plus que jamais.

Troisième constatation : vous affirmez donner la priorité aux armes nucléaires de la dissuasion. En réalité, vous n'avez rien décidé et rien entrepris de nouveau pour renforcer les moyens de la dissuasion. Certes, je vous reconnais volontiers un mérite, celui de n'avoir pas remis en cause les décisions prises par M. Giscard d'Estaing et ses gouvernements. Les programmes engagés pour la réalisation des armes M 4, la construction de l'*Inflexible*, la refonte de 4 S. N. L. E., la construction de l'A. S. M. P. sont poursuivis — jusqu'ici du moins — comme ils ont été fixés avant 1981. Il s'agit bien de décisions majeures qui constituent une avancée qualitative et quantitative décisive pour la capacité de notre dissuasion nucléaire.

Toutefois, vous n'avez rien décidé de plus. Or, il faut encore accroître la puissance de destruction et l'aptitude à la survie des armes de riposte pour que la dissuasion soit crédible. Circonstance aggravante, la seule décision prise par le Président de la République pour les forces nucléaires stratégiques est une décision négative : celle de ne pas renforcer la force océanique stratégique au cours de la présente décennie.

En annonçant qu'un S. N. L. E. de type nouveau — le septième que la France construira — entrera en service en 1995 et sera donc lancé à la fin du septennat, le Gouvernement a refusé de renforcer d'ici là la flotte des S. N. L. E. Or, c'est la composante la plus sûre de nos forces nucléaires, celle qui, de l'extérieur, préserve le sol national contre une première frappe directe. Si la

possibilité de détecter et de poursuivre un S. N. L. E. doit se réaliser, ce ne sera probablement pas dans un avenir immédiat, mais à l'horizon du siècle. Pourquoi, alors, retarder à 1995 et s'interdire de développer plus immédiatement la flotte des S. N. L. E. dont nous maîtrisons bien les techniques et les coûts ?

Est-ce pour y obvier que vous avez pris la mesure simple — comme vous dites — d'assurer la présence permanente à la mer de trois S. N. L. E. au lieu d'une moyenne de 2,75 par un allongement de la durée des patrouilles et une réduction des périodes d'entretien par une utilisation intensive des installations de l'Île Longue ? N'exagérez pas la portée de cette décision, car le troisième S. N. L. E. pouvait, en cas de besoin — période de tension par exemple — être dans un délai très bref à la mer et un quatrième pouvait le rejoindre sur un préavis limité.

Cette mesure n'a d'ailleurs pu intervenir qu'à la suite du renforcement de la militarisation de l'Île Longue que j'ai effectuée et qui permet de mettre la maintenance des S. N. L. E. à l'abri de certains aléas. Je pense qu'elle ne compromettra pas la fiabilité d'un système qui, depuis quinze ans, a fait la preuve d'une remarquable régularité dans sa permanence opérationnelle et que le raccourcissement des entretiens inter-patrouilles n'aura pas de conséquence sur la durée des périodes de révision plus importantes ; sinon, ce sont les conditions de présence d'un quatrième S. N. L. E. qui seraient ainsi mises en cause et, dès lors, pour le coup, un élément essentiel de la crédibilité de la dissuasion.

Comme l'exécution des programmes nucléaires que nous avons décidés exige des crédits importants, leur part relative augmente dans un budget d'investissement en régression, au contraire de ce qui se passait avec des budgets dont les investissements étaient en forte progression. Ce fait est accentué par l'incorporation, dans les crédits nucléaires, de dépenses qui n'y figuraient pas jusqu'ici, comme, par exemple, la construction de 15 Mirage 2000 et l'A. N. T. marine : 4 300 millions de francs en autorisations de programme et 1 650 millions de francs de crédits de paiement.

Si l'on déduit ces sommes du budget de cette année pour comparer ceux structures analogues, on constate, de 1982 à 1983, une progression de 0,005 p. 100 en autorisations de programme et de 0,04 p. 100 en crédits de paiement du « noyau dur » nucléaire. L'analyse plus poussée des crédits le confirme, les progressions les plus notables étant celle du M 4 — plus 13,7 p. 100 — et celle de l'A. N. T. marine — plus 10,15 p. 100 — que nous avions lancés, tandis que les crédits du C. E. A. atome n'augmentent que de 6,8 p. 100 et ceux de la Dircon que de 4,94 p. 100. Quant à l'arrêt du programme Samro, qui intéresse cependant directement l'avenir de la dissuasion, il entraîne une réduction de 27,7 p. 100 des crédits affectés aux satellites.

Veillez m'excuser d'entrer ainsi dans des détails et, sans doute, de donner lieu à l'une de ces insaisissables batailles de chiffres, mais la réalité, monsieur le ministre, oblige à relativiser vos propos sur la priorité donnée aux armements nucléaires et souligne ce qu'a d'anormal le renvoi à la troisième année du septennat des choix du Gouvernement pour le renforcement des forces nucléaires stratégiques et tactiques.

Quatrième constatation : l'équipement de nos armées en matériels, engins et armes prévu par la loi de programmation de 1976 ne sera pas réalisé. Certes, comme vous le soulignez volontiers, en « termes de livraisons » — pour reprendre votre expression — les prévisions de la loi seront réalisées à 99 p. 100. Bravo ! Mais cela résulte essentiellement des décisions prises avant 1981. Quant aux retards dans les commandes — ce qui conditionne l'avenir — ils concernent quelques programmes, dans des conditions que je crois devoir rappeler brièvement.

Pour l'armée de terre, les retards des programmes AMX 30, AMX 10 RC et AMX 10 P et PC résultent des annulations de 1982 et 1983. Pour le 155 GCT, le retard dû à la mise au point du matériel n'est pas rattrapé du fait, là aussi, de l'annulation des commandes de 1982 ; mais il est juste de reconnaître qu'il n'était pas possible de le rattraper complètement. Pour ce qui est des véhicules tactiques — ce noble vocable s'applique à une majorité de camions — il est exact qu'un retard a été pris avant 1981, mais il est le plus facile à combler. Les autres programmes de l'armée de terre ont été réalisés au delà des prévisions.

Pour la marine, les objectifs sont atteints ou dépassés pour les corvettes anti-sous-marine et anti-aérienne, les avisos et les pétroliers ravitailleurs, les sous-marins nucléaires d'attaque. Il y a retard sur les patrouilleurs rapides — mais vous n'en commandez aucun en 1983 — et sur les bâtiments anti-mines pour lesquels aucune commande n'a figuré aux budgets de 1982 et 1983.

En ce qui concerne le porte-avion à propulsion nucléaire, son avenir sera fonction — je vous cite — « des disponibilités financières », formule qui n'est guère rassurante. J'ai relevé à ce propos une erreur quand vous avez affirmé à l'Assemblée nationale qu'avant 1982 il n'y avait eu aucun crédit pour la chaudière nucléaire de ce navire, alors qu'elle dispose de financement depuis plusieurs années.

Sans le ralentissement de vos deux budgets, monsieur le ministre, la reconstitution de la flotte de guerre serait plus avancée même que ne le prévoyait la loi de programmation de 1976, parce que nous nous attachions à la réalisation du programme étudié à Brest et approuvé en 1978 par le Président de la République.

Quant à l'aviation, les retards concernent essentiellement le Mirage 2000 et l'alphajet. Les commandes du Mirage 2000 ont été les suivantes : en 1979, 4 — on lançait la série — en 1980, 22 ; en 1981, 22, soit au total 48 par mes soins ; en 1982, zéro et en 1983, 30 ; ce qui signifie que si vous n'aviez pas annulé les crédits des 25 appareils prévus au budget primitif de 1982, le retard, qui est de 49 avions, serait moitié moindre. Sur 144 alphajets prévus, 119 ont été commandés, tous avant 1981 et aucun en 1982 et 1983.

Ces quelques chiffres montrent que les programmes d'équipement de la loi de 1976, à l'exception, il est vrai — je le reconnais volontiers — des véhicules tactiques de l'armée de terre et du canon de 155, auraient pu être totalement réalisés si, comme vous nous l'aviez déclaré l'an dernier, l'effort prévu avait été effectivement accompli en portant à 3,94 p. 100 du P.I.B.M. la part du budget de la défense.

La malencontreuse annulation de crédits d'équipement de 1982 a aggravé l'effet de la stagnation.

Sur ces annulations de crédit, les propos tenus à l'Assemblée nationale tant par le Premier ministre que par vous-même ou par des parlementaires de la majorité appellent quelques mises au point.

En premier lieu, comme l'a dit solennellement et nettement M. Raymond Barre, il est faux que les crédits de paiement n'aient pas correspondu aux besoins induits par les autorisations de programme au cours des dernières années. Si les autorisations de programme ont progressé fortement — comme des députés socialistes l'ont critiqué — c'est tout simplement parce que la loi de programmation de 1976 est exprimée — c'est là son originalité — en crédits de paiement et que le montant des autorisations de programme doit donc anticiper, dans la proportion voulue, sur la progression des crédits de paiement. C'est bien, d'ailleurs, ce qui gêne le ministère des finances.

Inversement — et c'est ce qui explique sans doute l'annulation qu'a dû exiger la rue de Rivoli — la stagnation des crédits de la défense, inscrite dans vos perspectives, permet un arrêt de la progression des autorisations de programme à venir, voire une amputation des autorisations de programme existantes.

En second lieu, si ce que M. Mauroy a dit, à savoir qu'il y avait trop d'autorisations de programme et pas assez de crédits de paiement du fait de la gestion précédente, était exact, il aurait dû, d'abord, annuler des autorisations de programme ouvertes par les lois de finances précédentes et non au budget de 1982 et, ensuite, ne pas annuler de crédits de paiement puisque, d'après lui, ceux dont vous disposez ne sont déjà pas suffisants.

Et quand M. Mauroy dit qu'en 1981 4 750 millions de francs d'autorisations de programme n'ont pas été engagés, il oublie que c'est vous qui avez assuré la plus grande part de la gestion en 1981, à laquelle j'ai été totalement étranger. Il eût été mieux inspiré d'annuler, justement, ces autorisations de programme-là plutôt que celles qui étaient inscrites au budget de 1982.

Le Gouvernement a eu tort d'annuler — et de surcroît dans les conditions que l'on sait, qui ont été rappelées par les orateurs précédents — des crédits militaires. Il serait mieux inspiré d'assumer la responsabilité de ses décisions plutôt que d'essayer de les imputer, à tort et sans élégance, aux gouvernements précédents.

Pourquoi nier l'évidence en déclarant qu'il ne s'agit pas d'une suppression mais d'un étalement, alors que le budget pour 1983 est ce qu'il est et ne permet aucun rattrapage ? Pourquoi dire que cela sera sans conséquence pour l'avenir, ce qui est d'évidence contraire au simple bon sens ?

Quand, monsieur le ministre, nous apprenons de votre bouche au Palais Bourbon — le Premier ministre l'a confirmé mercredi dernier — qu'une partie des crédits pour 1983 — que vous allez voter, messieurs de la majorité nationale — sont l'objet d'un blocage dans ce que vous appelez « une réserve de régulation », le Parlement, me semble-t-il, a le droit de savoir quel sera le

montant de cette réserve en autorisations de programme ou en crédits de paiement — ou les deux — et quels sont les programmes qu'elle concernera, c'est-à-dire, sur le budget que vous nous demandez de voter, quels sont les chapitres sur lesquels des crédits sont bloqués.

Je pense que nous serons unanimes, sur tous les bancs de cette assemblée, pour vous demander ces précisions, et je souhaite que vous nous les donniez, monsieur le ministre, car cela évitera à la représentation nationale d'être à nouveau devant le fait accompli.

Si ces constatations expliquent que l'on s'interroge, ici et ailleurs, sur leurs conséquences, le doute auquel elles conduisent est renforcé par des déclarations fragmentaires, quelquefois contradictoires, ou des informations mollement démenties et pas toujours controuvées.

On sait que la durée du service national sera, dans le cours de la prochaine loi de programmation militaire, réduite à six mois. Compenser la perte de substance qui en résultera pour les armées exigerait un recrutement important d'engagés et un surcoût élevé. Si vous limitez le budget militaire au prélèvement sur le produit national que vous avez retenu pour les deux budgets de 1982 et de 1983 et comme M. Mauroy l'a implicitement annoncé au Palais-Bourbon le 24 novembre, les conséquences seront graves, aussi bien pour la constitution des forces que pour les programmes d'armement.

C'est sans doute pour limiter les effets néfastes d'une promesse électorale bien inconsidérément faite que le Premier ministre a levé un coin du voile de vos intentions en annonçant un service national à plusieurs régimes. Ne doutez pas qu'un tel système engendrera un sentiment d'inégalité chez les jeunes Français comme il créera deux types d'unités, au moins dans l'armée de terre, avec les inconvénients sérieux qui en résulteront.

Le Parlement n'en a pas débattu et, cependant, vous mettez subrepticement, sans oser le dire, le système en route. La création de 10 000 postes d'engagés pouvant aller jusqu'à trois années de service, incorporant — c'est leur originalité — le temps légal du service national, n'est pas autre chose qu'une première étape dans cette voie. De même, pour le transfert de 1 268 postes de gendarmes auxiliaires. Ainsi 12 000 appelés de l'armée de terre sont transformés en appelés de statuts particuliers. Ainsi des dispositions entrent en vigueur non pas par application d'une politique et d'une stratégie définies et approuvées par le Parlement, mais par la nécessité des contraintes financières et techniques.

A Canjuers, M. le Président de la République s'est limité à constater qu'il n'y avait pas de réduction des forces au budget de 1983, réserve et prudence qui ne sont pas sans signification.

Cependant, cette réduction ne fait aucun doute pour les délégués du Gouvernement en province, si j'en juge par la réponse que le commissaire de la République en Bretagne adressait le 15 novembre dernier, sous le timbre du bureau de défense, à un conseiller général qui souhaitait l'implantation d'une unité d'instruction de la sécurité civile. Il écrivait « qu'il serait tenu compte d'une utilisation des infrastructures militaires qui pourraient devenir disponibles après la réorganisation de l'armée de terre (réduction d'unités) ». Appréciez le sel de cette parenthèse !

Le Premier ministre annonce une nouvelle organisation des forces. Vous-même parlez d'une inflexion de l'emploi de l'armée de terre et ajoutez aux missions déjà lourdes de la gendarmerie la charge de la défense en surface du territoire. Votre secrétaire d'Etat précise devant l'I.H.E.D.N., l'institut des hautes études de défense nationale, que chaque brigade de nos cantons aura son rôle à y tenir. Cela présage-t-il un transfert de missions de l'armée de terre à la gendarmerie pour faciliter les réductions d'unités qu'évoque justement le commissaire de la République en Bretagne ?

Tout naturellement, le faisceau de ces faits amène le pays — et d'abord l'institution militaire — à s'interroger.

Le Gouvernement a le droit de changer ou de modifier la politique de défense, mais il a le devoir de le dire clairement à la nation et à la représentation parlementaire. Or, visiblement, vous cherchez à gagner du temps. Comme vous bénéficiez, avec l'armée et le pays, des efforts que nous avons conduits pendant sept ans, vous pouvez jouer la prolongation, maintenir l'équivoque en vivant sur l'acquis dont vous avez hérité : les matériels, engins et armes que nous avons commandés entrent en service, les études et les projets que nous avons lancés arrivent au stade des décisions possibles, le renouveau des méthodes d'instruction et des relations humaines porte toujours ses fruits. Bref, comme le constate

le chef de l'Etat, l'armée se porte bien, son niveau technique et professionnel la rend apte à assurer dans de bonnes conditions ses missions.

Eh bien, croyez-moi, avec tous mes collègues de l'opposition, nous pensons que nous n'y sommes pas étrangers et nous nous en félicitons. L'héritage, à cet égard, monsieur le ministre, n'était pas aussi mauvais que certains voudraient le faire croire ! (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)

Les forces de nos armées sont organisées en fonction d'une stratégie précise, clairement établie, qui répond à ce qu'exigent l'indépendance de la patrie, la liberté des Français et, ne l'oublions pas, le rôle de la France, non seulement en Europe, mais dans le monde.

Une armée de terre qui met en ligne 160 000 combattants, une armée de l'air de 450 avions de combat, une marine de guerre de 300 000 tonnes sont exactement à la mesure — je dirai, pour ma part, à la limite inférieure — des missions de nos armées pour mettre en œuvre la politique de défense définie par les prédécesseurs de M. Mitterrand.

Quelles seront les réductions d'effectifs de chaque armée ? Quelles unités seront supprimées ? Quelles armes et quels systèmes seront abandonnés ?

En réduisant les forces, en bouleversant leurs structures et les conditions de leur emploi, quelles missions allez-vous sacrifier ? Renoncez-vous aux actions conditionnant le respect des engagements de coopération, la protection des terres françaises outre-mer, la préservation de nos approvisionnements ou la sauvegarde d'intérêts essentiels ? Est-ce le repli sur l'Europe ? Quels seront les effets de ces changements sur la politique de dissuasion elle-même, dont la crédibilité repose aussi sur la capacité à garantir la liberté de décisions qui ne peuvent être que nationales ? Seront-ils sans conséquence sur notre position dans l'alliance atlantique ?

Autant de questions essentielles qui demeurent sans réponse. Elles impliquent pourtant les principes mêmes de la politique nationale, elles mettent en cause la stratégie de la France, son rôle et son autorité dans le monde. Cependant, vous persistez dans votre mutisme. Fait sans précédent dans la V^e République : depuis sa constitution en juin 1981, le Gouvernement n'a jamais accepté d'ouvrir au Parlement un débat sur la politique de défense. Vous avez cherché un alibi dans le budget de 1982, dont nous savons ce qu'il est advenu. Le budget de 1983 que vous présentez ne vous offre même plus le paravent d'une apparence.

Avec regret, mais avec fermeté, le groupe du rassemblement pour la République rejette ce budget en raison de son insuffisance, de l'équivoque qui l'entoure et des dangers qu'il recèle pour l'avenir.

Pour le Sénat, c'est aussi la manière — la seule qui lui soit ouverte — de censurer la non-politique de défense du Gouvernement. (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)

M. le président. La parole est à M. Voilquin.

M. Albert Voilquin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous n'avons pas seulement à examiner le budget de 1983, mais, en procédant à son analyse, il convient, comme je le disais ce matin, de le comparer à celui de l'année précédente.

Nous sommes alors dans l'obligation de condamner sévèrement la façon de procéder de M. le ministre du budget — je serai le énième à le dire — faisant jouer l'article 13 de l'ordonnance organique de 1959, qui lui donne le pouvoir d'annuler les dépenses devenues sans objet.

Il me semble d'ailleurs que ce dernier avait émis des critiques sévères lorsqu'un de ses prédécesseurs avait agi de même, à une échelle beaucoup plus modeste.

Je sais, monsieur le ministre, qu'il faut, en principe, l'accord du ministre intéressé pour procéder à ce genre d'opération, mais vous me permettez de me dispenser de tout commentaire à ce sujet.

Je ne suis certes pas le premier orateur à évoquer ce problème, mais cette affaire est trop grave et trop préoccupante pour que je ne m'en fasse pas l'écho, au nom de mes collègues du groupe des républicains et des indépendants.

En effet, sur un montant global d'annulations de 22 milliards d'autorisations de programme, 13,4 milliards de francs, soit 60,63 p. 100, sont annulés au détriment du ministère de la défense et, sur 7,2 milliards de crédits de paiement, 3,2 milliards au détriment de la défense, soit 45,07 p. 100, ce qui veut dire que disparaissent, d'un coup de baguette magique, entre autres,

25 Mirage 2000, 47 AMX, etc., et que se voit retarder le lancement de la fabrication pour la marine de 42 Atlantic nouvelle génération.

Ajoutez à cela, si j'en crois un journaliste du soir, toujours bien informé en matière de défense, dans un article du 23 octobre dernier, un « déficit, en 1982, de 1 700 millions de francs », en matière de crédits de paiement, déficit qui est « présenté officiellement » comme un « report » de leurs charges et qui devrait contraindre les armées à différer jusqu'en janvier 1983, et au-delà, le règlement de certains de leurs fournisseurs, qui auraient dû normalement être payés à la fin de l'année.

Je suis persuadé que vous ferez une mise au point à ce sujet, mais je me dois de redire que la décision d'annulation constitue une sorte de pouvoir poussé à l'excès donné à l'exécutif de revenir sur un budget approuvé par la représentation nationale. Cela fait partie d'ailleurs du respect des droits du Parlement, et je suis d'autant plus à l'aise pour le rappeler que j'ai été parfois au nombre de ceux qui ont protesté contre la répétition d'un tel procédé dans le passé.

Ne perdons pas de vue que les autorisations de programme représentent des engagements sérieux et sont des crédits de paiement en puissance et que l'annulation de certains crédits de paiement constitue la diminution des ordonnancements de demain, donc un affaiblissement du budget de la défense.

On peut discuter en pourcentage — c'est vrai — mais, pour moi, je m'en tiens au potentiel militaire, à l'exécution de la loi de programmation, donc aux matériels qui ne sont pas commandés et disparaissent, constituant une impasse que, même en période d'austérité et de rigueur, il nous est difficile de comprendre et d'admettre.

Je sais bien que M. le Premier ministre — on le rappelait tout à l'heure — a parlé de la « mauvaise habitude de majorer les autorisations de programme militaires, sans toujours mettre en regard les crédits de paiement correspondants ». C'était du trompe-l'œil, disait-il.

Je lui laisse la responsabilité de cette affirmation gratuite, car je fais non un procès d'intention — ce n'est pas dans mes habitudes — mais une constatation qui me préoccupe : la part de l'effort de rigueur demandé à la défense est excessive et « insupportable ».

Je sais qu'il faut attendre vos propositions de la loi de programmation, certes, mais sous réserve que les circonstances économiques soient meilleures. Or, en matière de défense, votre expérience, comme la mienne, nous a enseigné que le temps perdu ne se rattrape jamais : notre armée de terre l'a jadis expérimenté... Ce qui n'a pas été livré constitué — je le répète — surtout en ce qui concerne notre aviation, pour laquelle aucune commande d'avions n'est passée en 1982, une mesure lourde de conséquences pour l'avenir.

M. le Premier ministre a promis un collectif. Alors, pourquoi avoir annulé ces crédits ? Il a déclaré qu'il avait le souci de ne pas mettre en difficulté notre industrie aéronautique militaire. Vous avez passé un contrat avec l'Inde pour l'achat de quarante Mirage 2000, avec l'Egypte également. Je vous en félicite, mais, de grâce, n'oublions pas nos armées, ni nos armes. Je ne parlerai que pour mémoire de l'inquiétude de l'armée de terre évoquée par la plupart des intervenants. Vous avez promis d'ailleurs de vous en expliquer et vous l'avez déjà fait ce matin.

J'ai applaudi à l'effort fait en faveur de la gendarmerie, encore qu'il faille utiliser les gendarmes auxiliaires avec circonspection.

C'est une arme qui est trop souvent à la peine — il ne faut pas oublier de saluer au passage sa consœur la police pour éviter la guerre des polices — pour qu'on ne se réjouisse pas de ce qui est fait en faveur de ceux qui la servent. Vous avez dit vous-même que vous n'oublieriez pas l'indemnité de sujétion spéciale.

Mais je ne pense pas, malgré tout, que, dans le cadre des missions qui lui sont imparties, il faille en faire la défense opérationnelle du territoire. Qu'elle en soit une composante, c'est à définir, mais elle a d'autres missions.

Il conviendrait, à ce propos, monsieur le ministre, de donner à nouveau la possibilité, pour les offices d'H. L. M., de construire des logements de gendarmerie, là où cela se révèle indispensable et nécessaire. Ce serait un service rendu non seulement aux collectivités locales, mais à l'arme elle-même.

Je reviens sur un point qui m'est cher, car, avant de parler stratégie, avant de parler armement, il convient de savoir s'il existe, au sein de la communauté nationale, un esprit de défense, le service national étant l'une des expressions de la solidarité nationale.

Voyez-vous, mon cher collègue Boucheny, vous n'êtes pas le seul à vous préoccuper de l'esprit de défense. L'esprit de défense n'est ni de droite ni de gauche. Il est essentiellement l'esprit de la République et celui de la liberté et de l'indépendance. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

La politique de la France n'est en rien neutraliste, le moyen de notre autonomie demeure la dissuasion nucléaire, et l'objectif de la force de dissuasion française est toujours de décourager préventivement un adversaire plutôt que de se livrer à une agression contre nos intérêts vitaux, en premier lieu, notre territoire national.

Pour faire respecter cette intégrité, la France doit continuer à accorder la priorité absolue à cette force de dissuasion stratégique dans ses trois composantes, à la modernisation de l'équipement et des structures, le besoin de défense et les possibilités des armées en déterminant le « format », en conséquence de quoi, je continue à l'affirmer, le service national doit être adapté à ce format et non l'inverse — ce qui laisse apparaître que la durée d'un an me semble au minimum indispensable — aux besoins et à la cohérence des unités, ce qui ne contredit pas, au contraire, le besoin et la nécessité de le moderniser, pour le rendre plus efficace en le modulant, et aussi en le différenciant. La défense du pays, c'est l'affaire du peuple et de la nation ; la sauvegarde de la paix du pays, c'est l'affaire du peuple et de la nation ; la protection de l'indépendance et de la liberté du pays, c'est aussi l'affaire du peuple et de la nation, oui, de tous les citoyens.

Le citoyen est celui qui ne veut pas remettre à d'autres le soin de décider de son sort, ni le soin de garantir sa sécurité, sa liberté, son indépendance.

Nous n'avons pas les moyens de nous offrir le luxe d'une armée de métier, et nous sommes trop attachés aux institutions républicaines pour rechercher imprudemment ou préconiser une telle solution.

Je proclame mon attachement à l'obligation pour chaque citoyen, en âge et en état de le faire, de participer à la défense de notre pays, car c'est le peuple de la République qui défend le sol national.

Que nos jeunes en profitent pour acquérir le sens de l'esprit de défense, bénéficiant du brassage social qui leur est offert, et qu'ils n'oublient pas qu'ils demeurent redevables à la nation et que la paix n'a jamais été le fruit d'une abdication.

Je me réjouis des mesures prises en faveur des appelés, et je suis heureux de constater que le transport des permissionnaires s'est considérablement amélioré, grâce aux efforts du ministre, des armées et de la S. N. C. F. Encore un petit effort de part et d'autre et les choses iront bien.

Je n'ai pas le temps de parler des objecteurs de conscience. Attention, monsieur le ministre, prudence en la matière ; la justice, je veux dire l'équité, l'exige.

Notre pays est, grâce à sa force de dissuasion indépendante, capable de faire respecter l'intégrité de son territoire, mais il doit également continuer à disposer d'une « force d'assistance rapide » — changement et continuité de l'intervention — en présentant sa composition et ses missions, sans perdre de vue pour autant que cette politique ne pourra être menée et poursuivie que si l'on peut s'appuyer sur une économie solide et en progrès.

Le problème de notre défense demeure la grande priorité et, compte tenu des leçons du passé, nous affirmons à nouveau que nul n'a le droit d'admettre qu'une impasse puisse être faite dans ce domaine.

Que deviennent les autres priorités, si éminentes soient-elles, lorsqu'on a perdu indépendance et liberté ?

Comme l'écrivait dernièrement M. Alain Plantey : « L'Etat démocratique est une société fragile, notamment dans la prospérité et dans la paix ; le sentiment national s'y exprime mal. Pour le renforcer, il faut le concentrer sur ses missions essentielles : la défense et la sécurité sont du nombre... On ne protège courageusement que les valeurs auxquelles on tient... »

« Pendant des siècles, le patriotisme a justifié les plus grands sacrifices.

« Aujourd'hui, le refus de l'effort, le goût de la consommation uniforme, la réduction des originalités et des spécificités contribuent à la régression de ce sentiment.

« La démocratie libérale se refuse à imposer une idéologie ou une hiérarchie des valeurs, y compris dans une matière aussi fondamentale que la sécurité.

« La défense de la société post-industrielle exige que soient réétudiées et réaffirmées ces valeurs.

« Une société ne se défend pas seulement parce qu'elle est juste et légitime. »

Il existe un lien indissoluble entre la vitalité du groupe et l'esprit de défense. car évoquer la défense, c'est d'abord évoquer les concepts de la vie et de la paix que tout peuple et chacun de nous doivent comprendre.

Il convient que chaque Français ait le courage d'assumer sa véritable responsabilité à l'égard de la nation et de son peuple, c'est-à-dire la formulation d'une idéologie vivante et purifiante, le refus de subir, la volonté de se défendre.

Nous avons été jadis, nous autres et nos amis européens, préoccupés par la guerre psychologique.

Croyez-vous que ce genre de choses ait disparu, qu'il y ait quelque chose de changé ? Certes pas.

Là se révèle un caractère de la guerre moderne. Elle n'en est pas moins menée à qui refuse de la voir, jusqu'à ce qu'elle révèle son visage hideux quand les nerfs usés par le martèlement des terreurs entretenues et le culte du confort, les peuples capituleront, devenus esclaves, mais ignorant si l'on aurait osé utiliser « la bombe ».

Il n'en va pas autrement du terrorisme et de l'action psychologique, arme préférentielle de la guerre moderne, utilisant les médias — l'information n'est jamais neutre — quand ce n'est pas en exaltant les thèses fallacieuses de l'adversaire pour rendre suspecte, du Larzac aux centrales nucléaires, la conscience nationale et ridiculiser le geste patriotique, tandis que le voile pudique de l'oubli s'étend sur les atteintes au droit et aux libertés quand elles vont dans le « bon sens ».

Des pétitions, des manifestations, les pacifistes s'en vont en guerre à travers toute l'Europe, comme le rappelait, l'an dernier, un hebdomadaire dans un intitulé, ajoutant : « Leur objectif : le désarmement ». Mais pourquoi Leonid Brejnev marchait-il derrière eux ?

Quand les Soviétiques déploient les SS 20, c'est l'Allemand Helmut Schmidt qui s'inquiète le premier. Il alerte ses amis ; Jimmy Carter hésite ; c'est la réaction des pays de l'O. T. A. N. ; c'est l'appel de Klefeld ; plus d'un million de signatures ; 100 000 personnes protestent à Hambourg ; 50 000 à Berlin quand Alexander Haig y arrive. Puis, c'est Willy Brandt qui s'exclame : « J'ai vu des choses plus graves que de jeunes Allemands manifestant en faveur du désarmement et de la paix ». Certains libéraux suivent.

Dans les pays scandinaves, la guerre à la guerre bat ainsi son plein. En Grande-Bretagne, le parti travailliste est atteint par le virus pacifiste. « Je ne considère pas l'Union soviétique comme un agresseur potentiel », affirme un des leurs.

Leonid Brejnev leur envoyait alors de nombreux messages : « Approfondissons la détente, éliminons le danger de guerre. »

Attention : « Les pacifistes d'Europe oublient que c'est à l'équilibre des forces dissuasives qu'ils doivent de ne pas avoir connu la guerre. S'ils choisissent d'accepter un changement dans cet équilibre, il faut qu'ils se souviennent d'une chose : le déséquilibre n'a jamais préservé la paix ni l'indépendance de la paix. Et comme l'écrivait, *in fine*, un chroniqueur : « Picasso, aux temps de la guerre froide, dessina, un jour, « la colombe de la paix » ; il ne faudrait pas qu'à l'avenir un successeur soit tenté par le nouveau thème : « Les pigeons de la paix ». (*Rives sur les travées communistes.*)

Il convient de redonner aux Français et plus particulièrement aux jeunes l'esprit de défense en leur redonnant un esprit civique et le sens véritable de notre Histoire.

Souvenons-nous de la définition du civisme de Siegfried : « Le dévouement à la chose publique, en vertu duquel chacun, tout en revendiquant son quant à soi, estime devoir s'encadrer dans la communauté et collaborer à la vie sociale... » Il faut songer qu'on appartient à un certain nombre d'ensembles : commune, département, région, nation, Europe, univers, ce qui nous amènera toujours à la même conclusion, s'entendre, se respecter, s'entraider, pour que, face à la multiplication des menaces, à la croissance de la subversion, nous aidions nos compatriotes à se ressaisir, à retrouver esprit de civisme et de défense si nous ne voulons pas voir disparaître un jour, comme l'écrivait l'amiral Marcel Wolf : « la liberté, la démocratie et la joie de vivre. »

Avant d'aborder ma conclusion, je voudrais, comme je l'ai fait l'an dernier déjà et les années précédentes — sans qu'il s'agisse d'une persévérance diabolique — dire un mot relatif à l'arme à rayonnement renforcé, ou bombe à neutrons.

Je répète une fois de plus qu'en matière de dissuasion comme de défense nous n'avons pas le droit de faire d'impasse.

En ordonnant la mise en fabrication de cette bombe dite « N », le président Reagan n'a pas lancé un défi aux Soviétiques, quoi qu'on en dise.

A propos de cette arme, il faut préciser qu'il s'agit d'une arme de défense, qui donne au pays qui s'en tient à sa seule défense, et n'envisage aucunement d'être un agresseur — ce

qui est bien le cas de notre pays et le sens de notre politique — une supériorité absolue. Avec la bombe à neutrons, les défenseurs pourront enfin résister aux agresseurs, car c'est bien d'une arme anti-guerre qu'il s'agit.

Comme l'ont souligné de nombreuses personnalités, cette bombe à rayonnement renforcé est une garantie supplémentaire de paix. Or, en ce qui nous concerne, la défense par la dissuasion nous impose d'être prêts à tirer les premiers, et, pour ce motif, et d'autres — son utilisation, c'est le coup de semonce avant l'utilisation du nucléaire — il nous est interdit de faire l'impasse sur la bombe « N ».

Demain, il serait trop tard, si la nécessité nous l'imposait, alors que la seule raison et la sécurité de notre nation nous obligent à procéder à sa fabrication, si ce n'est déjà fait. Vous avez, en effet, déclaré, monsieur le ministre, dans votre conférence de presse du 9 novembre, que « la décision politique n'était pas prise », mais que la bombe à neutrons — l'arme à rayonnement renforcé — existait, que vous l'aviez « rencontrée », que nous étions en parfaite capacité de la fabriquer et, s'il le fallait, de la déployer, ajoutant que « nous disposerions même, le moment venu, des engins porteurs de l'armement neutronique ». Nous en acceptons l'augure.

J'en viens à ma conclusion.

Il arrive souvent, dans la vie parlementaire, de voter « pour », alors qu'on est « contre », et parfois, mais plus rarement, de voter « contre », alors qu'on est « pour ». Il y aura demain vingt-quatre ans que je suis parlementaire et je parle de ce que je sais.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Bon anniversaire !

M. Albert Voilquin. Merci, monsieur le ministre.

Ce qui nous ramène au rôle de la nation autour de son armée, et de celui de l'armée dans la nation.

Etant adversaire de la politique de défense du tout ou rien, je rappelle les paroles prononcées par M. le président de la République à Canjuers : « Je ne pense pas qu'on puisse dissocier cette force nucléaire d'un certain nombre d'éléments et, notamment du rôle que joue la première armée française, en fait, l'armée de terre, en raison de sa situation géographique, et de son rôle dans les défenses continentales. Cette force qui est équipée d'armements nucléaires tactiques est intimement associée aux armements stratégiques et dissuasifs de l'ensemble de nos forces armées.

« L'intégrité de la France ne sera maintenue que si nous sommes capables d'intégrer le nucléaire maritime, le nucléaire aérien et le nucléaire de l'armée de terre qui représentent un ensemble de données complémentaires. »

Je suis d'accord, à condition qu'il n'y ait ni impasse, ni « coup de Jarnac », et j'y reviendrai *in fine*, car si le budget de 1982 a été réduit, celui de 1983 devient insuffisant, et l'ensemble est inquiétant.

Il faudra absolument que la loi de programmation nous rassure sur la composante et la plénitude des capacités maintenues et accrues de nos trois armées, que la recherche soit revivifiée. Ne perdons pas de vue que notre défense, par ce qu'elle représente sur le plan économique, fait partie des « poids lourds » de notre commerce extérieur et est un important pourvoyeur d'emplois.

Vous avez d'ailleurs, monsieur le ministre, fort pertinemment et fort judicieusement continué à développer les exportations et les ventes d'armement et, comme l'a constaté la commission du bilan, l'allongement des séries permet de réduire les coûts unitaires, d'augmenter les cadences et d'assurer la continuité des fabrications entre deux générations de matériel.

Les gains à attendre de l'exportation, et dont on a précisé qu'ils pouvaient être accrus, varient selon les équipements concernés, mais peuvent, en toute hypothèse, réduire les coûts jusqu'à 30 p. 100 dans des conditions optimales.

Le personnel employé dans les industries d'armement relève pour 45 p. 100 de l'administration des établissements publics et des sociétés nationales et pour 55 p. 100 des sociétés de droit privé.

La recherche militaire, dont l'effort d'entraînement est important et les « retombées » sur l'industrie nombreuses, se trouve étendue grâce à la délégation générale pour la recherche scientifique, et vise aussi, sans nuire aux impératifs du secret, à la recherche d'une plus grande concertation qui tend à éviter la duplication des efforts ; elle doit être économique.

La loi de la majorité, même si elle n'est pas impérative, comme chez nous, républicains indépendants, nous invite généralement à voter dans le sens du Gouvernement si nous appartenons à sa majorité.

Aujourd'hui, dans l'opposition, nous ne voulons pas, en sens contraire, adopter une attitude systématique et nous en avons donné et en donnerons encore l'exemple et la preuve.

Certes, les temps qui sont difficiles pour notre économie et nos finances nous invitent à une certaine prudence en matière de dépenses.

Mais il ne faut pas que cette prudence nous mène à l'imprudence, quand il s'agit de l'indépendance et de la liberté de la France. Si nécessaires soient les économies, il y a parfois dans la vie des nations des économies impossibles si elles doivent mettre en cause leur existence.

Alors, pourquoi M. le Premier ministre a-t-il décidé de ne pas tenir finalement la promesse de relever de 3,89 p. 100 à 3,94 p. 100, en 1983, la part du produit intérieur brut marchand consacrée aux dépenses militaires ?

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a une montée du péril, surtout face à l'accroissement des moyens militaires dans certains pays et à l'aggravation du déséquilibre des forces entre l'Est et l'Ouest.

La volonté d'exister en tant que nation française, en tant que France au sein de l'Europe, en tant que France dans l'Alliance atlantique, nous met en face de nos responsabilités.

Nous constatons qu'il y a sinon unanimité, du moins une immense majorité dans nos rangs pour penser que la France doit assurer sa défense et que nous devons lui en donner les moyens.

Cela signifie que si, sur des budgets importants, nous pouvons admettre à la rigueur certaines annulations, en revanche, pour celles que nous considérons comme vitales pour l'avenir du pays, nous ne pouvons ni donner notre accord, ni demeurer silencieux.

En 1982, comme je l'ai souligné, il y a eu des annulations de crédits sur le budget de la défense. Pourquoi n'y en aurait-il pas également dans le budget de 1983 ?

Je répète que ce coup de force de M. le ministre du budget, sans concertation ni consultation des assemblées, est un mauvais coup porté à notre défense.

Certes, nous avons toujours voté les budgets militaires, mais aujourd'hui nous estimons ne pouvoir accepter ni la méthode, ni les crédits qui nous sont proposés.

Comme l'a souligné un journaliste dans un quotidien du soir du 12 novembre dernier : « Puisqu'il est patent que les engagements ne sont pas tenus... il est naturel que l'opposition puisse s'émouvoir de ce qui lui paraît être une baisse de sa garde par la France, ou la remise en cause d'une construction militaire édifiée, avec opiniâtreté, par les fondateurs de la V^e République. Pour elle, l'esprit de changement l'emporterait sur la continuité... L'expérience nous ayant appris qu'une construction de défense met des décennies à se relever d'un bouleversement désordonné. »

Ce n'est pas une querelle de personne, monsieur le ministre, vous savez la sympathie qu'éprouvent à votre égard la plupart des membres de notre assemblée ; mais nous estimons de notre devoir de suivre notre commission et de faire en sorte que le Sénat mette en garde l'opinion publique afin d'amener le Gouvernement à modifier son budget de défense.

Sur une question aussi grave, la position du Sénat doit constituer un avertissement solennel ; dans le cas contraire, nous ne ferions pas notre devoir.

Il faut que la loi de programmation reprenne sa progression, après avoir comblé les lacunes et supprimé les impasses.

Tout n'est pas condamnable, certes, mais tel qu'il se présente, malgré la part faite au nucléaire et à la gendarmerie, il ne nous est pas possible d'émettre un vote favorable au budget de la défense, trop grave de conséquences, à notre avis, pour l'avenir de notre pays.

Il ne s'agit pas de voter contre le budget de la défense d'une façon systématique. Simplement, comme le souligne la majorité de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, il ne nous est pas possible d'approuver le présent budget en raison de l'annulation de certains crédits, de l'insuffisance d'autres crédits et de certaines impasses que nous ne pouvons admettre.

Tel sera le sens de notre vote défavorable avec l'espoir que, grâce au fait que le Sénat aura été entendu par le Gouvernement, il lui sera possible d'émettre un vote favorable l'an prochain à l'occasion de la discussion de la loi de programmation. (Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et du R. P. R. — M. Max Lejeune applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « Impression de flottement », « Tentative de camouflage », « Malaise », « Détournement de procédure », « La France brade sa défense », « La défense a cessé d'être une priorité nationale »... Que de déclarations alarmistes, de faux procès, de propos abusifs, hyperboliques, ont été entendus au sujet du budget de la défense ces derniers temps et aujourd'hui encore !

Face à ces multiples procédés utilisés par nos collègues de l'opposition, qui crient très fort pour réclamer toujours plus et faire croire à l'ensemble de la nation que son avenir et son indépendance sont en jeu, il nous appartient aujourd'hui, à nous socialistes, d'essayer d'y voir plus clair et surtout de rétablir certaines vérités en remettant les chiffres à leur juste place.

Bien que n'échappant pas à la rigueur, votre projet de budget, monsieur le ministre, progresse de 10 p. 100 par rapport à 1982 ! Bien sûr, je n'oublie pas l'arrêté du 18 octobre dernier qui a annulé 13,4 milliards de francs d'autorisations de programme et 3,2 milliards de crédits de paiement. Si nous regrettons ces annulations et contestons leur mise en œuvre, il nous faut faire, mes chers collègues, un certain nombre de constats qui témoignent bien des choix et des priorités définis à la fois par le Président de la République, par le Gouvernement, et par vous-même, monsieur le ministre. Malgré sa croissance modérée, votre budget est parfaitement en mesure de garantir la continuité de la politique française de défense.

S'associant, comme je le disais tout à l'heure, à l'effort de rigueur budgétaire, ce budget fixe des choix obéissant aux impératifs et aux objectifs de notre indépendance nationale.

Charnière entre la loi de programmation militaire de 1976 et la loi de planification de 1984, ce budget s'élève à 153,8 milliards de francs et représente 3,3 p. 100 du produit intérieur brut marchand.

Afin de déjouer un certain nombre de critiques sans fondement réel, il m'apparaît important et capital de rappeler, mes chers collègues, que la croissance de ce budget nous permet de nous situer, pour nos dépenses militaires, bien avant la plupart de nos partenaires d'Europe occidentale. Cette priorité accordée à notre défense dépasse également, dans une grande proportion, les efforts fournis par les pays membres de l'O.T.A.N.

De telles comparaisons méritaient, me semble-t-il, d'être signalées, afin de remettre les choses à leur juste place et de montrer ainsi que notre pays est capable de se donner les moyens de son indépendance.

J'ajouterai que nos censeurs d'aujourd'hui paraissent oublier, monsieur le ministre, que lorsque vous avez pris la responsabilité du ministère de la défense, la loi de programmation militaire 1976-1982 — celle qui fut votée sous la présidence de M. Giscard d'Estaing — connaissait de tels retards dans sa réalisation qu'un consensus s'était formé, voilà un an, à l'Assemblée nationale, pour admettre que deux exercices budgétaires supplémentaires seraient nécessaires pour en réaliser les engagements.

Votre projet de budget pour 1983, monsieur le ministre, définit donc bien une politique de défense claire, cohérente, solide et respectueuse des options fondamentales de notre politique extérieure.

Depuis le 10 mai 1981, notre gouvernement n'a jamais cessé de réaffirmer son attachement à l'indépendance nationale et sa fidélité aux alliances, en particulier à l'Alliance atlantique. Le budget de la défense est un des moyens de cette politique qui entend faire de notre pays un Etat respecté sur la scène internationale.

Comme vous le savez, mes chers collègues, l'ensemble de notre indépendance et de notre sécurité repose essentiellement sur notre force stratégique de dissuasion ; il me semble donc logique que ce budget accorde la priorité à la modernisation de nos forces nucléaires. Contrairement aux craintes évoquées ici ou là, à certaines dénonciations, cette priorité accordée au nucléaire ne se fait pas au détriment des forces conventionnelles. Ce développement des forces stratégiques, ce profond affinement des moyens tactiques, constituent un effort sans précédent du renouvellement de notre potentiel. Mais cet effort serait dangereux et incomplet s'il ne s'accompagnait pas de la nécessaire adaptation des forces classiques aux traditionnelles missions qui lui sont confiées, mais également, et de plus en plus souvent, à de nouvelles missions. C'est ainsi qu'aujourd'hui nos forces armées sont appelées à s'adapter et à parer aux formes nouvelles de menace, dont la principale est le terrorisme.

Comme vous l'avez deviné, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaiterais maintenant évoquer le cas de la gendarmerie.

Assurant quotidiennement sa difficile mission de gardienne de la sécurité publique, la gendarmerie voit ses fonctions s'étendre. Afin de l'aider à assumer cette nouvelle tâche de la lutte antiterroriste, les crédits augmentent de 13,7 p. 100 ; elle bénéficie de la création de 1 000 postes d'active et de la mise à sa disposition de 2 000 appelés volontaires supplémentaires. Face à l'ampleur et au développement sans cesse croissant des missions de cette arme, mais également face à l'attente bien légitime et toujours plus grande des citoyens, il apparaît logique que la gendarmerie bénéficie non seulement d'un accroissement de ses effectifs, mais aussi d'une amélioration de ses conditions.

Je voudrais, monsieur le ministre, mes chers collègues, souligner cette caractéristique de la politique de solidarité nationale qui apparaît dans la mesure permettant de porter à 100 p. 100 le taux de la pension de réversion des veuves de gendarmes tués au cours d'une opération de police. Je me félicite de savoir que cette mesure sera prise en compte lors du prochain collectif budgétaire. Permettez-moi, par ailleurs, de vous demander, monsieur le ministre, quelles dispositions vous entendez prendre afin d'intégrer l'indemnité de police dans la base de calcul des pensions. Ne pensez-vous pas que ce ne serait là que justice rendue face aux risques spécifiques intégralement contenus dans leur mission ?

Le crédit de 51 millions de francs d'autorisations de programme laisse bien augurer de la volonté du Gouvernement de mener à bien la réalisation de 800 unités-logement. Je suis convaincu, monsieur le ministre, que respectueux de l'efficacité d'une telle arme et soucieux de ses conditions d'exercice et de carrière, vous vous attacherez à doter la gendarmerie des moyens adaptés à ses missions de plus en plus délicates.

Monsieur le ministre, reconnaissant votre volonté et votre détermination pour donner à la France les moyens et les instruments militaires capables non seulement d'assurer son indépendance et la sécurité de tous les citoyens, mais également de remplir sa mission en faveur de la paix dans le monde, le groupe socialiste votera votre budget.

Ce vote, croyez-le, mes chers collègues, s'appuie sur la raison, car nous n'oublions pas, nous socialistes, dans quel état de délabrement se trouvait l'économie nationale avant le 10 mai 1981 : 1,8 million de chômeurs et plus de 14 p. 100 d'inflation, sans compter le reste. Comme on dit chez nous : « Ce n'était pas du gâteau ! »

Sans l'alternance démocratique, où en serions-nous ? Nous préférons ne pas y penser, mais nous savons la force de résistance à la crise déployée par le Gouvernement, qui remonte courageusement, pas à pas, le courant infernal dans lequel l'ancienne majorité nous avait engagés.

Dans ce véritable contexte, votre action, monsieur le ministre, n'en est que plus méritoire. C'est pourquoi nous, les socialistes, nous serons à vos côtés. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de sa première visite à l'armée de l'air, à Canjuers, le chef de l'Etat a été ferme dans son exposé des grandes lignes de la politique de défense du pouvoir. Mais la lecture du budget de la défense pour 1983 contraste par la faiblesse des faits, même s'il est peu facile de se retrouver dans le labyrinthe des chiffres et des pourcentages utilisés de façon contradictoire et avec des références différentes.

Les largesses accordées depuis juin 1981 conduisent maintenant le Gouvernement à économiser, en particulier sur les crédits de l'armée. Nous constatons que la part du budget de la défense dans le produit intérieur brut marchand reste constante : 3,895 p. 100, ce qui, lorsque la production intérieure baisse, revient à restreindre l'effort de défense. La défense subit donc des coupes claires dont la marine et l'aviation, armées de technologie avancées, sont les premières victimes.

Je voudrais limiter mon intervention à l'aviation, qui m'intéresse tout particulièrement en tant que rapporteur spécial du budget de l'aviation civile.

Au sujet de l'aviation, les réserves les plus sérieuses sont à émettre face au nouveau budget. L'armée de l'air est particulièrement touchée par les annulations de crédits et, pour la première fois, celle-ci n'a commandé qu'un appareil de combat en une année. Or l'armée de l'air ne vaut, avant tout, c'est évident, que par son aviation de combat. Si la France veut être partout dans le monde, il faut doter l'armée de moyens « air » améliorés.

Nous devons également attirer l'attention du Gouvernement sur la faiblesse importante de nos moyens de détection à basse altitude ; en l'absence d'avions de type Awaacs, notre défense est pénétrable aux avions volant bas. Une visite à Taverny nous confirme que, pour les trous radar, nous avons des guetteurs avec des jumelles le long de la frontière belge.

Surtout, notre problème important est notre grave pénurie de transporteurs à longue distance. La sécurité de nos lignes d'approvisionnement, notamment en pétrole, vitale pour notre pays, est là en jeu.

Comme le temps qui m'est imparti est court, je limiterai mon propos à cet important problème, étant, pour le reste, totalement d'accord avec l'excellent exposé, très complet, de mon collègue Voilquin.

La limitation du rayon d'action dont dispose le Cotam — le commandement du transport aérien militaire — a fait l'objet depuis de nombreuses années de réflexions des responsables de nos forces d'intervention sans qu'aucune solution n'ait été apportée à ce problème, et nous ne la voyons pas poindre à l'horizon.

Depuis que je siége dans cette Assemblée, j'interviens régulièrement pour souligner combien le programme de Transall C 160 est inadapté eu égard à nos besoins. Lancé en 1961, ce programme correspond à ceux de l'armée de l'air allemande, puisque la distance franchissable avec des charges lourdes est limitée et correspond surtout à un théâtre d'opération européen.

La République fédérale d'Allemagne commandant plus d'avions que nous à l'époque, le compromis final sur la construction ne permettrait d'emporter, sur des distances raisonnables, que la moitié ou le quart de la charge maximale de l'appareil. Le C 160, produit en quantité modeste, reste un avion cher, donc inexportable, exception faite de l'Afrique du Sud, qui ne tient pas compte des prix de revient à cause de l'embargo américain.

En mai 1978, l'opération de Kolwezi ne fut réalisable que grâce à l'appoint des Hercules de l'armée de l'air et des avions de l'U.S. Air force. Limitée à ses seules possibilités, notre armée de l'air était incapable d'intervenir.

Dès votre arrivée au ministère et à l'occasion de votre première intervention au Sénat, monsieur le ministre, je vous signalais ce problème. Depuis, je vous ai posé une question écrite sur ce sujet, et je viens juste de recevoir la réponse, qui ne m'apporte pas beaucoup de satisfaction.

Vous me parlez d'abord de remotoriser trois DC 8 de l'armée de l'air. C'est une solution limitée, outre le fait que cet avion est fait pour transporter des passagers.

Vous évoquez également l'affrètement d'appareils appartenant à la flotte commerciale nationale, c'est-à-dire les Boeing 747 d'Air France ou les DC 10 d'U.T.A. gros porteurs. Mais leur utilisation nécessite des aérodromes à pistes bétonnées de plusieurs kilomètres de long, des matériels de servitudes pour permettre leur chargement et leur déchargement, sans compter les modifications de structures pour permettre l'emport de charges lourdes, qui sont alors pénalisantes quand l'avion est utilisé en opérations commerciales, celles pour lesquelles il a été conçu. Cette utilisation semble donc très limitée et opérationnelle dans un petit nombre de cas.

Vous songez ensuite à revaloriser trois DC 8 de l'armée de l'air. C'est, là encore, une solution limitée, ces avions étant conçus pour transporter des passagers.

Vous parlez de l'achat de 25 appareils Transall supplémentaires avec ravitaillement en vol. L'addition d'un système de ravitaillement en vol pour améliorer faiblement le rayon d'action des Transall est onéreuse. La mise en œuvre opérationnelle sera longue et délicate. Il obligera, en effet, à laisser accolés pendant trente minutes environ, à des attitudes et à des vitesses relativement faibles, l'avion ravitailleur et le bimoteur ravitaillé sous la menace de chasseurs ennemis, alors qu'un quadrimoteur accomplirait la même mission sans aucune de ces servitudes.

Par ailleurs, par définition, vous ne pourrez pas utiliser tous ces appareils, car la moitié d'entre eux servira à ravitailler l'autre moitié.

Notons, à ce moment de mon exposé, que la France ne possède aucun moyen de livraison à longue distance de matériel militaire. Notre pays est le troisième exportateur mondial de matériel militaire, mais il ne dispose d'aucun moyen de livraison rapide des nations clientes. C'est ainsi qu'en tant que parlementaire j'ai pu voir partir de Bordeaux, à destination de Little Rock, les 41 avions Falcon commandés par les gardes-côtes américains dans les soutes d'avions d'Hercules commerciaux loués à des compagnies américaines.

Je pense donc que l'aspect technique et financier de l'équipement du Cotam devrait être revu, suivant d'ailleurs le rapport,

qui reste toujours valable, du général Barthélémy, chef de cet organisme.

Je pense qu'il faut étudier d'urgence l'impact de l'arrêt de la fabrication des C 160 ainsi que les modalités de l'acquisition de transports stratégiques lourds. Une solution doit être étudiée qui permettrait à l'armée de l'air d'avoir un support national pour notre flotte, avec des rentrées potentielles venant de la vente de services aux armées de l'air des pays intéressés.

J'espère donc, monsieur le ministre, qu'ainsi vous allez prendre en considération les notions fondamentales de déploiement stratégique et, surtout, l'étude du coût en rapport à l'efficacité. Il faut trouver une solution avant 1995, date que vous avancez dans votre réponse écrite.

Le prix Nobel Milton Friedman, de l'école de Chicago, nous apprend que les dépenses militaires doivent toujours être évaluées hors de l'inflation nationale, car la sécurité d'un pays ne peut supporter aucune économie ; sans cela c'est la tragédie. Les erreurs de gestion coûtent cher. L'argent va manquer pour maintenir en état de défense notre pays.

C'est pour cela qu'il faut bien employer vos ressources et que je vous demande de redresser la barre pour avoir une force d'intervention capable d'intervenir, et au moindre prix, pour notre sécurité dans les pays du monde où la liberté de nos lignes d'approvisionnement est sans défense.

Sans cela, c'est l'assurance de notre sécurité et le maintien de notre indépendance que l'on laisserait se détériorer. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Longequeue.

M. Louis Longequeue. L'an passé, monsieur le ministre, j'avais défini la tâche qui, à mon sens, est la vôtre en disant « que vous aviez, tout à la fois, à maintenir un cap, à rester dans le cadre d'une politique de défense qui, pour l'essentiel, reste inchangée et, en même temps, à rattraper les retards qui vous ont été légués ».

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Je sais bien que ceux qui ont gouverné hier sans partage pendant près d'un quart de siècle vous reprochent maintenant dans la livraison de matériel aux unités, des retards dont ils sont souvent responsables. Cependant, le développement et la modernisation de nos forces nucléaires ont été poursuivis, voire amplifiés, sans pour autant négliger l'équipement de nos forces classiques en matériels modernes.

Pour reprendre vos propres termes, cette politique menée depuis un an s'inscrit dans la « continuité nationale ».

En ce qui concerne le budget de 1983, je voudrais insister sur deux points qui me semblent particulièrement positifs : la priorité accordée au nucléaire et l'achèvement de la loi de programmation.

Le nucléaire tout d'abord. Je note que les crédits destinés à la seule force océanique stratégique enregistrent une progression supérieure à celle du budget. Les programmes Inflexible et M 4 se dérouleront donc normalement. Pour l'armement nucléaire tactique, les crédits consacrés au missile air-sol moyenne portée et l'Hadès sont en importante progression.

Ces augmentations de crédits traduisent très clairement la volonté du Gouvernement de maintenir notre dissuasion à son plus haut niveau d'efficacité. Cela mérite d'être souligné car, dans une conjoncture économique qui n'est pas favorable à l'accroissement des dépenses militaires, le Gouvernement ne renonce pas à développer « ce noyau dur » de notre défense que sont les forces nucléaires.

Cette volonté de défense se retrouve également dans l'équipement de nos forces classiques.

Comme vous avez déjà eu l'occasion de nous le dire, le « budget de 1983 est la résultante de choix ». Dans le domaine de l'équipement, il est certain que les choix étaient difficiles à faire dans le cadre de l'actuelle programmation, puisque la réalisation de tout programme de matériel nécessite plusieurs années. C'est donc sur la future loi de planification militaire que vos choix apparaîtront clairement, monsieur le ministre. A cet égard, je vous demande, le moment venu, de tenir le Parlement informé des travaux préparatoires, car la défense est l'affaire de tous.

En ce qui concerne le projet de budget de la défense pour 1983, je voulais évoquer l'inquiétude déjà exprimée par bon nombre de mes collègues. Mais vous avez répondu, par avance, en affirmant, ce matin, qu'il y aurait une réserve de régularisation pour la défense en 1983. En d'autres termes, les crédits que vous nous demandez de voter cette année ne risquent pas de faire l'objet d'annulations l'an prochain.

La question était, en effet, grave, car elle soulève un problème de principe et votre mise au point m'apparaît très opportune.

Je note, cependant, que l'opposition, qui accuse aujourd'hui le Gouvernement, oublie qu'elle a donné l'exemple. En 1965, en effet, sous l'autorité du général de Gaulle, le budget des armées, dont M. Messmer avait alors la responsabilité, avait subi, dans des conditions semblables, une amputation des autorisations de programme.

Je voudrais également, monsieur le ministre, faire part de quelques remarques concernant la question du service national.

Vous avez indiqué à plusieurs reprises que « le contenu du service prime sa durée ». Certes, vous avez eu raison de rappeler les « trente mesures » prises pour le service national ; elles sont maintenant entrées en application et leur coût atteint 400 millions de francs. Toutes ces mesures sont les bienvenues, qu'elles soient uniquement d'ordre financier ou qu'elles améliorent la vie dans les unités — notamment en ce qui concerne les relations entre les cadres et les appelés — ou encore qu'elles aménagent le droit d'expression des arrêts de rigueur et la réduction de soixante à quarante jours de la durée maximale des arrêts simples.

Je voudrais également exprimer ma satisfaction de voir qu'une question que j'avais évoquée ici l'an dernier est en voie de règlement. Je veux parler de la pension des veuves de gendarmes tués au cours d'une opération de police pour lesquelles la loi de finances rectificative proposera — comme vous l'avez affirmé ce matin — de porter le taux à 100 p. 100.

En ce qui concerne la gendarmerie, je note avec intérêt que cette arme verra ses effectifs renforcés pour lutter contre le terrorisme et, d'une manière générale, pour assurer plus efficacement la sécurité des Français.

Les élus locaux que beaucoup d'entre nous sommes sont très sensibles à cette mesure qui touche un corps de militaires dont la place et le rôle dans la nation sont exemplaires.

Le projet de budget, en associant en outre à cette mission 3 000 appelés du contingent supplémentaires, permettra de faire participer un plus grand nombre de citoyens à la sécurité de tous. Je m'en réjouis, car c'est une des finalités nobles du service national.

A cette occasion, je voudrais vous interroger, monsieur le ministre, au sujet d'un projet qui concerne la région dont je suis l'élu. On a fait état, ces jours derniers, d'une suppression possible de l'école militaire de Tulle pour installer dans ses locaux une école de gendarmes auxiliaires. Je souhaite savoir ce qu'il en est exactement ; quels sont les effectifs en élèves et en professeurs de cette école et quels bénéfices peut attendre la ville de Tulle de ce transfert ?

Monsieur le ministre, vous aviez indiqué l'an dernier au Sénat que vous mettriez tout en œuvre pour que le principe de parité entre policiers et gendarmes soit respecté et que l'intégration de l'indemnité de sujétions spéciales soit intégré progressivement dans les bases de calcul des pensions de retraite versées aux gendarmes.

J'aimerais avoir confirmation de l'engagement que vous aviez pris. La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées unanime a, sur mon initiative, déposé un amendement dans ce sens et je souhaite que vous en acceptiez la discussion.

Monsieur le ministre, vous avez amélioré, et vous améliorerez sans doute encore, le contenu du service national. Mais la question de sa durée reste cependant posée, en particulier parce que ce fut un des engagements de la campagne présidentielle. Je sais qu'une réflexion est en cours à ce sujet et que vous ne pouvez anticiper sur ses résultats.

M. le Premier ministre a déclaré récemment avec toute la clarté souhaitable, devant l'Institut des hautes études de défense nationale que « les propositions avancées lors de l'élection présidentielle ne sont pas abandonnées ».

Je souhaite donc, monsieur le ministre de la défense, non pas que vous confirmiez cette déclaration, car nous sommes certains de votre harmonie de pensée avec le chef du Gouvernement, mais que vous nous donniez aujourd'hui les premiers éléments d'un calendrier, comme il en a été pour d'autres engagements dont la réalisation n'était pas possible immédiatement.

Monsieur le ministre, dans la période difficile que nous traversons, la crédibilité et l'efficacité de notre outil militaire ne sont pas remises en cause. Je vous rends cet hommage car votre tâche est, je le sais bien, difficile. Je vous soutiendrai donc, avec le groupe socialiste, en votant le budget de la défense que vous nous avez proposé. *(Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et des radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Noé.

M. Pierre Noé. Je centrerai exclusivement mon propos sur les liens existants entre études et recherches militaires et les activités de recherche et de développement des technologies de pointe et du futur.

Le second rapport sur l'analyse économique des dépenses militaires confirme globalement les conclusions qui avaient pu être engagées par l'étude précédente en 1981.

Les dépenses du budget de la défense jouent un rôle non négligeable dans l'activité économique nationale, certains secteurs — industrie et énergie, notamment — étant très directement concernés. Un soutien efficace est apporté aux activités de branches, tout particulièrement aux activités de pointe.

Oh, certes, le sujet est complexe ! Mais au moment où la France a choisi, comme un des axes fondamentaux de sa politique de développement, la recherche et l'industrie, il était utile d'aborder un tel sujet, même en quelques minutes.

Valoriser notre recherche, assurer le transfert de nos technologies sont au centre de nos réflexions.

Les centres d'étude et de recherche militaires doivent y participer pleinement. L'exemple de l'apport des programmes nucléaires militaires dans le domaine civil est un des premiers à nous permettre de mieux appréhender le sujet.

Les applications civiles de l'énergie nucléaire s'appuient, tant pour la construction des réacteurs que pour l'enrichissement de l'uranium, le retraitement et les autres étapes du cycle de combustibles, sur des techniques ou des technologies issues des programmes militaires qui ont conduit à la maîtrise des armes ainsi qu'à celle de la propulsion nucléaire des sous-marins.

Je passerai sur certain nombre d'exemples que je voulais évoquer.

Je citerai néanmoins des secteurs industriels dont le développement a été suscité ou soutenu par ces programmes : l'industrie du fluor, où nous occupons une toute première place, les alliages légers ou la métallurgie des poudres. Des technologies nouvelles dans des disciplines variées sont nées pour mener à bien les programmes. Des équipes constamment placées en charnière entre recherche et réalisations industrielles ont permis une valorisation hors du domaine nucléaire : c'est le cas des technologies des matériaux composites, de la conception assistée par ordinateur dans l'électronique ; c'est aussi le cas en informatique et dans l'instrumentation de mesure.

Un dernier exemple : le réseau de détection et l'expérience du laboratoire de détection et de géophysique de la direction des applications militaires du C. E. A. pour la surveillance sismique à l'échelle de la planète ou encore celui de la récupération de l'eau chaude en vue d'applications à l'agriculture.

J'aurai pu prendre en appui de mon propos l'aéronautique et l'espace ; le temps ne le permet pas. Il faudra certainement revenir sur un tel sujet, car il est, selon moi, d'importance.

Mais il n'existe pas une incompatibilité de nature entre les recherches militaires et les recherches civiles ; celles-ci peuvent, à l'instar de ce qui se passe aux Etats-Unis, être poursuivies dans les mêmes centres.

Je ne dis pas pour autant que les choses soient simples ; notre devoir est néanmoins d'utiliser au mieux tout le potentiel de recherche existant.

Au moment où nous examinons le budget de la défense dans l'ensemble du projet de loi de finances pour 1983, je voulais par là même montrer qu'un budget ne doit pas être jugé hors d'une réflexion d'ensemble, car l'inverse existe aussi et la haute technicité appliquée dans les systèmes d'armes peut résulter également des efforts de recherche et de développement conduits hors des armées. Je prendrai un seul exemple, celui des circuits électroniques miniaturisés.

C'est pourquoi jugeant l'ensemble des budgets et rattachant tout particulièrement celui de la recherche et de l'industrie à la partie dont j'ai traité pour la défense, j'apporte, avec mes collègues socialistes, mon soutien au budget qui nous est soumis. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Pontillon.

M. Robert Pontillon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la défense pour 1983 doit s'analyser comme un budget de rigueur. La défense prend nécessairement sa part de l'effort de stabilisation et de redéploiement des dépenses publiques accompli par le Gouvernement.

Notre appareil de défense a, comme l'économie nationale, tout à gagner à un sérieux ralentissement d'une inflation qui érode traditionnellement ses budgets en alourdissant constam-

ment les coûts de fabrication. C'est pour avoir misé sur un rythme de 7 p. 100 l'an que vos prédécesseurs vous ont légué des objectifs inachevés, bien que fixés par la loi de programmation de 1976. Il vous appartient donc, monsieur le ministre, de mener à bien ce qui avait été décidé autrefois par ceux qui vous critiquent aujourd'hui.

Dès lors, la nouvelle loi de programmation militaire 1984-1988 doit être l'occasion d'une redéfinition des missions confiées à nos forces et d'une réflexion sur le modèle d'armée le plus adéquat pour y faire face.

Je retiens avec satisfaction, parce que cela fait justice d'une ambiguïté, votre affirmation de ce matin, monsieur le ministre, suivant laquelle le choix des options sur la durée du service est fonction du modèle d'armée retenu, et non l'inverse.

Reste la préoccupation majeure de l'adéquation des moyens aux missions, dans le contexte incertain et mouvant du monde troublé dans lequel nous vivons. Nous sommes en phase de transition.

La plupart des armements et équipements dont sont aujourd'hui dotées nos armées résultent d'études qui datent de la fin des années 1960. La future loi de programme devra, elle, fixer des objectifs pour l'horizon 1990-1995.

Votre héritage, monsieur le ministre, comportait un certain nombre de carences auxquelles vous avez commencé à remédier. C'est le cas de notre défense anti-aérienne, à laquelle vous consacrez des crédits importants, ainsi que de la force nucléaire stratégique.

La Fost est désormais crédible : le missile M4, doté de performances techniques accrues, améliorera considérablement ses capacités de seconde frappe. Les missiles S3 du plateau d'Albion sont probablement plus exposés à une première frappe, malgré les travaux de durcissement en cours. La solution idéale serait sans doute le système mobile ; mais la France en a-t-elle aujourd'hui les moyens ? Qu'est-il advenu à cet égard des travaux entrepris autrefois et qui préconisaient d'enfouir les silos pour les mieux protéger ? La discussion américaine sur les MX devrait peut-être porter enseignement.

La force aérienne stratégique, qui repose sur le Mirage IV, est-elle encore pleinement crédible ? Quand on sait que la défense aérienne soviétique prétend opposer un déni de capacité aux bombardiers américains, on peut s'interroger sur la capacité de riposte d'avions dont la conception remonte aux années 1960.

Il devient, dès lors, urgent de rendre aux Mirage une crédibilité tactique, qu'ils ont perdue sur le plan stratégique, en les dotant le plus rapidement possible de l'A. S. M. P.

Le concept d'emploi du nucléaire tactique est, lui aussi, objet d'interrogations. Il a, dans la théorie française, une fonction essentiellement politique : c'est un avertissement ultime, une arme destinée à la conduite politique de la crise.

Mais ce schéma ne vaut que face à une attaque conventionnelle. La supériorité des forces du Pacte de Varsovie sur le plan nucléaire conduit à penser que l'Alliance atlantique n'est plus tout à fait en mesure de décider elle-même du niveau de la riposte. Quelle pourrait être, dans ces conditions, la signification politique du tir nucléaire tactique, par exemple, au cas où l'adversaire aurait fait usage de ce même type d'arme ?

Le conventionnel n'est pas — ce sera ma conclusion — sans poser de problème, lui aussi.

Les interrogations sont parfois cruelles et les réponses se doivent d'être rigoureuses.

Ainsi en est-il du problème posé par le manque de protection de notre armée de terre dont un tiers se déplace sous les bâches des camions, quand le fait nucléaire tactique exigerait le recours au blindage pressurisé.

Nos forces d'assistance rapide comportent une division parachutiste de 14 000 hommes, alors que nos capacités de transport aéroporté n'excèdent pas 3 000 hommes.

Dans quel but continuons-nous d'entretenir à grands frais une division alpine, par ailleurs excellente ? Aurions-nous à redouter un affrontement avec la Suisse ?

Le redéploiement de ces troupes spéciales en République fédérale d'Allemagne devait nous inciter à repenser les concepts d'emploi et d'intégration de ces unités.

Nos forces d'assistance rapide — pour ne citer que ce dernier exemple — ont-elles vraiment besoin de trois organismes techniques d'inspection ?

Notre armée de terre nécessite plus que d'autres une refonte allant dans le sens d'une meilleure polyvalence de ses forces et d'une amélioration qualitative de ses équipements.

Ce sont ces multiples problèmes que devra affronter et résoudre la loi de programmation à venir, et je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous saurez nous proposer les solutions les plus propres à y répondre.

Vous pouvez, dans cette entreprise, compter sur l'appui indéfectible et loyal du groupe socialiste du Sénat, qui votera, bien sûr, votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, j'ai écouté avec attention les différents rapporteurs et les orateurs qui sont intervenus sur le budget de la défense.

J'ai entendu des critiques, que j'estime souvent non fondées ; j'ai entendu des conseils, que j'ai écoutés avec intérêt ; j'ai entendu des encouragements, qui m'ont réconforté.

Tous les rapporteurs — je les en remercie — ont souligné que leurs propos n'étaient pas seulement critiques et j'ai été sensible à ce qu'ils ont bien voulu dire, souvent, du ministre.

Je voudrais préciser à M. Lecanuet que le budget résulte de choix ; ce n'est pas un budget subi qui ne serait que la conséquence de la crise économique.

M. Lecanuet a le droit de contester ces choix, mais, en ce qui me concerne, je persiste à penser que, même avec des ressources supérieures, ces choix auraient été identiques, car ils répondent à une nécessité politique, militaire et stratégique absolue et permanente, celle d'être prêt à agir efficacement.

J'ai écouté avec attention la démonstration de M. Lecanuet relative à la réduction des effectifs. Ce qui m'a le plus blessé dans les propos que j'ai entendus aujourd'hui, c'est sa petite phrase selon laquelle je ferais cadeau de six divisions au Pacte de Varsovie. Comment peut-on penser cela ?

J'observe que tous les orateurs et les spécialistes autorisés de l'opposition ne partagent pas le même point de vue. En effet, M. Messmer a indiqué, à l'Assemblée nationale, lors du débat de censure, qu'il était favorable à une réduction des effectifs tandis que M. Lancien précisait, lui, qu'il était pour un service de quatre mois, c'est-à-dire pour une réduction drastique des effectifs de l'armée de terre.

En ce qui me concerne, mon souci est d'augmenter l'incertitude dans laquelle se trouverait l'agresseur face à une force plus mobile, plus polyvalente, à la capacité et à l'allonge de feu accrues.

Je m'inscris en faux contre les procès faits à notre défense, qui tendraient à faire croire à son déclin. C'est le contraire qui est vrai. Il existe, croyez-moi, chez le Président de la République et chez l'ensemble des membres du Gouvernement, une volonté politique de défendre la France, une volonté de sécurité sans fissure et je ne suis pas de ceux qui pensent que se rassurer serait simple dans le monde en crise dans lequel nous vivons.

On me parle de « flou », mais je suis ici pour présenter le budget de 1983 et non point pour disserter sur la loi de programmation !

On me parle de « flou », mais il a fallu à M. Giscard d'Estaing, lorsqu'il a été élu Président de la République, plus de deux ans pour présenter la loi de programmation militaire ! Or, dès le 30 octobre 1981, le Président de la République, M. François Mitterrand, réunissait un conseil de défense qui prenait un certain nombre de décisions, lesquelles d'ailleurs étaient, pour la première fois je crois, rendues publiques par un communiqué.

Certes, la France n'a pas, à l'heure actuelle, d'ennemis au sens habituel du terme, mais l'absence d'ennemis désignés ne signifie pas l'absence de menace. La partition entre la guerre et la paix est facile, mais, au risque de surprendre les stratèges, je prétends qu'elle n'existe pas et que ce genre de théorie est dépassé.

La preuve en est que le monde dans lequel nous vivons continue à être le théâtre de nombreux conflits que l'on dit limités, mais qui n'en sont pas moins des conflits infranucléaires, avec tout ce que cela représente. Comment ne pas tenir compte de situations hybrides comme la crise ou le terrorisme, dont plusieurs d'entre vous, qu'ils appartiennent à l'opposition ou à la majorité, avez parlé avec juste raison ?

En tout état de cause, ces conflits, ces situations peuvent évoluer, d'où la nécessité, mises à part nos divisions blindées et mécanisées, dotées de l'arme nucléaire, de disposer de forces armées — qu'y a-t-il de si révolutionnaire à le dire ? —

souples, mobiles, capables de s'adapter à des situations diverses, inattendues aussi bien en France que hors de France. Je crois que, me laissant emporter moi-même, je commence à parler plus de la programmation que du budget !

C'est en fonction de ces faits qu'il convient de juger du budget et des choix que je vous ai présentés, monsieur Chaumont, monsieur Francou, et non en vertu de la part qu'il aurait dû avoir dans le budget de l'Etat.

Enfin, cet argument n'est pas bon ! Il n'est pas sérieux et, si je n'étais pas au Sénat, je dirais même qu'il est mauvais. Le budget de l'Etat pèse toujours plus lourd dans l'économie en raison de l'élargissement des fonctions de l'Etat et de l'accroissement de la dette publique. Il n'est pas raisonnable que le budget militaire suive la même évolution. Voilà ce qu'il faut dire !

En terme de pourcentage, puisque la question a été posée, la bonne référence est le P.I.B. marchand. Elle fait apparaître que, jamais, la part de la défense n'aura été aussi élevée qu'en 1983 et je remercie M. Matraja d'avoir bien voulu le signaler.

Je vais m'efforcer de répondre avec précision aux questions qui m'ont été posées. J'ordonnerai mes réponses autour de deux grands thèmes : l'équipement des forces, l'activité des forces et des personnels. Au préalable, je présenterai quelques remarques.

Selon M. Genton, je vis sur l'héritage. Je ne pense pas qu'il me l'ait dit pour me le reprocher ! Mais il me semble bien que j'ai ajouté un certain nombre de choses à l'héritage, à savoir des armes, un esprit de défense et, phénomène jusque-là inconnu, la sympathie, l'amour du pays pour son armée.

Quant au « brouillard » dont on me parle, allons donc ! Depuis des années, je tiens le même langage. Je m'adapte tout simplement aux nouveaux risques et aux nouvelles menaces. En effet, il faut tenir compte, notamment, des progrès techniques et ne pas rester, en matière de défense, sur des clichés anciens.

J'ai toujours dit qu'il me faudrait deux budgets pour achever la programmation précédente, ceux de 1982 et de 1983. Je l'ai déclaré et je le répète : en quoi donc ai-je trompé la représentation nationale ? J'ai même dit que l'un était l'écho de l'autre, ce devant cette assemblée voilà un an. Dès lors, ne nous trompons pas de débat : nous examinons actuellement le budget ; or l'on me parle trop de programmation. Sur ce point, je suis bien d'accord avec M. Philippe Madrelle.

S'agissant de l'annulation des crédits qui ont concerné le budget de mon département pour 1982, je vous confirme, monsieur Francou, qu'elle ne remet pas en cause la réalisation de la loi de programmation. En tout état de cause, un bilan réel et sincère ne pourra être établi qu'à la fin de l'année 1983 puisque, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, 1982 et 1983 forment un tout en attendant la prochaine loi de programmation. Vous ai-je dit autre chose ?

Au vu des commandes et des livraisons exécutées en 1982-1983 — M. Yvon Bourges y a fait allusion — on constate que la plupart des grands programmes de la loi sont exécutés. Certes, pour certains dont j'ai d'ailleurs parlé ce matin, de nombreux retards n'ont pu être rattrapés, que ce soit en termes de commandes ou en termes de livraisons. Ai-je dit le contraire ?

Mais à qui revient la faute ? Comme vous, je ne veux pas polémiquer. Je dois cependant rappeler qu'en 1981, le programme d'acquisition des véhicules tactiques enregistrait déjà un retard de trois ans et celui concernant l'artillerie un retard de près de cinq ans.

Je ne fuis absolument pas mes responsabilités, mais à chacun les siennes ! Des retards existaient, je les ai également assumés dans la continuité.

Quant aux autorisations de programme, MM. Francou, Chaumont et Voilquin se sont inquiétés, après les annulations de crédits de 1982, de la faible augmentation de leur montant prévue en 1983 par rapport à 1982. Je dis avec force que les annulations sont dues aux taux d'augmentation inconsiderée des autorisations de programme ouvertes par les budgets des années 1979 à 1981. Ils ont parfois atteint 29 p. 100 par an, sans qu'il y ait toujours eu en contrepartie des crédits correspondants.

Cette inflation des autorisations de programme — monsieur Bourges, je pèse mes mots — conduisait bien sûr, inéluctablement et à court terme, les armées à connaître une crise de trésorerie semblable à celle qui les avait frappées en 1976.

M. Yvon Bourges. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bourges, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Yvon Bourges. Il y a crise de trésorerie, dans la mesure où vous ne prévoyez pas les crédits de paiement correspondants. Comme la loi de 1976 était établie en crédits de paiement — je l'ai dit tout à l'heure, monsieur Hernu — la progression des autorisations de programme anticipait les prévisions de la loi. Si vous étiez à 3,94 p. 100 du produit intérieur brut marchand, vous auriez quelques milliards de francs de plus que vous auriez pu mettre au titre V et ces problèmes de trésorerie n'existeraient pas. Soyons objectifs.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. L'objectivité m'amène à vous dire que puisqu'il y avait inflation des autorisations de programme, cela entraînait un déficit en crédits de paiement. Si M. Giscard d'Estaing avait été réélu, vous seriez aujourd'hui en tant que ministre de la défense dans une situation de trésorerie pire que la mienne. Votre budget ne serait pas supérieur au mien en pourcentage du produit intérieur brut marchand.

M. Yvon Bourges. C'est une affirmation gratuite !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Vous en êtes d'ailleurs parfaitement convaincu puisque vous êtes loyal.

J'ajouterai, pour vous répondre, monsieur Poudonson, que c'est dans le souci de préserver l'avenir qu'en 1983, crédits et autorisations de programme — c'est vrai, monsieur Bourges, je le reconnais — seront gérés en même temps. Mais cela implique pour moi — et vous ne le contesterez pas — que les autorisations de programme n'augmentent que dans des proportions compatibles avec le taux d'augmentation des crédits de paiement. Reconnaissez, qu'en la matière je me sers de votre expérience. Cette procédure, qui relève de la saine gestion, ne cherche pas, à mes yeux, à dissimuler une quelconque diminution de notre effort de défense. Je souhaite, quel que soit votre vote, que chacun et chacune, en conscience, en soient assurés.

J'en arrive maintenant aux forces nucléaires pour dire à M. Genton que si effectivement les chapitres « Etudes spéciales atome » et « Etudes spéciales engins » — dont vous avez parlé — ont fait l'objet d'annulations de crédits, le développement et la modernisation de nos armements nucléaires ne sont pas remis en cause pour l'avenir. Les programmes décidés par le Président de la République — M4, sous-marin de nouvelle génération, Hadès — ne sont en rien affectés.

Sont, en revanche — c'est vrai — visés par ces annulations de crédits des études générales non affectées à tel ou tel programme décidé et des réajustements de la production de matières nucléaires pour lesquelles notre stock apparaît suffisant, j'en ai la conviction.

J'ajouterai que ces annulations recouvrent également des économies de gestion — cela a été dit tout à l'heure — concernant, d'une part, les dépenses d'entretien de nos matériels qui étaient surévaluées et, d'autre part, le fonctionnement de la division des applications militaires du C. E. A.

En ce qui concerne les augmentations de crédits affectés aux forces nucléaires en 1983 par rapport à 1982, je voudrais apporter à MM. Bourges et Lecanuet les précisions qu'ils me demandent.

Les ressources — autorisations de programme et crédits de paiement — consacrées au nucléaire, qu'il s'agisse de F.N.S. ou d'A. N. T. sont en progression dans le budget de 1983. J'ai refait mes calculs en vous écoutant et je vous les livre : plus 24,57 p. 100 pour les autorisations de programmes et plus 14,04 p. 100 pour les crédits de paiement par rapport à 1982. Cet accroissement important est dû aux premières commandes de Mirage 2000 — quinze appareils en 1983.

M. Yvon Bourges. Mais cela ne l'explique pas !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Cela le justifie en tout cas !

Cet effort s'est accompagné d'une remise en ordre de la nomenclature budgétaire destinée à rendre plus claire et plus accessible l'information du Parlement. Vous aviez vous-même souhaité, voilà quelques années pouvoir donner au Parlement des termes de comparaison plus clairs pour mieux juger et apprécier. C'est ce que j'ai tenté de faire aujourd'hui, ne me le reprochez pas !

Une telle mise en ordre s'imposait depuis un certain temps déjà, votre cabinet y avait pensé, notamment en ce qui concerne les crédits de la section Air où les crédits consacrés au nucléaire

étaient d'une identification délicate, c'est vrai, et pouvaient donner lieu à des interprétations divergentes. Je vous ferai cette confiance : quand j'étais dans l'opposition, souvenez-vous qu'en commission, je vous avais posé des questions à ce sujet.

Désormais, dans les trois sections budgétaires concernées, section commune, marine et air, les autorisations de programmes et les crédits de paiement affectés à l'armement nucléaire apparaissent nettement, rendant ainsi possible une analyse et une appréciation sans équivoque de l'effort du Gouvernement.

S'agissant du collectif budgétaire pour 1982, monsieur Lecanuet, dont vous serez prochainement saisi, je peux vous dire, dès aujourd'hui, que ce texte comporte des mesures non négligeables pour la défense de nature à vous satisfaire.

Ainsi, suivant le principe de l'enveloppe budgétaire, mon département ministériel bénéficie intégralement des annulations opérées par l'arrêté qui accompagne le projet de loi. Ces annulations s'élèvent à 838 millions de francs qui se décomposent en 612 millions de francs pour la section commune portant sur la provision pour hausse de rémunérations devenue partiellement sans emploi en raison du blocage des traitements de la fonction publique et en 226 millions de francs sur les carburants, section Air, ce qui confirme que la dotation budgétaire prévue pour les carburants était amplement suffisante eu égard à l'évolution du prix du pétrole.

Ces annulations sont compensées par des ouvertures de crédits, sur le titre III, d'un montant de 254 millions de francs correspondant, pour l'essentiel, à la couverture d'insuffisances sur les chapitres d'alimentation, d'entretien des matériels et de dépenses de fonctionnement et, sur le titre V, d'un montant de 604 millions de francs : 340 millions de francs pour les fabrications aéronautiques de la section Air, 76 millions de francs pour la section Terre, 92 millions de francs pour la marine et 122 millions de francs pour la gendarmerie nationale.

J'ajoute que ces crédits permettront de maintenir les cadences de fabrication et le rythme des livraisons. Ce collectif consacre donc le principe de l'enveloppe qui pour la première fois a joué — c'est vrai — dans le sens du titre III vers le titre V.

MM. Lecanuet et Poudonson m'ont interrogé sur la défense opérationnelle du territoire, alors que d'autres sénateurs me posaient un certain nombre de questions sur la gendarmerie.

D'après M. Lecanuet, la défense opérationnelle du territoire n'entre pas dans les missions de la gendarmerie nationale. Je ne suis pas d'accord ! La gendarmerie est une arme militaire aux missions militaires. Je souhaite donc la voir revenir à ses missions militaires véritables, et notamment à la défense opérationnelle du territoire. En effet, connaissant admirablement le terrain, bien intégrée dans la population, elle est mieux à même de défendre efficacement les points sensibles que l'armée de terre ; le dire n'est d'ailleurs pas faire injure à l'armée de terre, d'autant que cette dernière ne doit pas être écartée — je n'ai jamais dit cela — des missions de la défense opérationnelle du territoire : c'est à elle, en effet, qu'il appartient de protéger les installations les plus importantes, en raison des moyens dont elle dispose, et de faire face à une éventuelle attaque en profondeur de grande envergure.

J'indiquerai à MM. Poudonson et Didier que les crédits nécessaires pour financer l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale dans l'assiette de la pension des gendarmes — si cette mesure était décidée — seraient de toute façon inscrits non pas au budget de la défense, mais, comme pour toutes les pensions d'ailleurs, au budget des charges communes.

M. Lecanuet m'a posé également une question sur le Transall. La décision ministérielle de relancer la réalisation de cet avion a été prise en juillet 1977, sur la base d'une fourniture de vingt-cinq avions à l'armée de l'air. L'industriel a, en outre, estimé le marché à l'exportation à une cinquantaine d'avions.

M. Yvon Bourges. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bourges, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Yvon Bourges. Monsieur le ministre, il ne faut pas oublier que les P. T. T. doivent rembourser un certain nombre d'avions aux armées ! J'ai un engagement écrit du ministre des P. T. T. Ce remboursement vous permettra d'en commander d'autres — je ne sais plus s'il s'agit de trois ou quatre appareils — car M. Debré leur en avait fourni cinq sans paiement. Il ne faudrait pas les oublier, et il convient de les ajouter à la commande.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur Bourges, vous m'avez devancé, car j'allais y venir ! J'avais noté, en effet, la dette du ministère des P. T. T. Vous auriez même pu ajouter que notre armée de l'air avait déjà acquis cinquante Transall de la première génération pour assurer ses missions de transport, et que le total de soixante-quinze avait été jugé suffisant. Il n'a jamais été décidé d'aller au-delà.

Pour être complet, j'indique que quatre avions supplémentaires ont été commandés pour le programme Astarté.

Par ailleurs, monsieur Lecanuet, vous avez parlé de vingt-cinq Mirage 2000 non livrés. Il s'agit sans doute, dans votre esprit, des vingt-cinq Mirage 2000 dont la commande est simplement, comme je l'ai dit ce matin, reportée. Vous avez également dit, si j'ai bien noté vos propos, que les crédits d'études pour les forces conventionnelles n'augmentaient que de 4,3 p. 100 pour les trois armées. Mais qu'avez-vous comparé dans le texte de votre intervention ? Sans doute les crédits de paiement de 1982 et de 1983 des chapitres 51-71 et 36-31. Je vous crois, mais j'ai refait les calculs : à définition homogène, les chiffres à comparer ne sont pas ceux que vous avez pris, mais les suivants : 5 966 millions de francs pour 1982 et 6 491 millions de francs pour 1983, soit une augmentation, non point de 4,3 p. 100 comme vous l'avez dit, mais de 8,8 p. 100. L'écart est dû à ce que certaines dépenses sont, pour 1983, inscrites aux chapitres 53-72 et 53-51. Je me devais d'apporter cette simple précision, mais il faut comparer les bons chapitres pour pouvoir nous entendre sur les statistiques.

M. Chaumont m'a fait part de son inquiétude concernant le devenir de l'armée de terre. Je ne sais pas si je vous ai rassuré ce matin, monsieur le sénateur. De toute façon, le fait de préparer un nouveau modèle d'armée ne signifie quand même pas que l'on sacrifie la défense de ce pays. Il serait beaucoup plus grave pour la France de s'en tenir à des conceptions immuables sur la taille, sur l'emploi de nos forces. Il faut réfléchir, étudier, rechercher.

On a beaucoup parlé des Malouines, de la guerre entre l'Irak et l'Iran, d'Israël, de l'Afghanistan, du Liban, mais croyez-vous donc que votre ministre de la défense ne cherche pas à tirer des leçons de tous ces conflits ?

Ces leçons doivent se poser en termes de mobilité, de puissance de feu, et non pas seulement en termes d'effectifs et de divisions lourdes. C'est bien cela que démontrent tous les récents conflits et, honnêtement, j'essaie d'en tenir compte.

En ce qui concerne l'armée de l'air, je répondrai à M. Voilquin sur deux points importants. En l'écoutant, avec intérêt, j'avais de la peine d'apprendre qu'il ne voterait pas le budget et aussi d'entendre qu'il avait de la peine de ne pas le voter !

En premier lieu, si l'industrie aéronautique connaît des difficultés actuellement, ce n'est pas dû essentiellement à la diminution des commandes militaires. Je rappellerai, à cet égard, que les difficultés financières des compagnies aériennes ont entraîné, en 1982, un fort ralentissement des prises de commandes. Toutefois, il n'y a pas que des points noirs. Des résultats positifs sont enregistrés : le démarrage de l'ATR 42 et la signature de très importants contrats pour le Mirage 2000, avec quarante avions pour l'Inde, vingt — et non pas quarante, comme il a été dit — pour l'Égypte. D'autres contrats sont en cours. Les perspectives sur ce plan-là ne sont donc pas mauvaises.

Monsieur Voilquin, il est vrai que je me prépare à faire d'autres voyages dans d'autres pays et, le faisant, croyez-moi, j'ai bonne conscience.

En second lieu, pour l'avenir, je vous confirme que les travaux préparatoires en vue de la définition de l'avion de combat qui devra être construit en série à partir de 1985 se poursuivent très activement. Ils ont pour objet d'acquiescer la maîtrise des technologies de base qui pourront et devront être utilisées dans la réalisation de cet avion.

Des actions de démonstration ont été entamées sur le futur moteur, le nouveau radar et les composants majeurs du système. En outre, les travaux de définition d'un avion expérimental, dont la réalisation est indispensable pour réduire les risques du développement ultérieur, sont en cours.

Cette phase s'achèvera prochainement et aboutira — non pas aux calendes grecques, comme cela a été dit dans cette hémicycle — mais dans le courant du premier trimestre 1983 au lancement de l'appareil expérimental ACX.

Pour rassurer M. Bourges, je peux dire que des crédits provisionnels concernant cette opération sont inscrits au chapitre 51-71, article 13, « Etudes de l'armée de l'air ».

Pour la marine, monsieur Max Lejeune, vous posez la question de savoir si les porte-aéronefs nucléaires seront construits. Je vous rappelle ce que j'ai dit ce matin : la date de lancement

du premier de ces bâtiments, en fonction des disponibilités financières, sera fixée dans la loi de programmation 1984-1988 qui sera soumise au Parlement au printemps.

Pour en terminer avec ce chapitre consacré aux équipements, je dirai à nouveau à MM. Pontillon, Longequeue et Madrelle que, pour mon département, la réserve de régulation sera, en 1983, proposée et maîtrisée par moi-même, en tant que ministre de la défense.

M. Yvon Bourges. Très bien !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. J'en serai le seul responsable, à charge pour moi de la gérer en fonction des résultats de la conjoncture économique.

Je souhaiterais qu'au sujet de cette régulation — et là, je réponds d'une façon très générale à tous les orateurs — il n'y ait plus de doute pour l'avenir.

M. Longequeue m'a posé une question que je qualifierai d'actualité concernant l'éventuelle fermeture de la caserne de Tulle et de l'école nationale technique des élèves sous-officiers d'active, l'E. N. T. E. S. O. A.

Une disposition figure à cet égard dans le projet de budget qui vous est soumis. Il vous est demandé, en effet, de transférer vers la gendarmerie 3 268 emplois d'hommes de rang appelés, essentiellement en provenance de l'armée de terre, pour porter à 10 p. 100 l'effectif total de la gendarmerie. Ce n'est pas moi qui ai fixé ce pourcentage de 10 p. 100, je le précise au passage, c'est M. Yvon Bourges.

M. Yvon Bourges. Non, c'est M. Debré !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Oui, M. Debré. Ce pourcentage n'a même jamais été atteint et, quand je suis arrivé au ministère, il n'était que de 65 p. 100. Je le porte à 10 p. 100 ; pour cela, il faut créer une école de formation pour ces gendarmes auxiliaires.

En concertation avec le maire de Tulle, M. Combasteil, membre de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, il a été décidé de changer la destination de l'école de Tulle pour former, dans cette ville, les gendarmes auxiliaires.

Il convient de souligner l'intérêt que présente cette mesure pour l'économie locale. L'effectif de la nouvelle école sera, en effet, le double de l'effectif actuel. L'application d'une telle mesure sera progressive. Tous les intérêts concernés seront ménagés et, en tout état de cause — c'est la règle que je me suis imposée dans ce genre d'opération — les personnels civils n'auront absolument pas à en souffrir. Chaque cas sera examiné.

Sur tout ce qui a été décidé pour tenir compte de ce qui concerne certains centres mobilisateurs, des informations circulent ici ou là, et elles sont, je puis le dire, dénuées de fondement.

Monsieur Longequeue, vous m'avez parlé de Tulle mais, en lisant ce matin la presse de province, j'ai constaté qu'on parlait de Melun. Je vous réponds que les gendarmes auxiliaires seront formés à Tulle et également à Melun. Une fois formés, il faudra bien leur trouver des casernes, notamment dans la région parisienne où ils viendront renforcer les effectifs de la gendarmerie. Ils seront donc substitués, dans le quartier Pajol de Melun, aux militaires du 16^e régiment d'artillerie. Il s'agit donc d'une substitution et non pas d'une fermeture, comme on l'écrit dans la presse. L'économie locale n'en sera pas affectée.

Quant à l'avenir du 16^e régiment d'artillerie, j'ai demandé à l'état-major de l'armée de terre de me faire des propositions sur lesquelles je prendrai partie le moment venu.

J'ai écouté aussi avec grand intérêt M. Manet et M. Legouez. Pour les carburants, les prévisions qui ont été faites sont réalistes. En 1982, nous avions estimé, en fonction de l'expérience des années précédentes, le prix moyen de la tonne de pétrole brut importé à 1 725 francs. Or le marché pétrolier s'est montré nettement plus favorable que prévu aux acheteurs, de l'ordre de 1 600 francs la tonne de pétrole importé au 1^{er} août 1982. Pour 1983, la stabilisation, je dirai même la baisse annoncée par des grands producteurs, du prix du pétrole importé, permettra de garantir l'approvisionnement nécessaire à nos armées, en maintenant les crédits de carburant au niveau de 4 800 millions de francs.

Pour l'avenir, la remotorisation des avions KC 135 et DC 8, l'utilisation de l'Epsilon dans la formation des pilotes, l'emploi accru par les armées de simulateurs pour la formation des personnels devraient permettre des économies sensibles de carburant.

De nombreuses questions ont été posées par M. Caldaguès, M. Longequeue et par d'autres intervenants sur l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale de police dans le calcul de la pension de retraite des gendarmes.

C'est vrai, les retraités de la police viennent de l'obtenir. Ceux de la gendarmerie la réclament parce que gendarmes et policiers ont, comme l'on dit, toujours marché du même pas en matière de versement de cette indemnité qu'ils reçoivent dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons.

Cette revendication est légitime et je souhaite vivement qu'elle soit satisfaite.

M. Yvon Bourges. Très bien !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Si elle ne peut l'être au titre du budget pour 1983, je m'efforcerai d'obtenir qu'elle le soit dès le prochain budget, suivant les modalités retenues pour les policiers, c'est-à-dire avec une augmentation de 2 p. 100 chaque année pendant dix ans.

M. Yvon Bourges. Oh !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je soulignerai toutefois, sans entrer dans des détails chiffrés, que le financement de cette mesure sera nécessairement assuré par une majoration des retenues pour pension des personnels en activité. Ce qui a été exigé des policiers le sera naturellement de la même manière des gendarmes, il faut le savoir.

Pour ne pas quitter cette arme, je rappelle que, depuis dix-sept mois, une amélioration sensible a été apportée à la situation des personnels de la gendarmerie.

Monsieur Longequeue, je viens d'obtenir, au titre du budget pour 1983, le doublement du taux de la pension de réversion des veuves de gendarmes tués au cours d'opérations de police.

Enfin, le projet de loi de finances prévoit la transformation de 500 postes de gendarmes en postes de gradés de la gendarmerie, opération que j'entends renouveler dans les prochaines années afin d'assurer un meilleur encadrement des unités.

M. Colin m'avait interrogé, par écrit, sur la réorganisation de la direction générale de la sécurité extérieure, la D.G.S.E. En fait, la réforme intervenue à la D.G.S.E. a eu pour objet d'assurer une meilleure adéquation de l'organisation des missions de ce service. Sa nouvelle appellation réaffirme sa vocation à agir à l'étranger et non point sur le territoire français, sous l'autorité d'un officier général. Cette réforme s'est traduite par une modification des structures internes et par l'élaboration d'un plan informatique visant, dans le cadre de ces nouvelles structures, à doter le service d'un outil moderne et bien adapté aux besoins.

Evidemment, la réforme conduit pratiquement à une suppression d'échelons intermédiaires au profit des organes opérationnels. Cela permet ainsi une relation plus directe entre ceux-ci et la direction générale. C'était indispensable.

La réforme a également regroupé, sous l'autorité d'un adjoint direct du directeur général, l'ensemble de la fonction, personnel, administration, formation, perfectionnement ; de la même façon, l'informatique est supervisée par le conseiller scientifique et technique du directeur général.

Ce souci de centralisation et de concertation au niveau de la direction générale a pour objet de favoriser, disons-le franchement, la production de synthèses plus précises au profit des autorités destinataires. Tel est l'objectif à atteindre.

Au sujet de la durée du service militaire, je le dis notamment pour MM. Chaumont, Longequeue, Pontillon, M. le Premier ministre a très clairement exprimé la position du Gouvernement.

Des contraintes conjoncturelles nous interdisent d'envisager la diminution brutale des effectifs qu'entraînerait une réduction de cette durée. Mais il convient aussi de réfléchir aux adaptations à apporter au service, en se rappelant que la justification essentielle, je dirai même unique, de celui-ci, c'est bien la défense du pays.

Les appelés jouent un rôle indispensable dans notre dispositif de défense. L'abaissement de la durée du service ne pourrait donc être envisagé que lorsque les conditions seraient réunies pour permettre à cette réforme de se faire sans compromettre l'efficacité militaire au combat de nos unités. Il y a donc un effort d'imagination à entreprendre : appel au volontariat pour exercer pendant une durée plus longue qu'actuellement des fonctions de spécialistes exigeant une certaine technicité ou pour occuper des postes d'encadrement, service actif raccourci, mais précédé d'une formation adaptée et suivie, pour tous les appelés, de périodes de rappel à l'activité. C'est une autre hypothèse à propos du service actif raccourci.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, conduire la politique nouvelle de défense définie par M. le Président de la République, à un rythme qui assure le changement sans briser notre outil militaire, c'est ce à quoi je m'emploie à la tête du ministère de la défense.

Depuis dix-huit mois, j'ai pu apprécier le loyalisme de nos armées, la compétence et le dévouement de nos militaires de carrière, l'immense bonne volonté et la grande disponibilité de

nos appelés. C'est pourquoi je puis vous assurer que là, comme dans bien d'autres domaines, le changement est engagé. Il se poursuivra sans précipitation, mais avec la ferme volonté d'aboutir et de maintenir notre pays au niveau qui doit être le sien pour assurer sa protection, sa défense, sa sécurité. Croyez-moi, le chef de l'Etat, mes collègues du Gouvernement et moi-même en avons la ferme volonté. (*Applaudissements sur les trèves socialistes, communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

M. Jacques Habert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Dans son dernier propos, M. le ministre a évoqué la durée du service militaire et les prévisions de révision du code du service national.

Je voudrais lui rappeler que, lorsqu'il était venu, au mois de juin, nous proposer un projet que nous avons bien volontiers adopté, nous avons assorti notre vote d'un certain nombre d'amendements, qui portaient sur des points, certes, de détail, mais importants, en particulier pour les Français de l'étranger, que je représente.

Il s'agit des jeunes qui, parfois, sont appelés à accomplir deux fois leur service militaire, lorsqu'ils sont nés à l'étranger, donc double-nationaux, et qu'ils résident, par exemple, dans des pays d'Amérique latine avec lesquels nous n'avons pas d'accord de réciprocité — le Mexique notamment.

Vous nous aviez dit alors, monsieur le ministre, que vous prévoyiez, pour la rentrée, un projet de réforme du code du service national et que nos amendements y seraient inclus. Aussi avons-nous accepté de les retirer.

Aujourd'hui, nous comprenons que vous teniez à différer quelque peu la publication de ce projet, puisqu'il porte notamment sur une question aussi grave que celle de la durée du service militaire.

Mais ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, en attendant, soit d'agir par décret ou par arrêté, soit d'accepter la proposition de loi que nous avons déposée à ce sujet, qui a été votée par le Sénat et se trouve donc en instance à l'Assemblée nationale, et qui vise à réformer quelques points de détail qui appellent réellement une solution ?

J'ajoute que vos services sont parfaitement compréhensifs — comme l'étaient vos prédécesseurs — et que, chaque fois que nous leur signalons un cas, des instructions sont immédiatement données au bureau de recrutement concerné. Je vous en remercie. Mais ne serait-il pas plus simple de prendre une disposition générale qui nous éviterait d'avoir constamment à faire appel à vous et qui réglerait ce problème mineur dont on attend depuis trop d'années la solution ?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur Habert, vous avez raison. Il s'agit effectivement d'un problème sérieux, et je ne l'oublie pas.

Je vous donne bien volontiers acte qu'en ce qui concerne le projet de réforme et le « toilettage » du code nous prenons un peu de retard. Si vous le voulez bien, très prochainement, je vous écrirai pour vous dire où nous en sommes exactement.

M. le président. Monsieur le ministre, je viens d'apprendre, en vous écoutant et sans pouvoir, bien sûr, intervenir que le 16^e régiment d'artillerie allait quitter Melun le chef-lieu de mon département, ce qui sera considéré localement comme un grand dommage.

Il est des moments où la présidence de la séance et le mutisme auquel elle oblige deviennent un vrai calvaire ! (*Sourires.*)

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la défense et figurant aux articles 31 et 32 et le budget annexe du service des essences et figurant aux articles 34 et 35.

Article 31.

M. le président. « Art. 31. — I. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1983, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 5 612 640 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

II. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1983, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires

des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 3 966 539 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

Sur cet article, il y a lieu de procéder à un vote par division car je suis saisi, par le groupe du R. P. R., de deux demandes de scrutin public, l'une portant sur les autorisations de programme, l'autre sur les crédits

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le paragraphe I de l'article 31, qui concerne les autorisations de programme applicables au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R. P. R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 62 :

Nombre des votants	301
Nombre des suffrages exprimés	289
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	145
Pour l'adoption	109
Contre	180

Le Sénat n'a pas adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le paragraphe II de l'article 31, qui concerne les crédits applicables au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R. P. R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 63 :

Nombre des votants	299
Nombre des suffrages exprimés	287
Majorité absolue des suffrages exprimés	144
Pour l'adoption	109
Contre	178

Le Sénat n'a pas adopté.

En conséquence, l'ensemble de l'article 31 est rejeté.

Article 32.

M. le président. « Art. 32. — I. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1983, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

Titre V. — Equipement	78 229 000 000 F.
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat	214 000 000 F.
Total	78 443 000 000 F.

II. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1983, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

Titre V. — Equipement	18 612 608 000 F.
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat	140 800 000 F.
Total	18 753 408 000 F.

Nous allons procéder à un vote par division.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets d'abord aux voix les autorisations de programme figurant au titre V.

Je suis saisi de trois demandes de scrutin public émanant de la commission des affaires étrangères, des groupes de l'U.C.D.P. et du R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 64 :

Nombre des votants	301
Nombre des suffrages exprimés	289
Majorité absolue des suffrages exprimés	145
Pour l'adoption	109
Contre	180

Le Sénat n'a pas adopté.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits de paiement figurant au titre V.

Je suis saisi de trois demandes de scrutin public émanant de la commission des affaires étrangères et des groupes de l'U. C. D. P. et du R. P. R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 65 :

Nombre des votants	302
Nombre des suffrages exprimés	290
Majorité absolue des suffrages exprimés	146
Pour l'adoption	109
Contre	181

Le Sénat n'a pas adopté.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre VI.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. En conséquence, l'ensemble de l'article 32 est rejeté.

Nous allons maintenant examiner les amendements tendant à insérer des articles additionnels.

M. Louis Longequeue. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Longequeue.

M. Louis Longequeue. Comment peut-on amender, monsieur le président, un budget qui a été rejeté? Tout le problème est là. Telle est la question que nous nous posons.

M. le président. Ces amendements visent à insérer des articles additionnels après les articles rattachés. Je crois, monsieur Longequeue, vous avoir répondu d'une manière qui, de toute évidence, ne correspond peut-être pas à votre attente, mais vous donne finalement satisfaction.

Articles additionnels.

M. le président. Par amendement n° 135 rectifié, MM. Garcia, Boucheny et les membres du groupe communiste et apparenté proposent, après l'article 59, d'insérer un article additionnel ainsi conçu :

« Une commission composée de représentants du ministère de la défense, des personnels retraités de la gendarmerie nationale, est constituée afin de favoriser une concertation tendant à harmoniser les situations des gendarmes et des personnels de police, notamment en ce qui concerne l'intégration progressive de la prime de sujétions spéciales dans le calcul des pensions de retraite. »

La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre amendement a pour objet de poser au Sénat une question de grande importance concernant les retraités de la gendarmerie nationale.

Le texte essaie de répondre, à nos yeux, aux préoccupations légitimes des retraités et de leurs organisations, l'union nationale du personnel en retraite et la fédération nationale des retraités de la gendarmerie.

Les personnels de gendarmerie en activité de service ne disposent pas du droit d'expression — ce qui mérite d'ailleurs réflexion — ces organisations expriment, entre autres leurs préoccupations et leur volonté de voir redéfinis leur place et leur rôle dans la nation.

Il serait injuste de ne pas apprécier correctement les dispositions qui, depuis le début de cette législature, sont entreprises en ce domaine, et je sais, monsieur le ministre, que vous leur apportez toute votre attention.

Les gendarmes et leurs retraités entendent recevoir plus qu'un hommage à leur sérieux et à leur dévouement. Ils expriment fortement cette volonté de redéfinition des principes d'action de la gendarmerie.

Les problèmes relatifs au logement, au déroulement des carrières et aux compensations de risques spécifiques sont exposés dans le manifeste d'Angoulême. A la lecture de ce texte, il ressort que les gendarmes ont la sensation que leurs compétences sont rognées et, surtout, qu'ils se sentent désavantagés du fait des contraintes inhérentes au métier, qui n'évolueraient pas aussi vite que les conditions de vie de la société.

J'ai noté avec plaisir, monsieur le ministre, la décision du Gouvernement d'accorder la pension de retraite à 100 p. 100 aux veuves de militaires de la gendarmerie tués en service. Cette revendication légitime, qui avait fait l'objet de démarches de notre part depuis de nombreuses années, avait chaque fois été repoussée par les gouvernements antérieurs soutenus par la majorité du Sénat.

Récemment encore, mon collègue Maurice Nilès, député, maire de Drancy, intervenait en ce sens à l'Assemblée nationale, et je me félicite de l'aboutissement de sa démarche.

En réclamant l'harmonisation de la prime de sujétions spéciales entre police et gendarmerie, les gendarmes soulignent le fait qu'ils sont exposés aux mêmes dangers, en même temps que leur volonté d'une collaboration plus étroite et efficace dans les initiatives pour la sécurité publique et contre le terrorisme.

C'est parce qu'il nous semble indispensable que tous les militaires d'active — y compris donc les gendarmes — soient intéressés aux grands problèmes qui agitent l'opinion et à l'effort entrepris pour le changement que nous avons déposé cet amendement aujourd'hui.

Monsieur le ministre, nous n'avons pas cru devoir déposer un amendement qui eût été déclaré irrecevable du fait de l'absence de recettes. Nous avons bien conscience que satisfaction doit être donnée, tôt ou tard, à la revendication des intéressés. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous sommes favorables à l'amendement n° 136 présenté au nom de la commission des affaires étrangères.

Vous avez dit, monsieur le ministre, que vous partagiez la justesse de cette doléance, mais que vous étiez dans l'impossibilité de l'inclure dans le budget militaire. Nous vous proposons donc, ainsi qu'au Sénat, qu'une commission composée de représentants du ministère de la défense et de représentants des personnels retraités de la gendarmerie nationale soit constituée afin de favoriser une concertation tendant à harmoniser, dans les délais les plus brefs, les situations respectives des gendarmes et des personnels de police, notamment en ce qui concerne l'intégration progressive de la prime de sujétions spéciales dans le calcul des pensions de retraite. (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. La commission des finances, n'ayant pas été saisie de cet amendement, souhaiterait entendre le Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 135 rectifié?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. MM. Garcia et Boucheny souhaitent la création d'une commission composée de représentants du ministère de la défense et des personnels retraités de la gendarmerie nationale pour favoriser la concertation en vue d'améliorer la situation des gendarmes et de l'harmoniser avec celle des policiers, en ce qui concerne, notamment, l'indemnité de sujétions spéciales.

Je voudrais tout d'abord leur dire que, comme eux, je suis bien entendu très attaché à cette mesure. Je voudrais aussi leur faire remarquer qu'il faut envisager l'ensemble de la situation des uns et des autres et non isoler tel avantage dont peut bénéficier un corps par rapport à un autre.

La concertation entre les retraités et l'administration paraît nécessaire aux auteurs de l'amendement. Je partage leur opinion. C'est pourquoi j'ai créé au mois d'octobre dernier, pour répondre au souhait des associations de retraités militaires, une « table ronde » qui permet à leurs représentants d'examiner, avec ceux de l'administration, la situation des retraités.

Les retraités de la gendarmerie sont, bien entendu, représentés au sein de ce groupe de travail et ils seront reçus très prochainement par le directeur de mon cabinet civil et militaire.

Je crois donc avoir largement satisfait par avance le vœu de MM. Garcia et Boucheny. Aussi leur demanderai-je de bien vouloir renoncer à leur amendement, puisque cette « table ronde » existe déjà.

M. Jean Garcia. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. La déclaration de M. le ministre me donne en partie satisfaction ; en tous cas, elle rejoint notre préoccupation. J'espère que la concertation annoncée permettra que soit bientôt prise en compte, pour le calcul de la pension des retraités de la gendarmerie, l'indemnité de sujétions spéciales.

Dans ces conditions, je retire mon amendement.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je vous en remercie, monsieur le sénateur.

M. le président. L'amendement n° 135 rectifié est retiré.

Monsieur le rapporteur spécial, vous avez dit tout à l'heure que la commission des finances n'avait pas été « saisie » de cet amendement. Il serait plus exact, me semble-t-il, de dire qu'elle ne l'a pas examiné.

C'est en effet à la demande de la commission des finances que les amendements doivent être déposés chaque soir avant une heure limite afin qu'elle puisse, précisément, les examiner avant le début du débat. S'ils sont déposés après cette heure limite, ils ne sont ni imprimés ni distribués. A contrario, dès lors qu'un amendement a été imprimé et distribué — ce qui est le cas — c'est qu'il a été déposé avant cette heure limite et que la commission a été ainsi mise à même de l'examiner.

Si je me permets, monsieur le rapporteur spécial, de préciser ce point, c'est parce que le Gouvernement pourrait se prévaloir d'une réponse comme la vôtre pour déclarer l'amendement irrecevable.

C'est une recette qu'il utilise rarement, grâce au ciel ! (*Soupires*) mais le règlement la prévoit. Il y a donc intérêt à ne pas employer une terminologie, certes inexacte, mais de nature à entraîner d'aussi funestes conséquences.

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Vous avez raison, monsieur le président.

M. le président. Par amendement n° 136, M. Caldaguès, au nom de la commission des affaires étrangères, propose, après l'article 63 bis, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« I. — Après l'article L. 83 du code des pensions civiles et militaires de retraite, il est inséré un article L. 83 bis ainsi rédigé :

« Art. L. 83 bis. — Par dérogation aux dispositions des articles L. 15 et L. 61 du présent code, l'indemnité de sujétions spéciales de police versée aux militaires de la gendarmerie est prise en compte pour le calcul de leur pension de retraite. »

« II. — Les dispositions de l'article L. 83 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite seront applicables à compter du 1^{er} juillet 1983. Les conditions de la prise en compte progressive de ces indemnités et de l'augmentation des retenues pour pensions actuellement supportées par les intéressés seront définies par un décret en Conseil d'Etat.

« Ledit décret déterminera également les conditions dans lesquelles les pensions concédées avant le 1^{er} janvier 1983 seront révisées pour tenir compte de ces nouvelles modalités.

« III. — Les conditions de mise en œuvre du présent article sont identiques à celles qui sont prévues pour l'application de l'article 63 bis de la présente loi. »

La parole est à M. Caldaguès, rapporteur pour avis.

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, je ne développerai pas longuement les arguments que j'ai déjà évoqués tant dans mon rapport oral que dans mon rapport écrit. J'ajouterai simplement, puisque la gendarmerie est mise de plus en plus souvent à contribution par la force des circonstances et par la volonté du Gouvernement, qu'une mesure telle que l'intégration des primes de sujétions spéciales dans le calcul des retraites s'impose plus encore que précédemment, sans parler du fait qu'elle est déjà acquise aux personnels de police. Or, vous savez combien la gendarmerie est attachée au principe de la parité avec les personnels de police.

Monsieur le ministre, vous nous avez dit qu'il s'agissait d'une revendication légitime et que vous souhaitiez qu'elle soit satisfaite, sinon en 1983, du moins en 1984. Or, j'observe que l'année dernière, vous nous avez déjà dit, en substance, que s'il n'était pas possible de la satisfaire dans le budget de 1982, vous espériez que ce serait possible dans celui de 1983. Et nous attendons toujours...

Vous nous aviez dit très exactement — je vous cite — « Je confirme mon attachement au principe de la parité entre la gendarmerie et la police et je mettrai tout en œuvre pour qu'il joue lorsque s'appliquera le projet du ministre de l'intérieur ». Et vous ajoutiez : « Le retrait de l'amendement rendra plus forte ma position pour négocier ».

Il ne semble pas, monsieur le ministre, que votre position en ait été renforcée ; c'est pourquoi il a semblé à la commission que le seul moyen d'aboutir était de voter un amendement tendant à aligner la position des personnels de la gendarmerie sur celle des personnels de police qui est maintenant acquise.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez défini le financement de cette mesure, mais il n'est pas de nature à satisfaire vraiment la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à elle de prendre une initiative. Si, dans un prochain collectif, vous preniez l'initiative, cette mesure étant votée, de modifier le financement dans des conditions plus satisfaisantes pour la gendarmerie, nous ne pourrions que nous en féliciter.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. La commission souhaiterait connaître l'avis de M. le ministre de la défense.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le président, je crois avoir, sur le fond, répondu à M. le rapporteur pour avis. Mais, en tout état de cause, l'amendement n° 136 me paraît irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.

M. le président. Monsieur le ministre, invoquez-vous l'irrecevabilité ou vous contentez-vous de l'évoquer ?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je l'invoque, monsieur le président.

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, l'article 40 de la Constitution est-il applicable ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Oui, monsieur le président.

M. le président. Dans ces conditions, l'amendement n° 136 n'est pas recevable.

Par amendement n° 137, M. Caldaguès, au nom de la commission des affaires étrangères, propose, après l'article 63 bis, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Après l'article L. 49 du code des pensions civiles et militaires de retraite, il est inséré un article additionnel ainsi rédigé :

« Les pensions des veuves de militaires de la gendarmerie tués en service sont fixées à 100 p. 100 de la pension de retraite qui aurait été accordée à leur mari. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, l'amendement n° 137 répond lui aussi à une nécessité évidente. J'ai évoqué le lourd tribut payé par les personnels de gendarmerie tués en service. Dans ces conditions, il nous semble que le Sénat s'honorerait en votant une mesure portant de 50 p. 100 à 100 p. 100 la pension de réversion accordée aux veuves en pareil cas.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous n'invoquiez pas de disposition constitutionnelle sur un sujet comme celui-là et dont, au surplus, l'incidence est extrêmement faible. Encore une fois, le Sénat s'honorerait en procédant à une manifestation d'unanimité et nous prouverions ainsi notre reconnaissance aux personnels de la gendarmerie.

M. Jacques Chaumont. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Là aussi, monsieur le président, nous aimerions entendre au préalable M. le ministre de la défense.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur Caldaguès, je comprend bien l'esprit de votre demande et je suis très sensible à votre proposition, mais je dois vous faire savoir que votre amendement est devenu sans objet — j'espère que vous en conviendrez — à la suite de l'insertion par le Gouvernement, dans le projet de loi de finances rectificative qui vous sera

prochainement présenté, de l'article suivant : « Le total des pensions de retraite et des pensions militaires d'invalidité attribuables à la veuve et aux orphelins du militaire de la gendarmerie tributaire du code des pensions de retraite qui est tué au cours d'une opération de police, est porté au montant de la solde correspondante à l'indice retenu pour le calcul de leurs pensions de retraite. »

Effectivement, monsieur le rapporteur pour avis, je ne voudrais pas invoquer l'irrecevabilité de votre amendement au titre de l'article 40 de la Constitution. Sur un tel sujet, cela me gênerait en effet. Mais étant donné que vous avez satisfaction avec l'article du prochain collectif que je vous ai lu, la meilleure solution ne serait-elle pas de retirer votre amendement ? Cela m'éviterait de faire appel à cette disposition que vous ne souhaitez pas me voir évoquer...

M. Yvon Bourges. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bourges.

M. Yvon Bourges. Avant de me prononcer sur cet amendement, j'aimerais savoir ce que signifie l'expression « au cours d'opérations de police », car elle me paraît restrictive. Je crains, en effet, qu'elle ne prive beaucoup de veuves de gendarmes du taux préférentiel de pension que nous voulions leur accorder grâce à l'expression beaucoup plus large de « tués en service ».

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Cela signifie : tués dans une opération de police ou mortellement blessés à la suite d'une opération de police.

M. Yvon Bourges. C'est limitatif.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, puisque le Gouvernement l'a sollicité.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Maintenez l'amendement !

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, cet amendement n'est pas sans objet, car, à l'heure où nous parlons, nous ne sommes pas encore saisis du collectif. Je ne mets évidemment pas en doute cette affirmation, mais, réglementairement, voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons.

J'ajoute que, sur un tel sujet, votre commission s'étant prononcée à l'unanimité, il me paraît tout à fait nécessaire, souhaitable en tout cas, que le Sénat puisse prendre spontanément et à l'unanimité une mesure qui s'impose, et ce, publiquement.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je crois de mon devoir de maintenir cet amendement au nom de la commission.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je sais que M. Caldaguès me fait confiance — il l'a dit et je le remercie — et je prends l'engagement solennel de déposer cet article.

Si M. Caldaguès maintient son amendement, j'invoquerai alors l'article 40 de la Constitution.

M. le président. Monsieur le ministre, les précautions que vous prenez sont — je le sens bien — empreintes de cordialité pour M. Caldaguès, mais il vient de vous dire qu'il maintenait son amendement, à moins qu'il n'ait changé d'avis depuis...

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Non !

M. le président. J'en conclus que vous invoquez l'article 40. Monsieur le rapporteur spécial, quel est l'avis de la commission des finances sur l'applicabilité de l'article 40 ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Il est applicable.

M. le président. En conséquence, l'amendement n° 137 n'est pas recevable.

Il me reste à mettre aux voix les crédits relatifs au service des essences.

Service des essences.

Article 34 (Services votés).

M. le président. « Crédits : 4 979 987 000 francs ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 34.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

Article 35 (Mesures nouvelles).

M. le président. « I. — Autorisations de programmes, 116 250 000 francs. »

« II. — Crédits, 123 657 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits figurant à l'article 35.

(Après une première épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas ces crédits.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le ministère de la défense et le budget annexe du service des essences.

Monsieur Francou, j'ai commis tout à l'heure une erreur par omission. Certes, l'article 49, alinéa 5, du règlement du Sénat dispose que « le Sénat ne délibère sur aucun amendement s'il n'est soutenu lors de la discussion, non plus que sur les amendements qui n'ont pas été soumis à la commission avant l'ouverture du débat lorsque le Gouvernement s'oppose à leur examen » mais le Gouvernement peut aussi s'y opposer, en vertu de l'article 44, alinéa 2, de la Constitution.

C'est pourquoi je me suis permis de vous reprendre : l'amendement en question a bien été soumis en temps utile à la commission parce que déposé avant l'expiration du délai limite. Que la commission se réunisse pour l'examiner ou non, c'est son affaire et cela ne concerne qu'elle... C'est pourquoi il ne faut pas dire que l'amendement ne lui a pas été soumis. Elle ne l'a pas examiné. Voilà tout.

Le Sénat vaudra sans doute interrompre ses travaux jusqu'à vingt-deux heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

Services du Premier ministre.

I - SERVICES GÉNÉRAUX

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre :

I - Services généraux :

Droits de la femme ;
Relations avec le Parlement ;
Fonction publique ;
Formation professionnelle ;
Services divers.

La parole est à Mme le ministre.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, voici donc depuis dix-sept mois largement entamé l'ensemble d'une politique que je compte préciser, développer et approfondir en 1983. Il s'agit de rendre aux femmes l'autonomie, l'égalité et la dignité dont le Président de la République faisait un programme lors de son discours du 8 mars, une date que pour la première fois la nation française a voulu marquer officiellement avec tout l'éclat qu'elle mérite, date que les femmes du monde entier ont choisie pour illustrer leur combat.

Les grandes orientations fixées l'an passé resteront donc les mêmes, à savoir : l'emploi et la formation, l'information et les droits nouveaux.

Mon budget connaît, pour 1983, une augmentation de 9,2 p. 100. Je consacrerai plus de 8 millions supplémentaires à intensifier mon action, notamment dans les régions.

Je me suis déjà expliquée sur la nécessité de travailler à responsabiliser l'ensemble des femmes dans toute la France et les déléguées régionales aux droits des femmes qui me repré-

sentent dans les régions. Ce sont elles qui animent ma politique sur le terrain. Des moyens nouveaux en fonctionnement, en frais de déplacement et surtout en création de postes leur permettront d'améliorer leur travail.

L'idée force de mon ministère ne peut être que cette idée de solidarité qui nous est chère et qui implique mixité et partage : partage des tâches, des responsabilités, des pouvoirs, mais aussi des devoirs entre les hommes et les femmes. Nous ne voulons pas inverser les rôles ; nous souhaitons les voir partagés.

Nous savons tous que la crise qui traverse les pays occidentaux est autant une crise de culture, de structure, de technologie, qu'une crise économique, une crise qui reflète notre difficulté à nous adapter aux mutations technologiques qui nous sont demandées. Les réponses à ce chômage autant conjoncturel que structurel viendront davantage d'une organisation nouvelle du travail et de la vie, réorganisation à laquelle, au reste, les nouvelles générations sont de plus en plus attachées : diminution du temps de travail — la préférence des femmes va à la réduction de la journée de travail — souplesse des horaires, acquisition de techniques adaptées.

C'est avoir les idées bien courtes que de penser qu'en incitant les femmes à rentrer au foyer on va ainsi résoudre le problème du chômage. Le problème exige plus d'imagination. De toute façon, la présence des femmes sur le marché du travail est maintenant devenue un fait irréversible, l'expression d'une volonté d'être économiquement autonomes et socialement responsables. Elles demandent une organisation plus flexible du temps de travail, comme elles entendent exercer leur droit de choisir le moment de leur maternité.

Il y a quelques semaines, un hebdomadaire titrait : « Ruée sur les informaticiens ». Cela est vrai et l'on en manque. Paradoxe dans une société de chômage : des pans entiers de notre économie souffrent d'une rareté de main-d'œuvre. La routine, le manque d'imagination, l'imprévision nous ont conduit à cette absurdité. Les femmes, techniquement sous-qualifiées, ont en revanche une formation générale. Mais celle-ci, mal adaptée aux demandes du marché, ne les conduit pas à assumer les rôles professionnels nouveaux que notre époque voit surgir. Il y aurait des emplois pour beaucoup plus, si seulement nos jeunes — filles et garçons — avaient été mieux préparés à la vie.

Le défi pour nous est donc de ne pas voir les femmes manquer encore ce rendez-vous avec les nouvelles technologies.

Je m'emploie donc à faire en sorte que le phénomène du travail des femmes et de leur préparation aux nouvelles technologies devienne une préoccupation générale.

Toutes les actions de mon ministère se comprennent dans cette volonté de donner une juste et égale place aux femmes dans la société française. C'est dans ce but que nous avons préparé un projet de loi sur l'égalité professionnelle, un projet qu'il faudra s'employer à faire vivre, qui va introduire dans notre législation le principe d'égalité professionnelle, avec des moyens pour le faire appliquer, notamment la création d'un conseil supérieur de l'égalité. Des crédits de fonctionnement sont prévus à cet effet dans mon budget.

Je viens également de lancer une campagne pour l'égalité professionnelle, qui va se prolonger sur toute l'année prochaine. Nous nous devons de faire tomber les obstacles que les femmes rencontrent dans leur vie professionnelle. Donc, des moyens nouveaux pour 1983, une campagne, une loi et la continuité des stages pilotes dans les régions. Ces stages pilotes, ces actions spécifiques ont pour but non pas de se substituer à des ministères qui existent déjà ou de leur retirer je ne sais quelles prérogatives, mais, au contraire, de les inviter, par des exemples et des innovations, à prendre en compte les besoins nouveaux exprimés par les femmes et à utiliser ces actions pour les faire entrer dans le quotidien.

En prenant mes fonctions, j'avais dit que l'information serait l'une de mes priorités : informer les femmes sur leurs droits, élargir ainsi leurs connaissances, leur fournir les moyens d'accéder à de nouveaux espaces de liberté. C'est presque fait. Je ne dis pas que ce soit totalement fait car, dans ce domaine, on ne peut imaginer de fin. Mais en multipliant les centres d'information, les faisant passer de trente-huit à plus de cent, en diffusant des centaines de milliers d'exemplaires d'un guide des droits des femmes, j'ai amorcé un mouvement général de décentralisation.

J'avais dit qu'il fallait organiser une campagne de grande envergure pour faire connaître aux femmes leurs droits en matière d'information sur la contraception afin qu'une planification plus consciente des maternités rejette le hasard et la fatalité et surtout afin de limiter l'avortement, qui doit rester l'exception. Ce fut fait. Cette campagne s'est développée.

Plusieurs millions de listes d'adresses ont été diffusés, des affiches, des brochures, des expositions, une campagne télévi-

suelle, des messages radiodiffusés, un feuilleton télévisé ont complété un effort qui se poursuit.

J'avais indiqué, par ailleurs, que cette information devait commencer dès l'école. C'est chose faite : 1 200 enseignants et travailleurs sociaux ont été formés en même temps que 88 nouveaux centres de planification et 279 antennes d'information spécialisée ont été créés. Des enquêtes ont permis de vérifier que cette campagne a été appréciée par une forte majorité de citoyens, particulièrement chez les jeunes.

J'avais dit que, conformément aux promesses faites, une mesure de justice sociale, le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse, serait décidée. La décision est prise. En 1983, nous allons multiplier ces efforts. C'est ainsi que nous éditerons quatre guides nouveaux sur les droits des femmes : un guide pour les femmes seules, un guide pour les Françaises mariées à des étrangers, un guide emploi-formation, enfin une édition particulière du guide des droits des femmes destinée aux femmes des départements d'outre-mer.

Couronnant cet important effort d'information, nous allons continuer notre aide aux centres d'information des droits des femmes. Afin de démultiplier leur action, les centres régionaux et départementaux vont mettre en place des antennes d'information dans les mairies, les associations, les zones rurales et les zones urbaines les plus défavorisées.

C'est dans ces zones urbaines défavorisées justement que, depuis quelques semaines, le ministère des droits de la femme participe à un important effort d'action au regard de son budget. Pendant un an, dans chacun des seize îlots sensibles nationaux, le ministère des droits de la femme financera un ou plusieurs postes d'informatrice.

La reconnaissance de l'autonomie et de la dignité des femmes passe par l'acquisition de droits nouveaux, de droits propres. Vous aurez ainsi l'occasion de discuter, au printemps prochain, d'un projet de loi relatif à la lutte contre le sexisme.

Un décret, établi en collaboration avec mon collègue le ministre de la santé, vient de paraître pour permettre l'ouverture de nouveaux centres d'orthogénie en France afin que les femmes ne soient plus obligées, comme c'est le cas encore aujourd'hui, de partir à l'étranger. Leur nombre augmentera ainsi de cent trente-cinq.

Deux rapports me seront remis dans quelques semaines : le premier, sur la mise en place d'un système de droits propres à la retraite ; le second, sur l'égalité fiscale entre les époux dans la perspective d'une imposition séparée.

Ces deux rapports seront l'occasion d'avancer des propositions et indiqueront au Gouvernement un certain nombre de solutions.

En conclusion, je dirai qu'au moment où, aux Etats-Unis, les femmes viennent de perdre une importante bataille, nous avons en France œuvré positivement. L'aménagement de la loi sur la contraception et l'interruption volontaire de grossesse constitue une authentique avancée vers l'autonomie, l'égalité, l'affirmation de la réalité de la dignité des femmes, de leur droit au choix individuel. Les nouveaux statuts votés, les nouveaux droits sociaux accordés aux femmes de professions libérales, les nouveaux droits en matière d'emploi en préparation, sont autant de mesures de rattrapage sur un long retard. Nous sommes sur la bonne voie. Il est clair que nous avons compris et relevé un important défi historique. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Labarrère, ministre délégué.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs les sénateurs, M. le Premier ministre m'a demandé de le suppléer pour soutenir la discussion budgétaire relative au fascicule concernant les services généraux du Premier ministre, plus particulièrement les services dénommés « Organismes rattachés ».

J'aurai cependant, monsieur le président, l'honneur de revenir, dans une semaine, pour présenter, toujours au nom de M. le Premier ministre, les fascicules concernant le secrétariat de la défense nationale, le Conseil économique et social et les Journaux officiels.

S'agissant de la partie du fascicule qu'il m'appartient aujourd'hui d'exposer, je voudrais, tout d'abord, souligner que ce fascicule regroupe les crédits d'organismes nombreux et divers. Dans une première série de cas, il s'agit de services jouant un rôle de coordination interministérielle qu'il est normal de placer sous l'autorité directe du chef du Gouvernement, et, dans une deuxième catégorie, on peut ranger les missions ou organismes auxquels on a voulu donner une impulsion particulière.

Comme vous le savez — je suis persuadé que c'est le cas — certaines de ces instances ont un caractère temporaire et lors-

qu'elles ont accompli leur mission ou que le caractère de celle-ci a changé, elles cessent d'exister.

Je sais que quelques inquiétudes se sont manifestées à propos de la délégation à l'espace aérien, mais celle-ci a été supprimée. Par conséquent, dans ce projet de budget, il n'apparaît plus de crédits à ce titre. De nouvelles formes de coordination seront, si nécessaires, mises à l'étude.

Sans entrer dans les détails, je dirai que le volume des dotations consacrées aux organismes rattachés varie globalement selon l'évolution des structures, les nécessités de rattachement ou de transfert et de prise en compte des objectifs à atteindre.

Sur un plan plus particulier, je voudrais maintenant m'attacher à reprendre les observations faites par M. le rapporteur Guillaume, au nom de votre commission, sur le haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme.

Le Gouvernement partage évidemment — et c'est normal — les soucis du rapporteur, notamment lorsqu'il souligne que l'alcoolisme est responsable du tiers des accidents de la route.

J'ai passé un mois à l'hôpital, voilà un an, parce qu'un homme ivre avait brûlé un feu rouge. Croyez donc que j'é partage également ce souci.

Le Gouvernement se permet donc de rappeler, à ce propos, qu'il a été décidé d'entreprendre des études très approfondies sur la corrélation entre les accidents et l'alcoolisme occasionnel ou chronique. Un traitement informatique des données telles que la représentation journalière et horaire statistique de la survenance des accidents sera assuré et l'on peut espérer avoir dès le début de 1983 des éléments précieux qui permettront de mieux cerner le problème. Plus généralement, un gros effort a été accompli, qu'il convient néanmoins de poursuivre inlassablement, sur le plan de l'information pour sensibiliser les divers milieux — et Dieu sait s'ils sont nombreux! — affectés de quelque manière que ce soit parce que l'on pourrait appeler et reconnaître comme un fléau.

C'est ainsi qu'a été entreprise la diffusion régionale d'informations avec support audiovisuel, que des études spécifiques ont été menées. Je me permettrai d'évoquer — c'est une région qui m'est chère, mais où l'alcoolisme a de l'importance — une étude réalisée par le laboratoire de santé publique de Bordeaux-II, sous le titre *L'Alcoolisme en Aquitaine*, publiée à 2 500 exemplaires. Par ailleurs, des expositions et des colloques ont été organisés afin de bien sensibiliser les gens.

Vous n'ignorez pas, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les sénateurs, que divers projets sont sur le chantier. Ils concernent le code des débits de boissons ou la publicité des boissons alcoolisées et sont préparés en liaison avec de nombreux départements ministériels: santé, justice, défense, droits de la femme, agriculture, éducation, consommation, temps libre.

En tout cas, c'est un problème qui préoccupe hautement le Gouvernement et qui doit d'ailleurs préoccuper tous les gouvernements.

Enfin, je souhaite, pour terminer, dire un mot du haut comité de la langue française à propos duquel votre commission a fait un certain nombre d'observations.

Je mentionnerai uniquement pour mémoire la conférence de presse de M. le Président de la République du 9 juin 1982, au cours de laquelle a été évoquée la question des institutions œuvrant dans le domaine de la langue française, dont la réforme sera intégrée dans un projet plus vaste tendant à développer les moyens du rayonnement international de la France.

Je relèverai également que le haut comité a suscité l'organisation d'une rencontre internationale sur l'application des législations linguistiques dans les pays francophones, qui s'est tenue à Paris les 10 et 11 mai 1982, et au cours de laquelle ont été formulées des propositions pour améliorer la législation existante.

De même, il apparaît qu'une action conduite par l'association Franterm sous le contrôle du haut comité a pour mission principale, d'une part, de coordonner l'activité des commissions ministérielles de terminologie et, d'autre part, de constituer une banque française de terminologie. Une maquette de banque de terminologie trilingue, réalisée avec la mission interministérielle de l'informatique scientifique et technique — M. I. D. I. S. T. — et les P. T. T. a été présentée au public au Vidcom à Cannes. La banque de données de Franterm, qui était déjà reliée à la banque de données de Québec, vient de l'être également à la banque de données fédérale d'Ottawa.

En outre, le haut comité a confié à l'association universitaire pour le développement de l'enseignement et de la culture en Afrique et à Madagascar — Audecam — le soin de réaliser une étude sur l'organisation d'un système d'envoi de livres scolaires et d'ouvrages scientifiques et techniques à l'étranger. Le rapport sera rendu avant le 31 décembre 1982.

Toutes ces mesures traduisent le soin qu'a le Gouvernement de défendre en tous domaines — culturel, scientifique et technique — le rayonnement de la langue française.

Vous voudrez bien m'excuser d'évoquer à nouveau un exemple personnel, mais j'ai vécu huit ans en Amérique du Nord, où j'ai pu constater combien nous, Français, nous nous trompons lorsque nous imaginons que notre langue est connue par tout le monde. Il faut faire un effort non seulement sur le plan culturel, mais également sur les plans scientifique et technique.

Dans le très court laps de temps qui m'était imparti, mais que je suis plus que tout autre, de par ma fonction, enclin à respecter — vous le comprendrez, monsieur le président — j'ai essayé, mesdames, messieurs les sénateurs, de vous présenter le plus objectivement possible le budget des organismes rattachés. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Ce n'est pas la première fois, monsieur le ministre, que vous êtes un modèle. (*Sourires.*)

La parole est à M. Le Pors, ministre délégué.

M. Anicet Le Pors, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives. Monsieur le président, monsieur le rapporteur spécial, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget de la fonction publique, au sens strict, s'élève à 242,9 millions de francs. Il présente dans ce projet de loi de finances, 20,9 millions de francs de mesures nouvelles.

Mais la fonction publique, c'est aussi une masse de dépenses induites s'élevant, en 1983, dans le projet de loi de finances, à 433 milliards de francs.

Si nous considérons le poids de ces dépenses induites dans la fonction publique dans l'ensemble du budget au sens large, nous constatons qu'elles représentent 40,2 p. 100 de l'ensemble de la masse budgétaire et que ce pourcentage est en diminution régulière puisqu'il se situait, en 1979, à 43,8 p. 100.

A l'intérieur de ces dépenses induites, on compte 351 milliards de francs de masse salariale au sens large, c'est-à-dire prenant en compte les frais de personnels, traitements et indemnités, plus les cotisations sociales et les pensions. Si nous nous limitons aux rémunérations, cette masse salariale s'élève à 228 milliards de francs.

C'est par rapport à ces références globales que se sont déroulées tout récemment les discussions salariales dans la fonction publique. Elles ont abouti comme vous le savez, mesdames, messieurs les sénateurs, à un accord que j'ai caractérisé comme étant le plus large obtenu depuis dix ans dans la fonction publique, résultat d'une véritable négociation relatives à un relèvement du bas de la grille des fonctionnaires.

Surtout, cet accord s'est situé dans le contexte de grandes réformes concernant, par exemple, l'élaboration d'un code général de la fonction publique, le dispositif réglementaire des droits nouveaux des fonctionnaires, la titularisation, la troisième voie d'accès à l'E.N.A., les réformes administratives; tout cela s'ajoutant à ce qui a été fait dans la fonction publique depuis dix-huit mois.

Monsieur le rapporteur, je répondrai aux trois observations que vous avez formulées au sujet de la formation professionnelle dans la fonction publique.

Tout d'abord, la nécessaire élévation du niveau de qualification dans la fonction publique représente pour moi un souci aigu. A l'heure actuelle, ce coût de la formation représente 1,75 p. 100 de la masse salariale totale, avec seulement 0,69 p. 100 pour les actions de formation continue. Je considère que ce coût est insuffisant et que cet effort de formation dans la fonction publique présente, en outre, de nombreux déséquilibres. Ainsi la formation initiale est avantagée par rapport à la formation continue. Les fonctionnaires de la catégorie A sont, à cet égard, avantagés par rapport à ceux des autres catégories, et Paris est avantagé par rapport à la province.

C'est pourquoi j'ai assigné à la fonction publique, en matière de formation, les orientations suivantes: que l'administration soit un meilleur reflet social de la nation, qu'elle suive l'évolution des sciences et des techniques, qu'elle développe les actions dans un cadre interministériel et qu'elle participe activement à la décentralisation. D'autres étapes, au-delà de la réforme de l'E.N.A. que je présenterai très prochainement en deuxième lecture au Sénat, sont en perspective. Je les évoquerai à ce moment-là.

Vous avez insisté pour que l'on développe le contrôle sur pièces et sur place en matière de crédits de formation professionnelle. A ce sujet, le plan de formation est, dans chaque administration, soumis au comité technique paritaire. Chaque dépense de formation est soumise au contrôleur financier. La fonction publique organise elle-même la formation en son sein et le recours aux formateurs privés est rare. Il ne me semble donc pas nécessaire d'alourdir ces contrôles.

La véritable question qui recouvre la vôtre est celle de l'évaluation de la qualité et du sérieux des opérations de formation. L'usage des fiches d'évaluation remplies par le stagiaire est systématique en formation continue et donne des indications. Je reconnais cependant qu'il s'agit là d'une question difficile qui fait l'objet de recherches au sein d'un groupe de travail interministériel.

Votre troisième observation concerne les actions en faveur des jeunes de dix-huit à vingt et un ans. Par une circulaire du 27 août 1982, j'ai invité les administrations à prendre toute leur place dans la politique des jeunes de seize à dix-huit ans en formation alternée, pour répondre à l'action menée par mon collègue M. Marcel Rigout, qui s'exprimera tout à l'heure à cet égard.

J'ajouterai, puisque votre question vise plus précisément les jeunes de dix-huit à vingt et un ans, que l'on peut observer que les personnes qui sont dans ce créneau et qui entrent dans la fonction publique bénéficient dès leur entrée de la formation initiale, puis, dans la mesure que j'ai indiquée tout à l'heure, de la formation continue.

Notons que 1,6 p. 100 des agents de la fonction publique ont moins de vingt ans. La proportion de jeunes y est donc nettement plus basse que dans l'ensemble de la population active, où elle est de 4,7 p. 100. Cela s'explique par le fait que l'entrée dans la fonction publique requiert des études plus longues et se fait donc à un âge plus élevé que l'entrée dans le secteur privé. Dans ces conditions, on peut considérer que la participation de la fonction publique à la formation des jeunes de dix-huit à vingt et un ans est dès maintenant relativement importante.

Vous avez évoqué, monsieur le rapporteur, dans votre rapport écrit, les problèmes de carrière concernant les administrateurs civils. M. Salvi, comme tous les ans, ne manquera pas d'évoquer celui des attachés.

Il est nécessaire de prendre du recul pour apprécier globalement la situation des différentes catégories de la fonction publique et il ne faut pas se polariser sur deux d'entre elles, au demeurant très largement minoritaires, quel que soit l'intérêt que l'on peut leur porter.

Évoquer la question de la situation d'ensemble des catégories, c'est nécessairement faire référence à la grille indiciaire, qui détermine à la fois les rémunérations et le déroulement de carrière de l'ensemble des fonctionnaires.

Le système laborieusement mis au point par le décret du 10 juillet 1948 avait, à l'époque, le mérite de clarté et de la simplicité. Ce qui surprend, c'est moins les nombreuses déformations qu'il a subies, maintes fois critiquées, souvent à juste titre, qui fait qu'il a tant bien que mal été maintenu depuis près de trente-cinq ans, alors que l'évolution des formations, des qualifications, des emplois et des conditions de travail a été profonde pendant cette période.

La commission Lasry, dont les travaux se sont achevés, à ma demande à la fin de juillet 1981, a permis de connaître les critiques et les suggestions des organisations syndicales, et elle a réuni des données techniques qui ne manquent pas d'intérêt.

Je note, par ailleurs, que certaines mesures avancées à l'époque, de portée limitée mais constituant nettement l'amorce d'une refonte réelle de la grille, sont passées depuis dans les faits. Il s'agit, par exemple, de la mise en concordance du minimum de rémunération et de l'indice de base de la catégorie D; de la révision indiciaire des catégories C et D intervenue au début de l'année 1982 et comportant notamment l'intégration de l'indemnité mensuelle spéciale et de l'indemnité exceptionnelle dans la grille sous forme d'un certain nombre de points d'indice, d'ailleurs augmentés au cours de cette opération; de la poursuite de l'intégration de l'indemnité de résidence; de la suppression des indices nets et nouveaux à titre d'étape vers une série unique; de la publication des traitements hors échelle; de progrès sensibles dans la connaissance des primes et indemnités avec, en perspective, d'autres progrès dans la recherche de la clarté des rémunérations annexes; de plusieurs mesures catégorielles indiciaires ou statutaires particulières; de la préfixation des augmentations caractéristiques de la politique salariale pour 1983 négociées avec les organisations syndicales avant le vote du présent projet de loi de finances et non après, comme cela s'est passé jusqu'à aujourd'hui.

Je pense qu'il est indispensable de poursuivre dans cette voie et de faire de la grille de rémunérations un instrument essentiel de la cohérence et de l'unicité de la fonction publique. Son ouverture hiérarchique devrait tenir compte de la nécessité de réduire les écarts encore trop marqués entre catégories. A cet égard, un éventail qui irait de 1 à 6,5 par exemple, au lieu de 1 à 7 actuellement contre 1 à 7,40 en juin 1981, ne serait pas déraisonnable.

Je précise, car c'est en effet fondamental, que cet écart doit à mon avis concerner l'ensemble des rémunérations perçues par les fonctionnaires avant impôt. C'est dire que les rémunérations annexes, dont la diversité et l'inégale répartition faussent actuellement la comparaison entre corps, doivent être mieux connues et, pour certaines d'entre elles, résorbées progressivement.

Je rappelle, à cet égard, que le relevé de conclusions signé par quatre organisations syndicales représentatives de fonctionnaires le 22 novembre 1982 indique que « le Gouvernement poursuivra l'effort de clarification du système des rémunérations annexes dans la fonction publique ». Il précise, en outre, que « des mesures de limitation des cumuls et de plafonnement des rémunérations annexes seront élaborées avant le 30 avril 1983 et soumises aux organisations syndicales par le ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives ».

Le même document contient cette disposition: « Lorsque l'ensemble des rémunérations perçues en 1982 par un agent civil ou militaire de l'Etat excédera 250 000 francs, la partie de ces rémunérations supérieure à ce montant ne sera pas revalorisée en 1983. »

Il est évident que la fonction publique est en mutation. La mise en œuvre de la décentralisation prévue par la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions sera accompagnée d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires concernant les transferts de compétences et l'organisation des services, et bientôt le code général de la fonction publique qui dotera l'ensemble des fonctionnaires civils des administrations publiques d'un nouvel ensemble statutaire consacrant les droits et obligations fondamentaux et les règles générales communes de leurs carrières.

Comment, dans ces conditions, se présentent les problèmes relatifs aux différentes catégories ?

Le Premier ministre a donné, en mars dernier, des directives tendant à reconduire pour 1983 la suspension des mesures catégorielles afin de consacrer toute la marge de manœuvre budgétaire du Gouvernement à la lutte pour l'emploi. Il avait été précédemment indiqué que cette suspension des mesures statutaires et indiciaires était subordonnée à un examen général des missions des fonctionnaires et de l'administration. Cependant, cette suspension générale a connu trois exceptions importantes, puisque des mesures ont été adoptées récemment en faveur des instituteurs, des gardiens de musée et des personnels de police.

Les catégories D et C représentaient au 1^{er} janvier 1982 respectivement 5,8 p. 100 et 34,8 p. 100 des effectifs des fonctionnaires civils de l'Etat. La proportion est largement supérieure dans les collectivités familiales et les établissements hospitaliers. L'amélioration de leur qualification, le relèvement prioritaire de leurs rémunérations et l'aménagement de leurs carrières constituent à l'évidence la tâche la plus urgente: pour des raisons d'équité d'abord, parce que le maintien et même l'amélioration de leur pouvoir d'achat est un impératif économique; ensuite pour des raisons d'ordre professionnel: s'il persistait, en effet, le décalage entre les qualifications souvent trop faibles de ces agents et les besoins d'une administration moderne et efficace, nuirait à la qualité des services rendus à la nation.

Le Gouvernement s'est donc engagé, en signant le relevé de conclusions du 22 novembre 1982 dont je viens de parler, à constituer avec les organisations syndicales un groupe de travail en vue d'élaborer des propositions tendant au réaménagement des carrières situées à la partie inférieure de la grille indiciaire.

Ce groupe de travail doit me présenter ses conclusions en temps voulu pour qu'elles puissent être utilement prises en compte dans le cadre de l'élaboration du budget de 1984. Un crédit de 100 millions de francs est en outre réservé dès 1983 à la réalisation, pour les agents de l'Etat, des premières mesures retenues. La première réunion de ce groupe de travail se tiendra dans la première quinzaine du mois de décembre.

J'attache une grande importance à ce groupe de travail dont j'ai confié la présidence au directeur général de l'administration et de la fonction publique. Il n'est évidemment pas question de retomber dans certains errements du passé. Aussi, faudra-t-il, dans un délai restreint, avancer d'une façon à la fois réaliste et ambitieuse; réaliste parce que le groupe de travail devra avoir le souci, dans une conjoncture économique difficile, de présenter des propositions d'application immédiate permettant d'améliorer de manière significative les situations les plus modestes; ambitieuse parce que la réflexion conduite concernera l'ensemble des agents publics qui relèveront du futur code général de la fonction publique.

La catégorie B représentait au 1^{er} janvier 1982, 32,9 p. 100 des effectifs des fonctionnaires civils.

Les instituteurs qui appartiennent à cette catégorie sont de loin le corps le plus important et le plus nombreux. Ils ont fait, comme vous le savez, l'objet de mesures catégorielles déjà évoquées sous la forme d'un plan de revalorisation de leur carrière. Pourtant, il faut noter que dans les différentes administrations de l'Etat et dans les collectivités territoriales, les agents de la catégorie B exercent des fonctions qui les situent entre les catégories C et D, qui assurent des tâches d'exécution, et la catégorie A qui est chargée de fonctions d'élaboration et d'encadrement.

Il en résulte une situation malaisée, tout particulièrement marquée par l'évolution des techniques, par celle des formations et des diplômes exigés pour l'accès aux corps qui la composent, par celle des qualifications.

Une analyse des problèmes relatifs à cette catégorie et des mesures susceptibles de les résoudre correctement devra donc être engagée le moment venu.

J'en viens, enfin, à la catégorie A.

Avec un salaire moyen, primes comprises, estimé en 1981 à 108 000 francs par an, les cadres de la fonction publique, compte tenu de leur formation et de leurs responsabilités, ne peuvent raisonnablement être considérés comme des privilégiés.

La catégorie A représente 26,5 p. 100 des effectifs de l'ensemble de la fonction publique, comprenant notamment les professeurs, les inspecteurs des différentes administrations, divers corps techniques, etc.

Les attachés d'administration centrale et les administrateurs civils, dont les associations qui les représentent ont récemment manifesté leurs préoccupations, ne constituent, en fait, qu'une faible partie de l'ensemble de cette catégorie.

Leurs problèmes n'en doivent pas moins être examinés, ce que je vais faire très succinctement maintenant.

Les attachés d'administration centrale débutent à l'indice brut 379 et terminent à l'indice 780 en première classe, 901 pour ceux qui ont accédé au grade d'attaché principal. La situation de leur corps est à comparer avec celle des corps équivalents des services extérieurs qui ont un régime indemnitaire moins favorable alors qu'ils exercent souvent des responsabilités aussi importantes que celles des attachés dans les administrations centrales.

J'ajoute que les emplois d'attachés principaux constituent 30 p. 100 de l'effectif total du corps alors que la proportion correspondante n'excède pas 25 p. 100, dans le meilleur des cas, dans les corps des services extérieurs.

La situation réelle des attachés d'administration centrale est donc loin d'être aussi dramatique qu'on voudrait bruyamment le faire croire.

Cela dit, je n'ignore pas que les possibilités d'avancement, du fait de l'évolution démographique, sont moins favorables qu'il y a quelques années. Je ne pense pas pour autant que la suppression du principalat serait le remède approprié, car elle découragerait sans doute les meilleurs éléments.

A cet égard, je tiens à réaffirmer que les attachés ne seront en rien lésés par la réforme de l'E. N. A. car le pourcentage des emplois d'administrateurs civils recrutés parmi eux au titre de la promotion interne restera dans l'avenir exactement le même qu'actuellement. En valeur absolue, le nombre d'attachés principaux nommés administrateurs civils devrait même croître dans les prochaines années, au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des administrateurs civils issus de l'E. N. A.

Ces derniers, enfin, ont également retenu l'attention de votre rapporteur. J'ai déjà déclaré à maintes reprises, et récemment encore à l'occasion du débat sur la réforme de l'E. N. A., que celle-ci serait incomplète si elle ne s'accompagnait pas d'une réduction des écarts de carrière entre anciens élèves. A ce titre, je suis favorable à la création d'un grade d'administrateur général dont le niveau indiciaire et les missions spécifiques devront être précisés lors d'un second train de réformes. En revanche, je persiste à ne pas voir l'intérêt d'un conseil de direction du corps qui doublerait les commissions paritaires existant déjà au niveau ministériel et interministériel, d'autant plus que le statut des administrateurs civils prévoit déjà en son article 23 l'existence d'une commission qui m'apparaît habilitée à jouer ce rôle.

Mesdames, messieurs les sénateurs, telles sont les réponses que je tenais à apporter aux problèmes catégoriels que vous avez soulevés en les situant dans une réflexion plus générale. Ils ne sont certes pas dénués de fondement, mais ils doivent être appréciés à leur juste valeur et dans leur véritable contexte. C'est dire qu'il faudra, le moment venu, envisager des reclassements indiciaires, d'une façon progressive et maîtrisée, afin que la grille unique des rémunérations et des carrières, garantie essentielle de la cohérence de la fonction publique, prenne en compte les adaptations devenues indispensables pour l'ensemble

des fonctionnaires dans le cadre de la grande fonction publique nationale que le Gouvernement construit aujourd'hui dans la concertation. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la formation professionnelle.

M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, qui dit reconquête du marché intérieur, rénovation de l'appareil productif, compétitivité des entreprises, progrès social, dit qualification pour les femmes et les hommes qui produisent des richesses.

La place que prend la formation professionnelle dans la bataille pour l'emploi trouve donc son illustration dans le fait que le projet de budget pour 1983, que j'ai l'honneur de vous présenter, prévoit une augmentation de 29 p. 100 des crédits, soit l'augmentation la plus forte de tous les budgets et enveloppes ministériels, soit également une progression de 64 p. 100 en deux ans.

Pour le ministère de la formation professionnelle, cela permet un effort significatif dans quatre directions que je voudrais résumer.

La première consiste à développer un programme sans précédent pour la qualification et l'insertion sociale des jeunes.

Ces actions concernent d'abord les 100 000 jeunes de seize à dix-huit ans sans qualification. Les crédits de la campagne « Un métier pour réussir », qui étaient de 750 millions de francs en 1982, seront portés à 2 250 millions de francs pour 1983. C'est dire, si l'on tient compte de l'effort parallèle de rénovation du système éducatif, la ferme volonté du Gouvernement de tarir à la source le flux des jeunes sans formation.

Je me permettrait de rappeler que ces mesures ne peuvent avoir qu'un caractère transitoire. Il est nécessaire de parvenir très rapidement à l'adéquation la plus parfaite possible entre les formations dispensées dans notre système éducatif initial et les besoins de l'emploi aujourd'hui et demain, c'est-à-dire sur des filières porteuses d'emplois. C'est indispensable si l'on veut qu'en l'an 2000, les vingt millions de travailleurs français aient une qualification de haut niveau; 35 000 jeunes de dix-huit à vingt et un ans — c'est le chiffre né des arbitrages du Premier ministre — bénéficieront pour leur part d'un programme complémentaire de stages réalisé suivant des modalités proches du programme en faveur des jeunes de seize à dix-huit ans.

C'est bien sûr insuffisant pour les jeunes de dix-huit à vingt et un ans. Il va de soi qu'il faudrait faire encore plus dans cette tranche d'âge où se trouve concentré un quart des demandeurs d'emploi. Songeons que, sur les deux millions de demandeurs d'emploi, qui résultent de la politique d'avant le 10 mai 1981, 540 000 environ sont âgés de dix-huit à vingt et un ans, sans compter ceux qui effectuent leur service militaire. Ajoutons également que parmi ces 540 000 jeunes 60 p. 100 n'ont pas de qualification et 60 p. 100 sont des jeunes femmes ou des jeunes filles.

Par ailleurs, les contrats emploi-formation voient augmenter leur part de 423 millions de francs pour atteindre 780 millions de francs.

Je souligne que l'opération seize-dix-huit ans rencontre un écho très favorable auprès des jeunes et de leurs familles.

J'indiquerai au Sénat qu'au 1^{er} novembre, 874 permanences d'accueil et missions locales fonctionnaient et qu'elles avaient accueilli 90 000 jeunes de seize à dix-huit ans; 70 000 postes de stages sont déjà agréés et vont pouvoir recevoir ces jeunes.

Une autre des conditions à la réussite de notre politique pour la formation des seize-dix-huit ans est la réussite de l'alternance liée à son contenu; contrairement à ce qui a été réalisé dans le passé avec les pactes pour l'emploi, nous voulons que la formation pratique des jeunes dans l'entreprise auprès d'un compagnon soit qualifiante.

Nous sommes décidés à sauver la plupart de ces 100 000 jeunes voués hier à la rue, laissés pour compte de la politique de l'ancien gouvernement. C'est net et précis: nous rattrapons les effets nocifs de cette politique-là.

La deuxième direction de notre action concerne le développement de l'apprentissage, dont les crédits augmentent de 18 p. 100.

L'apprentissage concerne actuellement plus de 200 000 jeunes, soucieux d'acquiescer une qualification professionnelle qui leur offre de réelles garanties d'embauche. Le Gouvernement vient de réaffirmer son attachement à cette voie de formation, qui a démontré son utilité et son efficacité. Nous allons travailler à rénover l'apprentissage.

La troisième direction est la rénovation de l'A. F. P. A. — Association nationale pour la formation professionnelle des adultes — qui voit également ses moyens s'accroître, de nou-

velles sections s'ouvrir et son parc de machines se moderniser. Ainsi, les autorisations de programme passent de 122 millions de francs à 289 millions de francs, soit une augmentation de 137 p. 100 par rapport à l'année dernière.

J'ajoute qu'un contrat de solidarité a été signé à l'A. F. P. A. Grâce au renouvellement d'environ 10 p. 100 des formateurs qui sera ainsi réalisé, d'une part, nous parviendrons à une meilleure adéquation entre les formations et les besoins, d'autre part, nous pourrions supprimer les délais d'attente qui atteignent quelquefois deux ou trois ans pour certains stagiaires.

Enfin, quatrième direction, la progression budgétaire nous permettra de poursuivre la mise en place d'actions sectorielles dans les activités considérées comme prioritaires pour le développement de notre appareil productif.

Ainsi, en liaison avec le ministre de l'industrie et de la recherche, a été élaboré un important programme de qualification intéressant en trois ans plus de 15 000 travailleurs, ingénieurs et techniciens supérieurs, de la filière électronique.

Nous avons la volonté de poursuivre la réorientation des crédits vers une utilisation plus sélective et plus efficace.

Nous voulons, d'une part, que l'utilisation du fonds de la formation professionnelle accompagne, voire favorise les choix industriels.

Nous voulons, d'autre part — je le souligne en passant — apporter au système de financement par les entreprises les aménagements qu'appelle une plus grande efficacité. Les partenaires sociaux ont fait un pas dans ce sens en signant, le 21 septembre dernier, un accord contractuel qui, entre autres dispositions, mobilise les fonds destinés au congé individuel de formation.

La réforme de la loi de 1971, que nous préparons, prendra appui sur les dispositions prévues par l'accord ; nous ferons en sorte que celui-ci soit appliqué le plus tôt possible.

L'autre atout d'une politique au plus près des besoins en matière de formation, c'est, bien sûr, la décentralisation des compétences.

Précurseur dans ce domaine grâce aux comités régionaux de la formation professionnelle, notre ministère restera en pointe, puisqu'il est le premier à réaliser d'importants transferts de compétences aux instances régionales.

Cela est normal puisque la décentralisation de la formation professionnelle à l'échelon régional a, dès l'origine, constitué un facteur essentiel d'efficacité et de réussite de cette politique.

La région se verra donc appelée à définir un programme qu'elle mettra en œuvre au titre de la législation existante. Elle décidera du conventionnement et de l'agrément des stages et elle versera la rémunération aux stagiaires suivant un montant fixé par l'Etat.

En outre, les régions devront jouer un rôle accru dans le développement des actions de promotion sociale et de promotion supérieure du travail.

Il faut également souligner que l'accord des partenaires sociaux sur le congé individuel de formation contribuera à rénover la promotion sociale et supérieure du travail.

Cette réforme donne un aspect particulier au budget de la formation professionnelle envisagée à la fois avant et après la décentralisation. En tout cas, l'ensemble des crédits décentralisés de l'enveloppe de la formation professionnelle — dotation de décentralisation et ressources propres — s'élève à 2 755 millions de francs.

Tels sont, mesdames et messieurs les sénateurs, les éléments succincts que je voulais vous présenter à propos de ce budget.

Je crois que le Gouvernement se donne des atouts sérieux pour gagner le pari de la qualification même si, bien sûr, nous souhaitons tous qu'il soit possible de faire plus et mieux.

C'est ce qu'a compris, me semble-t-il, votre commission, à l'instar de la commission de l'Assemblée nationale qui a recommandé, à l'unanimité, le vote des crédits de mon ministère. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Robert Guillaume, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de budget des services généraux du Premier ministre se caractérise par la grande permanence de ses structures et de sa présentation, mais également par l'importance des dépenses qui sont proposées.

Comme chaque année, ce budget regroupe les moyens accordés à des organismes dont votre commission dénonce périodiquement la trop grande multiplicité qui s'oppose certainement à un contrôle budgétaire très rigoureux.

Le fascicule des services généraux du Premier ministre pour 1983 ne déroge pas à cette règle puisque le seul organisme qui est supprimé est la délégation à l'espace aérien. Cependant, de nouveaux organismes apparaissent : outre les instances de l'audio-visuel, qui ne relèvent pas de mon secteur, huit millions de francs sont attribués au commissariat à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs, à la commission nationale pour le développement des quartiers et à la délégation interministérielle pour les questions d'aide au développement et de coopération.

Par ailleurs, le projet de budget des services généraux du Premier ministre se caractérise par le volume des dotations qui lui sont consacrées. Ces dotations atteignent 9 712 millions de francs contre 7 533 millions de francs en 1982, soit une augmentation de 28,9 p. 100. Ce taux de croissance souligne la priorité qui a été accordée à ces crédits, notamment à la formation professionnelle qui représente environ 77 p. 100 du budget des services généraux et dont la forte augmentation de 33,25 p. 100 sera analysée plus avant.

A travers le budget des services généraux, je commenterai, comme par le passé, les orientations des divers organismes rattachés, la politique de la fonction publique et les efforts en faveur de la formation professionnelle.

Je m'attacherai plus concrètement à présenter quelques observations concernant la gestion des organismes rattachés. Je tenterai, compte tenu de la présentation qui nous en a été faite, voilà quelques instants, de ne donner qu'un minimum de détails chiffrés dans la mesure où ce n'est pas strictement indispensable.

Les services centraux voient leurs crédits dépasser les 145 millions de francs. Cette progression de 25,4 p. 100 correspond à la fois à l'augmentation des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement.

S'agissant de l'évolution des rémunérations publiques, l'incidence des modifications apportées à la composition du Gouvernement le 29 juin 1982, explique la croissance des dépenses de personnel. En outre, une mesure nouvelle de 3 millions de francs est destinée à la poursuite de l'informatisation des services du Premier ministre pour laquelle deux emplois sont créés.

J'en viens aux crédits du ministère des droits de la femme. L'effort important consenti en 1982 — 94 millions de francs contre 9 millions de francs en 1981 — a permis de lancer une politique nouvelle. Le bilan est positif.

Les crédits pour 1983 atteignent 100 millions de francs, soit une progression de 9,2 p. 100. Le ministère a accru ses moyens en personnel au niveau régional et développé ses moyens d'information sur les droits de la femme. Par ailleurs, le ministère subventionne des associations de promotion des droits de la femme.

En 1983, les mêmes orientations prévaudront : les moyens d'action sont renforcés par la création de 35 emplois correspondant à la mise en place des délégations régionales et par l'augmentation des frais de déplacement. Par ailleurs, les emplois non budgétaires seront reconduits.

L'importance et la nécessité du programme proposé par le ministère ne nous ont pas échappé. A ce titre je souhaiterais, en tant que rapporteur de ces crédits, que le soutien budgétaire mis en œuvre pour la promotion des droits de la femme soit encouragé et développé.

Les crédits attribués à la direction de la documentation française atteignent 42,2 millions de francs et progressent de 12,6 p. 100. La majoration des crédits correspond à la modernisation et à l'informatisation des services, dont le coût est de 3,8 millions de francs. La documentation française bénéficie désormais d'un compte excédentaire en raison de la bonne qualité de ses services.

Cependant, deux remarques peuvent être apportées à son fonctionnement : d'abord, un effort de commercialisation plus important des publications doit intervenir ; ensuite, la banque d'informations politiques et d'actualité — B. I. P. A. — connaît quelques retards documentaires. Ses moyens doivent donc être renforcés.

Les moyens d'intervention du haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme ne varient pas d'un exercice à l'autre : ils restent bloqués à 4,42 millions de francs. Cette situation a conduit votre commission à formuler une observation. Je remercie, à ce sujet, M. le ministre qui a précisé comment il comptait réaliser l'important programme prévu.

Le haut comité de la langue française, qui suscite chaque année la plus grande attention de la commission, connaît cette année une forte progression — 58 p. 100 — de ses crédits de fonctionnement. Au plan budgétaire, cette augmentation résulte du transfert du budget de l'éducation nationale de quatre emplois nouveaux.

Au plan de l'analyse des actions prévues par le haut comité de la langue française, il convient de noter l'effort qu'il entreprend, après les vives critiques dont il a été l'objet dans le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale. De même, l'activité des associations subventionnées paraît mieux contrôlée.

M. le ministre délégué vient d'ailleurs de développer les intentions du Gouvernement dans le domaine de la diffusion du français. Elles correspondent aux observations qui avaient été formulées par la commission des finances.

La dotation globale consacrée au médiateur n'augmente que de 6,5 p. 100. Cette insuffisance de moyens dont dispose le médiateur est responsable de l'allongement des délais d'étude des dossiers.

On constate, en effet, une augmentation rapide du nombre des réclamations nouvelles. La fonction et le rôle du médiateur semblent, par ailleurs, évoluer parallèlement aux progrès de la décentralisation, de nombreux dossiers se rapportant à des décisions prises par des collectivités locales. Il importe donc de doter le médiateur de moyens budgétaires mieux adaptés à sa mission.

Les crédits attribués aux centres interministériels des renseignements administratifs — C. I. R. A. — progressent de 15,7 p. 100. Il faut se réjouir de l'ouverture d'un quatrième centre à Lille et de l'ouverture prochaine d'un cinquième dans l'Ouest de la France.

Je citerai, sans la commenter, la progression de 13 p. 100 des fonds spéciaux.

Enfin, je rappellerai que le secrétariat d'Etat chargé des rapatriés dispose d'un budget de plus de 4 milliards de francs. Une faible partie de ces crédits — 65,4 millions de francs — figure dans le fascicule des services généraux en 1983. Ces crédits sont affectés à l'action sociale en faveur des rapatriés.

La politique de la fonction publique constituera mon second point d'étude.

M. le ministre délégué, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, a développé, voilà quelques instants, l'action de son ministère. La mutation importante dont fait l'objet la fonction publique depuis mai-juin 1981 est essentiellement d'ordre statutaire.

Pourtant, à l'examen des données financières concernant l'évolution des effectifs et des rémunérations et les subventions de l'Etat aux organismes de formation, la commission des finances présente, chaque année, ses observations.

Le poids de la fonction publique semble se réduire dans le budget de l'Etat. Les dépenses induites par la fonction publique atteignent 390,6 milliards de francs, soit 40,8 p. 100 contre 43 p. 100 en 1981.

En 1982, l'un des principaux objectifs du projet de loi de finances était la lutte contre le chômage. Une priorité était ainsi accordée à la création de 133 788 emplois publics à travers le collectif pour 1981 et la loi de finances de 1982.

Le budget de 1983 s'inscrit dans un contexte économique différent. Le souci de limiter les dépenses publiques a conduit le Gouvernement à réduire nettement le nombre de créations d'emploi publics qui n'est que de 29 941.

Dans le projet de budget pour 1983, on peut estimer que le nombre réel de fonctionnaires s'élèvera à 2 520 000, soit une augmentation de 1,04 p. 100 par rapport à 1982.

J'en viens à la politique des rémunérations. L'évolution des rémunérations fait aujourd'hui l'objet de négociations dont chacun reconnaît l'importance et la difficulté.

L'application de l'accord salarial signé le 10 mars 1982 a été interrompue par le blocage des salaires. M. le ministre a précisé les dernières dispositions : en 1982-1983, le pouvoir d'achat sera garanti pour tous les fonctionnaires, sauf pour la part des traitements supérieurs à 250 000 francs par an avec l'institution d'une « clause de sauvegarde ».

La remise en ordre des rémunérations publiques constitue l'une des priorités de la politique salariale du Gouvernement. Diverses mesures ont déjà été prises qui suscitent la satisfaction de votre rapporteur.

La politique en faveur des bas salaires a contribué à diminuer les écarts hiérarchiques. On constate aujourd'hui que le minimum garanti dans la fonction publique est passé de 61 p. 100 à 64 p. 100 du traitement de milieu de grille. De même le sommet de l'échelle lettres est passé de 11,66 à 10,90 fois le minimum garanti.

Dans le domaine des problèmes de la fonction publique, je traiterai brièvement de la politique de formation et des organismes de formation et de recherche rattachés au Premier ministre.

Les crédits de formation inscrits aux services généraux et gérés par le ministère de la fonction publique sont bloqués. Cette régression en francs constants peut compromettre les actions de perfectionnement des fonctionnaires aux techniques les plus modernes et qui sont la condition indispensable de l'efficacité de notre administration. M. le ministre nous a rassurés à ce sujet.

Les subventions attribuées aux institutions d'enseignement et de recherche progressent globalement de 12,1 p. 100, mais cette dotation évolue de manière contrastée suivant les instituts.

Votre rapporteur se félicite, en premier lieu, de la progression de 14 p. 100 des crédits destinés aux instituts régionaux d'administration. Ceux-ci apparaissent, en effet, comme un outil de formation dont les mérites ne sont plus à démontrer. La subvention attribuée à l'école nationale d'administration progresse plus modérément : 11,9 p. 100. Je n'insisterai pas sur la réforme de l'E. N. A., qui ne relève pas au fonds de l'examen de la commission des finances.

Deux textes — décret du 27 septembre 1982 et projet de loi — sont intervenus ou vont intervenir. Cette réforme répond à un souci de démocratisation assez unanimement reconnu.

Mais cette démocratisation ne peut avoir une réelle efficacité que si elle s'accompagne d'une harmonisation des carrières à la sortie de l'école.

Le centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne connaît, quant à lui, de très grandes difficultés de fonctionnement. Ce centre de formation a présenté, en 1982, un déficit d'exécution de l'ordre de 191 660 francs.

La subvention de 1983 ne progresse que de 6,6 p. 100 et représente la quasi-totalité des recettes : 90 p. 100 en 1982.

Par ailleurs, le ministère de la coopération et du développement n'a pas accordé, en 1982, la subvention habituelle.

En 1983, le centre connaîtra de graves difficultés financières, qui se répercuteront inévitablement sur la qualité des enseignements.

Sur la politique de la fonction publique, la commission des finances a formulé trois observations, auxquelles vous avez répondu, monsieur le ministre. Je les rappellerai.

Tout d'abord, le processus de mensualisation des pensions ayant marqué en 1982 un certain ralentissement, il est important de l'accélérer.

Ensuite, comme le Gouvernement s'y est engagé, et étant donné les économies budgétaires qui nous sont imposées, il importe de poursuivre l'effort de clarification en matière de rémunérations annexes.

Enfin, la situation du corps des administrateurs civils fait l'objet des observations de la commission depuis plusieurs années. Comme celle-ci l'a signalé, les membres de ce corps de haute qualité éprouvent de plus en plus de difficultés pour répondre à leur vocation interministérielle et souffrent de l'absence d'une réelle mobilité. Une réforme de faible coût dissiperait ce malaise.

La commission propose la création d'un grade d'administrateur général — vous venez de donner votre accord sur ce point, monsieur le ministre — et celle d'un organisme de concertation permettant aux administrateurs civils d'aborder les problèmes généraux intéressant l'ensemble de leur corps interministériel, où des disparités apparaissent d'un ministère à l'autre.

Vous avez dit, monsieur le ministre, que les organismes de concertation existants pouvaient régler les problèmes. Personnellement, je pense que ces organismes, comme la commission paritaire ou la commission créée en vertu de l'article 23, n'ont qu'un rôle tout à fait mineur par rapport aux problèmes à traiter.

La politique de la formation professionnelle constituera la troisième partie de mon intervention. M. le ministre de la formation professionnelle a développé la politique qu'il a amorcée en 1982.

Le fascicule des services généraux ne regroupe pas toutes les dépenses de formation professionnelle. Celles-ci sont, en effet, abondées par les budgets de l'éducation nationale, de l'agriculture ou du travail.

Cependant, une très grande partie des actions de formation professionnelle est financée par le budget des services généraux à travers cinq chapitres. J'en citerai les trois principaux : le chapitre 43-03 relatif au fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, le chapitre 43-04 relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et le chapitre 43-06, chapitre nouveau, concernant la dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Pour bien fixer l'effort global du Gouvernement face à l'impératif de formation professionnelle, il est souhaitable de rappeler que les crédits progressent de 28,7 p. 100 en 1983,

soit plus de 64 p. 100 en deux ans. Le budget de cette année apparaît donc comme une priorité non seulement confirmée, mais accentuée malgré la rigueur que le Gouvernement s'est imposée en matière de dépenses publiques.

La politique de formation professionnelle pour 1983 est inspirée par une triple orientation.

Première orientation, la politique en faveur des jeunes de seize à vingt et un ans doit correspondre au souci de renforcer la liaison entre la formation professionnelle et une politique active de l'emploi.

Le Gouvernement s'est fixé comme objectif d'offrir à 100 000 jeunes de seize à vingt et un ans une insertion professionnelle et une qualification.

Un programme complémentaire doit concerner 35 000 jeunes de dix-huit à vingt et un ans, qui recevront une rémunération proportionnelle au Smic.

Les crédits concernant ces deux programmes sont contenus dans les deux chapitres 43-03 et 43-04 : ils s'élèvent à 3 milliards de francs.

J'en viens à la deuxième orientation. L'efficacité et la réussite de la politique de formation professionnelle passent aujourd'hui par une plus grande décentralisation. Cette orientation a pour conséquence, en 1983, la création du chapitre 43-06, qui correspond à la dotation de décentralisation.

Par ailleurs, les régions disposeront de ressources propres à hauteur de 1 150 millions de francs par le produit de la carte grise.

Ce transfert de ressources par l'Etat, comme vous l'avez précisé, monsieur le ministre, s'élève à 2 756 millions de francs.

Il faut — c'est la troisième orientation — rénover les actions dans le sens d'une meilleure adéquation entre l'offre de formation et l'offre sectorielle, afin que la formation professionnelle soit l'auxiliaire d'une stratégie industrielle dynamique.

A cette fin, des actions volontaristes seront poursuivies en liaison avec les orientations du Plan dans des secteurs significatifs.

De même, l'A. F. P. A. favorisera les formations aux métiers du transport, de l'informatique et de la mécanique.

Votre rapporteur souligne l'importance de l'effort accompli par l'Etat dans ce projet de budget pour 1983, au moment où la lutte contre le chômage devient un impératif majeur et au moment où l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois provoque une distorsion du marché du travail.

La commission des finances présente plusieurs remarques.

Tout d'abord, l'élévation du niveau de qualification doit rester l'objectif prioritaire, afin de permettre une meilleure adéquation de la formation aux offres d'emplois.

Tout en appréciant l'importance et la nécessité de l'effort en faveur des jeunes de seize à vingt et un ans, il conviendra d'éviter un déséquilibre entre les programmes en faveur des jeunes de seize à vingt et un ans et les actions en faveur des jeunes de dix-huit à vingt et un ans.

Enfin, la répartition de la dotation de décentralisation en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage doit obéir à des mécanismes judicieux afin d'atténuer les déséquilibres existant aujourd'hui entre les régions.

Je voudrais maintenant poser une question personnelle. Plusieurs de mes collègues m'ont alerté sur les conséquences de l'arrêté du 23 septembre 1982, relatif à l'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous m'apportiez une précision sur ce point.

Tels sont les aspects essentiels de ce projet de budget des services généraux du Premier ministre.

Sous le bénéfice des observations présentées et compte tenu de l'effort très satisfaisant consenti dans le domaine de la formation professionnelle, la commission des finances donne un avis favorable à l'adoption des crédits des services généraux du Premier ministre. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (formation professionnelle continue). Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, après l'avis très motivé de notre rapporteur de la commission des finances, je voudrais donner quelques éclairages sur les crédits de la formation professionnelle.

La formation professionnelle est une réalisation sociale de première importance depuis onze ans. C'est, en effet, au moment où M. Delors était au cabinet de M. Chaban-Delmas, alors Premier ministre, que la formation professionnelle a été créée dans tous ses aspects.

L'homme est en formation permanente, en formation professionnelle permanente de l'âge de deux ans à l'âge de quatre-vingts ans. Mais la difficulté actuelle, et M. le ministre Rigout le sait bien, c'est que la formation professionnelle est devenue une sorte de bouée de sauvetage, de roue de secours de l'éducation nationale. Les chiffres que vous avez cités tout à l'heure, monsieur le ministre, m'ont paru bien importants. Sur les deux millions de chômeurs, avez-vous dit, un quart, c'est-à-dire 500 000, sont des jeunes de seize à dix-huit ans. Voilà un aspect fondamental du problème.

Si les jeunes de seize à dix-huit ans avaient suivi des études de manière convenable, il n'y aurait pas autant de jeunes de cet âge dans la formation professionnelle. L'échec scolaire est donc à la base de l'effort qu'il faut fournir. Le système éducatif est déficient depuis de trop nombreuses années et la formation professionnelle dans son dessein, dans son idéal et dans son objectif est, elle aussi, déviée de sa mission.

Monsieur le ministre, il faut reconnaître que le budget de 12 282 millions de francs que vous nous présentez aujourd'hui est en forte croissance.

Les crédits augmentent de 17,7 p. 100. Mais si l'on prend l'enveloppe globale de votre budget, en incluant ce qui est compris dans le budget régional maintenant transféré sur la formation professionnelle, on constate que l'augmentation est de 28 p. 100. Nous observons ainsi que l'effort est soutenu et sans doute même accéléré.

Mais le problème fondamental est le suivant : monsieur le ministre, qu'allons-nous faire de ces jeunes de seize à dix-huit ans ?

Vous avez dit tout à l'heure que de nombreuses permanences avaient été créées. Il en existe une dans ma région, aux Mureaux très exactement. Or, je m'aperçois que si la création de ces permanences a été très suivie, les jeunes y ont été orientés vers des formations où il n'existe pas de débouchés. Ainsi, aux Mureaux, il leur est proposé de devenir outilleurs ou animateurs de maisons de jeunes, alors que l'on sait très bien que les emplois d'outilleur régressent et que ce n'est pas dans le secteur de l'animation que l'on créera beaucoup d'emplois. L'important me semble donc d'orienter ces jeunes vers des activités où des emplois pourront être créés.

Devant notre commission, monsieur le ministre, vous avez parlé du logement et des travaux d'économie d'énergie, de l'artisanat, de l'électronique et de l'informatique ainsi que des filières du papier et des matières plastiques. Il me semble très important d'étudier la manière dont les jeunes pourraient être orientés très rapidement dans des activités professionnelles porteuses d'emplois.

Permettez-moi de citer un cas, monsieur le ministre. Dans ma commune où nous avons créé, voilà déjà deux ans, une « antenne jeunes », nous avons un jeune de seize ans et demi qui sort du collège sans aucune formation et que nous n'arrivons pas à placer ; or il ne veut pas poursuivre ses études. Voilà un cas très douloureux. Et combien d'autres cas du même type existent-ils en France aujourd'hui ?

Que pouvons-nous faire de ces jeunes de seize à dix-huit ans ? Qu'ils soient intéressés par le nouveau type d'accueil que vous avez mis en place, c'est vrai, mais de là à y trouver une possibilité de débouché dans la vie, il reste encore un grand pas à franchir.

J'en viens au problème des congés formation, lesquels ont fait l'objet, en septembre 1982, d'un accord signé par les partenaires sociaux. Ces congés formation nous avaient donné beaucoup d'espoir monsieur le ministre ! Pour ma part, j'y croyais beaucoup. Les personnes intéressées — il y en avait beaucoup dans le journalisme — pouvaient quitter leur entreprise pendant un an pour se recycler. Malheureusement, jusqu'à présent, les résultats n'ont guère été concluants.

Le dernier point que j'aborderai devant vous, mes chers collègues, concerne le transfert aux régions de la formation professionnelle. Finalement, monsieur le ministre, ce que craignent de nombreux sénateurs, c'est que les ressources qui seront produites par les cartes grises ne permettent pas aux régions de connaître une croissance des crédits de la formation professionnelle comparable à ce qu'elle avait été ces dernières années.

Certes, nous souhaitons que le produit des cartes grises augmente, car cela permettrait une meilleure adéquation de la formation professionnelle et cela signifierait que les Français peuvent acheter des automobiles, mais nous craignons que les régions ne disposent pas des crédits nécessaires pour garder le pourcentage d'augmentation qu'elles avaient connu les années précédentes.

Dans l'ensemble, monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles donne un avis favorable à votre budget. C'est l'un des budgets que le Sénat retiendra comme un budget

en expansion et il vaut la peine d'être retenu, cette année, avec un avis favorable.

M. le président. La parole est à M. Colin.

M. Jean Colin. Monsieur le président, madame le ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, aujourd'hui, nous évoquons la condition des femmes et mon propos se limitera à un problème particulier qui concerne leur protection sociale : je veux parler des pensions de réversion.

Cette question est tellement essentielle qu'elle justifie un exposé qui sera limité à quelques minutes en raison des temps de parole qui nous sont accordés.

Bien des femmes, hélas ! se trouvent confrontées un jour ou l'autre avec le problème du veuvage. Est-il besoin en effet de rappeler que, dans leur grande majorité, les femmes vivent plus longtemps que les hommes, privilège naturel indéniable, certes, mais qui comporte en conséquence un plus lourd fardeau de deuils et de peines à porter ?

A une période où, réduites à la solitude, leur situation est combien pesante au point de vue moral, à une époque où les liens qui faisaient la force et la cohésion familiales ont largement disparu de sorte que la perte du mari signifie l'isolement, à une période où les conditions de vie sont bien plus inhumaines qu'autrefois, où la solidarité spontanée d'hier fait place à l'assistance, où l'existence quotidienne est compliquée par des exigences administratives de toutes sortes, dans une telle ambiance, dans un tel environnement, il faut au moins apporter aux veuves, à toutes les veuves, des conditions de vie décentes.

C'est dire toute l'importance du problème des pensions de réversion. Ce problème, comme tous ceux qui se rattachent au drame du veuvage, n'est certes pas nouveau. Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs s'en sont préoccupés. La protection sociale des veuves a été repensée et améliorée.

Le Gouvernement actuel envisage, en matière de pension de réversion, quand elle est accordée — et j'y reviendrai — de porter à la fin de l'an prochain le taux de 50 p. 100 à 52 p. 100 par rapport à la pension du défunt : modeste, mais quand même sensible amélioration. Espérons qu'il ne s'agira que d'une première étape et que ce taux atteindra prochainement 60 p. 100, comme les associations de veuves et comme tant de parlementaires de toutes les origines politiques l'ont demandé.

Mais il est un point, madame le ministre — et c'est un point essentiel — sur lequel aucune évolution ne s'est fait jour alors qu'un progrès est absolument nécessaire au nom de la simple justice.

Un élément de notre législation demeure très en retrait par rapport aux règles du bon droit et de la stricte équité : il s'agit de l'exigence d'un plafond de ressources pour faire jouer le mécanisme de l'attribution de la pension de réversion. Une telle situation découle de l'application des dispositions anciennes puisqu'il s'agit de l'article 81-A du décret du 29 décembre 1945, modifié récemment par le décret du 24 février 1975.

Pour avoir droit à une pension de réversion, en vertu de ces textes, il faut remplir plusieurs conditions : une condition d'âge, une condition d'activité, et cette fameuse condition de ressources qui reste particulièrement rigoureuse.

Même si un assouplissement est intervenu, nous sommes encore bien loin du compte. Quel a été cet assouplissement ? La veuve exclue du bénéfice de la pension de réversion au lendemain du décès de son conjoint pourra plus tard, si elle n'a plus de ressources, demander à nouveau, avec plus de chances de succès, à percevoir cette pension.

Cela dit, le plafond de ressources est à un niveau tel qu'il exclut de la réversion la plupart des veuves : celles qui exercent une activité professionnelle. Le plafond est en effet égal au montant annuel du Smic. Il suffit donc, pour être écarté, de gagner le Smic, autrement dit de travailler.

Finalement, à travers cette disposition, c'est le droit, pourtant reconnu par la législation, à cette pension de réversion qui est mis en échec et qui, en réalité, se trouve purement et simplement supprimé pour toutes les femmes qui travaillent. Il s'agit là d'une injustice car les veuves restées au foyer peuvent, quant à elles, prétendre à la pension de réversion et cela quels qu'aient été les revenus du mari, même si ces revenus étaient très élevés, tandis que les veuves qui exercent une activité professionnelle, si modeste que soit leur rémunération, se trouvent pénalisées.

Une telle situation n'est ni normale ni acceptable car, le plus souvent, ce sont les femmes de condition modeste qui ont dû travailler, et c'est contre elles que jouera cette disposition restrictive. Et l'injustice est encore plus flagrante si l'on songe qu'avant son décès le mari a souvent été malade pendant une longue période, obligeant l'épouse à travailler pour faire face seule aux besoins d'une famille privée de revenus.

Il importe donc de modifier cette disposition excessive, et le Gouvernement a tous pouvoirs pour le faire. En effet, l'article L. 351 du code de la sécurité sociale précise que le minimum

de revenus au-dessus duquel la pension de réversion ne sera pas attribuée est fixé par voie réglementaire. Il appartient donc au Gouvernement de modifier ce plafond.

C'est pourquoi, madame le ministre, je pense ne pas faire appel à vous en vain. Il suffit de faire revivre un droit de la femme, un droit de la veuve qui n'a jamais été supprimé en théorie, mais que le jeu d'une disposition mal venue a fait tomber en désuétude. Je vous demande de rétablir ce droit et de faire prévaloir la justice sociale.

J'ai bon espoir de pouvoir compter sur vous pour régler favorablement un problème aussi essentiel. Même si l'on doit procéder par palier, ce qui est peut-être une nécessité en raison des difficultés financières, j'espère que ce droit que possèdent les veuves qui ont travaillé — et souvent durement — à l'attribution d'une pension de réversion sera rétabli dans la réalité. Par avance, je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien manifester à l'égard des préoccupations que je viens d'exprimer.

Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Beaudou.

Mme Marie-Claude Beaudou. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, l'année dernière, j'étais déjà intervenue à cette même tribune pour regretter qu'il n'ait pas été prévu, comme c'est le cas à l'Assemblée nationale, de débat spécifique sur les crédits accordés au ministère des droits de la femme. Cette année encore il n'y en a pas, et je le regrette.

Les femmes ont vu leurs conditions de vie se transformer en quelques années de façon spectaculaire. De nouveaux horizons se sont ouverts à elles du fait de leur accès aux études, et surtout du fait de leur entrée massive dans la vie professionnelle. De nouvelles exigences se sont fait jour parallèlement. Elles veulent le temps et les moyens de vivre, le droit au métier, au travail, à la formation professionnelle et à la promotion, le droit à l'égalité, le droit à la parole : en bref, elles veulent devenir libres, égales et responsables.

Leurs luttes de plus en plus nombreuses, leur participation de plus en plus grande à la vie associative comme à la vie politique démontrent bien cette aspiration qu'elles ont de vivre mieux, démontrent leur volonté de prendre en main leurs revendications.

Si chacun reconnaît que l'entrée massive des femmes dans la vie active est maintenant un fait irréversible et que leur activité est devenue indispensable à la vie économique et sociale du pays, il convient aujourd'hui de lever les obstacles qui se dressent devant elles, de leur donner toute leur place aussi bien dans la vie professionnelle que familiale.

Les obstacles, les femmes les rencontrent dès leur plus jeune âge : dès l'école, où la plupart des manuels scolaires continuent à véhiculer l'idée que maman est à la maison et fait la cuisine tandis que papa est au travail et fume la pipe, où l'on propose encore des sujets d'examen sur les tâches ménagères aux filles et sur le bricolage aux garçons.

Les obstacles, les femmes les rencontrent devant la formation professionnelle et l'emploi. Elles représentent 55 p. 100 du nombre des chômeurs et 11 p. 100 des ouvriers qualifiés. Elles sont reléguées à des tâches subalternes, sous-qualifiées, sous-payées. Elles sont concentrées dans certains secteurs d'activité tels que l'habillement, la construction mécanique, l'électronique et le tertiaire. Cette sous-qualification est le résultat d'une formation initiale et professionnelle inadaptée.

Au niveau de la formation continue, les femmes représentent 14 p. 100 des stagiaires de l'industrie et plus de 65 p. 100 dans le tertiaire. Cette discrimination se prolonge dans le salaire puisque chacun sait qu'à travail égal l'écart moyen de salaire reste encore aujourd'hui de 33 p. 100. La précarité est l'un des traits dominants de l'emploi féminin.

Les obstacles, les femmes les rencontrent aussi dans la vie familiale : difficultés à l'accueil des enfants, course contre la montre tous les jours, difficultés pour avoir accès aux loisirs.

Les obstacles, les femmes les vivent avec les difficultés à boucler les fins de mois, à voir maintenu le pouvoir d'achat des salaires et des allocations familiales.

Je voudrais profiter de ce débat pour vous dire que nous sommes préoccupées par le coup de frein annoncé pour les allocations familiales, celui-ci intervenant après le blocage des salaires. Les familles s'étaient réjouies du relèvement substantiel de ces allocations en 1981. Il nous semble nécessaire non seulement pour ces familles, mais aussi pour l'intérêt national, de le poursuivre afin d'avancer régulièrement vers les 55 p. 100 d'augmentation en deux étapes prévus dans le programme de François Mitterrand.

Je voudrais, en quelques phrases, attirer votre attention sur les conditions de vie des femmes seules chefs de famille, tout en sachant, madame le ministre, que vous connaissez leur situation.

S'il est vrai qu'en règle générale les femmes sont surexploitées, sous-qualifiées, sous-payées, les femmes seules chefs de famille doivent en plus faire face à des difficultés morales et matérielles. Divorcées, mères célibataires ou veuves, elles ont de lourdes responsabilités sans personne avec qui partager leurs problèmes et leur solitude. Les familles dites monoparentales sont parmi les plus défavorisées. Il faut les aider à résoudre leurs difficultés matérielles. Elles doivent avoir accès à la formation professionnelle, en particulier celles dont le niveau scolaire est le plus bas.

Elles doivent avoir accès à l'emploi, au logement, percevoir un salaire décent et des allocations familiales suffisantes. Des mesures spécifiques doivent être prises à leur égard.

Des textes de loi ont dû être profondément modifiés sous la pression des luttes des femmes, mais il reste encore des domaines dont la femme est exclue. Par exemple, l'article 1421 du code civil dispose toujours que le mari administre seul la communauté, sauf à répondre de ses fautes de gestion et qu'il dispose toujours des biens communs. En matière d'autorité parentale également, puisque les biens de l'enfant sont sous l'administration et la jouissance du père et de la mère, mais c'est le père seul qui en a l'exercice; lui seul peut agir au nom de l'enfant.

Face à toutes ces difficultés, depuis mai 1981, un certain nombre de mesures ont déjà été prises, en particulier les dotations budgétaires consacrées au soutien de l'emploi et à l'insertion professionnelle des jeunes, la suppression des discriminations à l'égard des femmes dans la fonction publique, la loi sur les conjoints d'artisans et de commerçants, la campagne en faveur de la contraception, les mesures améliorant l'accueil et l'éducation des enfants à la crèche et à l'école avec la création de places en crèches et de postes d'enseignant, l'avancement de l'âge ouvrant droit à la retraite et les nouveaux droits des travailleurs à l'entreprise.

D'autres mesures appréciables viennent d'être annoncées : en matière de fiscalité, aboutir à une plus grande égalité fiscale, la déduction des frais de garde des enfants de moins de trois ans du revenu imposable pour les familles dont les deux conjoints travaillent; le projet de loi concernant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes; le remboursement dès le 1^{er} janvier 1983 de l'interruption volontaire de grossesse à 70 p. 100. C'est une mesure de justice sociale en faveur de laquelle les parlementaires communistes, au côté des associations familiales, n'ont jamais cessé de lutter. Je me réjouis que les nombreux rassemblements et luttes de femmes aient pu peser dans la décision gouvernementale, même si la proposition du groupe communiste de remboursement à 100 p. 100 n'a pu être retenue et si le projet de rediscuter chaque année son financement comporte le risque de sa remise en cause.

Ce sont des progrès importants qui sont autant d'acquis pour les femmes et qui permettront d'aller plus loin encore.

Les parlementaires communistes ont, pour leur part, des propositions de loi importantes pour améliorer la vie des femmes. Ces propositions s'inscrivent dans les objectifs du Gouvernement. Aussi souhaiterions-nous vivement qu'elles soient discutées conjointement avec vos projets de loi, madame le ministre, notamment en ce qui concerne la réduction du temps de travail pour les femmes enceintes, l'allongement du congé de maternité, l'avancement de l'âge ouvrant droit à la retraite à cinquante-cinq ans pour les femmes, les allocations familiales dès le premier enfant et l'indexation sur les salaires, l'égalité des sexes dans les manuels scolaires, la protection des femmes victimes de violences et l'évolution des représentations de la femme à travers la publicité.

Je voudrais attirer votre attention sur la difficulté d'application de certaines lois. Dans trop de cas encore, les lois ne sont pas appliquées ou le sont imparfaitement. Il n'y a qu'à voir les obstacles mis à l'application de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Il nous appartient donc avec les femmes que toutes ces lois passent dans la vie.

Trop souvent, les femmes et les familles ont une mauvaise connaissance de leurs droits. Ne serait-il pas possible de mener une campagne de façon plus générale et systématique sur les droits des femmes et des familles, sur les prestations familiales, comme cela a été fait pour l'information menée à la télévision sur la contraception et sur l'égalité des chances devant la vie professionnelle?

L'égalité des femmes ne peut vouloir dire la remise en cause d'acquis obtenus par la lutte dans les domaines de l'interdiction du travail de nuit et du dimanche ou de la pénibilité du travail.

La participation des femmes à la vie sociale, le développement de toutes leurs capacités représentent une source de richesse pour tous.

Des pas importants ont été faits pour aller de l'avant vers une pleine égalité. Beaucoup d'efforts restent à accomplir.

Parce que les crédits de votre ministère s'inscrivent dans cette démarche, madame le ministre, et, même si nous les considérons comme encore trop modestes, le groupe communiste les votera. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Le Bellegou-Béguin.

Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'an dernier, intervenant devant vous sur le projet de budget du ministère des droits de la femme pour 1982, j'avais regretté que, dans sa présentation, ce budget ne soit pas nettement individualisé par rapport à celui de l'ensemble des services généraux du Premier ministre. Or je constate que, cette année, le budget des droits de la femme est présenté de manière spécifique au titre des différentes actions relevant des services généraux du Premier ministre.

Nous devons nous féliciter de cette innovation, tout en continuant à déplorer qu'à la différence de l'Assemblée nationale ce budget ne donne pas lieu au Sénat à la désignation d'un rapporteur spécial, ce qui, hélas! est un révélateur des pesanteurs qui demeurent encore dans la société française.

En ce qui concerne les crédits alloués au ministère des droits de la femme pour 1983, s'il est vrai que l'on peut parler de stabilité plus que de progression, dans la mesure où leur augmentation correspond sensiblement à l'augmentation du coût de la vie, il n'en reste pas moins qu'il s'agit de crédits suffisamment importants — plus de 100 millions de francs — pour permettre de renforcer les services du ministère et de poursuivre les actions engagées.

Nous formulerons néanmoins un souhait : celui que, l'an prochain, un effort budgétaire sérieux soit accompli, car l'action positive menée par le ministère n'atteindra son plein effet que s'il dispose de relais efficaces sur l'ensemble du territoire national.

Cela étant, un budget traduit toujours une politique. La vôtre, madame le ministre, est fondée sur la continuité et je vous en félicite.

Les actions que vous envisagez de développer en 1983 sont celles qui constituaient les axes prioritaires de votre intervention au cours de l'année 1982. Un bref tour d'horizon nous autorise à dire que le pari a été tenu, que le bilan est positif.

Quant à l'information d'abord, le ministère a déployé des efforts constants pour mettre en place un réseau de centres d'information, pour réaliser, sous des formes multiples, des outils d'information accessibles à tous, pour aller au-devant de l'ensemble des femmes par des campagnes d'information.

Or nous pouvons affirmer aujourd'hui que l'information est passée dans le public, notamment parmi les jeunes.

C'est ainsi que, grâce à votre action d'information, la contraception, dont chacun de nous sait bien qu'elle constitue le moyen le plus sûr de limiter le recours à l'interruption volontaire de grossesse, est en train de devenir un élément permanent de notre vie quotidienne et il en sera de même demain sur le plan de l'égalité professionnelle, car, grâce à votre action d'information, chacun admettra que, sur la ligne de départ, les femmes doivent avoir les mêmes chances que les hommes.

Bilan positif encore quant à la formation et à l'emploi des femmes. En cette matière, madame le ministre, votre mérite a été de comprendre qu'en présence de ministères spécifiques vous deviez vous attacher à développer des actions pilotes, à réaliser des expériences qui, étant suivies, remarquées, seraient reprises et intégrées dans les structures gouvernementales existantes. Vous avez alors pris l'initiative de mener dans chaque région au moins une action concrète se rapportant à des formations nouvelles.

C'est ainsi que, dans ma région, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, un projet a été retenu, qui a débuté ou débutera dans quelques jours, dont l'objectif est de former à une technique nouvelle, la bureautique, dix-huit femmes seules chefs de famille sans qualification.

Bilan positif, enfin, quant à l'obtention pour chaque femme de droits nouveaux : il s'agit plus particulièrement de faire en sorte que la situation matérielle des femmes ne dépende pas exclusivement de leur situation matrimoniale.

C'est dans cet esprit que le ministère a participé à l'élaboration du statut des conjoints d'artisans et de commerçants qui, à 80 p. 100, intéresse les femmes. C'est dans cet esprit que de nombreux travaux sont menés en liaison avec les différents ministères.

A ce moment de mon intervention, j'insisterai sur l'importance de la coopération interministérielle entre le département des droits de la femme et les autres départements ministériels.

L'esprit, certes, mais aussi la pratique de la coopération et de la concertation sont indispensables, madame le ministre, à la réussite de votre action. Pour faire avancer la cause et la situation de l'ensemble des femmes, l'action de votre ministère doit s'insérer dans la politique du Gouvernement. Cela, vous l'avez compris et le Gouvernement également.

La liaison entre le ministère des droits de la femme et les autres ministères a déjà permis l'adoption de mesures importantes. A titre d'exemple, je citerai votre participation active à l'élaboration des textes relatifs au plan de formation des jeunes de seize à dix-huit ans ou encore votre contribution aux missions locales pour l'emploi, recherchant dans l'un et l'autre cas des solutions innovantes destinées à ne pas cantonner les jeunes filles dans des formations orientées vers des secteurs traditionnellement féminins.

Mais vous ne vous êtes pas contentée, madame le ministre, d'attendre que l'on vienne solliciter votre collaboration. Bien souvent, vous avez pris l'initiative de cette collaboration. Vous avez su proposer, suggérer, orienter ; je n'en veux pour preuve que votre intervention déterminante dans la modification de l'article 7 du statut de la fonction publique ou encore l'initiative que vous avez prise d'un décret portant extension de l'interruption volontaire de grossesse.

Cette collaboration nécessaire entre votre ministère et les autres ministères prend toute sa signification si on la replace dans une perspective plus vaste, celle qui, selon les termes employés par Mme Toutain dans son rapport à l'Assemblée nationale, tend à modifier « l'image culturelle traditionnelle » de la femme. Car c'est là qu'est le vrai problème, la raison d'être de la mission qui vous est confiée.

Qu'il s'agisse des travaux entrepris avec le ministère de l'éducation nationale afin d'assurer dès le départ une réelle égalité entre les enfants des deux sexes, qu'il s'agisse des travaux entrepris avec le ministère de la justice pour parvenir à l'égalité des conjoints dans la famille, qu'il s'agisse du projet de loi élaboré avec le ministère du travail pour parvenir à l'égalité professionnelle des femmes et des hommes dans le monde du travail, texte dont votre ministère est l'instigateur, dans tous ces domaines, nous retrouvons affirmée cette volonté qui est la vôtre de parvenir à une meilleure intégration des femmes dans la vie politique, économique et sociale.

Certes, cela ne se fait pas sans heurts : on ne bouscule pas aisément certaines habitudes mentales, et nous venons d'en avoir la preuve ces jours derniers avec l'annulation par le Conseil constitutionnel du quota de 25 p. 100 réservé aux femmes dans la nouvelle loi électorale municipale. Mais qu'importe, les jalons sont posés ! L'avancée législative se réalise petit à petit dans un mouvement irréversible qui correspond aux aspirations légitimes des femmes.

Dans le même temps, sur le terrain, les représentantes du ministère des droits de la femme jouent un rôle d'animation locale. Elles mènent des actions pilotes en direction des femmes, que ce soit en matière de formations professionnelles spécifiques ou en faveur des femmes seules ou en détresse.

Il est donc souhaitable que les moyens financiers du ministère des droits de la femme soient renforcés dans le cadre régional et départemental. Votre efficacité s'en trouvera accrue.

Mais vous nous avez déjà apporté la preuve, madame le ministre, que votre ténacité pouvait triompher de bien des obstacles.

C'est pourquoi nous vous accordons notre confiance, afin que, soutenue par le Gouvernement, vous puissiez mener à bien des actions qui marqueront — n'en doutons point — l'évolution de notre société. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. Mme Brigitte Gros applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Salvi.

M. Pierre Salvi. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, au cours des campagnes électorales qui ont précédé les élections présidentielles et législatives, un très grand nombre de discours ont été tenus et un nombre encore plus important de promesses ont été faites qui concernaient toutes les catégories sociales de notre pays. La priorité des priorités du futur président de la République serait constituée par la lutte inlassable contre le chômage, l'un des remèdes proposés étant la création de 200 000 emplois publics au cours des deux années qui suivraient les élections. L'on a par ailleurs promis le maintien du pouvoir d'achat pour tous les Français, et même sa progression pour les plus bas salaires, et la réduction de la durée du travail à trente-cinq heures pour 1985.

Dix-huit mois se sont écoulés depuis votre accession au pouvoir et vous conviendrez qu'un très grand nombre de ces promesses se sont envolées comme les feuilles en automne.

Le maintien du pouvoir d'achat pour tous ! Qu'en est-il pour la fonction publique ? Un accord contractuel est signé en mars 1982 prévoyant *grosso modo* le maintien du pouvoir d'achat pour la totalité des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales. Quelques mois plus tard, le Gouvernement dénonce unilatéralement le contrat, qu'il avait pourtant lui-même signé, en bloquant les prix et les salaires jusqu'au 1^{er} novembre 1982.

A partir du moment où la dernière augmentation des traitements perçus par les fonctionnaires date du mois de mars, ce blocage aura, en réalité, porté sur sept mois, provoquant durant cette période une perte sèche, vous en conviendrez, du pouvoir d'achat pour la totalité des fonctionnaires de notre pays.

Par ailleurs, et dans le même temps, vous instituez une cotisation à l'assurance chômage qui prélevera de plus 1 p. 100 du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Le relevé des conclusions des négociations salariales pour l'année 1983 consacre, par ailleurs, une perte de pouvoir d'achat pour cette même année qui pourrait être éventuellement compensée par l'application, sous toute réserve, d'une hypothétique clause de sauvegarde.

Au début de cette année, vous avez, dans vos déclarations publiques, répété à maintes reprises que les précédents gouvernements ne voulaient pas améliorer la situation des fonctionnaires, tandis que le gouvernement actuel voudrait bien le faire mais ne le peut pas. Permettez-moi tout d'abord de m'inscrire en faux contre votre première affirmation : le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires, titulaires et non titulaires, civils ou militaires, a toujours progressé au cours des années précédentes. Le gouvernement de la gauche est le premier, depuis fort longtemps, à y porter durablement atteinte.

Parmi les nombreuses promesses dont je faisais état au tout début de mon propos figurait la création de 200 000 emplois publics. Qu'en est-il aujourd'hui ? Ont été créés, en 1981, environ 31 000 emplois et, en 1982, 42 297 emplois de titulaires. En 1983, vous prévoyez environ 20 000 créations d'emplois titulaires, soit un peu plus de 90 000 emplois pour les trois années 1981, 1982 et 1983. Il ne faut pas confondre, en effet, monsieur le ministre, la création d'emplois titulaires nouveaux et la titularisation d'auxiliaires ou de contractuels. Ainsi, nous sommes loin de l'objectif que s'étaient fixé le Président de la République et le Gouvernement et ce n'est pas votre projet de budget, victime également de l'austérité, qui permettra d'y remédier.

Pourtant, il existe un réel problème d'effectifs dans un certain nombre de secteurs de la fonction publique, et je pense en particulier aux postes et télécommunications. La réduction du temps de travail d'une heure n'a créé aucun emploi nouveau dans la fonction publique. L'application de nouvelles dispositions concernant le travail à temps partiel, les cessations d'activité de plus en plus nombreuses, pour des raisons diverses mais souvent, il faut le dire, par découragement, ne sont également nullement compensées par les très modestes créations d'emplois que vous prévoyez.

La nécessaire réforme de la grille indiciaire semble être totalement abandonnée et le rapport présenté par M. Lasry, qui pourtant préconisait un certain nombre de solutions satisfaisantes, a été écarté par le Gouvernement, lequel n'a prévu en tout et pour tout que l'application d'une réforme indiciaire en faveur du personnel enseignant, également victime de la rigueur budgétaire puisque nous ne trouvons nulle trace de son application dans le projet de loi de finances pour 1983.

Vous avez annoncé le dépôt d'une loi sur la titularisation des auxiliaires et des contractuels mais, là encore, il convient d'être particulièrement circonspect. Un récent décret de titularisation des catégories C et D est paru le 23 septembre 1982, mais celui-ci ne vise en réalité que la titularisation de 80 000 agents au maximum et non pas 250 000, chiffre que vous aviez vous-même avancé précédemment.

En outre, en ce qui concerne plus particulièrement les contractuels, votre projet ne tient aucun compte de l'ancienneté professionnelle hors administration ; il ne prévoit aucune disposition pour maintenir les prestations retraite servies aux anciens contractuels ou à ceux qui ne pourront être titularisés.

Toujours en ce qui concerne les agents non titulaires, pouvez-vous indiquer à quel moment ceux-ci pourront bénéficier de l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans qui leur avait été promis ? Pouvez-vous également nous confirmer que ceux qui prendront leur retraite à soixante-cinq ans seront pénalisés par une minoration de points Ircantec conduisant à la diminution de leur retraite complémentaire ? Pour quelles raisons, par ailleurs, le Gouvernement refuse-t-il toute réforme du régime Ircantec qui permettrait, notamment en matière de retraite, d'assimiler les agents non titulaires aux agents titulaires ?

Voilà, monsieur le ministre, au sujet de votre budget, les quelques questions que je voulais vous poser et à propos desquelles j'attends votre réponse. Je ne reviendrai ni sur les fonctionnaires d'administration centrale, ni sur les administrateurs civils, puisque vous m'avez en quelque sorte répondu. Mais je trouve toujours votre réponse insuffisante. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à Mme Goldet.

Mme Cécile Goldet. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, dans la discussion de la loi de finances pour 1981, j'avais pris la parole sur le budget de Mme le ministre de la condition féminine. Le temps qui m'était alors imparti était de deux minutes. Deux minutes pour les femmes, c'était tout un programme !

Les crédits du ministère des droits de la femme, dix fois supérieurs à ceux dont disposait l'ancien ministre de la condition féminine, restent certes encore modestes. Mais une action qui implique la modification des conditions de vie de la moitié de la population ne peut être le fait d'un seul département ministériel, celui-ci devant essentiellement jouer un rôle de sensibilisation et d'incitation à l'égard d'autres départements ministériels comme le travail, l'emploi, la formation professionnelle, la fonction publique, l'éducation nationale, entre autres.

Le budget pour 1983 du ministère des droits de la femme, qui passe de 92,2 à 100,8 millions de francs, progresse de 9,2 p. 100. Il va permettre à ce département ministériel nouveau venu de développer les actions prioritaires indispensables pour permettre aux femmes de faire face aux difficultés qu'elles rencontrent dans la vie sociale, professionnelle et familiale.

Les priorités sont mises essentiellement sur trois aspects principaux de la vie des femmes : travail, emploi, salaires et formation ; droits propres ; droits des femmes dans la société.

Pour y parvenir, priorité est donnée à l'information, à des mesures législatives pour une meilleure approche du problème des femmes face à l'emploi, à des mesures éducatives ayant pour but de faciliter et d'accélérer l'évolution des mentalités.

L'information, mode d'action choisi par le ministère des droits de la femme, a comporté : une campagne d'information sur la contraception, dont l'impact semble avoir été important et dont le résultat est extrêmement intéressant puisque le nombre des personnes qui visitent les centres de contraception a presque doublé ; une campagne sur l'emploi, qui doit durer dix-huit mois et qui démarre au moment où va être débattu en première lecture le projet de loi sur l'égalité professionnelle.

Ces campagnes, faites par voie de radio et de télévision, mériteraient des temps d'antenne plus importants.

Sur le terrain même, les centres d'information des droits de la femme et le centre national d'information sur les droits de la femme permettent de fournir au public des informations classées, précises et de recueillir sur place une masse importante de renseignements.

L'objectif de mettre en place un centre d'information par département est sur le point d'être réalisé. Il est encore modeste eu égard à l'importance de la demande et il est essentiel qu'il soit le plus rapidement possible démultiplié.

A cet égard, le rôle des vingt-deux déléguées régionales et des chargées de mission départementales est considérable ; leurs moyens de travail ont été, en 1982, notablement insuffisants. Nous espérons que le crédit supplémentaire de 3,6 millions de francs va permettre la création de vingt-deux emplois et de payer les frais de déplacement des déléguées régionales et les frais de fonctionnement des chargées de mission départementales.

En 1983, l'axe prioritaire reste l'emploi et la formation. En effet : 8,5 millions de femmes travaillent ; 25 p. 100 des femmes entre vingt et soixante ans vivent seules, et parmi elles 600 000 ont un ou plusieurs enfants à charge ; elles perçoivent un salaire inférieur de moitié à celui des hommes ; 23 p. 100 seulement sont stagiaires de la formation professionnelle ; leur taux de chômage est supérieur de moitié à celui des hommes : 12,6 p. 100 contre 8,5 p. 100.

En pratique, elles s'engagent dans une trentaine seulement de filières professionnelles quand les hommes en empruntent près de 300. Bien que, théoriquement, toutes les filières leur soient accessibles, sans aucune discrimination de sexe, cette discrimination persiste. Je citerai, par exemple, le fait que de très nombreux établissements, comme les lycées d'enseignement professionnel, refusent les jeunes filles sous le prétexte que les installations sanitaires ne sont pas satisfaisantes ou que les orienteurs professionnels ont tendance à recommander aux jeunes filles les filières traditionnelles. Elles continuent ainsi à acquérir des techniques, comme la sténodactylo, qui sont péri-

mées avant qu'elles ne les aient exercées, et cela du fait de la mise en place de technologies nouvelles.

Il est absolument essentiel que les jeunes filles aient accès à toutes les technologies et plus spécialement aux technologies de pointe.

Tout cela explique la nécessité d'une loi sur l'égalité professionnelle qui introduise dans le droit du travail l'idée nouvelle du principe de l'égalité professionnelle.

Ce projet donne des droits nouveaux — interdiction de toute discrimination à l'embauche et suppression du motif légitime — et des moyens pour les exercer. Il prévoit un rapport annuel, un plan d'égalité professionnelle et la création d'un conseil supérieur de l'égalité professionnelle, qui réunit les partenaires sociaux et les administrations et définit les grands axes de la politique de l'égalité professionnelle. Il prévoit aussi la création d'une mission chargée d'appliquer cette politique qui se traduira par la création budgétaire de six emplois.

Mais une action sur le terrain reste absolument indispensable car, lors d'un entretien d'embauche, la femme doit subir des questions d'une parfaite indiscretion et qui sont de fait ségrégatives. On lui demande, par exemple, quel est le moyen de contraception qu'elle utilise. Cela se fait couramment lors d'une visite d'embauche, jamais par écrit, mais toujours en pratique. Cela est inadmissible et il faut trouver le moyen de mettre fin à ces pratiques.

Le problème essentiel de la formation est traité en rapport avec les départements ministériels concernés : 48 stages pilotes de formation professionnelle ont été organisés ; un quota a été prévu pour faire remonter le pourcentage de femmes dans le plan « Avenir-jeunes » ; l'adaptation des filières est étudiée en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale ; 65 demi-postes dans toutes les missions locales et 22 postes d'informatrice dans les îlots sensibles ont été créés.

Dans le domaine du droit à la maternité volontaire, la campagne d'information sur la contraception a doublé le nombre des consultants dans les centres d'orthogénie, qu'un décret récent va permettre de multiplier.

En même temps que va être institué le remboursement de l'I. V. G., tout est mis en œuvre pour favoriser l'accès aux méthodes contraceptives. Remboursement de l'I. V. G. d'accord, mais contraception d'abord.

Pour élargir les droits des femmes dans la société, leur assurer autonomie et dignité, sont à l'étude des mesures relatives à la lutte contre le sexisme, entre autres dans les livres scolaires, la presse et les médias, ainsi qu'à la mise en place d'un système de droits propres à la retraite et d'égalité fiscale.

Un amendement avait institué un quota maximal de personnes de même sexe aux élections municipales. Si cet amendement n'a pas été retenu par le Conseil constitutionnel, il aura eu l'avantage de sensibiliser hommes et femmes à la situation étrange qui consiste à laisser établir des lois et règlements qui concernent la totalité des deux sexes par plus de 90 p. 100 de personnes d'un seul sexe. Nous sommes certains que, ainsi sensibilisés, tous auront à cœur de mettre fin à cette situation anormale, démontrant ainsi que la création d'une obligation légale n'était pas nécessaire pour mettre en œuvre le droit de la personne qui, parfois, peut se trouver plus étendu que les droits de l'homme.

Telle est, globalement, l'action du ministère des droits de la femme. Nous acceptons de voter les crédits demandés, en espérant les voir s'accroître dans les années à venir jusqu'au jour où, l'égalité étant enfin réalisée, ce ministère n'aura plus de raison d'être. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Regnault.

M. René Regnault. Mon propos s'adressera à M. le ministre de la formation professionnelle.

Avant de porter un jugement sur les crédits qu'il propose, je voudrais faire deux remarques préalables.

La première est que la situation économique et sociale du pays, dont les causes ont été crûment mises en relief par les fortes turbulences de l'économie mondiale, elles-mêmes animées par les pays dont l'économie reposait essentiellement sur la production de matières premières exportées sur les pays industrialisés, appelle un redressement fondamental.

Ce redressement exige de la France qu'elle se donne une nouvelle stratégie industrielle dont les conditions de succès reposent sur notre capacité : à nous orienter vers des produits et activités nouveaux — c'est l'objet de la loi d'orientation et de programmation de la recherche et des technologies — ; à mobiliser et associer toutes les énergies à tous les niveaux — la loi de décentralisation, son application et les lois conséquentes le permettent déjà — ; à définir les priorités par nature, dans

l'espace et dans le temps — la loi de plafinement adoptée pour le IX^e Plan traduit cette ambition — ; à se donner des moyens d'entraînement, de promotion, de stimulation à maîtrise publique — c'est ce que permet l'extension du secteur public industriel et bancaire — ; à préparer la main-d'œuvre qualifiée, correspondante et nécessaire, à investir délibérément dans la formation des hommes et des femmes de notre pays, jeunes et moins jeunes, et c'est l'objet pour une large part de votre action au sein du Gouvernement, monsieur le ministre.

C'est dire l'importance des crédits dont nous discutons ce soir. C'est aussi souligner le rôle déterminant des orientations que traduisent vos propositions.

Ma deuxième remarque est d'ordre statistique. Le pourcentage connu de chômeurs jeunes est très élevé, nettement plus que chez certains de nos voisins, telle l'Allemagne fédérale. Un tiers des jeunes sortent du cycle scolaire sans formation professionnelle. Un jeune chômeur sur deux n'a pas de qualification professionnelle. Le nombre de chômeurs, même s'il est évident que le développement du chômage s'est stabilisé du fait de l'action du Gouvernement au cours des dix-huit mois écoulés, demeure élevé, trop élevé ; des emplois de qualité, parfois de haut niveau de qualification, ne sont pas pourvus faute de candidats.

Après celui de 1982, qui faisait apparaître une nouvelle organisation en matière de formation professionnelle — les crédits augmentaient de 27,4 p. 100 par rapport à 1981 — le budget pour 1983 que vous nous proposez, avec ses 13 443 milliards de francs et sa progression de 28,7 p. 100, vient confirmer, sans nul doute, la volonté du Gouvernement de s'engager délibérément en direction de l'amélioration et du développement de la formation professionnelle. Ainsi, les crédits de votre ministère augmentent-ils de 64 p. 100 en deux ans.

Devant l'échec total de l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins de l'économie et qui découlait de la politique conduite ces dernières années, le Gouvernement auquel vous appartenez s'est donné comme objectif de ne voir, en 1985, aucun jeune de seize à dix-huit ans se présenter sur le marché du travail sans formation professionnelle. C'est un objectif ambitieux que nous approuvons.

Monsieur le ministre, les orientations et les moyens que vous nous proposez permettent de dire que nous en prenons tout à fait le chemin.

Cela étant, je formulerai quelques observations, je vous poserai plusieurs questions et, si vous le permettez, je solliciterai votre avis sur divers points.

En 1982, en application de l'ordonnance du 26 mars, une action spécifique, dans le cadre d'un plan d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à dix-huit ans, a été engagée. Des permanences d'accueil d'information et d'orientation et des missions locales se sont organisées et mises en place : près d'un millier pour les premières, plus d'une cinquantaine pour les secondes.

Toutefois, j'aimerais savoir comment les choses se sont passées sur le terrain, tant j'ai le sentiment que si l'on peut déjà parler de réussite, celle-ci est parfois variable selon les régions ou les secteurs. En effet, ici ou là nous avons déjà pu noter quelques réticences.

Je voudrais aussi savoir comment ont été entendues les invitations à participer à cette action de formation professionnelle, certes, de développement économique aussi, de solidarité nationale enfin.

Je crois savoir que, du côté des entreprises, on aurait parfois constaté de réelles réticences. Qu'il me soit possible de souligner la contradiction que je vois entre, d'un côté, le fait de revendiquer le contrôle de la formation professionnelle et de considérer que celle-ci devrait se pratiquer près, au sein et en liaison sûrement avec les entreprises, de l'autre, de se refuser à participer à un plan d'insertion ou de formation professionnelle tel que celui qui est actuellement proposé.

J'aimerais alors, monsieur le ministre, que vous puissiez m'indiquer quelles dispositions vous pensez pouvoir prendre vous-même ou en concertation avec vos collègues du Gouvernement pour permettre à la conception de cette solidarité de trouver sa pleine signification près des différents acteurs, notamment ceux des entreprises qui se doivent aussi d'apporter leur concours.

Je voudrais également, en renouvelant ma satisfaction quant au plan concernant les jeunes de seize à dix-huit ans, souligner les difficultés que rencontrent, et pour des raisons similaires, ceux de dix-huit à vingt et un ans, voire de dix-huit à vingt-six ans, car nombreux sont ceux qui n'ont pas encore trouvé de travail ou rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer effectivement dans la vie active.

Je souhaiterais alors, monsieur le ministre, que, le plus vite possible, le Gouvernement agisse en faveur de ces autres jeunes et qu'il soutienne par des moyens qu'il conviendrait de préciser au cours de l'année 1983, des actions allant dans le sens que personnellement je souhaite.

Une question annexe — concernant toujours ces jeunes qui vont en formation — pour attirer votre attention sur les problèmes qu'ils rencontrent en matière de transport, dès lors qu'ils utilisent des moyens collectifs. Ils ne sont pas actuellement admis au bénéfice des crédits de transports scolaires. Il s'agit bien pour eux de recevoir une formation et leur situation n'est-elle pas identique à celle de leurs jeunes camarades qui, eux, reçoivent une formation à temps plein ?

Aussi je forme le vœu, monsieur le ministre, qu'en concertation avec votre collègue de l'éducation nationale vous puissiez obtenir l'extension du bénéfice de l'aide aux familles pour transports scolaires à ces jeunes qui participent à ces plans de formation professionnelle.

Enfin, la décentralisation de la formation professionnelle va s'engager. Dès 1983, le transfert de compétences s'effectue pour une première tranche au moins.

Cela étant, il me semble, monsieur le ministre, qu'il convient d'éviter quelques écueils.

Premièrement, de nombreux partenaires se sont déjà mobilisés pour aider le Gouvernement à avancer en direction des objectifs qu'il s'est donnés. Je souhaiterais qu'un effort soit fait en matière de poursuite de la politique de formation professionnelle au niveau des régions.

Deuxièmement, je voudrais que la décentralisation de la formation professionnelle n'entraîne pas de retards dans les actions.

Je souhaite, enfin, que vous veilliez à l'harmonisation qui me paraît indispensable entre les actions de formation décidées au niveau de la région et les orientations du IX^e plan.

Telles sont, brièvement formulées, monsieur le ministre, quelques-unes des observations que je voulais présenter.

En conclusion, il me semble que la concertation et la clarté devraient être recherchées entre les différents organismes qui participent à la formation professionnelle, qu'ils soient publics ou privés.

Toutes ces observations, qui n'ont pour objet que de vous inviter, monsieur le ministre — et, à travers vous le Gouvernement — à poursuivre dans la voie que vous avez choisie, mais en en affirmant les orientations, me conduisent à réaffirmer les encouragements du groupe socialiste, qui votera, vous n'en doutez pas, vos crédits. (*Applaudissement sur les travées socialistes et communistes.*)

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. A cette heure tardive, je ne dirai que quelques mots.

Je vous remercie, mesdames, messieurs les sénateurs, de l'intérêt que vous avez pris au bilan que je vous ai présenté et aux projets que je vous ai annoncés pour l'année prochaine.

Monsieur Colin, vos préoccupations sont les miennes. Vous avez très justement noté que, en matière de pensions de réversion, nous avons déjà augmenté le taux de deux points. Il est dans les intentions du Gouvernement d'arriver ainsi, régulièrement et progressivement — en tout cas le plus tôt possible — à 60 p. 100, comme cela a été promis par le Président de la République.

Le second point évolué par M. Colin — le plafond de ressources exigé pour le versement de la pension — constitue aussi l'une de mes préoccupations. Comme vous le savez, le problème n'est pas simple ; il est même à ce point compliqué que j'ai demandé, voilà plusieurs mois, qu'un rapport soit établi sur la question plus large encore des droits propres. Ce rapport doit m'être remis d'ici à un ou deux mois. Il comportera des propositions et, à partir de là, nous pourrions élaborer des formules que nous discuterons avec les associations concernées.

Je remercie Mmes Beaudeau, Le Bellegou-Béguin et Goldet pour le soutien qu'elles m'ont apporté. J'ai compris qu'elles avaient longuement étudié ces questions et qu'elles se rendaient compte, elles aussi, des difficultés que l'on peut rencontrer.

Madame Beaudeau, les problèmes relatifs aux familles et aux allocations familiales ne relèvent pas directement de mes attributions. Néanmoins, comme vous le savez, le relèvement des allocations familiales a quand même été réalisé au cours de cette année, même si nous n'avons pas atteint le taux que nous aurions souhaité.

J'ai, comme vous, la préoccupation des femmes seules chef de famille, d'autant que ces familles mono-parentales ont tendance à se multiplier et à devenir maintenant de plus en plus nombreuses dans notre société. Par conséquent, si l'on veut traiter le problème à la racine, il est important, pour l'avenir, d'inciter les jeunes filles — voire les petites filles — à envisager l'acquisition d'une bonne qualification professionnelle, cela représentant encore la meilleure assurance vie.

C'est pour cette raison que j'ai axé, comme vous le savez, tous mes efforts sur la formation professionnelle, l'orientation professionnelle et l'égalité professionnelle. Dès le début de l'année prochaine, cela fera partie des thèmes de la campagne d'information, surtout en ce qui concerne les efforts à réaliser au niveau de l'école et une préparation précoce à l'exercice d'un bon métier.

Croyez que je me préoccupe également du « toilettage » de la législation qui reste encore à accomplir. Je songe à l'article 421 du code civil et aux aménagements encore indispensables de la loi relative à l'I. V. G.

Cela étant, je resterai toujours très attentive aux suggestions que vous voudrez bien me faire. (*Applaudissements.*)

M. Anicet Le Pors, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Le Pors, ministre délégué.

M. Anicet Le Pors, ministre délégué. Que M. Salvi choisisse de prendre la tête de la revendication dans la fonction publique quelques jours après la signature d'un accord sans précédent depuis dix ans, qui intéresse près des trois quarts des fonctionnaires et qui a fait l'objet d'une déclaration d'une organisation syndicale importante soulignant le caractère positif de la démarche du Gouvernement par l'action de son ministre de la fonction publique dans ce secteur, aurait de quoi m'étonner si je ne considérais pas son intervention comme hautement significative d'un certain état d'esprit actuel.

Véritablement, vous êtes plus royaliste que le roi, à moins que vous ne vous fassiez le porte-parole de ces organisations qui n'ont ni approuvé, ni signé cet accord, mais qui, malheureusement pour elles, ne représentent que moins de 5 p. 100 de l'ensemble des fonctionnaires. Cela est au demeurant votre droit.

Votre raisonnement ne pouvait convaincre car il est bâti sur une succession d'erreurs que je vais relever succinctement.

Vous vous êtes trompé en matière d'emploi. En effet, le Président de la République avait pris l'engagement de créer 210 000 emplois publics au sens large sur trois ans. Avec ce budget, nous couvrons cet engagement en deux ans et demi. Sur les 210 000 emplois prévus, les créations intervenues sont au nombre de 170 000 à 180 000 pour le secteur public au sens large et 107 000, sur un engagement de 130 000, pour la fonction publique proprement dite.

Nous sommes donc tout près du but : 37 700 postes en 1981, 46 500 en 1982 et 23 000 cette année. Il faut comparer ces chiffres aux créations d'emplois qui figuraient dans la loi de finances pour 1981, votée par la majorité que vous souteniez à l'époque : 1 890.

Vous vous êtes trompé en matière de durée du travail. Vous avez prétendu, en effet, que l'abaissement de la durée du travail dans la fonction publique était d'une heure, alors qu'elle est de deux heures en ce qui concerne la durée hebdomadaire réglementaire du travail au 1^{er} janvier 1982. Il faut y ajouter la généralisation de la cinquième semaine de congé, de la possibilité de cessation progressive d'activité, ainsi que les possibilités de travail à temps partiel.

Vous vous êtes trompé en matière de titularisation. Je relève tout d'abord que si nécessité de titularisation il y a, elle est due à la politique menée par la majorité antérieure qui a créé — comme vous le savez — cette fonction publique parallèle de 343 000 contractuels sous des situations diverses et que nous nous efforçons de résorber. Selon nos estimations, sur ces 343 000 personnes, 250 000 pourraient demander leur titularisation. Sur ces dernières, 80 000 relèvent effectivement du décret sur les catégories C et D et leur titularisation pourrait intervenir en deux ans. Les autres seront concernés par la loi que je vais présenter à l'Assemblée nationale le 14 décembre prochain. Le total fera bien 250 000. Pour les catégories A et B, la titularisation pourrait intervenir en quatre ans.

S'agissant de leur retraite, je vous renvoie tout simplement à l'ordonnance du 31 mars qui a fixé pour les non-titulaires un régime qui n'est pas défavorable au regard du droit commun.

Vous vous êtes trompé en matière de salaires. En effet, et autant qu'on puisse comparer aux hausses de prix que le Gouvernement a retenues dans son rapport économique et financier, la

hausse en niveau pour les fonctionnaires sera de 13,10 p. 100 pour 1983 par rapport à 1982 contre une hausse prévue de 18 p. 100, soit en masse salariale 21,9 p. 100 contre 21,4 p. 100.

J'ai indiqué que 55 p. 100 des fonctionnaires verront leur pouvoir d'achat maintenu ou augmenté dès le 1^{er} avril 1983 ; ce sont les 1 393 000 fonctionnaires qui se situent à un indice égal ou inférieur à 344.

En plus, il existe, effectivement, une clause de sauvegarde, la plus sophistiquée que l'on ait jamais élaborée en matière de politique salariale dans la fonction publique, puisque c'est une clause de sauvegarde en masse avec des implications en niveau.

Un nouveau pas, en plus de ceux qui ont déjà été accomplis depuis dix-huit mois, sera réalisé concernant le système des primes pour une meilleure clarté ; dans le relevé des conclusions salariales, le Gouvernement s'est engagé à présenter des propositions avant le 30 avril et à les soumettre aussitôt aux organisations syndicales.

J'ajoute, je l'ai dit tout à l'heure, qu'un groupe de travail va être créé dans la première quinzaine du mois de décembre pour présenter rapidement, c'est-à-dire avant le début de la préparation du budget de 1984, des propositions de remise en ordre du bas de la grille.

Vous vous êtes également trompé en ce qui concerne la réforme de la grille indiciaire. En effet, si j'ai effectivement mis fin aux travaux du groupe Lasry, c'est à la demande de toutes les organisations syndicales qui attendaient du Gouvernement qu'il prenne ses responsabilités après avoir entendu leurs propositions. J'ai longuement évoqué ce problème dans ma précédente intervention, mais sans doute aviez-vous déjà préparé votre discours, ce qui fait qu'apparemment vous n'avez pas tenu compte de mes propos. J'accorde, comme les organisations syndicales qui ont manifesté le souhait de participer activement aux travaux de remise en ordre de la grille, une grande importance à cette opération. Il ne s'agit pas d'une commission de diversion. Nous avons inscrit dans le projet de budget pour 1983 une provision de 100 millions de francs qui marquera concrètement l'amorce de cette remise en ordre dès 1983.

Ne nous étonnons pas, dans ces conditions, après toute cette accumulation d'erreurs, que votre chute ait été absolument erronée et tout à fait contraire à l'opinion générale qui se dégage de la fonction publique quant au sens de notre démarche.

Je dirai pour terminer, à M. Guillaume, que je m'étonne un peu de voir resurgir tous les ans cette revendication de la commission des finances prônant la création d'un conseil de direction du corps des administrateurs civils, non pas qu'elle soit intrinsèquement mauvaise — ce n'est pas le problème — mais parce que je la considère comme une survivance d'une période très ancienne où il n'y avait pas, comme aujourd'hui, grâce au statut général des fonctionnaires de 1946 et grâce à tous les décrets intervenus depuis, des instances de représentation qui ont fait leurs preuves ; je veux parler notamment des commissions administratives paritaires, des comités techniques paritaires, du conseil supérieur de la fonction publique. Les corps, à cette époque, étaient dotés de conseil de direction, faute d'instances aussi solidement établies et institutionnalisées que celles que nous connaissons aujourd'hui.

S'agissant précisément du corps des administrateurs civils, il dispose d'une commission administrative paritaire interministérielle. Les administrateurs civils, dans leurs différents ministères, ont en outre des commissions administratives paritaires qui leurs sont propres. Ils ont, en plus, la commission que vous avez évoquée, dite de l'article 23. Lorsque les projets seront plus avancés, s'agissant des compétences liées à la politique de décentralisation, cette commission sera réactivée, précisément en fonction de cette politique. J'ajouterai enfin que le corps des administrateurs civils a l'insigne privilège d'avoir comme chef du corps le Premier ministre lui-même.

C'est donc le corps de toute la fonction publique qui est le plus représenté et le plus solidement établi dans des instances officielles. Aucun autre ne dispose d'autant de moyens pour faire connaître son point de vue et pour faire valoir ses droits. Je sais d'ailleurs, pour bien connaître les administrateurs civils et entretenir avec eux des relations fréquentes, que cette revendication n'est pas formulée par la majorité d'entre eux mais par certains seulement.

Je reviens à mon point de départ : cette revendication annuelle n'est-elle pas quelque peu une survivance de revendications plus anciennes mais qui me semblent ne plus être d'actualité aujourd'hui ?

Tout en respectant le libre arbitre de la commission des finances, je souhaiterais qu'elle s'interroge sur la validité de cette revendication au regard de la masse relative de ceux qui la formulent. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle. Je me félicite des nombreuses questions qui m'ont été posées aussi bien par les rapporteurs que par les intervenants. Elles prouvent l'importance du sujet que nous traitons ce soir, à savoir la formation professionnelle non seulement des jeunes mais également des travailleurs de ce pays.

Je remercie les rapporteurs pour la qualité de leur travail ; je retiens leurs suggestions et je partage les remarques qu'ils ont présentées.

Je dirai à M. Guillaume, s'agissant de notre action en faveur des plus de dix-huit ans, que nous ne faisons pas moins que l'an dernier. En effet, nous avons affirmé que nous ne voulions pas, avec le programme pour les seize-dix-huit ans — ces deux classes d'âge sont les plus fragiles et il faut leur donner une nouvelle chance ou alors courir le risque de les laisser à la rue — déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Notre action en leur faveur — je parle en quantité — concerne 180 000 jeunes en 1982 et en concernera 340 000 en 1983. Ce sont d'abord 100 000 stages pour les jeunes de seize à dix-huit ans, mais également 35 000 stages pour les jeunes de dix-huit à vingt et un ans. S'agissant des stages — et le ministre chargé de l'emploi vous en parlera plus longuement — nous avons décidé de produire un effort supplémentaire en faveur des contrats emploi-formation, notamment pour les jeunes primo-demandeurs d'emploi.

S'agissant de l'A. F. P. A., 20 000 emplois supplémentaires seront dégagés grâce aux crédits que nous avons mis à sa disposition.

Une question m'a été posée concernant la rémunération des stagiaires et l'arrêté du 23 septembre. Le Gouvernement a décidé en septembre, au moment du démarrage d'un important programme pour la qualification professionnelle et l'insertion sociale des jeunes, d'harmoniser la rémunération des primo-demandeurs d'emploi en la fixant à 30 p. 100 du S. M. I. C. pour les jeunes de dix-huit à vingt et un ans et à 40 p. 100 au-delà de vingt et un ans, au lieu de 25 p. 100, 75 p. 100 ou 90 p. 100 auparavant afin d'éviter de trop grandes distorsions par rapport à l'indemnité que nous donnons aux jeunes de seize à dix-huit ans qui est de 500 francs les premiers six mois et de 700 francs au-delà.

Cette décision concerne plusieurs ministres et, en particulier, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'emploi, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, et le ministre de la formation professionnelle. Un arbitrage s'imposait, il a été rendu. Cela crée quelques problèmes pour les jeunes qui suivaient déjà un stage avant le 23 septembre. Les modifications apportées sont plus favorables pour certains, moins pour d'autres ; elles peuvent être à l'origine de difficultés pour certaines catégories de stagiaires, notamment ceux de l'A. F. P. A. Des modalités transitoires sont actuellement mises au point par les ministères concernés afin que ces stagiaires ne soient pas lésés.

Madame Gros, s'agissant de la réforme du système éducatif — je l'ai dit moi-même — tout ce que nous faisons actuellement, c'est du rattrapage. C'est l'énorme héritage que nous ont légué nos prédécesseurs.

Le plus important, c'est la réforme en amont, la seule de nature à tarir la source de ce flot de jeunes qui nous arrive tous les deux ans sur le marché du travail, sans formation, c'est-à-dire la réforme du système éducatif. Nous souhaitons que l'opération seize-dix-huit ans se termine le plus tôt possible. Nous aurons cependant d'autres actions à mener pour mettre fin — comme vous l'avez dit avec juste raison, monsieur Regnault — en 1985, à cette action de rattrapage en direction de tous ces jeunes sortis du système scolaire sans formation et même en faveur de ceux qui ont reçu une formation, une qualification, qui ont même des diplômes mais qui ne leur serviront jamais à rien, tout simplement parce qu'ils sont dépassés par les technologies nouvelles.

Madame Gros, vous avez cité l'exemple du stage proposé aux jeunes de votre région, aux Mureaux. Ce faisant, vous avez attiré mon attention sur la nécessaire adéquation des formations que nous proposons à ces jeunes aux besoins du marché du travail et aux filières porteuses d'emploi.

Il peut, certes, exister dans certains cas des « bavures », pour employer un terme que vous voudrez bien me pardonner, qui ne correspondent pas du tout aux orientations du ministère. D'ail-

leurs, vous vous doutez bien que ce n'est pas le ministère qui décide des stages qui ont lieu aux Mureaux. C'est une commission départementale issue du comité départemental de la formation professionnelle qui travaille sur un programme de formation en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux, aussi bien les représentants des salariés que ceux des employeurs, avec les élus et avec les organismes de formation et qui nous propose des stages.

Mais nous n'agréons pas, d'une manière générale, des stages qui, d'une part, ne cerneraient pas les besoins du marché du travail qui peuvent se dégager, d'autre part, ne seraient pas orientés vers des filières porteuses d'emplois.

En ce qui concerne les contrats emploi-formation, vous avez déclaré, madame Gros, qu'après avoir été enthousiaste, vous étiez maintenant un peu plus sceptique. Je relève cependant que, l'an dernier, 65 000 contrats emploi-formation ont été signés et que les crédits engagés cette année permettront la conclusion de 100 000 contrats de cette nature. Cette formule me semble devoir être développée et proposée aux chômeurs de longue durée, aux primo-demandeurs d'emplois et notamment aux femmes.

En ce qui concerne la crainte que vous avez manifestée à propos du transfert des crédits d'Etat vers les régions au titre de la régionalisation, je vous répondrai qu'on ne peut vouloir une chose et son contraire. Pour ce qui concerne mon ministère, nous affectons aux régions, pour 1983, la totalité des crédits nécessaires à la couverture des actions que nous avons prévues. Il est évident qu'en 1984 les régions fixeront elles-mêmes le niveau de l'intervention, y compris sur d'anciens crédits d'Etat, notamment ceux provenant des cartes grises. Pour ma part, je ne vois aucun risque de stagnation.

Je fais confiance aux présidents et aux membres des conseils régionaux pour consentir l'effort nécessaire en faveur de la formation professionnelle et pour affecter les crédits correspondant aux besoins, qui seront d'ailleurs mieux perçus puisque, je le répète, les régions auront notamment la responsabilité d'élaborer les schémas de la formation professionnelle. Cela permettra indiscutablement une meilleure adéquation de la formation aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Monsieur Regnault, en fait, vous avez posé la question essentielle, et j'y avais d'ailleurs fait allusion dans mon intervention. Au fond, nous sommes confrontés à un problème considérable pour les années et les décennies à venir, car nous vivons la troisième révolution technologique. Tout dépendra de la façon dont nous la maîtriserons et dont nous gérerons les mutations qu'elle entraînera.

Si nous parvenons à maîtriser et à gérer d'une manière correcte ces mutations, les effets seront considérables pour l'économie, pour les travailleurs. Ce sera un élément de progrès économique et de progrès social. Dans l'hypothèse inverse, la situation pourrait devenir très grave. Vous avez donc eu tout à fait raison de poser ces questions, monsieur Regnault.

En ce qui concerne les jeunes, vous m'avez demandé où nous en étions. J'ai donné quelques chiffres. Allant au-delà, je dirai que nous avons voulu faire de ce programme en faveur des seize-dix-huit ans une obligation nationale et toute le monde en comprend bien les raisons : d'abord pour aider ces jeunes, mais aussi parce que cela pose un problème de société, de sécurité. Je crois que notre appel à la mobilisation a été entendu.

Je n'irai pas jusqu'à dire que nous avons été plus entendus dans les municipalités de la majorité que dans celles de l'opposition, même s'il est un peu normal que les premières soient plus réceptives que les secondes. La mobilisation a été générale et nous n'avons pas eu beaucoup d'exemples d'élus qui se soient refusés à participer, à s'impliquer dans ce programme en faveur des seize-dix-huit ans.

La même remarque vaut pour les organismes de formation. Nous avons demandé un effort particulier au service public, c'est-à-dire au service de l'éducation nationale. Aujourd'hui, en ce qui concerne les stages agréés, qui portent sur 70 000 postes environ, les organismes de formation publique représentent environ 45 p. 100, le reste des stages agréés étant confiés à des organismes de formation consulaire — chambres des métiers, chambres de commerce — et à des organismes privés de qualité. C'est ce que nous avons voulu et nous l'avons, me semble-t-il, obtenu.

S'agissant des entreprises, ce fut un peu plus compliqué. Nous avons voulu que les lieux de travail, l'ensemble des lieux de travail, s'ouvrent pour accueillir les jeunes en formation pra-

tique. Ce n'était pas habituel, notamment dans les grandes entreprises du secteur privé et encore plus dans le secteur public et nationalisé.

Il a fallu beaucoup discuter. Nous nous sommes entretenus avec toutes les directions générales du secteur public et nationalisé. Nous avons passé des accords et, de ce point de vue, les résultats sont satisfaisants.

Une mobilisation pluraliste a également été réalisée dans le secteur privé, à la fois dans les petites et moyennes entreprises et dans les grandes entreprises. Le résultat, bien sûr, est inégal ; en effet, tout dépend, à mon avis, des conditions dans lesquelles la concertation pour l'élaboration du programme de formation s'est déroulée, à quel niveau — local ou départemental — elle a eu lieu.

A partir du moment où les représentants des travailleurs et des employeurs participent effectivement à l'élaboration des programmes de formation, la mobilisation des entreprises pour l'accueil des jeunes ne pose pas de problèmes. Certes, il est souvent nécessaire d'expliquer notre ordonnance et de bien faire comprendre que cela ne correspond pas à une charge supplémentaire, puisque les frais de formation dans l'entreprise sont pris en charge par l'Etat, et que, par ailleurs, l'employeur n'est pas obligé d'embaucher le jeune à la fin de sa formation. Cela étant expliqué, la mobilisation est bonne dans les entreprises.

J'ai répondu en ce qui concerne les craintes que vous avez formulées en matière de décentralisation.

Le problème des indemnités de transport doit effectivement être examiné. En ce qui nous concerne, nous avons déjà étudié et réglé le problème de l'hébergement et du transport des jeunes dont le lieu de formation, que ce soit un organisme ou un lieu de travail, serait distant de plus de quinze kilomètres de leur domicile : des remboursements forfaitaires ont été prévus.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses que je voulais vous faire.

Les avis des différentes commissions sur le projet de budget que je vous ai présenté, vos interventions, vos questions, l'accord qui se dégage autour de ce projet, comme l'a noté Mme Gros, confirment la volonté du Gouvernement de se donner les vrais moyens d'une formation professionnelle tournée vers l'avenir.

Certes, tout n'est pas réglé. Nous nous attachons, au ministère de la formation professionnelle, à répondre mieux encore aux besoins et aux aspirations du pays et de ses travailleurs.

C'est bien parce que la qualification est un investissement pour l'individu, pour l'entreprise, pour la France, que le Gouvernement engage des actions qui permettront de nous doter de travailleurs qualifiés, capables de maîtriser les nouvelles technologies, ayant une large possibilité de promotion au travail.

Parmi ces actions, retenons les trois principales : la réforme du système éducatif, les mesures pour les seize-dix-huit ans et les jeunes chômeurs et la réforme de la loi de 1971 sur la formation continue.

Ce haut niveau de formation que nous voulons pour les travailleuses et les travailleurs, c'est le moyen indispensable d'assurer le progrès scientifique et technique et, par-là même, d'augmenter l'efficacité et la compétitivité de notre appareil industriel tout en faisant reculer la précarité de l'emploi et le désintérêt du travail répétitif dû à la parcellisation excessive des tâches.

Mieux formés, plus qualifiés, les travailleurs seront plus responsables, plus à même d'être partie prenante dans la gestion des affaires.

Mesdames, messieurs, nous avons engagé un pari sur l'avenir. Ce pari de la qualification, c'est ensemble que nous le gagnons. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?..

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre : I - Services généraux, à l'exception de ceux concernant l'information et figurant aux états B et C.

Les votes sur ces titres seront réservés jusqu'à l'examen des crédits de l'information qu'ils contiennent.

Etat B.

M. le président. « Titre III, plus 141 128 329 F. »

La parole est à M. Eberhard.

M. Jacques Eberhard. Monsieur le président, mon intervention, qui porte aussi bien sur le titre III que sur le titre IV, me permettra de donner mon opinion et celle du groupe communiste sur les crédits qui sont attribués à la fonction publique.

L'examen des crédits attribués à chaque ministère permet, en général, de se faire une opinion sur les grandes orientations de ce ministère et sur l'utilisation qu'il fait des crédits. En ce qui concerne la fonction publique, les choses sont un peu différentes, car elles vont bien au-delà des attributions spécifiques d'un seul ministre.

Certes, monsieur le ministre, vous avez la responsabilité des fonctionnaires dépendant directement de votre ministère. Vous devez veiller au meilleur fonctionnement possible des organismes d'Etat placés sous votre autorité. A cet effet, certains crédits vous sont délégués. Il est d'ailleurs remarquable qu'ils ne figurent pas comme tels sur une ligne budgétaire particulière, mais soient insérés dans celles intitulées « services du Premier ministre, services généraux ».

Mais, en même temps, vous avez la responsabilité de proposer au Gouvernement, en application des directives du Premier ministre, les règles, budgétaires ou autres, applicables à l'ensemble de la fonction publique d'Etat. Lorsque l'on sait que la masse salariale de celle-ci s'élève à près de 351 milliards de francs et que les dépenses qu'elle induit, en 1983, représentent 42,2 p. 100 du budget national — vous l'avez d'ailleurs rappelé — on a eu raison d'écrire que le caractère d'exemplarité qui s'y rattache en fait une affaire d'Etat, une affaire du ressort non pas de votre seul ministère, mais de tout le Gouvernement.

On peut comprendre que le Gouvernement, qui est responsable de la conduite des affaires nationales, qui est soucieux de lutter contre les difficultés économiques auxquelles le pays doit faire face, soit tenu d'étaler dans le temps certaines mesures pourtant justifiées. Mais on peut comprendre également une certaine impatience, certains mécontentements qui s'expriment ça et là, surtout chez les plus défavorisés.

Cela dit, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Je crois sincèrement que le jugement que l'on peut porter sur l'action gouvernementale et sur votre action personnelle, monsieur le ministre, dans le domaine de la fonction publique, est largement positif. En dépit d'une conjoncture économique difficile ne laissant qu'une marge de manœuvre étroite, vous vous êtes attaché à préserver le pouvoir d'achat des fonctionnaires dont les traitements sont les plus bas. Pour 20 p. 100 d'entre eux qui n'atteignaient pas l'indice 249, l'augmentation s'est située, en 1982, entre 10,4 p. 100 et 13,62 p. 100. Il est cependant malheureusement exact que les catégories supérieures ont connu une stagnation ou une régression. Mais j'ai pris bonne note des éléments positifs contenus dans les réponses que vous venez d'apporter à notre collègue M. Salvi.

Pour 1983, l'accord signé entre les organisations syndicales et le ministre de la fonction publique permettra de garantir le maintien du pouvoir d'achat, sauf pour les salaires supérieurs à 250 000 francs puisqu'une clause de sauvegarde a été prévue à cet effet. En tous cas, on ne peut qu'approuver les dispositions qui tendent à ce que les bas salaires de la fonction publique échappent à la rigueur budgétaire.

Ainsi s'achemine-t-on progressivement vers la satisfaction des revendications syndicales tendant à ce que, dans une première étape, le Smic ne soit pas inférieur à 3 700 francs. Dans la mesure où, désormais, les augmentations accordées ne seront plus proportionnellement uniformes, disposition qui avait pour effet de creuser sans cesse les écarts entre le bas et le haut de l'échelle, la hiérarchisation des traitements deviendra plus acceptable.

Il faut également saluer comme positives les prévisions envisageant d'aboutir à une grille indiciaire unique.

En revanche, plus difficile sera à atteindre l'objectif de parvenir à la transparence totale des revenus des fonctionnaires en clarifiant le maquis de la multitude des primes et indemnités diverses attachées à l'exercice de telle ou telle fonction. Cela ne veut pas dire, dans notre esprit, qu'un service rendu ne doit pas être rémunéré, mais il est juste et sain que cela soit comptabilisé au grand jour.

Enfin, l'importante mesure de revalorisation de la situation des instituteurs est une décision positive et appréciée comme telle par les intéressés. En revanche, sans doute faudra-t-il prendre en compte un certain nombre de revendications présentées par les retraités de la fonction publique, étant entendu qu'un certain nombre d'entre elles, notamment celle qui concerne la mensualisation des pensions, ressortissent plus spécialement du ministère du budget.

Pour terminer, je tiens à dire que nous apprécions vos efforts pour remettre la pendule à l'heure en ce qui concerne les droits et la protection des fonctionnaires.

Compte tenu du temps de parole qui m'est imparti, je ne puis que me livrer à une énumération, sans commentaire, mais édifiante. Ainsi, ont été prises ou envisagées les dispositions suivantes : titularisation des auxiliaires ; établissement de droits syndicaux nouveaux ; abrogation de dispositions antisyndicales existantes ; suppression de la retenue du trentième indivisible pour fait de grève ; paiement des journées d'absence pour formation syndicale ; réforme démocratique de l'École nationale d'administration ; enfin, établissement, en concertation avec les intéressés, d'un code général de la fonction publique dont nous serons bientôt saisi. Ainsi la fonction publique française sera la mieux structurée et la plus démocratisée de toutes les fonctions publiques européennes.

C'est cet ensemble de faits qui conduit le groupe communiste à donner un avis favorable aux crédits dont vous avez la responsabilité, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. La parole est à Mme Bidard.

Mme Danielle Bidard. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il m'est agréable de m'adresser à M. le ministre de la formation professionnelle pour lui dire que le groupe communiste apprécie les crédits afférents à son ministère.

Pour la seconde année, ce budget est en nette rupture avec les budgets antérieurs et constitue une réelle avancée pour la requalification des hommes et des femmes de notre pays et pour la réinsertion sociale d'une partie importante de notre jeunesse.

Il y a encore peu de temps, nous dénoncions une politique nationale qui laissait sortir chaque année plus de 200 000 jeunes du système scolaire sans aucune formation professionnelle, les livrant à la quête désespérée vaine d'un premier emploi au travail sans qualification ou à la toute puissance des officines d'intérim.

Nous apprécions donc favorablement l'orientation du Gouvernement, qui considère la formation des jeunes comme une orientation prioritaire et qui lui consacre de réels moyens. L'an dernier, votre budget pour 1982 augmentait de 27,4 p. 100. Cette année, le budget pour 1983 progresse de 28,7 p. 100. Nous savons certes que les besoins nécessiteraient des sommes encore plus importantes, mais cette constance dans la progression est, pour nous, exemplaire de ce que le pays attend du Gouvernement de gauche qu'il s'est donné.

Il s'agit là d'une rupture avec la période 1979-1981 pendant laquelle les moyens pour la formation professionnelle avaient régressé de plus de 5 p. 100 en francs constants.

Dans la volonté affirmée de reconstruire notre appareil productif, de rendre notre industrie plus compétitive pour accroître la richesse nationale et permettre de satisfaire les besoins des Français, la place tenue par la formation professionnelle doit être une priorité. Elle l'est devenue et nous soutenons, avec satisfaction, l'objectif gouvernemental, rappelé tout à l'heure, de faire qu'en 1985 plus aucun jeune de seize à dix-huit ans ne se présente sur le marché du travail sans formation professionnelle. C'est là encore une rupture avec l'attitude passée.

Au lieu de nourrir la rancœur et la détresse de tous ceux qui se sentaient rejetés d'une société inhumaine, vous contribuez, monsieur le ministre, à rétablir les liens rompus, les solidarités défaillantes. Les actions que vous avez impulsées valorisent le travail, le contact fraternel du compagnon ou de l'ouvrier qui prend plaisir à transmettre son savoir-faire et l'amour de son métier. Vous combattez la marginalisation douloureuse des couches les plus défavorisées de la jeunesse et contribuez à la reconquête de la noblesse du travail, de sa valeur créatrice et enrichissante pour l'individu et la société.

Malgré de nombreuses difficultés, les premiers résultats sont très encourageants. Alors que les stages de M. Barre avaient été rapidement mal reçus, offrant aux entreprises le droit d'utiliser une main-d'œuvre gratuite sans contrainte formatrice, votre action est appréciée positivement, les « stages Rigout », comme on les appelle, gagnent en crédibilité. L'établissement d'une convention, où figure l'avis des travailleurs par l'intermédiaire des comités d'entreprise ou des syndicats, en est un aspect. Les jeunes, prudents au début, viennent désormais de plus en plus nombreux aux permanences. Les premiers utilisateurs en dif-

fusent l'intérêt et l'efficacité. Deux tiers des contrats emploi-formation ont déjà débouché sur des embauches. Aujourd'hui, on manque de stages par rapport à une demande croissante.

Rupture encore avec la politique centralisatrice antérieure puisque votre ministère a choisi de décentraliser son action en direction des régions, des départements et des communes. Toutes les communes ne se sont pas saisies de vos propositions. Certaines ont même refusé de s'y associer — j'en connais une à côté de ma ville — d'autres n'y adhèrent qu'avec réticence.

La plupart des communes d'union de la gauche ont une tout autre attitude. Ainsi, dans ma ville à Pantin, c'est toute la municipalité d'union de la gauche, sous la direction de son maire, M. J. Isabet, qui s'est sentie impliquée dans la lutte contre le chômage des jeunes et l'organisation des stages pour les seize à dix-huit ans, puis les dix-huit à vingt et un ans.

Dans cette commune, cinq cents jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans sont sans travail, 60 p. 100 d'entre eux ont un niveau scolaire inférieur ou égal à la classe de cinquième.

Dans cette ville qui a subi la désindustrialisation due à la fermeture de nombreuses entreprises et voulue par l'ancien gouvernement, la municipalité de la gauche unie, sensible à ce drame économique et humain, a pris toute une série d'initiatives pour faciliter le succès des orientations gouvernementales.

Une permanence d'accueil, des stages de différents types sont organisés depuis plusieurs mois. Grâce à la mise en place de l'institut municipal d'éducation permanente de Pantin, que vous viendrez inaugurer le 1^{er} décembre prochain, monsieur le ministre, plus d'une centaine de jeunes de seize à dix-huit ans et, plus récemment, de dix-huit à vingt et un ans ont pu être sauvés du chômage.

La qualité des stages d'insertion — le deuxième vient d'être mis en place — des stages d'orientation et de qualification commence à être connue : 200 jeunes se sont déjà présentés à l'I. M. E. P. P. La qualité des stages proposés, leur adéquation aux besoins locaux, le suivi de jeunes après leur embauche et la création d'une association d'anciens stagiaires permettent à l'institut d'accroître son audience et de faire connaître son label de qualité et d'efficacité.

La commune de Pantin travaille ainsi en étroite liaison avec la préfecture et l'A. N. P. E. qui supervise la qualité des contenus théoriques et pratiques des stages, ainsi que leur définition établie en fonction des débouchés locaux.

Le succès d'une telle activité implique un nombre suffisant de stages en entreprise. Il faut bien remarquer que, si le petit patronat accepte de contribuer à la réussite de l'expérience, les grandes entreprises privées ne jouent pas le jeu.

Pourtant, à l'acquisition des techniques traditionnelles, il faudrait pouvoir adjoindre des stages permettant une familiarisation avec les techniques de pointe qui se trouvent souvent exclusivement dans les grandes unités de production. Mais les grandes entreprises privées pouvant offrir des stages très qualifiants freinent ou refusent l'accueil des stagiaires. C'est l'attitude du grand patronat. Ainsi, à Pantin, celui-ci refuse de siéger à la commission locale regroupant, sous la responsabilité de la municipalité, les représentants des travailleurs et des organismes intéressés, tels que l'A. N. P. E., les C. I. O. ou les G. R. E. T. A.

Ce comportement est l'expression d'une politique du pire, hostile aux mesures de progrès, que l'on retrouve dans les refus d'investir pour le renouvellement de notre appareil productif. Seule l'intervention des travailleurs peut faire sauter ce verrou de blocage social et permettre l'accueil de stagiaires.

Il est heureux que les entreprises nationales, telles que E. D. F.-G. D. F. ou les P. T. T., adoptent une attitude plus constructive.

La formation professionnelle de qualité est un des moyens de réduire les inégalités sociales, mais elle est aussi une nécessité économique. Cette soif de formation s'est fortement exprimée aux assises pour l'école que le parti communiste français a organisées en octobre dernier. La mise en place d'un grand service éducatif développant formation initiale et formation continue doit y répondre. Je sais que vous y êtes attentif.

Vous pouvez compter sur le groupe communiste pour soutenir toute action gouvernementale qui s'inscrit dans cette perspective. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Le vote sur les crédits du titre III est réservé.

« Titre IV, plus 2 009 014 732 F. »

Le vote est réservé.

Etat C.

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 14 520 000 F. »

« Crédits de paiement, 7 658 000 F. »

Les votes sont réservés.

« Titre VI. — Autorisations de programme, 59 130 000 F. »

Crédits de paiement, 21 180 000 F. »

Les votes sont réservés.

La suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 30 novembre 1982, à dix heures, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale [n° 94 et 95 (1982-1983)]. — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Budget annexe des prestations sociales agricoles :**

M. Henri Torre, rapporteur spécial. (Rapport n° 95, annexe n° 40.)

M. Louis Caiveau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. (Avis n° 99, tome V.)

— **Article 55.**

— **Agriculture :**

M. Henri Torre, rapporteur spécial. (Rapport n° 95, annexe n° 3.)

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Avis n° 97, tome I.)

M. Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aménagement rural.) (Avis n° 97, tome II.)

M. Pierre Jeambrun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industries agricoles et alimentaires). (Avis n° 97, tome III.)

M. René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole). (Avis n° 96, tome V.)

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires du projet de loi de finances pour 1983.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1983 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 30 novembre 1982, à zéro heure cinquante-cinq.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 29 NOVEMBRE 1982
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Refus de prêts aux communes.

309. — 29 novembre 1982. — **M. Charles Pasqua** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que de plus en plus nombreuses sont les communes qui se voient refuser les prêts pourtant indispensables au financement de leurs investissements. Les motifs les plus souvent invoqués par les organismes prêteurs pour ne pas accorder les crédits sollicités sont les suivants : dépassement du plafond fixé par la réglementation concernant l'encadrement du crédit ; défaut de liquidités impliquant des taux d'intérêt prohibitifs ; nécessité pour l'organisme financier de rechercher des placements plus rentables que ceux offerts par les collectivités locales ; doutes quant aux capacités de remboursement de l'emprunteur. Compte tenu de ce que, d'une part, sur les quatre motifs les plus souvent invoqués, trois d'entre eux trouvent leur origine dans la politique d'austérité menée par le Gouvernement et, d'autre part, les principaux établissements financiers sont désormais nationalisés, il lui demande quelles dispositions il entend prendre et quelles instructions le Gouvernement entend donner aux organismes prêteurs afin d'éviter l'asphyxie financière des communes.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 29 NOVEMBRE 1982

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Augmentation des prix malgré le blocage : causes.

9230. — 29 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** pour quelles raisons les prix ont augmenté de 0,5 p. 100 au cours du mois d'octobre alors qu'ils faisaient l'objet d'un blocage très strict. Quelles sont les causes qui expliquent ce dérapage en particulier par rapport aux autres pays occidentaux.

Transports urbains : responsables des études.

9231. — 29 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, à qui seront confiées les études décidées par son ministère pour 1983 sur les problèmes des transports urbains.

Recherche fondamentale : crédits.

9232. — 29 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, quel sera le montant des crédits d'études et de recherches de son ministère consacrés en 1983 à la recherche fondamentale.

Météorologie : directions et objectifs des études.

9233. — 29 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, dans quelles directions et avec quels objectifs seront engagées en 1983 par ses services des études concernant la météorologie.

Collectivités locales : contrats avec l'Etat pour la sécurité routière.

9234. — 29 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, de bien vouloir lui faire connaître la liste des collectivités locales qui envisagent de passer avec l'Etat des contrats d'objectifs précis en matière de sécurité routière. Sur quelles bases seront établis ces contrats. Quels sont les engagements de l'Etat et le montant du concours financier qu'il apportera pour faciliter la réalisation des objectifs espérés.

Matériels nouveaux

pour la recherche des naufragés d'accidents aériens : construction.

9235. — 29 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, quels sont les matériels nouveaux pouvant permettre l'amélioration de la recherche et du sauvetage des naufragés d'accidents aériens dont la construction est envisagée. Dans quelle direction actuellement se poursuivent les recherches.

Collectivités locales :

accroissement du taux de la redevance d'assainissement.

9236. — 29 novembre 1982. — **M. Charles Pasqua** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les effets nocifs du décret n° 82-924 du 29 octobre 1982, relatif à la sortie des biocages des prix de l'eau et de l'assainissement, pris en application de l'article 1^{er}-3 de la loi n° 82-660 du 30 juillet 1982. En limitant à 7 p. 100 l'augmentation de ces tarifs par rapport à celui voté en 1982 et à 16 p. 100 par rapport à celui de 1981, le décret précité pénalise les villes bien gérées et constitue une incitation, même involontaire, à la gabegie : se trouvent, en effet, favorisées les municipalités qui, en raison d'une gestion peu rigoureuse, parviennent à une tarification élevée du prix de l'eau et de l'assainissement. Car si l'on considère le seul critère qui compte du point de vue des services financiers d'une municipalité, à savoir la croissance en valeur absolue du taux de la redevance d'assainissement, on s'aperçoit qu'une ville comme Neuilly-sur-Seine se trouve handicapée par une faible augmentation en valeur absolue de la redevance d'assainissement et que cette faible augmentation résulte du fait que le conseil municipal a pu, grâce à une gestion saine et rigoureuse, maintenir la redevance à un niveau particulièrement bas. L'augmentation autorisée étant proportionnelle, celle-ci sera faible si la base de calcul est elle-même faible. Or, quand on sait que la redevance d'assainissement représente très souvent les deux tiers, voire les trois quarts, des recettes locales de fonctionnement d'un budget annexe d'assainissement, on comprend que ce n'est pas l'augmentation en valeur relative qui importe au maire, mais l'augmentation en valeur absolue. Aussi lui demande-t-il s'il ne conviendrait pas de revoir la réglementation précitée afin de lui donner la souplesse qui lui fait défaut, surtout si l'on garde à l'esprit la hausse cumulée du coût de la vie intervenue au cours des deux années 1981 et 1982, hausses bien supérieures aux 16 p. 100 autorisés pour l'accroissement du taux de la redevance d'assainissement.

Maires : reconnaissance des mérites.

9237. — 29 novembre 1982. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur les mérites de nombreux maires qui, à travers la France, assurent leurs fonctions depuis l'après-guerre, c'est-à-dire essentiellement soit depuis la Libération du territoire, soit depuis les élections municipales de 1947. Compte tenu que ces maires ont, depuis plus de trente-cinq ans, contribué au redressement de la France, au maintien et au développement de la démocratie locale et, finalement, au progrès du pays dans la liberté, il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable de manifester solennellement à leur égard la reconnaissance de la nation par une promotion exceptionnelle dans l'Ordre national du mérite, manifestant ainsi, de surcroît, l'intérêt et l'importance que les pouvoirs publics attachent au maintien et au développement de la démocratie locale.

Algérie : conclusion d'une convention en matière de « garde d'enfants ».

9238. — 29 novembre 1982. — **M. Marc Boëuf** demande à **M. le ministre des relations extérieures** s'il est envisagé de conclure prochainement une convention bilatérale avec l'Algérie portant sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde d'enfant.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du lundi 29 novembre 1982.

SCRUTIN (N° 62)

Sur les crédits du ministère de la défense inscrits au paragraphe I (autorisations de programme) de l'article 31 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	300
Suffrages exprimés.....	288
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour	108
Contre	180

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Antoine Andrieux.
Germain Authié.
André Barroux.
Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude
Beauveau.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
René Billères.
Marc Bœuf.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
René Chazelle.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-
Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.

Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel
Hugo (Yvelines).
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
André Jouany.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève
Le Bellegou-Béguin.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Louis Longueueve.
Mme Hélène Luc.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
James Marson.
René Martin
(Yvelines).
Pierre Matraja.
Jean Mercier.
André Méric.
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Gérard Minville.

Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Mme Rolande
Perlican.
Louis Perrein (Val-
d'Oise).
Hubert Peyou.
Jean Peyraffitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Mlle Irma Rapuzzi.
Joseph Raybaud.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Paul Robert.
Victor Robini.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Frank Sérusclat.
Edouard Soldani.
Georges Spénale.
Raymond Spingard.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Ont voté contre :

MM.
Michel d'Aillères.
Mme Jacqueline
Alduy.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Alphonse Arzel.
Octave Bajoux.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Charles Beaupetit.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Jean Bénard
Mousseaux.
Georges Berchet.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
André Bohl.
Roger Boileau.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de
Bourgoing.

Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Louis Caiveau.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-
Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoll.
Marcel Daunay.

Jacques Delong.
Jacques Descours
Desacres.
Jean Desmarests.
François Dubanchet.
Charles Durand
(Cher).
Yves Durand
(Vendée).
Charles Ferrant.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud
(Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.

Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Bernard-Charles
Hugo (Ardèche).
Marc Jacquet.
René Jager.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian
de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique).
Jean-François
Le Grand (Manche).
Edouard Le Jeune
(Finistère).
Max Lejeune
(Somme).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond
Lenglet.
Roger Lisc.
Georges Lombard
(Finistère).
Maurice Lombard
(Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.

Marcel Lucotte.
Jean Madelain.
Sylvain Maillols.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meur-
the-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-
Bokanowski.
Jacques Ménard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Monta-
lembert.
Roger Moreau.
André Morice.
Jacques Mossion.
Jacques Moutet.
Jean Ntali.
Henri Olivier.
Charles Ornano
(Corse-du-Sud).
Paul d'Ornano
(Français établis
hors de France).
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape
Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Guy Petit.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.

Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Georges Repiquet.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Louis Souvet.
Pierre-Christian
Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
René Tomasinl.
Henri Torre.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepled.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Se sont abstenus :

MM.
Maurice Blin.
Henri Collard.
Georges Constant.
Hector Dubois.

Edgar Faure.
Mme Brigitte Gros.
Jacques Habert.
Pierre Jeambrun.

Pierre Merli.
Georges Mouly.
Jacques Pelletier.
Pierre Perrin (Isère).

N'ont pas pris part au vote :

MM. Guy Besse et Edouard Bonnefous.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poger, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	301
Suffrages exprimés.....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour	109
Contre	180

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 63)

Sur les crédits du ministère de la défense inscrits au paragraphe III (crédits de paiement) de l'article 31 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	299
Suffrages exprimés.....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour	108
Contre	179

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Antoine Andrieux.
Germain Authié.
André Barroux.
Pierre Bastié.

Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude
Beauveau.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.

Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
René Billères.
Marc Bœuf.

Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
René Chazelle.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.

François Giacobbi.
Mme Cécile Goidet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
André Jouany.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
James Marson.
René Martin (Yvelines).
Pierre Matraja.
Jean Mercier.
André Méric.
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.

Mme Rolande Perlican.
Louis Perrain (Val-d'Oise).
Hubert Peyou.
Jean Peyraffitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Mlle Irma Rapuzzi.
Joseph Raybaud.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Paul Robert.
Victor Robini.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwirtz.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Georges Spénale.
Raymond Spingard.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Pierre-Christian Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
René Tomasini.
Henri Torre.

René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepled.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.

Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Se sont abstenus :

MM.
Maurice Blin.
Henri Collard.
Georges Constant.
Hector Dubois.

Edgar Faure.
Mme Brigitte Gros.
Jacques Habert.
Pierre Jeambrun.

Pierre Meril.
Georges Mouly.
Jacques Pelletier.
Pierre Perrin (Isère).

N'ont pas pris part au vote :

MM. Charles Beaupetit, Guy Besse et Edouard Bonnefous.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	299
Suffrages exprimés.....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144

Pour	109
Contre	178

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Ont voté contre :

MM.
Michel d'Allières.
Mme Jacqueline Alduy.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Alphonse Arzel.
Octave Bajeux.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Marc Bécarn.
Henri Belcour.
Jean Bénard Mousseaux.
Georges Berchet.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
André Bohl.
Roger Boileau.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Louis Caiveau.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chopin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Marcel Daunay.
Jacques Delong.
Jacques Descours Desacres.
Jean Desmarests.
François Dubanchet.
Charles Durand (Cher).

Yves Durand (Vendée).
Charles Ferrant.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod (Alsne).
Henri Gletschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).
Marc Jacquet.
René Jager.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).
Jean-François Le Grand (Manche).
Edouard Le Jeune (Finistère).
Max Lejeune (Somme).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard (Finistère).
Maurice Lombard (Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.

Jean Madelain.
Sylvain Maillols.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
Roger Moreau.
André Morice.
Jacques Mossion.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Charles Ornano (Corse-du-Sud).
Paul d'Ornano (Français établis hors de France).
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape Papiilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Guy Petit.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Georges Repiquet.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Louis Souvet.

SCRUTIN (N° 64)

Sur les crédits du ministère de la défense pour le titre V (équipements), en autorisations de programme, inscrits à l'article 32 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants	299
Suffrages exprimés.....	288
Majorité absolue des suffrages exprimés	145

Pour	103
Contre	108

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Antoine Andrieux.
Germain Authié.
André Barroux.
Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude Beaudreau.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
René Billères.
Marc Bœuf.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
René Chazelle.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.

Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Mme Cécile Goidet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
André Jouany.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
James Marson.
René Martin (Yvelines).
Pierre Matraja.
Jean Mercier.
André Méric.
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.

Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrain (Val-d'Oise).
Hubert Peyou.
Jean Peyraffitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Mlle Irma Rapuzzi.
Joseph Raybaud.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Paul Robert.
Victor Robini.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwirtz.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Georges Spénale.
Raymond Spingard.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Ont voté contre :

MM.
Michel d'Aillières.
Mme Jacqueline Alduy.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Alphonse Arzel.
Octave Bajoux.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Charles Beaupetit.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Jean Bénard.
Mousseaux.
Georges Berchet.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
André Bohl.
Roger Boileau.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Louis Caiveau.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoll.
Marcel Daunay.
Jacques Delong.
Jacques Descours Desacres.
Jean Desmarests.
François Dubanchet.
Charles Durand (Cher).
Yves Durand (Vendée).
Charles Ferrant.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.

André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).
Marc Jacquet.
René Jager.
Léon Jozeau-Maigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).
Jean-François Le Grand (Manche).
Edouard Le Jeune (Finistère).
Max Lejeune (Somme).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard (Finistère).
Maurice Lombard (Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Jean Madelain.
Sylvain Maillols.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.

Se sont abstenus :

MM.
Maurice Blin.
Henri Collard.
Georges Constant.

Hector Dubois.
Edgar Faure.
Mme Brigitte Gros.
Jacques Habert.

Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Montaiembert.
Roger Moreau.
André Morice.
Jacques Mossion.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Charles Ornano (Corse-du-Sud).
Paul d'Ornano (Français établis hors de France).
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarain.
Guy Petit.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Georges Repiquet.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schletter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Louis Souvet.
Pierre-Christian Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
René Tomasini.
Henri Torre.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepiéd.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwicker.

Pierre Jeambrun.
Pierre Merli.
Georges Mouly.
Pierre Perrin (Isère).

N'ont pas pris part au vote :

MM. Guy Besse, Edouard Bonnefous et Jacques Pelletier.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Pöher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	301
Suffrages exprimés.....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour	109
Contre	180

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 65)

Sur les crédits du ministère de la défense pour le titre V (équipements), en crédits de paiement inscrits à l'article 32 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	299
Suffrages exprimés.....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés	145
Pour	108
Contre	179

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Antoine Andrieux.
Germain Authié.
André Barroux.
Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Mme Marie-Claude Beaudeau.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
René Billères.
Marc Boëuf.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
René Chazelle.
William Chery.
Félix Ciccolini.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.

Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
André Jouany.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
James Marson.
René Martin (Yvelines).
Pierre Matraja.
Jean Mercier.
André Méric.
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.

Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein (Val-d'Oise).
Hubert Peyou.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Mlle Irma Rapuzzi.
Joseph Raynaud.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Paul Robert.
Victor Robini.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Georges Spéna.
Raymond Spingard.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Ont voté contre :

MM.
Michel d'Aillières.
Mme Jacqueline Alduy.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Alphonse Arzel.
Octave Bajoux.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Charles Beaupetit.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Jean Bénard.
Mousseaux.
Georges Berchet.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
André Bohl.
Roger Boileau.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Louis Caiveau.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.

Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoll.
Marcel Daunay.
Jacques Delong.
Jacques Descours Desacres.
Jean Desmarests.
François Dubanchet.
Charles Durand (Cher).
Yves Durand (Vendée).
Charles Ferrant.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.

Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).
Marc Jacquet.
René Jager.
Léon Jozeau-Maigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.

Bernard Legrand
(Loire-Atlantique).
Jean-François
Le Grand (Manche).
Edouard Le Jeune
(Finistère).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond
Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard
(Finistère).
Maurice Lombard
(Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Jean Madelain.
Sylvain Maillols.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meur-
the-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-
Bokanowski.
Jacques Ménard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.

Claude Mont.
Geoffroy de Monta-
lembert.
Roger Moreau.
André Morice.
Jacques Mossion.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Charles Ornano
(Corse-du-Sud).
Paul d'Ornano
(Français établis
hors de France).
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape
Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Guy Petit.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Georges Repiquet.

Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Abel Sempe.
Paul Séramy.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Louis Souvet.
Pierre-Christian
Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
René Tomasini.
Henri Torre.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepiéd.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Se sont abstenus :

MM.	Edgar Faure.	Pierre Merli.
Maurice Blin.	Mme Brigitte Gros.	Georges Mouly.
Henri Collard.	Jacques Habert.	Jacques Pelletier.
Georges Constant.	Pierre Jeambrun.	Pierre Perrin (Isère).
Hector Dubois.		

N'ont pas pris part au vote :

MM. Guy Besse, Edouard Bonnefous et Max Lejeune.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui pré-
sidaient la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	302
Suffrages exprimés.....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	146
Pour	109
Contre	181

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformé-
ment à la liste de scrutin ci-dessus.